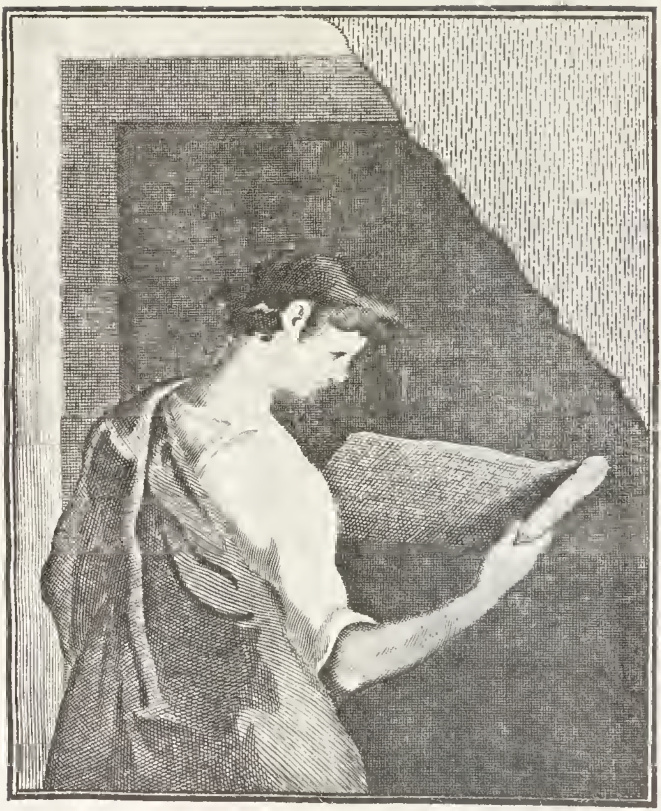

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1727unse

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Janvier 1727.

Coll. Bill Soc. Jes. Cat. inscr.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	12. v.
———	1724.	12. v.
———	1725.	12. v.
———	1276.	13. v.
———	1727.	1. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1727.

ARTICLE PREMIER.

ECLAIRCISSEMENS DU Reverend Pere Tournemine Jesuite, sur quelques endroits de l'Histoire des Juifs de M. Prideaux, Doyen de Norvich, traduite de l'Anglois.

IL faut être bien sûr de la force & de l'efficacité des Correctifs, quand on ne craint point d'abandonner au commun des Lecteurs le Texte entier d'un Théologien Protestant, aussi habile homme, & par-là aussi dangereux Ecrivain que M. Prideaux. Les

ſçavans & judicieux Editeurs, à qui nous devons ſon Hiſtoire des Juifs, pouvoient, comme tant d'autres, retrancher & ſupprimer ſelon les beſoins. L'expédient eût coûté peu: & ils y euſſent apparemment recouru, ſi heureuſement ils n'avoient eu communication d'une Diſſertation très-exacte & fort méthodique qu'ils ont jugée à l'épreuve de tout ce que la critique Proteſtante a de plus ſéduiſant contre la canonicité des Livres ſaints, qui étoit le principal article à réformer. Le Pere Tournemine l'avoit compoſée, ſans autre deſſein, ce ſemble, que de ſatisfaire ſon zéle, & de préſerver des impreſſions d'une pareille lecture quelques perſonnes qui le conſultoient. Un ordre reſpectable en a fixé & étendu l'uſage; on a crû ne la pouvoir mieux placer pour l'utilité du Public, pour la défenſe de la Réligion, & pour l'honneur du Pere Tournemine lui-même, qu'en la mettant à la tête de la nouvelle Edition, rapprochée du Texte qu'elle combat. Elle y eſt ſeulement précédée d'une autre Diſſertation ou éclairciſſement de la même

main, qui ſert de réfutation à une erreur plus pardonnable, mais dont les conſéquences ſont toûjours à craindre. C'eſt un point de fait qui touche l'Empire d'Aſſyrie, & ſur lequel Monſieur Prideaux a commencé par broncher dès le premier pas de la grande & illuſtre carriere où il s'engage.

Eclairciſſement ſur la ruine de Ninive & la durée de l'Empire Aſſyrien.

» L'ancien Empire des Aſſyriens, » dit Monſieur Prideaux, pages 1. & 2. « ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eû la domination « de l'Aſie plus de 1300 ans, il ſe for- « ma de ſes débris deux Empires; « l'un, fondé par *Arbacès* Gouver- « neur des Médes; l'autre, par *Bele-* « *ſis* Gouverneur de Babylone.... *Be-* « *leſis* eût pour lui Babylone, la Chal- « dée, & l'Arabie; tout le reſte échut « en partage à *Arbacès*.... Arbacès « eſt appellé *Tiglatg-Pileſer* & *Thil-* « *gath-Pilmeſer* dans l'Ecriture, *Thil-* « *gamus* dans Elien, & *Ninus* le jeune « par Caſtor. Il établit ſon Régne à «

„ *Ninive* ... & c'est-là que pendant „ dix-neuf ans il gouverna son nouvel „ Empire. *Belesis* est le même que *Nabonassar*, &c „.

Dans ce début, le P. Tournemine trouve M. Prideaux doublement en faute, soit qu'il se livre à la conduite du fameux *Usserius* son Compatriote, soit qu'il entreprenne de le redresser. Il cite les mêmes Auteurs qu'Usserius, & tombe par-là dans les mêmes contradictions où ils ont donné; mais peu fidéle à son premier guide, qui borne avec *Herodote* la durée de l'Empire Assyrien à 500 ans, avant la révolte des Médes, il s'avise sur la foi de *Justin* de l'étendre jusqu'à 1300 ans; autre écart, les *Médes* qui prirent Ninive, n'étoient point des rebelles, selon Diodore: Arbacès qui les commandoit étoit Roi. Selon Herodote, ce n'étoit qu'un Chef de Révoltez: & les Médes demeurerent sans Souverain jusqu'à l'élection de *Dejoce*.

Quelque peu d'apparence qu'il y ait à réünir ces sentimens, Usserius a présumé de le faire; & à la faveur d'un fragment de Castor, il a introduit

de ſon autorité ; un *Ninus* ſecond fondateur de l'Empire d'Aſſyrie, le même, à ſon avis, que le Teglat-Phalazar de l'Ecriture, & le *Tilgame* d'Elien. C'étoit déja beaucoup que trois Princes réduits à un ſeul : Monſieur Prideaux en imagine un quatriéme; & ne fait qu'un même Monarque d'Arbacès, de Ninus, de Teglat & de Tilgame. Prétentions inſoutenables, reprend le Pere Tournemine : le Tilgame d'Elien, ſelon Elien même, ne régna pas en Aſſyrie, mais à Babylone ; Teglat-Phalazar fut Succeſſeur de Phul, ſelon l'Ecriture : le Ninus de Caſtor, auſſi-bien que les particularitez attachées à ſon Régne, eſt ſans fondement : tout le ſyſtême s'écroule, dès que l'on cherche à le concilier avec l'Hiſtoire Sainte, & même avec les Monumens les plus authentiques de l'Hiſtoire Ancienne.

Ce ſont, il eſt vrai, d'affreuſes ténebres à percer, que ces Antiquitez de l'Empire Aſſyrien ; il ne s'agit néanmoins pour y porter la lumiere, que de prendre ſagement ſon parti entre les deux Hiſtoriens, qui en ont traité le plus expreſſément ; mais en

même tems le plus contradictoirement l'un à l'autre, Herodote, & Ctesias. Si Ctesias s'est emparé de la crédulité publique pendant plusieurs Siecles, ce n'est pas que les Anciens ne nous eussent donné de bonnes leçons pour nous tenir en garde contre lui. Aristote, Antigone-Carystien, Plutarque, Lucien, Arrien, & plus récemment Photius lui rendent bien la pareille de ce qu'il avoit fait lui-même pour décrier Herodote : ils nous le dépeignent comme un menteur déclaré, & indigne de toute créance. Mais quelques Ecrivains illustres s'étant laissez surprendre à ses manieres hardies, & décisives, ils ont entraîné les autres, sur tout la plûpart des Historiens Chrétiens, qui n'ont osé se défier d'une autorité reçûë par Eusebe. La critique des derniers tems a enfin causé une nouvelle révolution. Révision faite dans les sources mêmes, on a reconnu la conformité d'Herodote en ce qu'il raconte des Assyriens avec Polyhistor, Denis d'Halicarnasse, Appien ; & ce qui doit faire une conviction pleine, avec l'Ecriture : pendant qu'il est démontré à la

honte de Ctesias, qu'il a fabriqué jusqu'aux noms des Personnages qu'il produit. Qu'est-ce en effet qu'un *Sphærus* ou un *Lamprides*, noms purement Grecs? Un *Xercès* ou un *Armamithrès*, noms purement Persans? La supposition est claire; si ce n'est qu'on dise, que pour rendre sensible la force des noms Assyriens, *Ctesias* en a tourné quelques-uns en Grec; & qu'il en a exprimé quelques autres comme ils étoient passez dans la Langue des Perses; ce qui seroit lui attribuer une bigarrure presque aussi inéxcusable que la supposition, dont on chercheroit à le disculper. Comment d'ailleurs ne se rencontre-t'il jamais avec l'Ecriture qui a désigné plusieurs Rois d'Assyrie par leur vrai nom.

Telles sont les remarques que l'on doit là-dessus, avec plusieurs autres, à divers Critiques, & spécialement au Reverend Pere de Montfaucon. Le but du dernier dans le petit Ouvrage qu'il a publié sur *Judith*, a été d'y restituer à Herodote la supériorité usurpée par Ctesias; & de montrer que Ninive n'a été détruite qu'une

fois par le Grand *Ciaxare* Roi des Médes & *Nabuchodonosor* le Babylonien. Le Pere Tournemine qui fait gloire de penser comme lui, n'en adopte pas également toutes les preuves. Il temoigne en trouver quelques unes *de moins fortes* & qui ne sont fondées que sur des *suppositions douteuses*: par exemple que tous les Arabes viennent d'Ismaël; & que *Tonos concoleros* est un nom Grec forgé par Ctesias. Il signifie en Turc *le Roi de tous les Rois*; & l'on a, dit'il, des raisons pour reconnoître du rapport entre la langue Turque & l'Ancien langage des Médes.

Quant au Passage de Castor, cet Auteur y dit seulement, qu'ayant commencé sa Chronologie par l'Ancien Ninus il la finit à un autre Ninus Successeur de Sardanapale & probablement le dernier Roi de Ninive, suivant la pensée du R. Pere de Montfaucon, bien loin qu'il en ait été le restaurateur : car pourquoi en demeurer à un Prince qui lui ouvroit une si belle suite ?

Monsieur Prideaux au reste pouvoit aisément s'appercevoir, pour-

quoi Usserius, en suivant Ctesias sur les faits, n'a pu s'accommoder de sa Chronologie. La liberté qu'il a prise de la déranger, sans aucun temoignage ancien qui l'autorise, vient uniquement de l'embarras où il étoit pour placer la prophétie de Jonas avant la destruction de Ninive. Selon la Chronologie de Ctesias, Jonas seroit venu à Ninive, cette ville qu'il trouva si peuplée & si florissante) 60. ou 70. ans après son entiere destruction. « » Je dis entiere, reprend le P. Tour» nemine, car Ctesias assure, qu'on » dispersa les Habitans, qu'on rasa » les murailles, qu'on reduisit les » maisons en cendres ». Usserius a senti la difficulté, & n'a point eu d'autre raison de tenir avec Ctesias un procedé si different.

Voici de quelle maniere le Pere Tournemine juge qu'on pouroit rectifier les premieres pages de l'Histoire de Monsieur Prideaux (On a cru en Hollande même, devoir préferer son systême à celui d'Usserius).

» [La Revolte des Médes & des » Babyloniens contre les Assyriens, » qui arriva l'an 850. avant J. C.

„ avoit affoibli leur Empire & ne l'a-
„ voit pas détruit. Cet Empire domi-
„ noit depuis 520. ans sur presque
„ toute la Haute Asie. Les Délices
„ d'une longue paix avoient amolli
„ les mœurs & plongé les Princes &
„ le Peuple dans les vices, dont Dieu
„ leur fit annoncer le châtimen par
„ Jonas : en renonçant aux plaisirs
„ criminels & au luxe ils reprirent
„ leur premiére vigueur ... l'an 760.
„ avant J. C. Phul vint exiger un ri-
„ but de Manahen Roi d'Israël : Teg-
„ lat Phalassar son successeur ... con-
„ quit l'Arménie, l'Abanie, une
„ partie de la Mésopotamie, la Syrie
„ & la Galilée. La 6^e^. année de ce
„ Roi de Ninive, Achas commença à
„ regner sur Juda &c. „].

Le Pere Tournemine a étudié l'Histoire d'Assyrie avec soin ; & il a dressé sur les meilleurs monuments le plan qu'il s'en est formé. Il sera utile de consulter son édition de *Menochius* ; deux vol. imprimée à Paris chez Cavelier fils 1719.

Eclairciſſement ſur les Livres de l'Ancien Teſtament que les Proteſtans n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture.

Cette *Diſſertation* comprend deux parties. Dans la premiere, le P. Tournemine rapporte l'origine des diſputes ſur la canonicité de quelques Livres de l'A.T. Dans la ſeconde, il examine en détail les Livres conteſtez.

L'Egliſe Romaine, & avec elle le corps des Egliſes occidentales, toûjours ferme dans la doctrine de Saint Pierre & de Saint Paul, ont conſervé ſans variation le Canon des Livres de l'A. T. tel qu'on ne peut douter, qu'elles ne l'ayent reçu de ces Saints Apôtres. Les Conciles de Florence & de Trente ne s'en expliquent pas autrement que les Papes Innocent I. & Gelaſe I. & le 3^e^. Concile de Carthage. C'eſt de l'Orient ſeul que ſont venuës les conteſtations : en voici l'occaſion. Il y avoit deux ſortes de Canons des Ecritures dans l'Orient, lorſque l'Evangile commença à s'y répandre; l'un, Hebreu à l'uſage des Juifs de la Paleſtine; l'autre, en lan-

gue Grecque à l'uſage des Juifs Helleniſtes & Alexandrins. Celui-ci étoit plus complet : on voit par les Manuſcrits, & par les paſſages, que les Apôtres même en ont citez, que les Livres rejettez aujourd'hui par les Proteſtants, y avoient leur place : les marges ſeules des anciennes Bibles Françoiſes de Genêve pourroient en faire foi. Or ce Canon des Juifs Helleniſtes fut auſſi celui des premiers Gentils convertis : ce fut même le ſeul Canon dans les Egliſes juſques vers la fin du 2e. ſiecle. Meliton Evêque de Sardis, habile homme, mais critique outré, vint le premier troubler la poſſeſſion où elles étoient de s'en tenir humblement & ſimplement à une tradition reverée par tout comme Apoſtolique. Frappé des Vuides qu'il trouvoit dans le Canon des Juifs de Paleſtine, il ſe hazarda de publier un nouveau Catalogue, formé ſur le leur au nombre de 22. Livres Sacrez. Il alla même plus loin qu'eux, en conſequence d'un paſſage de Joſeph mal entendu ; il retrancha entierement le Livre d'Eſther qu'ils reçoivent en partie, & ſépara pour

y ſuppléer l'Hiſtoire de Ruth, l'unie dans leur Canon au Livre des Juges. Meliton cependant, ni ceux qui le ſuivirent, ne s'éleverent point contre la canonicité des Livres qui manquoient à ſon Catalogue. On les regarda ſeulement comme diſtinguez des autres; on en fit une claſſe à part; on les cita avec plus de réſerve dans les diſputes, parce qu'ils y parurent moins propres à faire impreſſion ſur les Juifs & ſur les Heretiques, nez la plûpart d'entre les Juifs. Pluſieurs S S. Peres ſe trouvent conformes au Catalogue de Meliton; mais ce n'eſt que quand ils parlent en critiques: dans toute le reſte, ils n'ont éu aucun égard pour les differences qu'ils y voyoient. Ces differences par rapport aux Juifs de Paleſtine venoient originairement de l'attachement exceſſif qu'ils avoient toûjours eû pour le Canon d'Eſdras, où ils faiſoient ſcrupule de rien ajouter. Ils liſoient, avec reſpect, ce qui fut ou découvert ou compoſé dans la ſuite avec le caractere d'écrit inſpiré: mais ils s'obſtinoient à n'en point faire une addition au Canon. Les Juifs Helleniſtes

plus raiſonnables, mirent au nombre des Livres Divins tout ce que la nation reconnoiſſoit pour parole de Dieu. Leur procédé n'eût rien de fort odieux, tant que le corps Judaïque demeura uni ; mais les Juifs Helleniſtes embraſſant en foule la Religion Chrétienne, après la ruïne de Jeruſalem ; les autres Juifs étendirent leur haîne & leur dépit juſques ſur les Livres qu'ils leur voyoient entre les mains. Telle étoit la diſpoſition des eſprits parmi les reſtes de la Nation Juive, lorſque Meliton recourut à elle, & qu'il en remporta les préventions qui le firent innover dans la pratique des Egliſes d'Orient. Le Pere Tournemine ne nous donne pas de cet Evêque un portrait flatté. Il avoüe ſon érudition, mais il y joint l'enflure, la ſuffiſance, l'oſtentation, l'inquiétude, & l'avidité des nouvelles recherches. Il l'accuſe d'avoir crû Dieu Corporel, fondé ſur ce qu'Origéne & Theodoret en ont dit.

Il conclut de tous ces faits, 1°. que le ſentiment des Proteſtans n'a pour lui ni l'autorité de l'Egliſe Judaïque ni celle de l'Egliſe Chrétienne, ni

celle de Meliton même & des Peres qui ont ſuivi ſon Catalogue : 2°. qu'à Florence & à Trente, les Peres des deux Conciles n'auroient pu donner une autre déciſion que celle qui en eſt emanée quand ils n'auroient porté ſur les Saints Livres qu'un jugement de critique : 3°. que la critique n'a plus de regles, ſi M. Prideaux ne reconnoit pas une antiquité & une autorité plus marquée dans les Livres qu'il rejette, que dans quelque monument Hiſtorique que ce ſoit qu'il oſe leur préférer.

Le Pere Tournemine vient au détail des difficultez & commence par *Baruch.* Grotius ſur ce Livre pouſſe la temerité à ſon comble. Ce n'eſt, à l'en croire, qu'un exercice d'Ecole d'un jeune Juif ; retouché par un autre Juifs, lequel y a ſemé les contradictions ; & augmenté de quelques verſets par un Chrétien, ſeul Auteur de cette prediction frappante, qu'on y lit, de l'avenement & de la divinité du Meſſie. Où ſont les preuves de ces trois états ou de ces trois âges du Livre de Baruch ſi exactement diſtinguez l'un de l'autre, demande le Pere

Tournemine? Tant de précision suppose autre chose que des conjectures. Grotius n'a cependant que des conjectures à alleguer. Il lui a semblé, & il lui a semblé à lui seul après tant de siécles, que ce systême d'Ouvrage n'étoit pas absolument impossible : l'apparence s'est bien-tôt changée en realité : elle a suffi pour rompre une chaîne d'autoritez, qui depuis le tems où la Synagogue d'Alexandrie fleurissoit davantage, jusqu'aux siécles si éclairez de Saint Irenée, d'Origéne, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Epiphane, de Saint Ambroise, démontrent la canonicité de ce Livre. On n'en excepte pas même l'autorité de Saint Jerôme, qui avoüe, malgré ses soupcons, qu'il se trouvoit communement dans les Bibles Grecques de son tems, avec le reste de la version des Septante.

Mais étoit-ce une illusion à Grotius d'y voir les contradictions qu'il y marque? Elles consistent, ces contradictions pretendües en ce que le Prophête appelle *Temple*, après la ruïne totale de ce Saint Edifice, ce qu'il est naturel & même commun d'expli-

quer de ses ruïnes, en ce qu'on a placé à la suite de sa Prophétie une lettre de Jérémie déja mort avant que Baruch prophetisât à Babylone; arrangement arbitraire & très independant de l'ordre Chronologique pour la vie des deux Prophêtes; elles consistent enfin, en ce que Baruch proroge le tems de la captivité jusqu'au terme de sept generations: comme s'il étoit sans exemple de prendre également le mot *de generation* pour 100 pour 50, pour 30, pour 25, 20, 10, & même 7 années, ou de prendre le nombre de sept pour un nombre indéfini qui équivaut à *beaucoup*. Qu'on choisisse, dit le Pere Tournemine; mais avec des difficultez aussi méprisables que celles là, qu'on rougisse d'alleguer que les derniers siécles ont porté la critique plus loin que les precedens? ne l'ont ils point porté au-delà du bon sens? qu'on en juge par cette opinion d'un des plus fameux critiques du XVII. siécle.

Nous nous croyons dispensez de nous arrêter au Livre de Tobie; après le compte que nous en avons rendu il y a deux ans d'un excellent Com-

mentaire ſur cette partie des Livres Saints.

Ce ſont encore les conjectures profanes de Grotius que l'incrédulité oppoſe au Livre de *Judith*. Les Proteſtans en uſent avec plus de ménagement. Ils ſe renferment dans quelques objections moins idéales, & dont la plus embarraſſante naît de divers ſyſtêmes propoſez par les Interprêtes ſur le tems de l'expédition d'Holoferne. Celui du Pere Tournemine paroît bien défendu, & en état de ſoutenir les attaques. On y trouve le tems que l'on veut fixer, exactement déſigné dans le Livre même de Judith par ſept caracteres. C'étoit, ſelon le Pere Tournemine, la 13ᵉ. année d'un Nabuchodonoſor régnant ſur les Aſſyriens à Ninive, une année après la défaite d'Arphaxad; le Temple étoit ſur pied; les enfans d'Iſraël étoient libres; il n'y avoit point de Roi qui gouvernât ni en Juda ni en Iſraël; la Nation avoit pour Souverain Pontife Eliacim; & les Iſraëlites joüirent depuis d'une longue paix. Le Pere Tournemine établit ſur ces principes, qu'il faut placer l'Hiſtoire de Judith

668. ans avant l'Ere Chrétienne, en l'année 28^e. du Régne de Manassès Roi de Juda, & alors captif à Babylone; & la 3^e. d'Assaradon, fils de Sennacherib, régnant sur les Chaldéens. Pour le prouver, il parcourt la Vie & les grands exploits de ce Conquérant, entr'autres, les avantages remportez sur *Phra* Roi des Médes, qui est le *Phraorte* d'Herodote, & l'*Arphaxad* de l'Ecriture: car les Israëlites prononçoient *Arpha*, & ajoûtoient le surnom *xad* qui signifie, *clément*, *favorable*. Phra étoit fils de *Déjoce*: il avoit pénétré dans les Provinces voisines de la Médie, & pour y susciter de nouveaux ennemis à Assaradon, il y avoit remis en liberté les Juifs & les Israëlites qui s'y trouvoient répandus. C'est de cette *dispersion* des enfans d'Israël & de leur *retour* en leur Païs que parle Achior, *Jud.* 5. 23. Le Roi Méde ne balança pas long-tems la fortune d'*Assaradon* qui le défit, & monta par-là à cette haute Puissance que lui attribuë l'Ecriture sous le nom de *Nabuchodonosor*. Ce nom différe peu de l'autre; ceux qui sont instruits des variations ordinaires

aux Langues Orientales l'apperçoivent ſans peine : une tranſpoſition de ſyllabes ou de lettres ſuffit pour changer *Aſſarchadon* en *Chodanaſſar*, qui eſt le même nom que *Chodonoſor*. *Nabu* que nous rendrions par *tres-haut*, n'eſt qu'un titre d'honneur.

En fixant ainſi l'Hiſtoire, du Livre de Judith, tous les caracteres ſe réüniſſent, même dans les deux derniers. Le Grand-Prêtre Eliacim, qui étoit certainement en place ſur la fin du Régne d'Ezechias Pere de Manaſſès, pouvoit vivre encore ; & on ne lit point que ni les Juifs, ni les Iſraëlites, ayent été inquiétez par leurs ennemis plus de 59 ans après. Comme on en peut donner 44. à Judith, quand elle délivra Bethulie, l'éloge de ſa beauté dans ce Texte ſaint n'a rien d'extraordinaire ; outre qu'il ajoûte que le Seigneur *en augmenta les charmes*. Le reſte de la Diſſertation fournit par tout, ſur les autres difficultez, des ſolutions auſſi juſtes qu'elles ſont ingénieuſes.

Les chicanes de la controverſe par rapport à Daniel embraſſent une grande partie du Chapitre III. avec les

Chapitres XIII. & XIV. dont Jules Africain a le premier contesté l'authenticité. Origène, dès-lors, lui opposoit le consentement de toutes les Eglises. Il auroit pû lui opposer jusqu'aux Exemplaires du Texte Hebreu, ceux au moins qui ont servi à la Version des Septante & à celle de Theodotion. M. Prideaux cherche vainement à fortifier l'opinion particuliere de Jules Africain du suffrage de Saint Jerôme, d'Eusebe, & d'Apollinaire. Il leur impose : eux-mêmes l'ont refutée en écrivant contre Porphyre. L'air triomphant avec lequel il traite d'invincible, l'objection tirée des reproches du Prophête, dans l'Histoire de Susanne, ne lui donne pas plus de poids. Que Daniel y fasse allusion aux noms Grecs des arbres indiquez par les deux Vieillards : » ces allusions, » dit le Pere Tournemine, « ne prouvent pas que le « Grec est l'original; mais que le Traducteur a fait un leger changement « dans les réponses de Daniel, pour « conserver les allusions de l'original « Hebreu ou Chaldaïque ». Le dérangement des Chapitres, où la suite

des Prophéties eſt un peu broüillée, n'eſt qu'une négligence dans les Auteurs de la collection, qui n'ont pas eû aſſez d'égards à l'ordre des tems.

C'eſt le Livre entier d'Eſther, & non pas ſeulement ſept Chapitres, qu'il falloit rayer du Canon, ſi les Proteſtans, dans le diſcernement qu'ils font des Livres Saints, avoient des principes. Meliton & ſes Adhérans ont ignoré ce partage. Le Livre d'Eſther, tel que les Bibles Grecques nous l'ont tranſmis ſe ſoutient par une Tradition ſi reſpectable, qu'elle ôte juſqu'à la liberté de l'examen. Les Commentateurs, dira-t'on, n'ont encore rien de fixe ſur les circonſtances principales qui en compoſent l'Hiſtoire. Le Livre même qui les rapporte ceſſe-t'il donc d'être Canonique, parce que nous avons perdu les Monumens qui nous euſſent aidé à en ſuivre le fil ? Mais c'eſt le prendre avec trop de hauteur. Il y a des explications plauſibles ; il y a des ſyſtêmes liez & ſoutenus dans toutes leurs parties, que les Proteſtans auroient mauvaiſe grace de mépriſer. Le P. Tournemine en propoſa un dans l'Edition

de Menochius, qu'on ſçait avoir eû en France & hors de France de nombreux & d'illuſtres Approbateurs. Comme il le met ici ſous un nouveau jour, nous dirons ſuccinctement, qu'il découvre tout ce qui peut caracteriſer l'Aſſuerus d'Eſther, dans Aſtyage quatriéme & dernier Roi des Médes, fils du Grand Cyaxare, oncle & Prédéceſſeur immédiat de Cyrus: celui-là même qui eſt appellé indifféremment Aſtyage, & Darius le Méde dans la Prophétie de Daniel; Aſtyage par Herodote, & Cyaxare par Xenophon. Sur quoi il fait voir, que ces divers noms, *Aſſuerus, Cyaxare, Aſtyage, Artaxerxès, Aſtybare, Apanda*, ne ſont qu'un ſeul & même nom appellatif, rendu en diverſes Langues, & qui répond à la qualité d'*Empereur* ou de *Général d'Armée.* Entre les preuves qui appuyent ſon ſentiment, il ſouhaite que l'on faſſe une attention particuliere à celle-ci; c'eſt que ſous l'Aſſuerus d'Eſther l'Etat des Médes étoit de 127 Provinces, qu'il n'a été exactement renfermé dans ce nombre préfix, que ſous deux de leurs Rois, le Grand Cyaxare & Aſtyage

ſon fils, avant la Conquête de Babylone; mais que le fils eſt le ſeul dont la domination n'ait eu préciſément, ni plus ni moins d'étenduë au commencement de ſon Régne. Le Grand Cyaxare, au commencement du ſien, ne dominoit que ſur 7. Provinces; ſix de Médes & une de Perſes. La priſe de Ninive, dont il partagea les dépoüilles avec Nabuchodonoſor le Babylonien, le rendit maître d'un noúveau Païs qui en comprenoit 120; de ſorte que les dernieres jointes aux 7. anciennes formoient les 127. Provinces, qui étoient de l'obéïſſance d'*Aſſuerus*, quand la mort de Cyaxare le laiſſa en poſſeſſion de ſon Trône. Pour Cyrus Succeſſeur d'Aſtyage, qui tranſporta aux Perſes l'Empire des Médes, lui-même avoit déja contribué à ſon aggrandiſſement du vivant d'Aſtyage, par la priſe de Babylone: circonſtance que l'Ecrivain Sacré n'a point omiſe, & qui fortifie de plus en plus le ſyſtême du P. Tournemine. Ce qu'il ajoûte ſur le Païs d'Aman eſt profondément diſcuté. Il y montre qu'Aman a pû être tout enſemble & Macédonien & de la Race d'Agag Roi d'A-

malec ; les Macédoniens auſſi-bien que les Spartiates deſcendant originairement des Leleges, ou Magedoniens d'Aſie, Peuple Amalecite. Il y a mêlé, chemin faiſant, des obſervations très recherchées ſur les différentes tranſmigrations de ces Aſiatiques; ſur quelques alliances & ſur quelques expéditions des Heraclides ; & ſur les raiſons de politique qu'Aſſuerus put avoir de ſe défaire d'Aman, qui, dans la place de Favori, avoit par ſes liaiſons & par ſa ſituation, dequoi aſpirer plus haut, & devenir un ennemi fort à craindre.

La Théologie Proteſtante a un intérêt ſi preſſant de rejetter les Livres des Machabées, au moins le ſecond, que les raiſons qu'elle apporte pour ſa juſtification, viennent après coup; ce ne ſont guéres que des prétextes pour pallier la principale de toutes ; raiſon eſſentielle, & qui ſe tire du fonds des Dogmes de la Secte. Le P. Tournemine après les preuves ordinaires, mais maniées avec ces graces de la nouveauté qu'il ſçait naturellement répandre ſur ce qu'il y a de plus rebattu, donne quelque choſe de plus

neuf en ſoi. C'eſt une ſuite d'objections, priſes la plûpart de ce qu'il y a de plus profond dans l'Hiſtoire, & réfutée par une diſcuſſion auſſi ſolide que curieuſe des faits alléguez. Elles ſont placées ſéparément ſuivant l'ordre des Livres & des Chapitres. Dès le commencement du premier Livre, par exemple, on met l'Auteur en contradiction avec Quint-Curce & Cornelius Nepos, ſur ce qu'il dit qu'Alexandre le Grand partagea, avant ſa mort, ſes Etats entre ſes Courtiſans. Quint-Curce, répond le P. Tournemine, convient que pluſieurs l'ont avancé, & quoiqu'il lui plaiſe de les contredire, il le fait ſans en citer les raiſons. Or indépendamment de l'autorité Divine, un Ecrivain qui a vécu avec les Macédoniens mêmes & qui les a pû conſulter, en eſt bien plus croyable que deux Hiſtoriens Romains, qui lui ſont poſtérieurs de tant d'années.

La ſeconde objection regarde Antiochus le Grand. L'Hiſtorien Sacré dit que les Romains le prirent vif : les autres ne le diſent pas. Ils diſent au moins, répond le P. Tournemine après Gentilis Juriſconſulte Proteſtant, qu'il

fut extrêmement ſerré, & qu'enveloppé par les Troupes de Scipion, il fut réduit à en recevoir la Loi: l'un revient à l'autre ſelon la valeur des termes, *capere, capti, &c.* Mais qui aſſûrera qu'Antiochus ne fut pas pris vif en effet; & que Scipion qui lui devoit la liberté de ſon fils, ne l'avoit pas laiſſé échapper par reconnoiſſance? L'accuſation intentée depuis contre Scipion, & ce que dit Tite-Live, que cette affaire étoit demeurée fort embroüillée, ne favoriſent pas peu l'expreſſion du Texte Saint.

Les Romains, continuë-t'on, donnerent à Eumenès leur Allié la Médie & l'Inde ſelon l'Auteur des Machabées. Il eſt conſtant que ce Païs ne leur appartenoit pas. C'eſt-à-dire, qu'ils obligerent Antiochus de le leur céder. Cette libéralité en venoit-elle moins d'eux? La réponſe eſt aiſée.

On cite une apparence d'erreur plus éblouïſſante ſur ces mots du Chapitre VIII. que les Romains *étoient gouvernez par un ſeul homme*; & que *leur Sénat étoit composé de trois cent vingt.* Mais au fond, ces notions ſont juſtes. De bons Auteurs nous apprennent,

que de mois en mois, les deux Consuls se cédoient la premiere place avec toute l'autorité ; & qu'outre les trois cens Sénateurs qui formoient le Conseil ordinaire, l'entrée en étoit encore ouverte à vingt Magistrats anciens; Tribuns, Ediles, Questeurs, &c.

L'objection qui conteste à Alexandre I. Roi de Syrie la qualité de fils d'Antiochus, n'a de fondement qu'une méprise de Polybe, prévenu par les calomnies de ses ennemis. Celle qui donne à Sparte un autre Roi qu'Arius du tems d'Onias est aujourd'hui abandonnée. Ils ont été Contemporains pendant dix ans. Voilà pour le premier Livre.

On attaque la canonicité du second, sur ce que ce n'est qu'un abrégé de Jason de Cyréne, Ouvrage que l'Abbréviateur même ne tenoit pas pour exemt de fautes, puisqu'il prie de les excuser. Le Livre des Juges, ceux des Rois & des Paralipoménes ne sont non plus que des Abrégez, extraits d'autres Livres, dont la canonicité n'a rien de certain. Le Pere Tournemine demande aux Protestans, s'ils les en tiennent moins pour

canoniques. L'Auteur prie d'excuser ses fautes. C'est un sentiment de modestie qui ne préjudicie point à l'inspiration. Dieu inspiroit les Prophêtes par un écoulement de lumieres infuses. Pour les Historiens Sacrez, on peut penser, qu'ils étoient simplement conduits & assistez dans le discernement du vrai & du faux; & dans le choix des termes, propres à faire les impressions que le Seigneur avoit en vûë. Incapables d'errer ou de s'écarter des desseins de Dieu, sous la direction de l'Esprit Divin, ils pouvoient l'ignorer.

Les blasphêmes ne coûtent plus, quand l'on est assez malheureux pour fermer l'oreille aux Sacrez Oracles. On ose bien dans l'objection suivante, traiter de supposées les deux Lettres, qui font partie des deux premiers Chapitres; & de fables grossieres les faits qui y sont rapportez. Le Pere Tournemine met les Lettres hors de soupçon, en assurant aux dates, à la main des Auteurs, & aux autres circonstances les caracteres de vérité qu'on cherche à défigurer. Quoique cette justification entraîne nécessaire-

ment celle des faits qu'on révoque en doute, il porte l'examen jusques-là. Il tourne même en preuve contre ses Adversaires la remarque qu'ils font tant valoir; que ce ne fut point en Perse, comme on le lit dans la seconde Lettre, mais en Chaldée que furent transportez les Juifs subjuguez par Nabuchodonosor. La Lettre, dit le P. Tournemine, copie fidélement les Mémoires du Prêtre Néhémie. Les Perses possédant alors la Chaldée, Néhémie suivoit la coûtume, qui attache le nom de la Nation victorieuse à toute l'étenduë du Païs qui en reconnoît la puissance. Ces sortes de traits échapent d'ordinaire à un Imposteur.

Les Protestans soutiennent hautement que l'Arche ne fut point retrouvée après la captivité, malgré la prétenduë Prophétie attribuée à Jérémie dans la seconde Lettre. L'Ecriture même semble dire néanmoins qu'elle le fut, *Paralip.* 5. 9. & d'habiles gens ont été de ce sentiment. Mais le contraire eut-il été démontré, qu'en concluroit-on? Le terme marqué par Jérémie n'est point *la fin de la captivi-*

té ; c'eſt *la réünion des enfans d'Iſraël*, en quelque tems qu'elle ſe faſſe, fût-ce à la conſommation des Siécles. Cela ne dit pas que les Juifs de Jeruſalem auteurs de la Lettre, n'ayent pû enviſager une réünion plus prochaine, & que leur intention, en citant la Prophétie, n'ait été de rappeller leurs freres retirez en Egypte, pour ne faire dès-lors qu'un corps de toute la Nation.

La mort d'Antiochus Epiphane donne lieu à une nouvelle objection qui s'évanoüiroit bien-tôt, ſi l'on avoit la ſincérité de ne faire dire au Texe qu'on veut déprimer, que ce qu'il dit. Mais il plaît aux Proteſtans de confondre le chemin qui conduiſoit à Babylone avec Babylone-même ; la Ville d'Elymaïs, dont le nom en Grec eſt rendu par celui de *Perſepolis* avec la fameuſe *Perſepolis* de Perſe. Et Antiochus *Epiphane* avec Antiochus *Sidetes*. Le Pere Tournemine débroüille ce chaos ; & finit la Diſſertation par quelques réflexions ſur les Livres de la *Sageſſe* & de l'*Ecléſiaſtique*. En Ecrivain qui ne viſe qu'au bien, ſans ſe mettre fort en

peine a qui en revienne l'honneur, il déclare les avoir extraites d'un Ouvrage imprimé à Hall par un Protestant; & il espere qu'elles en seront mieux reçûes de ceux que l'uniformité de créance unit d'ailleurs de sentiment & d'interêt avec l'Auteur.

Il y a deux grosses fautes d'impression à corriger dans l'écrit du P. T. p. LVIII. l. 6. *treize cent cinquante*, lisez, *trois cent cinquante* p. XCI. l. 31. 13. *année*, lisez, 3^e.

ARTICLE II.

LES HYPOTYPOSES OU Institutions Pirrhoniennes de Sextus Empiricus en trois Livres, Traduites du Grec avec des Notes &c. 1725. *Page* 434. *in* 12 *sans nom de Traducteur, de Libraire, ni de Ville. Sans Privilége, Permission, ni Approbation.*

BIens des gens d'esprit ont remarqué que de toutes les Sectes de Philosophie, la moins contagieuse est celle du Pirrhonisme. Il n'y a pas de danger en effet que les gens de bon

ſens deviennent jamais Pirrhoniens, au moins dans la Pratique ; puiſqu'on voit par une contradiction des plus groſſiéres, les Pirrhoniens eux-mêmes ſe conduire comme ceux qui ne doutent de rien.

Il n'y a guéres que la Religion qui puiſſe être la victime de cette affectation de douter de tout. Elle n'intéreſſe pas aſſez le commun des gens, pour que le moindre doute ſpeculatif en cette matiere ne puiſſe, par la perverſité du cœur, devenir réellement contagieux & funeſte dans la pratique. Ce qui n'eſt ailleurs qu'un jeu d'eſprit, paroit à certaines gens un raiſonnement ſerieux dès qu'il ſe tourne contre des véritez qui les importunent. Sans cela, il y a long-tems que les ſophiſmes éternels des Scepques, leur auroient attiré le mépris qu'ils méritent, dans la Société Civile, autant que dans la République des Lettres.

Comme *Sextus Empiricus*, dans ſes doutes ſophiſtiques, n'a reſpecté ni le ſacré ni le profane, les gens de bien doivent regarder avec indignation, ceux qui depuis quelque tems af-

fectent de ramener ſans ceſſe cet Auteur ſur la ſcéne, tantôt en Grec, tantôt au Latin, & maintenant en François. Ils ont beau juſtifier leur deſſein par des raiſons recherchées; l'obſcurité dans laquelle ils ont la ſageſſe d'enſevelir leur nom & leur perſonne, en faiſant au Public des preſens ſi dangereux, marque bien qu'ils ne ſont pas eux-mêmes convaincus de la ſolidité de ces raiſons, ni de la droiture de leurs intentions.

Tant de grands hommes ", dit le » nouveau Traducteur de Sextus, » ont été Pirrhoniens ou Academi- » ciens parmi les Philoſophes An- » ciens, & il y a eû tant d'habiles » Sceptiques dans le ſiécle precedent, » comme Pierre *Charron*, Michel de » *Montagne*, La *Motte le Vayer*, le » ſçavant *Gaſſendi* couvertement, M. » *Bayle*, &c ».

Juſques là, le Traducteur anonyme ne ſeroit guéres juſtifié, d'autant plus qu'il n'eſt pas trop évident que Gaſſendi ait été Sceptique, & qu'il eſt même aſſez ouvertement Dogmatique. Mais ce Traducteur voulant abſolument juſtifier ſon Ouvrage & accré-

diter cette Doctrine, cite feu *Monsieur Huet Ancien Evêque d'Avranches*, dont l'autorité seroit d'un tout autre poids, s'il étoit bien vrai qu'il eût été Pirrhonien comme *Charron*, *Montagne* ou *Bayle*. Mais c'est un point que les Ennemis de cet Illustre Prélat n'ont encore pû faire passer, & qui est même absolument démontré faux par le manque de preuves, & par le desaveu qu'il a toûjours fait d'un Ouvrage qui n'a paru qu'après sa mort. « Il seroit à souhaiter, *dit* » *notre Traducteur* que quelqu'un » voulût & pût refuter des Objections » de notre Philosophe. Pour moi, » *ajoute-t-il*, je voudrois être capa- » ble de le faire; mais comme je ne » me sens pas assez fort pour cela, tout » ce que je puis faire c'est de mettre » au fait du Pirrhonisme ceux qui vou- » dront écrire avec succès contre les » Sceptiques ».

On a blâmé les Auteurs qui ont mis dans tout leur jour les objections des ennemis de la Réligion, quoiqu'ils ne les eussent exposées que pour les combattre aussi-tôt de toute leur force. Que sera-ce d'un Auteur

qui s'empresse d'avoüer qu'il ne voit point de réponse aux raisons, c'est-à-dire aux Sophismes des Sceptiques; & qui malgré cela les rapporte toûjours, en doutant même qu'on puisse y répondre? Car il seroit à souhaiter, dit-il, que quelqu'un le *pût*, & pour lui, il ne se sent *pas assez fort* pour l'entreprendre.

Ce Traducteur croit aussi que pour le bien de la paix, on devroit laisser tout ce Pirrhonisme sans réponse: sur quoi il établit fort nettement les maximes du *Tolerantisme* en propres termes. « Il est certain que les hommes » doivent s'aimer les uns les autres, » ne faire à autrui que ce qu'ils vou- » droient qu'on leur fît à eux mêmes, » être justes, sinceres, de bonne foi, » *tolerans*, s'excusant & se supportant » les uns les autres; être *bons Citoyens*, » bons amis, parents affectionnés, » & enfin &c.

» Un Pirrhonien, *dit-il encore*, » raisonne, à mon avis, plus juste que » ces Dogmatiques. Ceci, dit-il, me » paroit vrai, juste, conforme à la » vraye Réligion & à la droite raison; » je me gouvernerai donc suivant

» cela. Mais comme l'esprit de l'hom-
» me n'est qu'erreur & vanité, & que
» je puis fort bien me tromper dans
» cette occasion comme dans toutes
» les autres, je me donnerai bien de
» garde de juger ou de condamner *qui*
» *que ce soit*, qui pensera & qui se
» gouvernera tout autrement que
» moi, en suivant ce qui lui paroîtra
» le meilleur».

Il est bien triste de voir un homme, qui n'ose démentir son nom de Chrétien, en démentir si ouvertement la profession, & convenir avec une prétenduë bonne foi qu'il peut se tromper dans sa Religion comme dans toutes les autres occasions, & se faire une loi de Paix & de charité de ne condamner qui que ce soit qui pensera, & qui se gouvernera tout autrement que lui sur cet article.

Il ne faut point être la dupe de ces sortes de Paix & de Charité qui ne consistent que dans un ton de voix radouci & dans un étalage de quelques belles maximes : c'est là que J. C. a dit *qu'il n'étoit pas venu porter la Paix mais le glaive.* Il est bien certain que la Charité a des droits sacrez, & qu'il

faut toûjours aimer, même ſes ennemis; mais la Charité ne s'etend pas juſqu'à leurs erreurs, contre leſquelles tout Chrétien eſt né ſoldat.

Il appartient bien à un Pirrhonien de faire des leçons de modération & de tolerance, lui qui va juſqu'à declarer follement la guerre à tout le genre humain ſans exception. Les Dogmatiques, il eſt vrai, ont des aſſertions & des ſyſtêmes, dans leſquels ils voudroient bien entraîner tout le monde. Mais c'eſt ſur des objets de pure ſpeculation auſquels s'intéreſſe qui veut, & ſur leſquels l'un ou l'autre parti eſt ſouvent à peu-près également indiférent. Au moins les Dogmatiques ſçavent-ils reſpecter la créance la plus commune, la raiſon, le bon ſens, les démonſtrations, les vrayes apparences des choſes.

Mais le Pirrhonien eſt une maniére d'Eſprit inquiet & babillard qui ne reſpecte rien, qui n'eſt de l'avis de perſonne, non pas même du ſien; avec qui, quelque parti que l'on prenne, il faut s'attendre à être contredit, harangué & toûjours réfuté fort au long. Il doute, & il veut abſolu-

ment que vous doutiez de tout ; de ce qui eſt démontré comme de ce qui ne l'eſt pas ; de ce qu'on voit, de ce qu'on entend, de ce que le bon ſens dicte, de ce que la raiſon approuve, de ce que la Religion inſpire. Il veut qu'on doute s'il eſt jour en plein midi, ſi deux & deux font quatre, s'il y a une Providence, s'il y a un Dieu, s'il y a des hommes. Il doute s'il exiſte lui-même, il doute s'il doute. En vérité ſi des gens faits comme ceux là n'avoient uſurpé le nom de Philoſophes, quel nom pourroit-on leur donner? N'eſt-ce pas là que le Proverbe a lieu, qu'il faut être Philoſophe ou fou pour y réüſſir?

Il y a tout au moins un eſprit de ſingularité dans cette affectation de donner un démenti général à tous les hommes de tous les tems, & de ſe le donner à ſoi-même en pure perte, & uniquement par envie de babiller & de contredire. Un Pirrhonien ſe croit avec cela un eſprit fort ; mais qu'on l'examine un peu dans ſon allûre naturelle, & dans le train ordinaire des choſes, on verra qu'il ne doute ainſi de tout, que par ce qu'il ne ſçait le

plus ſouvent douter de rien, & qu'au moins il ne ſçait point douter à propos & avec diſcernement dans les diverſes ſituations des affaires & dans les occurrences des divers partis qui ſe préſentent.

On peut penſer qu'un Pirrhonien ne nie pas les apparences, dit notre Traducteur de *Sextus*; mais c'eſt-là que paroît la ſingularité & la bizarrerie. S'il ne nie pas les apparences que nie-t'il donc? Et pourquoi trouble-t'il le Genre humain par des Sophiſmes & des Queſtions de nom? Un homme de bon ſens dit qu'il voit du mouvement; un Pirrhonien dit qu'il lui paroît qu'il y a du mouvement. Voilà une belle Découverte; & c'eſt bien la peine de faire tant de Livres pour ne changer qu'une maniere de parler.

Ce Traducteur trouve peu juſte le raiſonnement de *Diogène*, qui, pour prouver qu'il y avoit du mouvement dans le monde, ſe leva & fit deux ou trois tours dans l'Auditoire. Mais il ſuffit que tous les gens de bon ſens trouvent ce raiſonnement de fait ſans replique. Les vrais Philoſophes ont intérêt à ne ſe commettre point avec

de pareils Discoureurs. Le Peuple n'est déja que trop peu respectueux à l'égard de la Philosophie, il la mépriseroit tout-à-fait s'il sçavoit qu'on peut porter le nom de Philosophe, & douter s'il est jour en plein midi.

Un Pirrhonien ne nie rien & n'affirme rien non plus, ajoûte-t'on. Mais pourquoi parle-t'il sans cesse pour ne rien dire? Car c'est ne rien dire que de ne nier ni affirmer quoique ce soit. Pourquoi multiplier les Livres? Pourquoi se donner un air de Philosophe? C'est à un bon Idiot renfermé dans son Village qu'il est permis de dire qu'il ne nie ni affirme rien. Mais cela est-il permis à des Jaseurs sans fin, qui voudroient même persuader que tous les Auteurs ont été Pirrhoniens, c'est-à-dire, que les Pirrhoniens ont été les seuls qui ayent eû la demangeaison de babiller & de dogmatiser pour nous apprendre uniquement qu'ils ne sçavoient point le faire, & qu'ils ne sçavoient absolument rien.

Les Pirrhoniens, ajoûte le Traducteur, *fondent principalement leurs doutes sur la différence des opinions qui partagent les hommes.* Voilà, j'en

conviens, leur triomphe, & de toutes leurs raiſons de douter l'unique qui ait l'ombre du bon ſens; voyons-en un peu la ſolidité & la force.

Il eſt certain qu'il y a bien de l'incertitude dans nos connoiſſances, que ſur bien des choſes il y a divers avis, & qu'en particulier les matieres de Phyſique ſont la plûpart controverſées, & le ſujet de bien des opinions qui paroiſſent toutes oppoſées l'un à l'autre.

Mais 1°. Il y a mille choſes ſur leſquelles il n'y a pas deux avis, ſi l'on met à part les Pirrhoniens & les inſenſez. Voilà un bon raiſonnement, de douter de tout parce que les Phiſophes ne ſont pas d'accord ſur le flux & reflux, ſur l'Aiman, ou ſur l'Arc-en-Ciel. Qu'on doute à la bonne heure de toutes ces choſes; mais pourquoi douter s'il eſt jour en plein midi, & ſi deux & deux font quatre? Ceux qui ſe chicanent ſur l'Empire de la Lune à l'égard des Mers, conviennent au moins de part & d'autre qu'il y a une Lune, qu'il y a des Mers, qu'il y a un flux & reflux, & leur diſſention en un point rend leur ac-

cord en tout le reste d'autant plus convainquant.

2°. Quand on examine même de près les divers systêmes des Philosophes, on trouve qu'ils ne sont pas aussi opposez qu'ils le paroissent à ceux qui n'en voyent que la surface. Deux choses font regarder les Philosophes comme fort opposez entr'eux. 1°. Leur vanité, ils veulent eux-mêmes paroître opposez, & chacun veut passer pour Auteur d'un systême tout nouveau. 2°. Le peu de discernement de ceux qui sont témoins de leurs dissentions, les empêche de démêler l'artifice par lequel chacun veut s'en faire accroire sur ce point. Qu'on y regarde de près : ils veulent pour le moins, tous dire la même chose, & le plus souvent ils la disent tous; il n'y a que les termes de différens, & tout au plus la maniere de concevoir; car enfin, c'est toûjours la même nature qu'ils ont tous devant les yeux; l'un la voit d'un côté, l'autre la voit de l'autre; & il n'y a pour les accorder qu'à leur faire connoître qu'ils sont en effet d'accord, & qu'ils vont au même but par des routes différen-

tes. L'un veut que la pesanteur fasse tout : un autre que ce soient les forces centripetes, un troisiéme prétend que c'est l'amour du centre ; un quatriéme a recours à la fuite de la circonférence : Anaxagore est pour l'homœomerie ou pour la convenance & la disconvenance des parties ; Pythagore attribuë tout à la consonance & à la dissonance ; Empedocle à l'amitié & à la haîne, à la guerre & à la paix, à l'association & à la dissociation. Il faut être bien superficiellement Philosophe, pour trouver dans une si legere différence, non d'idées, ni même d'expressions, mais de termes dans le fond Synonimes, une raison sans replique de douter de tout. Les Pirrhoniens ont été en effet communément les plus ignorans de tous les Philosophes. C'étoient des Sophistes pointilleux, qui ne sçachant rien soutenoient avec la même facilité le pour & le contre sur chaque question, & qui ne se contentant pas des disputes qu'on s'attire en se déclarant pour une Secte, en embrassant une opinion de Philosophie, vouloient avoir toutes les Sectes & toute les opi-

 nions

nions à combattre pour paſſer leur vie à faire un aſſaut continuel de paroles & de ſubtilitez le plus ſouvent puériles & grammaticales.

Ce que les Pirrhoniens avoient de meilleur, c'eſt qu'ils convenoient qu'ils ne ſçavoient rien : il n'y avoit pourtant pas trop de bonne foi dans cet aveu : car ils vouloient bien avoir la gloire de dire eux-mêmes qu'ils ne ſçavoient rien ; mais ils ne vouloient pas qu'on les crût ſur leur parole ; & quand on les accuſoit d'une véritable ignorance, ils s'en juſtifioient avec autant de chaleur que les autres. Il y a pour rire quand on voit un Pirrhonien, qui, d'un coté vante *Pirrhon* d'avoir ſçu dire qu'il ne ſçavoit rien, & qui de l'autre fait l'Apologie du même Pirrhon contre ceux qui l'avoient accuſé d'une ignorance groſſiére, & d'une parfaite ſtupidité. Les Pirrhoniens ne conſentent à paſſer pour ignorans qu'à condition que tout le monde voudra auſſi paſſer pour tel ; en un mot, ce ſont des Sophiſtes, qui ne cherchent qu'à chicaner & à briller aux dépens des Sciences qu'ils ne connoiſſent pas, & des

vrais ſçavans, qui leur font ombrage.

Ce qui rend ſur tout les Pirrhoniens formidables, ajoute le timide Traducteur, c'eſt leur Dialléle; c'eſt-à-dire, l'adreſſe qu'ils ont de faire voir que la plûpart des raiſonnemens des Dogmatiſtes ſont des Dialléles ou des Cercles vicieux, qui conſiſtent à prouver une choſe obſcure & incertaine par une autre, & enſuite cete ſeconde par la premiére.

Le Traducteur peut ſe raſſûrer ſi c'eſt là tout ce qui rend les Pyrrhoniens formidables. Il eſt vrai qu'ils ont l'adreſſe de trouver un Cercle vicieux dans la plûpart des raiſonnemens; mais c'eſt celui qu'ils y font eux-mêmes; il n'en faut point d'autre exemple que celui que nous fournit le ſubtil Traducteur.

„ Vous croyez avoir l'idée d'un arbre, par exemple, dit-il, point du „ tout. Un Pirrhonien vous prouvera que vous n'en avez aucune. Ou „ votre idée, dira-t-il, eſt conforme „ à l'objet, ou elle n'y eſt pas conforme; ſi elle n'y eſt pas conforme, „ vous n'en avez pas l'idée : que ſi „ vous dites qu'elle y eſt conforme;

» comment prouvez-vous cela ? Il » faudra que vous connoissiez cet ob- » jet avant que d'en avoir l'idée, &c ».

Est-ce là raisonner en Philosophie ? Au moins ce n'est pas parler en homme de bon sens : dans le commerce ordinaire, un pareil raisonneur donneroit de fort jolies scénes, & c'est dommage que les Pirrhoniens se renferment dans des Livres, ou dans leurs écoles ; il leur faudroit un théatre dans les formes.

Ils ont sur tout trouvé une maniere merveilleuse de décréditer l'esprit, la raison & le bon sens. Car si vous leur dites qu'une chose est raisonnable, ils vous demanderont qui vous l'a dit : vous leur répondrez que la raison le dit. Mais qui l'a dit à votre raison ; car, ajouteront-ils froidement, la raison est suspecte dans sa propre cause, & il faut une autre raison pour vous assûrer que la vôtre est raisonnable ; & cette seconde raison n'est pas moins suspecte que la prémiere ; il en faut une troisiéme, pour la garantir : une quatriéme, ne sera point de trop pour garantir la troisiéme ; & cela va à l'infini. C'est par ce beau progrès

que ces ſubtils diſcoureurs vont juſqu'à rendre le témoignage de Dieu ſuſpect; car il faudra un autre Dieu pour garantir le prémier, & un troiſiéme pour le ſecond, & un quatriéme pour, &c.

Nous ne rendrons point compte ici en détail de l'Ouvrage de *Sextus*, puiſque ce n'eſt pas un Ouvrage nouveau ni inconnu; il ſuffit de dire que la Traduction eſt d'un aſſez bon ſtile pour un Ouvrage didactique. Mais il faut dire quelque choſe des Notes du Traducteur, & de ſes réfléxions.

C'eſt ſur tout au prémier Chapitre du troiſiémeLivre, où Sextus nie l'Exiſtence de Dieu & d'une Providence, que ce Traducteur oppoſe ſes réfléxions, pour prévenir, dit-il, l'indignation que le Lecteur auroit, de lui voir divulguer tant de blaſphêmes ſans aucun Correctif.

Peut-être valoit-il mieux qu'il laiſſât tous ces Correctifs de ſa façon. Il ne ſeroit pas dit que c'eſt-ici un Pirrhoniſme corrigé; & ceux qui n'examinent point les choſes de près ſçauroient au moins que le venin y eſt dans toute ſa force. Que peuvent fai-

re des Correctifs ſi ménagez & qui viennent après coup ? Après avoir établi un Scepticiſme parfait dans tout le reſte de l'Ouvrage, il eſt bien tems d'y faire une unique exception. On a mis le Lecteur en défiance de ſes yeux, de tous ſes ſens, de ſa raiſon, de ſon Eſprit ; on lui à ôté tous ſes principes, toutes ſes facultez, tous ſes points fixes ; tout vacille, tout fuit tout diſparoit autour de lui : les corps ne ſont qu'une ombre;le monde une illuſion ; les Sciences un phantôme ; la Géométrie une impoſture ; tous les raiſonnemens humains des *Dialléles*, des *Cercles*, des *ſophiſtiqueries* : comment ſauver l'idée de Dieu, de ce débris général d'idées ?

Comment croirai-je qu'il y a un Dieu ſi je dois me défier de ma raiſon qui me le dit, des merveilles de l'Univers qui me l'annoncent, des véritez Géométriques qui ſont encore plus aſſorties à mon intelligence, & plus ſenſiblement évidentes ? Je n'ai point de *Criterium*, point de diſcernement, point de regle de vérité & de certitude; qui m'aſſûrera donc de l'Exiſtence de ce Dieu ? Ma raiſon a beau

m'en convaincre : par quelle autre raiſon & par quel progrès infini ſçai-je que ma raiſon ne me trompe pas ? Dieu ſe revelât-il immédiatement lui-même à moi, quel autre Dieu me raſſurera contre l'impoſture de mes ſens, de mon eſprit, contre ſon impoſture même ; car c'eſt à ces Blaſphêmes qu'on aboutit en raiſonnant conſéquemment, avec des gens qui raiſonnent ſi mal.

Mais comment le Traducteur corrige-t-il les Blaſphêmes de ſon Auteur ? Attend-on qu'il entre en lice & qu'il prenne en main la cauſe de Dieu ? Il paroit trop modéré pour prendre la choſe avec tant de chaleur; il veut la paix, même avec les impies. Il ne dit pas que les objections de *Sextus* ſont frivoles, comme elles le ſont en effet ; il dit qu'*elles ne doivent faire aucune peine aux Chrétiens qui ſont une fois bien perſuadez du ſouverain Empire & de la ſouveraine perfection de Dieu.*

Juſques-là, il n'y a pas de mal ; mais il ajoute que, *nous avons contre ces objections des réponſes de pluſieurs Theologiens de toutes les ſectes & de tous les*

ſyſtêmes qui ſatisfont parfaitement ceux qui les ont faites, & que c'eſt tout ce que l'on peut demander: ces paroles, n'ont point beſoin de commentaire; en tout cas voici celui du Traducteur Anonyme. Car *il n'eſt pas poſſible*, ajoute-t-il, *que les réponſes de quelqu'un ſatisfaſſent parfaitement tous les autres; & il ſuffit que depuis les Sociniens juſqu'aux Supralapſaires, chacun dans ſon ſyſtême ſoit content de ſa propre réponſe.*

C'eſt apparemment par un eſprit de paix & de charité que l'Anonyme laiſſe chaque ſecte, chaque ſyſtême en poſſeſſion de ſa propre réponſe, & qu'il livre tous les eſprits à leur ſens particulier, ſans s'embarraſſer de les concilier, ſans remarquer même le point fondamental qui les concilie ſur cette queſtion de l'Exiſtence de Dieu.

Au moins lui étoit-il permis de nous dire ſa propre réponſe; ou de declarer au moins qu'il en croyoit quelqu'une capable de ſatisfaire tout le monde; non, dit-il; cela n'eſt pas poſſible, & il ſuffit que chacun, à propos ou hors de propos, croye ce qu'il croit, & ſoit content de ſa pro-

pre réponſe. Ainſi la créance de Dieu ſera dans chacun l'effet de ſa ſecte, de ſon ſyſtême, de ſa maniére de penſer, & peut-être de la bizarrerie de ſon eſprit.

Conſéquemment à cet aveu le Traducteur, ſans prendre de parti, oppoſe aux Sceptiques la réponſe de M. l'Abbé d'*Olivet* dans ſa Traduction *de la Nature des Dieux de Ciceron*. En parlant de cet Ouvrage; il dit que ce Traducteur a mis ainſi l'Ouvrage de *Ciceron* entre les mains de tout le monde (c'eſt-à-dire de ceux qui le liſent) *ſans ſe ſoucier des ſcrupules de ceux qui craignent*, peut-être, *que la Religion Chrétienne ne ſoit pas établie ſur des fondemens aſſez fermes & aſſez ſolides pour pouvoir reſiſter aux attaques des Academiciens*. Voilà un *peut-être*, qui découvre de plus en plus, la Religion du Traducteur, quelque ſoin qu'il ait de la déguiſer ſous tous ces petits mots qui ſemblent lui échaper ſans aucun deſſein.

Mais quel tour malin pour rendre la Religion ſuſpecte, que de répréſenter ceux qui la défendent comme fort allarmez des attaques des Academi-

ciens? Elle ſeroit bien foible, ſi des Sophiſmes qui ne ſont pas à l'épreuve du moindre rayon du bon ſens, pouvoient l'ébranler. Mais elle a bien eſſuyé d'autres attaques; & après avoir renverſé toutes les ſectes anciennes, & nommément toutes celles des Philoſophes, après avoir bravé tout l'Empire Romain qui avoit à ſa tête les *Nerons* & les *Diocletiens*, il ſeroit ridicule de craindre une petite troupe de têtes aſſez foibles, pour douter gravement s'il eſt jour en plein midi, & ſi deux & deux font quatre. La Religion étoit bien plus foible lorſque *Sextus* l'attaquoit en perſonne; je doute que des diſciples & des Traducteurs Anonymes ſoyent plus formidables que lui.

La maniére dont ce Traducteur de *Sextus*, s'y prend pour raſſûrer ceux que les ſophiſmes des Academiciens auroient allarmez, eſt ſinguliere. *Sextus* & tous les anciens Philoſophes ne peuvent, ſelon cette nouvelle réponſe, faire aucun tort à la Créance d'un Dieu, parce que le Dieu dont ils ont ſappé la Créance, n'eſt point le Dieu que nous adorons: ce n'eſt

qu'une chimere de Divinité. Un *Athée, eſt un homme qui ne croit pas, qui ne connoit pas un Dieu tel que nous le définiſſons*; c'eſt-à-dire, que tous les Idolâtres ſont Athées; le Traducteur en convient aſſez.

Mais comment prouveroit-il qu'il n'y a point de milieu entre connoître Dieu auſſi parfaitement que nous le connoiſſons, & ne le connoître point du tout? Quoi! un homme qui ne connoîtroit de Dieu que ſon Unité d'Eſſence, ſa Sainteté, ſa Bonté, ſans connoître la Trinité des Perſonnes, ſeroit donc un Athée; & un Pirrhonien qui ne combattroit que cette Unité, cette Bonté, cette Sainteté, pourvû qu'il ne connût point cette Trinité, ne combattroit point du tout l'Exiſtence de Dieu, ne ſeroit point un Impie, & l'on pourroit mettre ſon Livre entre les mains de tout le monde, *ſans ſe ſoucier des ſcrupules de ceux*, &c.

Sextus combat toute Providence par les Sophiſmes ordinaires des Athées de nos jours. Quoi! parce que de ſon tems certains Philoſophes avoient de fauſſes idées de Dieu, *Sextus* n'aura point combattu la Provi-

dence telle que nous la croyons? Pour le moins aujourd'hui, son Livre est dangereux pour nous qui avons la véritable idée de Dieu & de sa Providence.

Ce qu'il y a de singulier, c'est, que dans tout ce Chapitre, *Sextus* ne combat point la pluralité des Dieux, & que son Traducteur prend presque par tout le Texte sous le nom de Dieu au singulier. Je remarque même que *Sextus* ne combat guéres que les idées saines, & celles que nous avons de la Divinité nous-mêmes.

Par exemple, voici ses propres paroles. *Imaginez-vous*, disent-ils, *quelque chose d'incorruptible & d'heureux, & pensez que c'est-là Dieu : mais cela est insensé*, ajoûte cet Impie. Or je demande si ce n'est pas-là combattre la propre idée des Chrétiens sur la Divinité ? N'est-ce pas encore à notre idée & à notre définition qu'il en veut, lorsqu'il dit en propres termes, par la bouche de son Traducteur, que *si Dieu pourvoyoit à toutes choses, il n'y auroit point de maux ni de vices?*

Qui a dit même à ce Traducteur, que notre idée de Dieu est parfaite,

& que des Créatures plus parfaites que nous n'en puissent avoir une idée plus étenduë que celle que nous en avons, & ne puissent le *définir* avec plus d'intelligence. Notre définition sera donc fausse parce qu'elle est bornée, & nous n'avons aucune idée parce que nous n'avons pas toute celle qu'on peut avoir.

Selon le Traducteur de *Sextus*, „ tous les anciens Philosophes auroient proferé cet Acte de Foi, *je crois l'Existence de Dieu*, sans entendre par-là ce qu'entendent le Juif & le Chrétien ..... Et de-là il s'ensuit que les traits de cet Ouvrage qui ont quelqu'air d'impiété, n'ont point ici pour objet le vrai Dieu, mais la chimere que les Philosophes mettoient à la place du vrai Dieu „.

Voilà donc *Sextus* & tous les Mécréans de l'Antiquité justifiez de l'impiété qu'on leur attribuë; ils n'en ont eu que l'*air*, & réellement ils n'étoient point impies : nous avons tort d'être révoltez en lisant leurs Ouvrages, & l'on peut les mettre sans aucun danger entre les mains de tout le mon-

de : Saint Paul même a eû tort de blâmer les Philoſophes de ce qu'ils n'avoient pas adoré le vrai Dieu aprés l'avoir connu. Ils étoient tous des Athées, ils ne le connoiſſoient pas, ils ne connoiſſoient qu'une chimere de Divinité.

Anaxagore & Platon *ont crû l'Exiſtence d'un Eſprit infini qui a formé l'Univers, mais qui ne l'a point créé.* Un homme qui auroit nié tout court le Dieu de Platon ou d'Anaxagore n'auroit point été Athée ſelon la nouvelle *reponſe* ; & parce qu'il y avoit du faux dans l'idée de ces Philoſophes, on pouvoit, ſans aucun diſcernement, la rejetter dans toute ſon étenduë. Quelques Chrétiens mêmes ont crû que Dieu avoit un corps. C'étoient donc des Athées. En Hollande & dans tous les Païs Hérétiques où l'on défigure l'idée de la Divinité par un mélange de fauſſes idées, on eſt donc Athée, & un Hollandois peut nier la Divinité ſans blaſphême; & peut-être tous ceux qu'on traite d'impies, n'ont qu'un *air d'impiété* ; car ce n'eſt qu'une chimére de Divinité, un Dieu injuſte, un Dieu cruel qu'ils blaſphêment, puiſ-

qu'ils ne le blaſphêment qu'en le traitant d'injuſte ou de cruel.

Voilà ce que le Traducteur de *Sextus* appelle des Correctifs, & voilà à peu près tout l'Extrait que mérite un pareil Ouvrage, qui eſt peut-être plus propre à faire perdre le bon ſens & le goût du vrai que la Religion ; car à moins que de renoncer au ſens commun, je ne vois pas qu'on puiſſe ſur un ramas de Sophiſmes comme celui-là, apprendre à douter, même à propos, de quoi que ce ſoit. Il eſt bon que les Académiciens ayent porté la choſe à l'excès, & qu'ils ayent intéreſſé tous nos ſens, toutes nos facultez, toutes nos ſciences dans la Cauſe de Dieu & de la Religion.

ARTICLE III.

DESCRIPTIO HOROLOGII recens inventi. *C'est-à-dire, Description d'une nouvelle Horloge de l'invention du Reverend Pere Thomas Hildeyard Jesuite.* A Liége, *chez G. Barnabé, avec de grandes planches qui réprésentent les principaux profils de la Machine.*

L'Auteur qui a beaucoup de génie pour la Méchanique, n'a pas eû besoin de se proposer de faire une Horloge composée & d'une structure difficile & merveilleuse; il n'a visé qu'à la faire juste & exacte; & n'a pas laissé de la faire composée & de la remplir de traits merveilleux & nouveaux.

Pour réüssir, il n'a rien omis de ce qui pouvoit fortifier & perfectionner la force motrice, le ressort qui anime la machine; il a déchargé cette force de tout ce qui pouvoit l'énerver & la dissiper inutilement; il a pour cette fin rejetté tous les jeux de la machine qui n'ont rien de rare & de nou-

veau ; pour ceux qu'il y a introduits de ſon invention, ils dépendent d'un Méchaniſme fort lent dans ſes progrès & par-là moins ſujet au dérangement.

Toute la Machine eſt en maniere de Tour quarrée, ſurmontée d'un Dome que couronne une boule de Cryſtal ſculptée avec beaucoup d'art. Pour faire joüer l'Horloge elle n'a beſoin d'aucun poids ; il ſuffit qu'elle appuye ſur une table ou ſur le pavé ; c'eſt le reſſort & le Pendule qui font tout.

La premiere face de la Tour marque l'année, le mois, le jour du mois & de la ſemaine, le lever & le coucher du Soleil, les heures Italiques & les ordinaires, les Phaſes de la Lune, la longueur des jours & des nuits, les Solſtices & les Equinoxes, &c.

Quand on dit que tout cela eſt marqué, il faut l'entendre dans la derniere juſteſſe ; enſorte qu'à peine en un an il y aura quelques minutes de différence entre la Machine & les Tables de Riccioli, ſur leſquelles l'Auteur a pris ſes arrangemens. Or tout cela n'a pû ſe faire ſans bien des adreſſes & des ſingularitez de Mécha-

nique. Par exemple, la Roüe qui marque les mois, a trente & une dent, & cependant elle marque tout de ſuite les mois de 28, de 30, & de 31. jour.

Dans le milieu eſt le Cadran des heures partagé en 24. parties: deux lames, l'une d'acier, l'autre dorée, occupent tout le cercle du Cadran; la lame dorée marque le jour; l'autre marque la nuit; & pendant tout le jour, l'aiguille eſt ſur la premiere, & pendant la nuit ſur la ſeconde; de ſorte que ces lames ſe combinent différemment ſelon que les jours & les nuits ſont égaux l'un à l'autre, ou ſe ſurpaſſent alternativement; c'eſt-à-dire, que tantôt les deux lames ſont égales, & tantôt l'une ſurpaſſe l'autre dans la juſte proportion du jour & de la nuit. C'eſt la lame d'acier qui s'étend ou ſe reſſerre ſans ceſſe ſuivant cette proportion. On comprend bien qu'elle doit être compoſée de pluſieurs lames en forme d'écailles qui s'inſinuënt & gliſſent les unes ſous les autres. Par ce moyen, on voit tous les jours l'heure préciſe du lever & du coucher du Soleil; il y a même une petite image ſolaire qui ſe léve

au-dessous des lames d'acier, paroît tout le jour, & disparoît à l'heure du coucher. Un petit Globe y répésente aussi le cours de la Lune & toutes ses Phases.

Dans la seconde face de la Machine, sont marquées les Fêtes Mobiles, l'âge de la Lune & les degrez de secheresse & d'humidité. L'extrémité de l'aiguille qui marque le jour de la Lune décrit une ligne spirale, qui a cela de nouveau & de fort singulier que ce n'est pas toûjours la même spirale, comme dans les autres qu'on a vûës jusqu'ici.

Le Cadran des Fêtes Mobiles se renouvelle de soi-même & sans qu'on y touche à la fin de chaque année; de sorte que l'année finissant on voit disparoître le Calendrier qui a paru toute l'année, & l'on voit lui succéder celui de l'année qui commence; cela doit arriver pendant 40. ans sans qu'on ait besoin d'y toucher.

Dans la troisiéme face, on voit l'heure du jour & de la nuit avec les minutes & les secondes, aussi bien que le lever & le coucher du Soleil, & cela dans toutes les parties du mon-

de. L'exécutien de cela a quelque chose de particulier qu'on voit dans le Livre, & qu'on verroit encore mieux dans la Machine même.

La quatriéme face réprésente toutes les constellations depuis le Pole Arctique jusqu'au-dessous du Tropique du Capricorne; on y voit leur mouvement, leur lever, leur coucher; les degrez de froid & de chaud, &c. Il y a même une marque où l'on connoît depuis combien de jours la Machine a été montée & quel jour il faut la remonter, ce qui arrive de huit en huit jours.

Aux angles de l'Edifice il y a quatre colomnes sur lesquelles on voit quatre Globes de verre, où est réprésenté le flux & reflux tel qu'il arrive à Calais, Dunkerque, Dieppe, & au Texel. L'Auteur espere aussi venir à bout d'y ajoûter encore quatre Globes pour réprésenter le flux de Londres, de Cadix, de Lisbonne & d'Archangel.

La boule de Crystal qui couronne le Dome, réprésente tout le systême du monde à la réserve de quelques Planétes.

Janvier 1727.

L'Auteur a jugé à propos d'y faire tourner la Terre au tour du Soleil qui eſt immobile.

On comprend apparemment que c'eſt ici un des plus vaſtes Ouvrages qu'on ait faits en ce genre. Tout le monde l'admirera ſans doute, mais les Artiſtes y trouveront de l'inſtruction & des manieres toutes nouvelles.

ARTICLE IV.

MELANGES DE LITTErature, tirez des Lettres Manuſcrites de Monſieur Chapelain, de l'Académie Françoiſe. in 12. pag. 258. *L'Epître* 10. A Paris, *chez Briaſſon Libraire rüe Saint Jacques, à la Science, & Chaubert Quai des Auguſtins à la Renommée.*

QUand un Auteur eſt décrié ſur un Chapitre, il ſemble qu'on n'en puiſſe rien attendre de bon en quelque genre que ce ſoit ; c'eſt un préjugé contre lequel on doit être extrêmement en garde par rapport aux Ecrivains ; mais il n'y en a point qui ait

plus beſoin de cette attention d'équité, que feu Monſieur Chapelain de l'Académie Françoiſe, & l'un de ceux qui contribua le plus à l'établiſſement de cette célebre Compagnie.

Le décri général où tomba ſon Poëme de la Pucelle dès qu'il parut, n'eût été que demi-mal pour lui, s'il n'eût fait tort à ſa réputation que du côté de la Poëſie; mais l'influence en fut ſi maligne, qu'elle ſe répandit ſur ſes autres Ouvrages, & qu'elle fit oublier que ce même Auteur, ne laiſſoit pas d'être un Ecrivain célebre, & l'homme de Lettres de ſon tems le plus généralement eſtimé en France & dans les Païs Etrangers.

C'eſt ſur ce pied que l'Auteur de ces Mélanges nous donne aujourd'hui les différens morceaux qui les compoſent, & qu'il a tirez, dit-il, des Lettres Manuſcrites de M. Chapelain. Dans ſon Epître Dédicatoire, qui eſt tournée en forme de Préface, il paſſe d'abord condamnation ſur le Poëme de la Pucelle; dont il attribuë la chûte à une verſification froide & languiſſante qui fait bâiller, & qui ne permet pas de réfléchir ſur les beautez

du deſſein qui eſt formé d'après les régles les plus exactes du Poëme Epique, que Monſieur Chapelain connoiſſoit à fonds. Mais il avertit en même-tems qu'il faut bien ſe donner de garde de paſſer du mépris de l'Ouvrage au mépris de la perſonne du Poëte, qui a joüé un role conſidérable parmi les Sçavans du XVII[e] Siécle : Grammairien profond, Hiſtorien habile, Politique conſommé, Critique ſage & judicieux ; c'eſt de quoi les morceaux qu'on vous donne ici des Lettres de Monſieur Chapelain & quelques Lettres même en entier convainqueront ſans doute le Lecteur.

Ces morceaux differens ſont tirez d'un Recueïl Manuſcrit de trois Volumes *in 4°.* aſſez épais, des Lettres de Chapelain ; & l'on doit ſçavoir gré à l'Auteur de ces Mélanges du ſage tempérament qu'il a pris à cet égard. Les donner toutes en entier, c'eût été trop, puiſqu'à moins que des Lettres ne contiennent des traits d'érudition un peu piquants, ou des Anecdotes un peu curieuſes ; il n'y a guéres de lecture qui ſoit plus ennuyeuſe. Mais

d'un autre côté, il eût été fâcheux de laisse perdre différens traits intéressans qui se trouvent répandus dans ces Lettres. C'est pour cela que l'Auteur de ces Mélanges a fait un choix de tout ce qu'il a trouvé de plus propre à faire plaisir au Lecteur; & l'on voit bien par la modicité du Volume, qu'il a moins cherché à faire un gros Livre qu'à en faire un bon.

Mais comme la maniere dont deux de nos Ecrivains ont parlé des Lettres de Monsieur Chapelain, n'en donne pas une idée fort avantageuse, l'Auteur des Mélanges a cru devoir, avant toute chose, examiner quel fond on pouvoit faire sur leur Critique. Ces deux Ecrivains sont, 1°. Vigneul Marville, ou pour mieux dire, Dom Bonaventure d'Argonne, Chartreux, dans les *Mélanges d'Histoire & de Litterature* qu'il a donnez sous le nom de *Vigneul Marville*; 2°. Feu Monsieur Chevreau dans le second Tome du *Chevrœana*.

Le premier prétend que Monsieur Chapelain n'entendoit rien à écrire des Lettres, & il attribuë en partie à son avarice, sa négligence en fait de

Lettres ; ajoûtant que la plûpart de celles qu'il avoit vûës de lui, étoient très-courtes, écrites à la hâte, & le plus ſouvent ſur les enveloppes des paquets qu'on lui adreſſoit ; ſe dédommageant ainſi d'une partie du port, ſur une feüille de papier qu'il ſauvoit.

Sur quoi l'Auteur des *Mélanges* tirez de Monſieur Chapelain, fait d'abord remarquer, que Vigneul Marville ou le Chartreux, homme d'eſprit, mais ſatyrique, ramaſſoit indifféremment toutes les Anecdotes qu'on lui racontoit, & ſe ſoucioit aſſez peu de la vérité d'un fait, pourvû qu'il y pût donner un tour joli & malin. Il s'inſcrit enſuite en faux ſur les prétenduës Lettres très-courtes & écrites ſur des enveloppes. Les Lettres de Monſieur Chapelain ; ajoûte-t'il, ſont ordinairement très-longues & il auroit fallu des enveloppes d'un furieux volume pour les contenir. On en pourra juger par quelques-unes qu'on donne ici en entier ; il ſemble qu'on doit plus de créance ſur ce point à ce dernier qui parle avec connoiſſance de cauſe & après avoir exami-

 né

né de près trois gros Volumes de Lettres de Monſieur Chapelain, qu'au prétendu *Vigneul Marville* qui n'en parle qu'au hazard & ſur quelques chifons de Lettres qui ont pû lui tomber entre les mains. L'Auteur de ces Mélanges avoüe pourtant avec le Chartreux, que Monſieur Chapelain n'a pû attraper dans ſes Lettres, ni l'Eloquence de *Balzac*, ni le naturel de *Voiture*; mais auſſi ne fait-il pas conſiſter tout le mérite des Lettres dans l'élégance du ſtile, & ce n'eſt point en effet par-là, comme il l'obſerve, que les Lettres des Sçavans plaiſent le plus. Auſſi remarque t'il très-judicieuſement à cette occaſion, que parmi les Lettres de *Balzac* même, on a toûjours donné la préférence à celles qu'il a écrites à Monſieur *Chapelain*: ce que Monſieur *Heinſius* attribuoit à ce que les matiéres d'érudition y étoient plus fréquentes que dans les autres.

A l'égard de Monſieur *Chevreau*, notre Auteur recuſe ſon témoignage ſur l'animoſité qui paroît dans la maniere dure & chagrine dont il s'explique ſur Monſieur Chapelain, toutes

les fois qu'il a occasion d'en parler, ajoûtant qu'il est triste pour M. Chevreau d'être le seul des amis de M. Chapelain qui en reçût des Lettres qui ne signifient rien, pendant que tous les autres en recevoient qui certainement signifioient beaucoup.

Pour venir à présent à ce qui fait le fonds du Livre, on peut le regarder comme divisé en trois Parties. La premiere, contient des Extraits de différentes Lettres de Chapelain, d'où on a tiré ce qui paroissoit propre à procurer en quelque sorte l'avancement de l'Histoire des Gens de Lettres. On y trouve des Anecdotes assez curieuses sur la personne & les Ouvrages de plusieurs Sçavans, avec le caractere de quelques-uns d'entr'eux, tracé de main de Maître. Et parce qu'il seroit pénible & desagréable d'aller chercher page à page ce qui regarde les Sçavans dont on veut être instruit, on a mis à la tête de l'Ouvrage une liste Alphabetique de leurs noms, avec le chifre de la page où il est parlé de chacun d'eux.

La seconde, renferme environ dix Lettres en entier, dont la premiere

adressée à l'Abbé de Bois-Robert, est une Critique très-judicieuse & très-sçavante de l'Histoire des Guerres de Flandres par le Cadinal Bentivoglio. Cette Critique est accompagnée de tant de politesse & d'égards pour le Cardinal, qu'il ne pût se défendre de donner lui-même des loüanges au Censeur qui avoit si bien développé les beautez & les défauts de son Ouvrage. On découvre dans cette Critique tant de discernement & tant de finesse, qu'on croit qu'on ne peut l'avoir lûë, sans revenir des préjugez vulgaires qui semblent prévaloir depuis long tems contre le mérite de M. Chapelain.

La seconde Lettre de M. Chapelain, adressée au même Abbé de Bois-Robert, est une preuve qu'il sçavoit joindre toute la délicatesse d'un Courtisan poli, à la solidité de la Science. Le Cardinal de Richelieu qui avoit fort goûté la Critique de M. Chapelain sur l'Histoire de Flandres du Cardinal Bentivoglio, ne pût pourtant être de son sentiment sur la question où on demande si un Historien doit porter son jugement sur les

faits qu'il rapporte. Monſieur Chapelain étoit pour l'affirmative, & le Cardinal tenoit pour la négative. Comment oſer contredire un Miniſtre qui avoit le foible de vouloir dominer dans la Litterature, comme il le faiſoit dans la Politique? Monſieur Chapelain ne craignit point de l'entreprendre, & il prit pour cela un tour ſi heureux & ſi flateur pour le Cardinal, que ce grand Miniſtre ne s'eſt peut-être jamais vû loüer plus délicatement qu'en cette occaſion. Voici donc le tour dont il ſe ſervit.

Il établit d'abord que l'Hiſtoire priſe pour une ſimple narration des faits, ſans qu'on y appuye ſur ce qui s'y rencontre de digne de loüange ou de blâme, ne ſera d'aucune utilité pour le commun des Lecteurs qui n'y trouveront qu'un amuſement ſterile & infructueux. Il ajoûte enſuite que ſi tout le monde avoit l'étenduë & la pénétration d'eſprit du Cardinal, & étoit en état comme lui de tirer des conſéquences ſûres & juſtes de la narration ſimple des faits, il ſeroit inutile que l'Hiſtorien y interpoſât ſon

jugement; mais que comme on écrit pour tous les hommes en général, & que rien n'est plus rare que de rencontrer des Lecteurs qui ayent les lumieres infinies de ce grand Ministre, il persiste à croire qu'un Historien est obligé de dire son sentiment dans les faits où il est à propos de s'expliquer. Les autres Lettres roulent sur d'autres sujets intéressans; & il y en a sur tout où le Judaïsme secret dont on a accusé *Bodin*, ne paroît que trop bien éclairci.

La troisiéme partie de cet Ouvrage, est un Mémoire dressé en 1662. par ordre de M. Colbert sur les Gens de Lettres qui vivoient alors. Ce Mémoire est d'autant plus estimable, 1°. qu'il est dressé par un homme intelligent, & qui étoit plus au fait que personne sur le fort & le foible de ce qu'il y avoit de sujets plus considérables en ce tems-là dans la Litterature. 2°. Qu'il paroît fait sans passion & avec un vrai desintéressement. 3°. Qu'ayant été dressé par un grand Ministre qui vouloit être informé exactement en ce genre, & qui pouvoit encore l'être par d'autres que par M.

Chapelain, on a tout lieu de présumer qu'il n'y a rien avancé qui ne fût vrai & qu'il ne pût justifier. Quand il n'y auroit que ce Mémoire dans l'Ouvrage qu'on nous donne, il suffiroit seul pour le faire rechercher, puisqu'on ne trouve nulle part des caracteres plus précis ni en plus grand nombre de ce qu'il y avoit alors de Gens de Lettres plus distinguez en France.

Mais parce que dans ces caracteres & dans les autres morceaux qu'on rapporte de Monsieur Chapelain, il y a des endroits, qui, aujourd'hui, peuvent avoir besoin d'éclaircissement, on y a joint des notes au bas des pages; & ce qu'on y en a mis est si bien ménagé & si intéressant, qu'on ne lit pas avec moins de plaisir les notes, que le Texte même.

ARTICLE V.

IL METODO DI SANTO Agoſtino negli ſtudi All' Illuſtr. Signor Morcheſe Scipione Maffei: *c'eſt-à-dire, les Etudes réglées ſelon la Méthode de Saint Auguſtin. A Verone chez Pierre-Ant. Berno* 1724. *broch. in* 12. *pp.* 106.

IL entre dans ce petit Ouvrage, de l'Erudition, de la Critique & même de la Devotion. C'eſt un premier tribut qu'une Academie entiére de Sçavans, établie à Verone, a voulu rendre au S. Docteur de la Grace, qu'elle a choiſi pour Patron. Elle prend le nom d'Academie des Apatiſtes, *Apatiſti*: par où elle marque la profeſſion qu'elle fait de ſe conſerver libre de tout préjugé & de toute affection de Parti. L'Ouvrage a pour Auteur le Sig. Pietro Ballerini, Directeur de cette Academie, homme verſé dans la connoiſſance de Saint Auguſtin, mais qui l'a lû avec d'autres yeux & dans un autre eſprit, que ne font communément les perſonnes curieuſes d'une

pareille lecture. C'eſt une perte pour les Lettres, que la plûpart ne ſçachent eſtimer, & ne s'accoûtument à conſidérer Saint Auguſtin que du côté de la Religion. Ceux des Theologiens qui ſe diſent ſes Diſciples, mais qu'on accuſe de n'en pas ſuivre auſſi fidélement la doctrine qu'ils en font gloire, le décréditent ſouvent à force de le vanter. Comme ils donnent pour ſes vrais ſentimens des opinions extrémement durés, productions bizarres d'un Eſprit outré : dès-là on rabat beaucoup des Eloges éternels qu'ils lui prodiguent; choqué que l'on eſt de l'affectation qu'on y découvre, & de la groſſiéreté des dogmes qu'ils lui attribuent. Ceux même qui uſent plus ſobrement de l'étude qu'ils en ont fait, mais qui raménent aux conteſtations de l'Ecole tout ce qu'ils en apprennent, nuiſent auſſi beaucoup à l'idée qu'il en faut avoir. Ils étouffent ſous un amas d'argumens & de diſſertations polémiques, des penſées brillantes, des réfléxions fortes, cent autres avantages, qu'on ſaiſiroit & qu'on recueilleroit avec ſoin dans les Ecrivains les plus goûtez; ils empê-

chent qu'on ne lui rende justice sur quantité de sujets, où l'honnête-homme, le bel-esprit, le genie aisé, le sçavant delicat, valent bien dans leur genre le Docteur sublime & l'Oracle des Ecoles Chrétiennes, toute proportion gardée.

Il ne tiendra pas à Monsieur *Ballerini* que le mérite universel de Saint Augustin ne soit connu desormais dans toute son étenduë. Ce qu'on pourroit craindre; c'est qu'il ne se jette lui même dans une autre extrémité. Car il semble qu'il soit de la destinée de ce Saint Pere, qu'en fait de Panegyrique ou de censure, on se contienne rarement à son égard dans un juste milieu. Le plan de l'Auteur consiste à parcourir sous autant de titres les Sciences ordinaires; & à chaque article, de proposer Saint Augustin pour le modéle & la régle qu'il faut suivre, afin de s'avancer & de se perfectionner dans la Science dont il y est traité. On conçoit que pour l'exécution de ce dessein, il s'agit au moins de tirer du S. Docteur un choix d'exemples, avec un ordre & un enchaînement de maximes capables de di-

riger l'esprit dans toutes les parties de la litterature, d'y faciliter ses recherches, & de le conduire *méthodiquement* au terme où il prétend arriver. Or, ce n'est pas là tout à fait ce qu'on trouve dans le Livre de Monsieur *Ballerini.* Aprés y avoir exposé ses propres pensées, il se contente de les accompagner de quelques passages de Saint Augustin par forme de confirmation; ou tout au plus de tourner quelques fois ces passages en préceptes, selon qu'il voit jour à les mettre en œuvre pour la pratique.

Ainsi, sur ce que le Saint a marqué quelque part que les deux langues, Grecque & hebraïque, sont comme les deux aîles qui nous élevent à l'intelligence de l'Ecriture; & sur ce qu'il ajoute qu'il y a des expressions que l'on n'entend jamais bien hors de leur langue naturelle, cela suffit à l'Auteur pour remplir son projet en ce qui concerne l'étude des Langues; & c'est la matiére du prémier article. Deux textes sur l'utilité de la Poësie & sur le ridicule d'un Poëte médiocre composent le second. Le troisiéme qui traite de l'Eloquence est plus four-

ni. A prendre précisément l'Eloquence pour l'art de bien dire, peu de gens se persuaderont qu'ils en doivent chercher des leçons dans Saint Augustin, préférablement à tant d'autres excellens Maîtres. On y trouve à profiter néanmoins, mais tout n'y est pas à imiter: soit défaut de son siécle, soit défaut de son païs. C'est plûtôt un Orateur à lire sous la direction d'un guide qui en démêle les beautez, qu'il n'a lui-même dequoi pouvoir diriger & guider sûrement les autres dans cette profession.

Des agrémens du discours, M. Ballerini passe à la justesse du raisonnement, qui en devroit être inséparable. Cet arcicle est suivi de plusieurs autres, qui regardent les préjugez; les questions inutiles; les disputes de mots; la facilité avec laquelle il convient de se rétracter; la maniére de faire valoir ses raisons, & de refuter les raisons de la partie; toutes matiéres de dissertation qui sont comme autant de branches de la Logique, & sur lesquelles Saint Augustin a pensé fort sensément. L'Auteur y sçait parfaitement faire usage des réfléxions

que le Saint Docteur lui fournit ; mais ce qui doit paroître un peu surprenant, c'est qu'il s'enhardisse à le citer sur la Physique même, quelque décriez que soient aujourd'hui les Anciens par ce dernier endroit. S'il n'y fait pas voir un systême détaillé, digne de balancer les systêmes qui ont le plus de vogue, il y montre du moins les deux grands principes, d'où les Modernes ont tiré toutes leurs découvertes ; la nécessité des Mathématiques & celle des Expériences. Il fait plus : il y trouve encore dequoi combattre ce qui lui paroît un abus manifeste des Livres Saints dans l'explication des phénoménes de la Nature : ce sont certains textes qu'un Partisan de Copernic ; & tout Philosophe que l'Ecriture embarrasse dans son systême, pourra juger fort commodes pour se mettre au large. Il semble en effet que Saint Augustin n'approuvoit pas qu'on employât l'autorité des Ecritures en matiéres Physiques. Sa raison étoit, que les Ecrivains inspirez parloient à un peuple grossier ; & que bornez à l'instruire de la religion, ils s'accommodoient dans le reste aux

idées communes. Si l'on entend par là qu'ils ne se sont point mis en peine de rédresser les hommes sur des erreurs qui ne touchent point au salut, tout le monde en convient : mais si l'on prétend que Saint Augustin ne comptoit pour rien des définitions expresses contenuës dans les Auteurs sacrez ; & qu'il étoit homme à fixer sans scrupule le Soleil au milieu d'un tourbillon, lorsque l'Esprit Saint nous en trace réguliérement toute la route dans les termes les plus positifs ; c'est un sens purement arbitraire, attribué aux paroles du Saint Docteur, & que ceux qui en pensent autrement ne contesteront pas moins, que l'immobilité même du Soleil.

Saint Augustin faisoit cas de la jurisprudence civile, & il en conseilloit l'étude ; mais cet article est touché ici fort succinctement. Les articles qui suivent se rapportent tous à la Science Ecclesiastique. Par là l'Auteur rentre dans un champ un peu battu ; sans cesser cependant de prendre avantage des passages qu'il allégue, pour soutenir un caractére de singularité qui fait plaisir. On ne s'i-

magineroit pas aſſûrément que du ſein de l'Italie, il oſât reprocher aux Théologiens de la Faculté de Paris, d'avoir été *les principaux promoteurs d'une Théologie ſophiſtiquée, vaine, pointilleuſe, chicanante*, qui leur attira plus d'une fois de vives réprimandes des Souverains Pontifes. Comme il en place heureuſement la datte au XIII. ou au XIV. ſiécle, le reproche ne tire point à conſéquence pour notre tems, où les leçons & les Diſputes ont bien changé d'objet.

Le dernier article qui eſt le plus long de tous, roule entiérement ſur la Théologie Morale. Le pieux & ſçavant Academicien y déploye avec force l'autorité & le témoignage de Saint Auguſtin contre les rafinemens ou les adouciſſemens des Caſuiſtes, qui abandonnent l'Ecriture, les Peres, les Conciles, & les Régles de conduite les plus reſpectables. C'en eſt beaucoup plus qu'il ne faut pour mettre dans leur tort des Theologiens ſi malaviſez, & qui dès-là portent avec eux leur condamnation, indépendamment de ce que Saint Auguſtin en a dit, ou plûtôt de ce qu'il donne lieu

de leur appliquer : car ces textes la plûpart ne touchent qu'indirectement la Morale : leur ſens naturel regarde les innovations faites dans le dogme par les Hérétiques Manichéens & Pelagiens.

On peut dire de cet Ouvrage de M. *Ballerini*, qu'il donne l'idée d'un grand projet ; qu'il l'entame avec ſuccès en pluſieurs points ; qu'il facilite beaucoup les moyens d'aller plus avant ; mais qu'après tout, il ne remplit point l'eſpérance que le titre en fait naître. C'eſt toûjours un eſſai auquel les perſonnes judicieuſes, & qui aiment à ſe nourrir de réfléxions & de remarques, ne peuvent refuſer un favorable accuëil. Quelques-uns pourtant ont peine à en approuver le plan même qu'ils jugent plus éblouïſſant que ſolide. Il eſt queſtion, diſent-ils, de propoſer une *méthode* ou *régle*, qu'on puiſſe ſuivre dans les Etudes ; mais une *Régle*, une méthode doit être juſte, ſûre, invariable ; trois qualitez qui ne ſont pas, à ce qui leur paroit, des qualitez dominantes dans les Ecrits de Saint Auguſtin, ſi l'on met à part ce que l'Egliſe reconnoit

& adopte pour sa doctrine. Ils rappellent sur cela la Critique de M. Du Pin, qui lui auroit souhaité un esprit plus en garde contre sa propre fécondité, plus resserré dans les bornes d'une rigide exactitude; plus difficile à se contenter de probabilitez. En conséquence de ce dernier défaut, M. Du Pin ajoute, que le Saint Docteur sur bien des choses qu'il avançoit, approchoit un peu de ce qu'étoit Ciceron en matiére de Philosophie, sujet à risquer & à mettre en thèse ce qu'il ne tenoit pas toûjours pour assûré, *Magnus Opinator*. Ces legers griefs reprochez à Saint Augustin, montrent seulement qu'il ne doit pas faire Loi en tout: M. *Ballerini* l'avouë sans difficulté: ils n'empêchent pas que le dessein du nouveau Livre ne puisse être porté à un dégré de perfection qui le rende encore plus agréable & plus utile au Public, pour le peu que l'Auteur, s'il le retouche ou le continuë, le fasse avec les restrictions, le choix, la reserve qu'on en doit attendre.

ARTICLE VI.

LIBER PONTIFICALIS ſeu de Geſtis Roman. Pontificum Quem cum Codd. Manuſcriptis Vaticanis aliiſque ſummo ſtudio & labore conlatum emendavit ſupplevit Joannes Vignolius, &c. *C'eſt-à-dire; l'Ancien Recueil des Vies des Papes, corrigé ſur les Manuſcrits du Vatican & ſur pluſieurs autres, & enrichi de ſupplémens avec des Notes & les Variantes; par Monſieur l'Abbé Vignoli, Garde de la Bibliothéque du Vatican & Camerier d'honneur de Notre Saint Pere le Pape.* A Rome, *de l'Imprimerie de Roch Bernardo* 1724. 1. *vol. in* 4°. *pages* 390.

NOus avons parlé récemment du *Livre Pontifical*, attribué à Anaſtaſe le Bibliothéquaire, lorſque nous avons rendu compte du Tome IV. des *Ecrivains d'Italie* (*), où Meſſieurs de la Société Palatine de Milan lui ont donné une place honorable. Nous

(*) *Juin* 1726. *Art.* 53.

ignorons pourquoi Monsieur l'Abbé *Vignoli* qui imprimoit en 1724. ne fait aucune mention de cette Edition qui est de 1723. Mais il est étonnant qu'il ne parle pas davantage de la magnifique Edition de Rome conduite au dernier point de perfection sous la direction de Monsieur l'Abbé *Bianchini*, & par les soins de plus de trois cens Sçavans. Le premier Tome en avoit paru dès l'année 1718. & on publia le second en 1723. M. l'Abbé *Vignoli* garde là-dessus un profond silence au milieu de Rome même. Il déclare avoir entrepris cette Edition du *Livre Pontifical* pour réparer les fautes de deux anciens Editeurs, Marc *Velser*, & Charles Annibal *Fabrot*. Velser avoit eû la direction de l'Edition de Mayence, & Fabrot de celle de Paris; mais ni l'un, ni l'autre n'avoient osé toucher à l'Exemplaire qu'ils avoient sous les yeux. Contens d'y joindre quelques Variantes, ils avoient respecté le corps du Texte jusqu'à craindre d'en altérer l'intégrité, par le soin qu'ils pouvoient prendre de remplir les *Lacunes*, & d'y remédier aux méprises, aux dépravations & aux autres dé-

fectuositez des Copistes. Monsieur l'Abbé *Vignoli* a également conçu l'importance & la difficulté du travail qu'il projettoit. Résolu d'abord d'essayer du moins ses forces dans l'abondance de Manuscrits que lui fournissoit la Bibliothéque du Vatican, il a eu besoin de lutter contre les premiers dégoûts. Son zéle & son application les a surmontez. Il ne s'est point assujetti à un Exemplaire unique: entre tous ceux qu'il a été maître de consulter, il a fait choix de ce que les uns & les autres avoient relativement de plus propre à fournir un Texte suivi & correct; & ce Texte est celui qu'il propose. Néanmoins, pour ne paroître pas vouloir usurper une espéce de domination sur le Public, en l'asservissant à son goût particulier, il ne s'est point dispensé d'ajoûter celles des Variantes qui méritent le plus d'attention; ce qui laisse toûjours les Lecteurs dans la liberté de fixer eux-mêmes (comparaison faite) la leçon qui leur agrée. De courtes explications du Texte, en forme de Notes sont le troisiéme distinctif du nouvel Ouvrage. L'Auteur en cela

n'a point cherché à en rehauſſer le prix. Il auroit pû les pouſſer beaucoup plus loin dans un auſſi vaſte champ que l'Hiſtoire des plus beaux Siécles de l'Egliſe de Rome : on voit par le ſeul exemple de M. *Bianchini* & de ſa nombreuſe Société, de quelle profondeur d'érudition & de quelle fécondité de recherches cette grande matiere eſt capable : leur ſecond Volume, qui eſt celui des Diſſertations & des Notes, ne paſſe point le Pontificat de Saint Sylveſtre ; & de cela ſeul, ils ont trouvé dequoi composer un *in folio* d'une juſte épaiſſeur. Pour M. l'Abbé *Vignoli* il a crû ſe devoir borner à l'inſtruction la plus ſimple ; encore y verra-t'on des citations, qu'il devoit, ce ſemble, ſe contenter d'indiquer ; tant il eſt difficile de ne pas exceder dans un Commentaire. Ce ſont particuliérement les Paſſages citez des prétenduës Décretales ; foible autorité, puiſque lui-même les reconnoit pour fauſſes ; à moins que par le rapport qu'elles ont en pluſieurs points avec le *Pontifical*, il ne veüille montrer ce qu'il y a d'injuſtice à le décrier en tout, auſſi indifférem-

ment & avec aussi peu d'examen qu'il arrive quelquefois de le faire.

Les Manuscrits du Vatican que M. *Vignoli* a eûs en sa disposition sont au nombre de dix-neuf. Il y en a un dont l'on croit pouvoir reculer la date jusqu'au IX^e^ Siécle ; mais ce n'est qu'un fragment sur deux feüilles de parchemin, qui servent d'enveloppe à un Cahyer de *Questions Physiques de S. Thomas d'Aquin.* Il y en a quatre que l'on juge plus constamment du X^e^ : quatre que l'on attribuë au XI^e^ : trois au XII^e^ ; & les autres à des Siécles postérieurs. Outre ces dix-neuf Exemplaires, M. l'Abbé *Vignoli* compte encore, parmi ceux dont il a profité, les deux de la Bibliothéque de Saint Marc à Florence, & un troisiéme de la Bibliothéque Farnèse, sur lesquels Holsténius avoit retouché l'Edition de Velser ; aussi bien que les cinq employez par Fabrot dans l'Edition de Paris, qui sont, un de la Bibliothéque du Roi, un de la Bibliothéque Mazarine, un de la Bliothéque de Thou. & deux de la Bibliothéque de Marquard Freher ; c'est sur ce fond qu'il a travaillé. Il donne quatre listes des Sou-

verains Pontifes telles qu'il les a trouvées dans les Manuſcrits du Vatican, un marbre qui indique les Fêtes de pluſieurs Papes & de quelques autres Saints, déterré dans un Bas-côté de l'Egliſe de S. Sylveſtre; un Régiſtre du lieu de la ſepulture, où chaque Pape a été inhumé juſqu'à Zacharie. Mais en fait de Monumens, cette Edition, rapprochée de celle de M. *Bianchini*, ſouffriroit une terrible éclipſe. Elle peut cependant, quant au reſte, ſoutenir le parallele & le ſoutenir avec honneur. On va donner une legere idée de la Méthode que Monſieur l'Abbé *Vignoli* a ſuivie dans ſes Notes.

On y trouvera autant de diſcuſſion qu'il eſt abſolument néceſſaire pour être éclairci ſur la date des Conſuls ſur le commencement & la fin de chaque Pontificat, & ſur les autres Epoques, où il y a le plus lieu au partage des ſentimens. On y verra l'Hiſtoire des Ecrits, Lettres, & Conſtitutions des Papes, & le jugement que les plus Sçavans hommes en ont porté. Les Uſages Saints; les Grades Eccléſiaſtiques; les Titres, Emplois,

& Honneurs établis dans le Clergé, y ſont ſoigneuſement expliquez. Il y a une Topographie très-curieuſe de la Ville de Rome & de ſes environs; ſoit pour les Edifices publics, & la diſtinction des Quartiers, ſoit pour les ſouterrains & les autres lieux de retraite, conſacrez par la dévotion des Fidéles. Pluſieurs des Prérogatives & des Prétentions du Saint Siége y ſont auſſi appuyées ou défenduës ſelon les occaſions. Par exemple, le *Pontifical* remarque ſur le Pape *Siſinnius*, qu'il fit travailler à cuire de la chaux pour rétablir à Rome l'enceinte des murailles. A quoi le Commentateur ajoûte, qu'il eſt indubitable par ce témoignage, que dés-lors les Souverains Pontifes étoient chargez de la conſervation de la Ville & de celle des Habitans. *Siſinnius* gouvernoit l'Egliſe ſous le Régne du jeune *Juſtinien*, & mourut l'an 708. Les Notes qui accompagnent la Vie du Pape Saint *Sylveſtre*, la plus longue de celles qui compoſent ce premier Tome, ſont pleines de recherches fort détaillées. Il s'y agit de faciliter l'intelligence de bien des Articles tou-

chant les riches donations de l'Empereur *Constantin*, dont le *Pontifical* fait un long dénombrement. Ce Livre est quelquefois embarrassant par ses expressions même : comme quand il dit du Pape *Evariste*, qu'il ordonna sept Diacres, pour garder l'Evêque pendant qu'il prêchoit, à cause du stile de la Vérité, *propter stilum Veritatis.* Le faux *Isidore* répréſente ces Diacres comme un Corps d'Ecclésiastiques destinez à défendre le Pontife contre les insultes ou contre les embûches des personnes mal intentionnées ; ce qui est imaginaire, & n'explique pas d'ailleurs les termes Latins. La Note les détermine à un sens moins profane : c'est qu'il s'agit-là de sept Témoins fidéles, commis pour conserver la mémoire de ce qu'ils entendoient, & pour en faire au besoin un rapport éxact. On les appelloit *Diaconi testimoniales.* La vigilance ou la précaution fut portée plus loin par le Pape *Lucius* ; & l'expression du *Pontifical* y souffre encore quelque difficulté. Il dit que ce Pape fit un Décret, par lequel il s'obligeoit, lui & ses Successeurs, à être toûjours accom-

 pagné

pagné de deux Prêtres & de trois Diacres, quelque part où il allât, *propter testimonium Ecclesiasticum.* Cela doit s'entendre, selon la Note, du soin d'une réputation saine, dont tout Membre de l'Eglise, mais sur tout son Chef, lui est particuliérement redevable.

Ce n'est point à l'Auteur du *Pontifical* qu'il faut avoir recours, pour s'instruire au long des faits Historiques les plus importans, où les Souverains Pontifes ont eû part. Il régne dans cet Ecrivain une exactitude scrupuleuse pour compter les Vases, les Patènes, les Lampes, les Chandeliers, & les autres Ornemens dont chaque Pape a enrichi les Eglises de Rome; où pour marquer au juste l'étenduë & les Revenus des Maisons & des Terres qui en ont accru le Patrimoine dans le tems de leur Pontificat: à l'égard de certaines grandes affaires qui en sont certainement la partie la plus illustre, souvent il les passe sous silence, ou s'il les rapporte, c'est communément d'une maniere assez superficielle, & quelquefois en un seul mot. Monsieur l'Abbé *Vignoli* y sup-

plée, ſans néanmoins ſortir du caractere de briéveté que lui même ſe propoſe. Il paroît par quelques-unes de ſes Notes que les Critiques d'Italie tiennent toûjours bon contre les plus célebres Critiques de France, ſur des points, qui paſſent preſque parmi nous pour irréfragables. Telle eſt la Note qui répond à l'endroit du *Pontifical* où il eſt écrit de Saint *Clément* que ce B. Pape envoya des Evêques en diverſes Provinces : ce que le Commentateur ne craint point d'expliquer de Saint Taurin d'Evreux, de Saint Lucien de Beauvais, de Saint Denis de Paris, &c. Ainſi par un Contraſte fort ſingulier, & qui s'accorde peu avec la jalouſie reciproque des Peuples ſur tout ce qui les diſtingue : ce ſont les Etrangers qui perſiſtent à reculer juſqu'aux tems Apoſtoliques la Miſſion de nos premiers Evêques, pendant que nous renonçons dédaigneuſement à l'antiquité de cette origine, pour nous en donner une beaucoup plus récente, & poſtérieure à Saint Clément d'environ cent cinquante ans. L'intérêt du Siége de Rome n'entre pour rien dans cette diffé-

rence d'opinions ; puiſque de part ou d'autre c'eſt une Tradition reçûë & conforme au témoignage d'*Innocent* I. que l'Egliſe Romaine eſt la ſource de la Prédication Evangelique dans les Gaules.

Ce premier Tome du *Pontifical* finit au Pape *Siſinnius*. Les perſonnes qui approfondiſſent & qui ont beſoin de conſulter, doivent ſe pourvoir des amples Volumes de Monſieur l'Abbé *Bianchini*. L'Ouvrage de M. l'Abbé *Vignoli* eſt plus d'uſage; ce ſera pour tout le monde la matiere d'une lecture également inſtructive & commode. Il ne manque pas même de l'agrément des Vignettes, la Table en eſt complette; & renferme dans un ordre très-méthodique toute la ſubſtance du Livre.

ARTICLE VII.

DISSERTATION ADRESſée au Pere Sanadon, où l'on examine la Traduction & les Remarques de Monſieur Dacier ſur un endroit d'Horace ; & où l'on explique par occaſion, ce qui regarde le Tetrachorde des Grecs.

VOus avez eû grande raiſon, Mon Reverend Pere, de ſoupçonner que l'endroit d'Horace, ſur lequel vous m'avez fait l'honneur de me demander mon ſentiment, avoit rapport à la Muſique des Anciens, & ne pouvoit bien s'entendre ſans quelque connoiſſance de leur Théorie & de leur Pratique en cette matiere. Vous en ſerez encore plus convaincu, quand je vous aurai fait voir combien feu Monſieur Dacier, tout habile homme qu'il étoit, a pris à gauche en interprétant ce paſſage, & dans quels travers étranges il a donné à ce ſujet, faute d'avoir preſſenti, comme vous, qu'on n'en pouvoit trouver le dénoûment que dans le Tetra-

chorde des Grecs, auquel le Poëte fait allusion. Le détail où je serai obligé d'entrer à l'égard de cet Instrument, dans la discussion que je vais faire des méprises de Monsieur Dacier, viendra d'autant mieux ici, par rapport à ce que vous avez souhaité de moi, que vous y trouverez tout l'éclaircissement que vous demandez pour l'intelligence de ce même passage d'Horace que Monsieur Dacier a si étrangement estropié & défiguré & dans sa Traduction & dans ses Remarques. Sur quoi je vous dirai que je ne sçais pas bien quelle idée vous avez du mérite de son travail sur ce fameux Poëte Latin, vous qui ayant fourni la même carriére devez être plus au fait que personne à cet égard. Pour moi qui n'ai jamais eû occasion de l'examiner d'assez près, pour être en état d'en porter mon jugement, je n'aurai pas la témérité de juger du tout, par deux ou trois endroits, où Monsieur Dacier aura pû se tromper & se méprendre ; mais je ne craindrai point de dire, que si dans les passages un peu difficiles il a aussi mal réüssi, & s'est autant égaré, qu'il l'a fait dans

celui que je vais discuter, nous avions grand besoin de la belle Traduction & de l'excellent Commentaire que vous allez nous donner; & dont ceux qui connoissent toute l'étenduë de votre capacité en ce qui regarde la belle Litterature, votre goût exquis en ce genre, aussi-bien que l'exactitude scrupuleuse avec laquelle vous travaillez, & qui ne vous permet pas de rien hazarder, dont vous ne soyez tout-à-fait sûr, ne sçauroient manquer de concevoir par avance une idée très avantageuse.

Venons à l'endroit d'Horace. Ce Poëte commence sa troisiéme Satyre du 1. Livre, par un portrait fort vif des bizarreries & des inégalitez de Tigellius, Musicien aussi célebre à la Cour d'Auguste par ses fantaisies & ses caprices, que par les graces de son chant & la beauté de sa voix; & qui toûjours prêt à chanter quand on ne l'en prioit pas, n'étoit jamais en humeur de le faire dès qu'on l'en prioit. Sur quoi Horace s'exprime ainsi: (*)

(*) *Satyr. L. 1. Sat. 3.*

Si collibuiſſet, ab ovo
Uſque ad mala citaret, Io Bacche modò ſummâ
Voce, modò hac reſonat chordis quæ quatuor ima.

Je ſçai que la difficulté de ce paſſage ne commence qu'à ces mots, *modò ſummâ*, juſqu'à la fin du vers ſuivant; mais il a fallu reprendre de plus haut pour faire un ſens complet. Voici le tout de la façon que l'a traduit Monſieur Dacier.

» Et ſi la fantaiſie l'en avoit pris, de» puis le commencement du répas juſ» qu'à la fin, il n'auroit fait que dire: » ô Bacchus! tantôt en chantant le » Deſſus, tantôt en chantant la Baſſe, » & en accompagnant de ſon Tetra» chorde ».

Je ne m'arrêterai point à ce qu'il y a de défectueux dans cette Traduction, ſoit pour les termes, ſoit pour l'arrangement & le tour; ni à la platitude de cette expreſſion, *il n'auroit fait que dire*. Toute imparfaite qu'eſt la Traduction de M. Dacier, je la lui paſſe, pourvû qu'elle ſoit fidéle, & qu'elle rende, au moins, d'une

maniere exacte le ſens de l'Auteur.

Si je vous dis ici, qu'à ne prendre la Traduction que depuis ces termes, *tantôt chantant le Deſſus*, &c. il s'y trouve autant de fautes que de mots, & que tout y eſt à contre-ſens, peut-être vous étonnerai-je, Mon Reverend Pere, & ſerez vous tenté de crier à l'hyperbole; cependant j'en dirai moins qu'il n'y en a. Remarquez, s'il vous plaît, qu'à commencer depuis *modò ſummâ voce* du Latin d'Horace, juſqu'à la fin du dernier vers, il n'y a que les mots ſuivans qui ſoient ſuſceptibles d'erreur & de contre-ſens: *voce*, *ſummâ*, *ima*, *reſonat*, & *quatuor chordis*, deux que je mets enſemble & qui ne vont que pour un. Comptez-les, Mon Reverend Pere: ce ſont cinq mots; comptez enſuite les fautes que je vais vous articuler ſur chacun de ces mots; & après que vous aurez fait votre ſupputation des uns & des autres, vous jugerez ſi j'ai outré dans la mienne.

Je commence par la principale faute de Monſieur Dacier, & celle que je regarde comme la plus conſidérable, en ce qu'elle eſt la ſource de toutes

les autres. Elle consiste en ce qu'il n'a point aperçû le rapport nécessaire que le *summâ* & *ima* avoient aux *chordis quatuor* dans le Latin d'Horace. Ce rapport étoit proprement la clef du passage, en le considérant de la sorte, rien de plus aisé que de l'entendre; au lieu qu'en séparant le *summâ* & le *ima*, de *chordis quatuor*, on ne pouvoit que s'égarer, comme a fait Monsieur Dacier.

Ce passage avoit sa difficulté, je l'avoüe, & Monsieur Dacier n'a pas laissé de le sentir. *Je ne suis point content*, dit-il, dans ses Remarques, *de ce que les Commentateurs ont dit en cet endroit.* Je ne sçai comment ils l'ont entendu, Mon Reverend Pere, & je m'en rapporte à vous, qui devez avoir plus d'habitude avec eux que je n'en ai; mais je crois bien que c'est tout ce qu'ils auront pû faire que d'y prendre autant à gauche qu'à fait M. Dacier, qui poursuit ainsi. « Voici, dit-» il, de quelle maniere je crois qu'il » faut l'entendre. *Modò hac voce quæ* » *ima resonat chordis quatuor.* Et tan-» tôt avec la Basse qui fait la contre-» partie avec le Tetrachorde ».

Voilà déja le *ſummâ voce* qu'il met abſolument à quartier, & qu'il laiſſe ſans aucune liaiſon avec le Tetrachorde. Il joint à la véritéle *ima* avec le Tetrachorde, mais non pas de la maniere que le fait Horace, qui l'y joint comme le ton d'une corde qui fait partie du Tetrachorde; au lieu que Monſieur Dacier ne l'y joint que comme une voix qui n'a rapport au Tetrachorde qu'en tant qu'elle fait la Baſſe contre le Tetrachorde: ce qui eſt, tout au plus, loin de la penſée d'Horace, chez qui le *ima* eſt préciſément le ton d'une des quatre cordes du Tetrachorde, & *ſummâ voce*, le ton d'une autre de ces mêmes cordes; de ſorte que *ſummâ* & *ima* ont également rapport au Tetrachorde. Voilà ce que n'a pas conçû Monſieur Dacier, qui n'a entrevû rien autre choſe dans le *ſummâ* & le *ima* d'Horace, que deux tons de voix les plus oppoſez du grave à l'aigu, & il s'eſt ſi peu défié que ces deux tons fiſſent partie des quatre cordes dont parle Horace, que pour ne pas laiſſer inutiles ces quatre cordes, il en a fabriqué un Inſtrument réel. Or que cette maniere

d'expliquer le *summa* & le *ima* sans rapport à *chordis quatuor* soit tout au plus loin de la pensée d'Horace, l'exposition pure & simple de ce que ce Poëte a prétendu, suffit pour le démontrer.

Entre les inégalitez dont Horace forme le caractere bizarre de Tigellius, il le répresente passant tout d'un coup, & sans sçavoir pourquoi, d'un ton d'une certaine espéce, à un autre ton d'une espéce toute opposée. Et afin de faire mieux sentir & de particulariser davantage ce qu'il vouloit dire, il détermine & spécifie ces deux tons par le rapport fixe & marqué qu'ils avoient à deux tons d'un caractere connu, & dont, même sans sçavoir de Musique, on ne pouvoit guéres ignorer, entre les honnêtes gens, la qualité & la valeur. Ces deux tons étoient justement ceux que formoient les deux cordes, qui, entre les quatre dont il parle, *chordis quatuor*, faisoient les extrémitez & étoient les plus opposées dans le Tetrachorde. Tout le monde sçavoit que de ces deux cordes, l'une s'appeloit *summa* & l'autre *ima*. C'étoit le nom qu'on avoit donné à chacune pour les distin-

guer, & qui les distinguent en effet, non par rapport au son grave que rendit l'une ou au son aigu que rendit l'autre, à quoi il faut bien faire attention, comme on le verra dans la suite; mais uniquement par rapport au rang plus haut ou plus bas qu'elles étoient censées tenir dans le Tetrachorde. Ainsi tout ce qu'Horace prétendoit dire, est que Tigellius. en chantant, prenoit presque dans le même moment, tantôt le ton propre & naturel de celle des quatre cordes qui étoit située en haut dans le Tetrachorde, & tantôt le ton propre & naturel de celle des mêmes cordes qui étoit située en bas dans ce même Instrument; & voici la construction de sa phrase: *Modò summâ voce, id est illâ quæ summa ex chordis quatuor resonat; modò imâ, id est hac quæ ima ex eisdem chordis resonat.* Sur quoi il faut bien remarquer que le *summa* & le *ima* ne tombent point sur le *resonat* qui ne signifie là précisément que *sonat*; & que c'est comme s'il y avoit, *quæ resonat & est summa, quæ resonat & est ima ex quatuor chordis.*

Vous voyez, Mon Reverend Pe

re, qu'en appliquant ainsi le *summa* & le *ima* à deux des quatre cordes dont parle Horace, rien n'est plus clair ni moins embarrassé que sa pensée ; mais je m'attends bien que vous me demanderez, vous qui voulez être sûr de vos faits en matiere d'érudition, où j'ai pris que des deux cordes dont il s'agit, & que je prétends qui sont désignées dans Horace, l'une s'appelloit *summa* & l'autre *ima*? L'instance est juste & il faut y satisfaire.

Que les quatre cordes, dont parle Horace en cet endroit, désignent les quatre qui formoient le Tetrachorde, c'est dequoi, pour peu qu'on ait d'usage des anciens Auteurs, il n'est pas permis de douter. Monsieur Dacier en a si peu douté lui-même, qu'il ne s'est pas contenté de les considérer comme faisant partie d'un Tetrachorde, & qu'il en a fait de plus un Tetrachorde complet & réel. Je n'irai pas si loin que lui, parce que je ne le pourrois faire sans m'égarer, & qu'il me suffit qu'il s'agisse ici des quatre cordes d'un Tetrachorde, puisqu'Horace ne dit rien de plus.

Il est dont question, pour vérifier

ſi ce que j'ai dit du *ſumma* & du *ima*, eſt bien fondé, de déveloper ici ce qui regarde le Tetrachorde des Grecs. Et comme c'étoit un Inſtrument inventé originairement par eux, & admis depuis chez les Romains ſans changement ni altération aucune, ſoit pour la forme eſſentielle de l'Inſtrument, ſoit pour la diſtinction des quatre cordes qui le compoſoient, il me ſemble que c'eſt aux Grecs que nous devons nous adreſſer ſur cela, & que c'eſt d'eux que nous devons apprendre ce que c'étoit que ce Tetrachorde, & quel étoit le caractere, la diſpoſition & le nom de chacune des quatre cordes qui le compoſoient, & qui donnerent lieu d'appeller plus ordinairement Tetrachorde, ce même Iſtrument que, du nom de ſon Inventeur, on appella d'abord, *Lyre de Mercure*.

Et pour ne pas charger cette Diſſertation d'un fatras de citations inutiles touchant un point ſur lequel tous les Auteurs qui ont traité de la Muſique ancienne, & parlé du Tetrachorde, diſent à peu près la même choſe; je m'en tiendrai au témoignage d'*A-*

ristoxenus le plus ancien de tous, & le premier des ſept que *Meibomius* a raſſemblez dans ſon Edition de 1652. à Amſterdam chez Elzevir. Son autorité ſera plus que ſuffiſante pour ce qui regarde les noms par leſquels on diſtinguoit chacune des quatre cordes du Tetrachorde; ce qui eſt dequoi uniquement il s'agit ici quant à préſent, & dequoi, quand il s'en explique, il parle comme de la choſe du monde la moins ignorée de ceux qui ont la plus légere teinture de Muſique.

Cet Auteur qui vivoit, ſelon Suidas, vers la 106^e^. Olympiade, c'eſt-à-dire, 350. ans environ avant J. C. & qui des deux Sectes dans leſquelles ſe partageoit toute la Muſique des Grecs, étoit le Chef de la plus conſidérable, la plus étenduë, & qui a duré le plus long-tems, puiſqu'elle ſubſiſte encore aujourd'hui dans notre Muſique, où nous ſuivons ſes principes, remarque d'abord que des quatre cordes du Tetrachorde, les deux extérieures & qui enfermoient les deux autres étoient fixes & immobiles φθόγγοι ἀκίνητοι, *ſoni immobiles*: ce

qui signifie, selon qu'il l'explique lui-même, qu'elles ne changeoient jamais leur ton en quelque genre de Musique que ce pût être, *ἐν ταῖς τῶν γενῶν διαφοραῖς*, c'est-à-dire, pour déveloper encore plus sa pensée par rapport aux différences de genres dont il parle, qu'on avoit beau passer du genre Enharmonique à quelqu'une des trois especes du Chromatique, ou des deux du Diatonique, six especes différentes de Musique qu'avoient les Grecs, & dont il ne nous reste que la derniere; les deux cordes qu'il appelle immobiles, ne varioient jamais, & étoient toûjours au même ton dans tous les genres. C'est ce que d'autres appellent ἠρεμεῖν, *quiescere*, & ce qu'il me semble qu'on ne peut mieux exprimer en notre langue qu'en appellant ces deux cordes extérieures, *les cordes dormantes* : de la même maniere qu'on dit *un chassis dormant*, *un pesne dormant*, en parlant d'un chassis qui ne se leve point, & d'un pesne qui ne se ferme point tout seul quand on tire la porte, & qui ne va que par le moyen de la clef.

Quant aux deux cordes intérieu-

res, qui étoient au milieu & comme enfermées entre les deux autres que j'appelle *dormantes*, elles varioient, dit Ariſtoxenus; c'eſt-à-dire, qu'à la différence des deux autres, elles changeoient de ton ſelon les divers genres de Muſique, *κινȣ̃νται, moventur*; & c'eſt pour cela qu'on les appelloit φθόγγοι κινητοὶ, ou κινȣ́μενοι; *ſoni mobiles*. Cette variation, au reſte, ne ſe doit entendre qu'en ce qu'elles étoient plus ou moins tenduës, plus ou moins éloignées l'une de l'autre, ou des deux cordes dormantes entre leſquelles elles reſtoient toûjours enfermées; car quelque variation qu'elles admiſſent d'ailleurs, il n'y avoit qu'une ſeule & unique diſpoſition pour l'arrangement, ſoit de ces deux cordes mobiles, ſoit des deux immobiles ou dormantes, qui toutes, en quelque genre de Muſique que ce fût, dit encore Ariſtoxenus, gardoient inviolablement entr'elles l'ordre ſuivant; ordre, ajoûte-t'il, comme je l'ai déja remarqué ci-devant, qui eſt la choſe du monde la plus connuë pour peu qu'on ait entendu parler de Muſique: σχεδὸν γνωσιμώτατον τοῖς ἁπτομένοις μȣσικῆς.

Janvier 1727.

Or voici cet ordre *νήτης*, *λιχανῦ*, *παρυπάτης*, *ὑπάτης*. Où il faut ſous-entendre le genitif *χορδῆς*.

On trouve *μέσης* au lieu de *νήτης* dans l'Edition de Meibomius qui n'a rien changé dans le Texte, & il a eu raiſon ; mais il auroit dû dire quelque choſe ſur ce mot dans ſes notes & il ne l'a pas fait. Monſieur *Wallis* dans l'Appendix qu'il a joint à ſon *Ptolemée*, prétend qu'il faut lire *νήτης*, & il n'a pas tort, s'il veut dire ſeulement par-là, qu'il faut entendre *μέσης*, comme s'il y avoit *νήτης*; mais ſi ſa penſée eſt qu'il faut corriger *μέσης*, comme étant une faute du Copiſte qui a mis ce mot au lieu de *μέσης*, je ne puis être de ſon avis, pour les raiſons que je dirai à la fin de cet Ecrit, & que je ne pourrois alléguer ici, ſans m'écarter plus qu'il ne faut de mon ſujet. Je renvoye-là encore, pour la même cauſe, ce qui regarde la corde qu'Ariſtoxenus appelle *λιχανὸς*, laquelle chez tous les autres s'appele plus communément *παρανήτη* *Paranete*, & que j'appellerai auſſi de ce nom. Ce qu'il y a de certain & d'incontestable en cette matiere, & que

je puis supposer, en attendaat que je rende compte de ce qui a donné lieu a quelques variations sur certains noms; c'est qu'à considérer le Tetrachorde dans sa simplicité originaire, & borné précisément à quatre cordes, elles s'y trouvoient dans l'ordre suivant, *Nete*, *Paranete*, *Parypate*, *Hypate*; que les deux qui sont les extrémitez, celles que les Grecs nommoient fixes & immobiles, & que je nomme les deux cordes dormantes, c'est à dire, *Hypate* & *Nete*, sont si essentiellement opposées l'une à l'autre, qu'en quelque quantité qu'on ait depuis multiplié les cordes dans la Lyre, elles en ont toûjours occupé les deux bouts, & qu'elles sont, pour ainsi dire, le fondement de toute la Musique des Grecs.

Il ne s'agit donc plus que de sçavoir laquelle de ces deux cordes dormantes qui faisoient les deux extrémitez du Tetrachorde, étoit regardée comme la premiere & tenant le haut bout dans l'Instrument, & laquelle y étoit regardée comme la derniere & placée au bout inférieur; or c'est sur quoi il ne sçauroit y avoir ombre de doute ni de difficulté, puisque leur nom

même marque la place qu'elles y devoient occuper, & que l'une ne s'appelloit *Hypate* & l'autre *Nete*, que par rapport au rang différent & opposé qu'elles tenoient dans le Tetrachorde. Car que signifie ce mot ὑπάτη, *Hypate*, qui est un substantif feminin, avec lequel on sous-entend χορδὴ? Il signifie *summa*, *suprema*, ce qui est suprême, ce qui est en haut, ou au plus haut rang; d'où vient qu'Homere appelle souvent Jupiter ὕπατον κρειόντων, le suprême, le souverain des dominateurs. Il est donc hors de doute que la corde nommée *Hypate* en Grec, étoit celle qui occupoit le rang supérieur dans le Tetharchorde, & qu'elle étoit censée y tenir le haut bout, à la différence de celle qui étoit à l'autre extrémité & qui ne s'appelloit *Nete*, que parce qu'elle y occupoit le dernier rang, & celui qu'on y regardoit comme le plus bas, ainsi que l'a fort bien observé Henri Etienne, qui dit au mot νήτη, qu'on appelle cette corde de ce nom, comme étant au dernier rang, au plus bas rang, *ultimam seu imam*, à la différence d'*Hypate*, dit-il, qu'on appel-

le de la ſorte, parce qu'elle eſt au plus haut rang dans le Tetrachorde. Il eſt même vrai de dire que *ima* convient mieux à *Nete* que *ultima*; car *ultima* en Grec eſt proprement ἐσχάτη, au lieu que la véritable & naturelle ſignification de νήτη eſt *ima*, *infima* : de ſorte que ſi Henri Etienne la nomme auſſi *ultima*, ce ne peut être qu'en ce ſens, que ce qui eſt le plus bas eſt en même tems le dernier. Auſſi le trouve-t'on de la ſorte dans le Lexicon de Conſtantin, où ſur le mot Νήτη, il dit, *dicitur ima chorda*.

Or puiſque *Hypate* rendu en Latin ſignifie *ſumma* & que *Nete* ſignifie *ima*, n'eſt-il pas évident que les Romains en ſe ſervant du Tetrachorde ſelon l'uſage & la méthode des Grecs de qui ils l'avoient reçû, & à qui ils ont toûjours fait gloire de ſe conformer dans ce qui regardoit la pratique des beaux Arts, ne pouvoient donner à la corde d'en haut du Tetrachorde un nom plus conforme au nom Grec *Hypate* que celui de *ſumma*; ni plus confome au nom Grec *Nete* que celui de *ima* : & qu'Horace ne voulant point employer dans ſes Vers deux

termes Grecs, ne pouvoit mieux rendre en Latin *Hypate* & *Nete*, que par *summa* & *ima*. Il n'y a donc pas lieu de douter que la premiere & la derniere corde du Tetrachorde ne se nommassent ainsi & en Grec & en Latin ; & que conformément à la maniere dont nous ont tracé le Tetrachorde tous les Auteurs qui ont écrit de la Musique ancienne, on ne doive se le répréſenter de la maniere suivante.

Tetrachorde des Grecs.

HYPATE----------------Summa.
PARYPATE--------------Subsumma.
PARANETE--------------Pene - ima.
NETE------------------Ima.

Cela supposé, Mon Reverend Pere, n'est-il pas plus clair que le jour qu'Horace en employant les termes de *summa* & de *ima* n'a fait mention en même tems des quatre cordes du Tetrachorde, *chordis quatuor*, que pour déterminer par cet Instrument la nature & la qualité des tons qu'il vouloit faire entendre par *summa* & *ima*, deux cordes d'un son fixe & in-

variable dans le Tetrachorde ? S'il n'avoit voulu parler en général que de deux tons opposez ſans nulle rélation à cet Inſtrument, pourquoi faire mention de ces quatre cordes, & à quoi viennent-elles? Car d'en fabriquer un Tetrachorde réel comme a fait, de ſa grace, Monſieur Dacier, c'eſt le comble de l'égarement en cette matiere ; & rien ne fait mieux ſentir la liaiſon eſſentielle que le *ſumma* & le *ima* ont aux *chordis quatuor* dans la penſée & l'expreſſion d'Horace, que les mépriſes groſſieres & les ſuppoſitions chimériques où a été, comme forcé, de donner Monſieur Dacier, dès qu'il a voulu détacher le *ſumma* & le *ima* d'avec les quatre cordes, & qu'il les a pris dans un ſens abſolu & ſans aucun rapport à ces quatre cordes : au lieu qu'en conſidérant ces deux mots relativement aux quatre cordes, comme les noms qui en déſignoient les deux principales, les deux cordes dormantes, & celles qui déterminoient les bornes des tons du Tetrachorde du grave à l'aigu, & de l'aigu au grave ; rien n'eſt plus ſimple ni plus intelligible que la penſée

d'Horace. Il veut désigner d'une maniere spécifique & certaine deux tons les plus opposez ; & pour cela il les caractérise par les noms des deux cordes immobiles ou dormantes de l'Instrument c'est à-dire, de celles dont le ton ne varioit jamais: il joint dans ce dessein *summa* & *ima* à *quatuor chordis*, & fait sentir par-là le rapport nécessaire que tous ces termes ont entr'eux ; je vous demande s'il pouvoit s'expliquer plus clairement & plus positivement, pour nous faire connoître son intention ; & quelle précaution plus grande on auroit pû exiger de lui, pour aller audevant de toute équivoque, & pour empêcher que les Traducteurs & les Commentateurs futurs ne s'égarassent en voulant rendre sa pensée ?

Il est donc visible, Mon Reverend Pere, que par *summâ voce*, Horace a prétendu indiquer le ton de la corde qui s'appelloit *summa* dans le Tetrachorde, & que par *ima* il a voulu exprimer le ton que formoit la corde qu'on appelloit *ima* dans le même Instrument ; & que par conséquent dans cet endroit d'Horace, il falloit

traduire & expliquer *ſumma* & *ima* relativement aux quatre cordes qu'il y joint : *ſumma* par le ton de la corde ſupérieure ; & *ima* par celui de la corde inférieure.

Monſieur Dacier a fait tout le contraire ; il a pris *ſumma* & *ima* dans un ſens abſolu & indépendant de tout Inſtrument ; il a expliqué ces deux termes ſans nulle relation aux quatre cordes ; & par-là il s'eſt jetté hors de route, & n'a plus été en état d'entendre ce que ſignifioient dans cet endroit d'Horace, ni le terme de *voce*, auquel il donne un faux ſens, ni ceux de *ſumma* & de *ima*, auſquels il en donne un tout contraire à ce qu'ils ſignifient.

Par le terme de *voce*, Monſieur Dacier a entendu la voix de Tigellius chantant & prenant tantôt le Deſſus, *ſummâ*, tantôt la Baſſe, *ima*. Or il ne s'agit point-là de la voix de Tigellius, mais préciſément de ce que nous appellons *ton* en Muſique, pris dans un ſens général, qui convient également à la voix & aux Inſtrumens, ſans avoir plus de rapport à l'une qu'aux autres. Peut-être pourroit-il

y avoir de l'équivoque pour *summâ voce*, encore ne seroit-ce qu'à l'égard de ceux qui ne connoissent pas bien exactement la propriété des mots de la Langue Latine ; mais pour ce qui regarde *ima*, il n'y en sçauroit avoir, & on ne peut prendre ce que signifie ce mot, que pour un simple ton ; car voici la construction de la Phrase d'Horace : *Modò summâ voce, modò hac voce, quæ scilicet vox, ima ex quatuor chordis resonat*. Or en prenant le terme de *vox* pour ce que nous apellons voix, il faudroit rendre cela en François par ces termes : *tantôt de la plus haute voix, tantôt de la voix des quatre cordes, qui se fait entendre au bas.* Sur quoi je vous demande si le terme de voix convient à une corde, & si on peut dire qu'une corde fasse entendre sa voix ? Une corde a des sons, elle fait entendre des tons. Horace étoit trop juste dans ses expressions pour exprimer le son d'une corde par le terme de voix, tel qu'il s'entend de la voix humaine en François. Il est vrai qu'il se sert du mot *vox*, mais *vox* en en Latin signifie pas précisément la voix humaine ;

il ſignifie encore dans une ſignification plus générale la même choſe que *ſonus* en Latin. *Vox*, dit Robert Etienne dans ſon grand Theſaurus, *omne quod ſonat*. Virgile s'en ſert pour exprimer le ſon d'une Trompete (*).

Tum vero ad vocem celeres quâ buccina ſignum
Dira dedit, ...

Ainſi quand Horace dit *ſummâ voce*, & *hac quæ ima ex quatuor chordis reſonat*, il n'a voulu exprimer que le ſon que rendoit la corde ſupérieure ou la corde inférieure du Tetrachorde. Il n'a entendu par-là que le ton ſur lequel chantoit Tigellius, & non la voix de Tigellius; & ce qui prouve démonſtrativement que par *ſumma voce* & par *ima* il n'a pû entendre autre choſe, c'eſt qu'en bonne Latinité *ſumma* & *ima* ne peuvent jamais convenir à *vox* en prenant ce terme pour ce que nous appellons la voix. En effet, on peut feüilleter tous

(*) *Æ. VII. v.* 519.

les Auteurs Latins, on ne trouvera point qu'aucun d'eux ait jamais joint les Epithetes de *summa* ou de *ima* au terme *vox*. Robert Etienne sur ce mot donne une suite de près de cent adjectifs différens que divers Auteurs y ont attaché ; mais dans toute cette liste on ne voit ni de *summa* ni de *ima*. Virgile dit bien dans le VI^e Livre de l'Enéïde :

.... *Magnâ compellat voce per umbras.*

Mais *magnâ* ne signifie-là qu'une voix forte, & est opposée à *parva*, pour dire une voix foible. Les termes de *summa* & de *ima* ne conviennent pas même avec celui de *vox* consideré comme *sonus* ; & si Horace l'a employé dans l'endroit dont il s'agit ici, ce n'est que par rapport, non au sens grave ou aigu que rendoient les deux cordes dont il parle, mais uniquement par rapport au rang supérieur ou inférieur que ces deux cordes tenoient dans le Tetrachorde, & à raison de laquelle on leur avoit affecté la dénomination de *summa* & de *ima*, comme je l'ai montré ci-devant. Ces deux

termes sont très-Latins pour marquer la distance du plus haut au plus bas en fait de rangs & de places ; mais ils ne le sont nullement, pour marquer la différence de l'aigu au grave en fait de sons ; & ce seroit un barbarisme que de les employer en ce sens. Voici, selon Ciceron, comment on exprime les différens caracteres de voix ; *vocis genera permulta, canorum, fusum, leve, asperum, grave, acutum, flexibile, durum* ; où il est aisé de voir que pour la différence de ce que nous appellons le Dessus & la Basse, il ne se trouve que *acutum* & *grave* ; & qu'à cet égard il n'est jamais question ni chez lui, ni chez aucun Auteur de l'Antiquité, de *summa* ou de *ima*, qu'il a plû à Monsieur Dacier de prendre pour le Dessus & pour la Basse, non seulement sans aucun fondement, mais encore contre tous les principes de la bonne Latinité.

Vous voyez donc déja, Mon Reverend Pere, que Monsieur Dacier a eû tort de prendre le *summa* & le *ima* d'Horace dans un sens absolu, & sans rapport à *chordis quatuor*, premiere méprise, & la source de toutes celles

que je vous détaillerai dans la ſuite. Vous voyez qu'il s'eſt trompé en prenant le terme de *voce* en cet endroit pour ce que nous appellons la voix, & que ſon erreur en ce point eſt d'autant moins excuſable que les adjectifs *ſumma* & *ima* ne peuvent convenir avec le terme de *vox* pris pour la voix : ſeconde mépriſe. Vous voyez enfin, qu'il fait faire un barbariſme à Horace, en lui faiſant employer pour marquer la différence du ſon grave & du ſon aigu les termes de *ſumma* & de *ima*, qui n'ont jamais eû cet uſage en Latin, où ils n'en ont d'autre que celui d'exprimer la différence qu'il y a entre le plus haut & le plus bas rang : troiſiéme mépriſe. Vous vous imaginez que voilà tout ſur ces deux mots; mais voici encore deux autres mépriſes où il eſt tombé à leur ſujet, & qui conſiſtent en ce qu'il a fait de la Baſſe le Deſſus, & du Deſſus la Baſſe, comme je vais vous le montrer d'une maniere où il n'y aura point de replique.

Monſieur Dacier traduit *ſumma voce* par le Deſſus, & *ima* par la Baſſe: *tantôt*, dit-il, *chantant le Deſſus, &*

tantôt chantant la Basse. Le Pere Tarteron a traduit à peu près de même, en disant, *faisant tantôt le Dessus & tantôt la Basse*; & quoiqu'il y ait apparence que par *le Dessus* il ait entendu *summa*, & par *la Basse*, il ait entendu *ima*, cependant sa faute sur ce point se trouve en quelque sorte couverte, en ce que n'ayant point fait de remarques, où il ait spécifié auquel des deux mots Latins il attachoit le terme de Dessus ou de Basse, il seroit toûjours en droit de l'appliquer à celui des deux qu'il voudroit. En effet, comme il étoit indifférent de mettre la Basse avant le Dessus, ou le Dessus avant la Basse, & que le sens de la pensée d'Horace n'en souffroit en rien, il a été maître de passer du Dessus à la Basse dans sa Traduction, quoique Horace passât de la Basse au Dessus dans le Texte; & c'est une de ces choses où la Maxime de Dom Japhet d'Armenie a lieu, *qu'il n'importe gué-res; Que Paschal soit devant, ou Paschal soit derriere.*

Du reste, la pensée d'Horace se trouve exactement renduë chez lui; & si d'ailleurs il a sauté subtilement

par-dessus ces quatre cordes qui ont fait trébucher Monsieur Dacier, il a été en droit de le faire. Ces quatre cordes ne sont que du ressort des Notes, où il les faut renvoyer, & elles ne doivent point du tout entrer dans une Traduction élégante, où elles ne sçauroient bien figurer. Il me semble qu'en traduisant un Auteur en notre Langue, on doit le faire parler de la même maniere qu'il auroit dû parler lui-même, s'il avoit eû à s'expliquer en François; & il est évident que si Horace avoit écrit en notre Langue, il auroit laissé-là les quatre cordes, & s'en seroit tenu au Dessus & à la Basse, qui dans notre usage signifient tout ce qu'il veut faire entendre par *chordis quatuor*. Le Pere Tarteron a donc eû raison de supprimer les quatre cordes qui étoient hors d'œuvre pour la Traduction, & il faut avoüer que quand on fait attention à l'agrément & à la légereté avec laquelle il a rendu cet endroit, on est tenté de croire qu'Horace ne se seroit point exprimé autrement en notre Langue. *Quand la fantaisie lui en prenoit*, dit-il; *il vous entonnoit une*

chanson Bachique, faisant tantôt le Dessus & tantôt la Basse; cela ne finissoit point, vous en aviez pour tout le répas. Cela s'appelle traduire un Auteur & en conserver toutes les graces dans sa Traduction: Comparez, Mon Reverend Pere, ces expressions heureuses: *cela ne finissoit point, vous en aviez pour tout le répas*, avec ce langage de Monsieur Dacier, *depuis le commencement du repas jusqu'à la fin, il n'auroit fait que dire*: quelle différence!

On ne peut donc, pour revenir à ce que je disois, faire absolument le procès au Pere Tarteron, quoiqu'il ait rendu le *summa* & le *ima* d'Horace à peu près dans le même sens que M. Dacier, parce qu'il n'a point déterminé en traduisant, sur lequel de ces deux mots tomboit le Dessus & la Basse. Mais il n'en va pas de même de Monsieur Dacier; il a fait des remarques; & dans ces remarques, il spécifie ausquels de chacun de ces deux mots Latins, il attache dans sa Traduction les termes de Basse & de Dessus. *Summa vox*, dit-il page 191, c'est le *Dessus*. *Ima vox*, ajoûte-t'il page

192. c'est la *Basse*. En quoi il s'est trompé doublement, comme je vous l'ai déja insinué, puisque tout au contraire *summa vox* est la Basse, & que *ima vox* est le Dessus; & c'est encore une suite de la premiere faute qu'il a faite de détacher le *summa* & le *ima* de *chordis quatuor*, & de les entendre sans aucune relation au Tetrachorde; car s'il avoit considéré ces deux mots relativement aux deux cordes, qui des quatre dont parle Horace, sont les plus éloignées l'une de l'autre dans l'Instrument, & en font les deux extrémitez; & que dans cette idée il se fût donné la peine de consulter les Auteurs sur la nature & la qualité de chacune de ces deux cordes, il auroit reconnu que la corde, qui par rapport à sa situation dans le Tetrachorde se nommoit la plus haute, *Hypate* en Grec, & *summa* en Latin, étoit celle qui avoit réellement le ton le plus grave, le ton que nous appellons le plus bas; & qu'au contraire, celle qui par sa situation dans le Tetrachorde se nommoit la plus basse, *Nete* en Grec, *ima* en Latin, étoit, dans le vrai, celle qui rendoit le son le plus aigu,

le ſon que nous appellons le plus haut, & proprement la chanterelle de l'Inſtrument, comme je vais vous le démontrer.

Je me ſers pour cela de l'autorité de Nicomachus, l'un des ſept Auteurs Grecs qui ont écrit ſur la Muſique des Anciens, & que Meibomius nous a donnez joints enſemble avec une Verſion Latine dans l'Edition de 1652. que j'ai déja citée au ſujet d'Ariſtoxenus. On ne ſçait pas bien dans quel tems vivoit cet Auteur. Meibomius croit être bien fondé à conjecturer qu'il a vécu en partie ſous Auguſte, en partie ſous Tibere. Son autorité en ce cas n'en eſt que plus forte par rapport à la valeur des termes qu'employe Horace, qui ne pouvoit l'avoir précédé que de peu d'années ; de ſorte qu'on ne pourra guéres douter du véritable ſens des termes d'Horace, ou de quels tons il a voulu parler par *voce ſummâ* & par *ima*, quand on ſçaura quel étoit, ſelon le ſentiment d'un Auteur preſque ſon Contemporain, le caractere & la qualité du ſon que rendoit la corde nommée *Hypate*, & de celui que rendoit la corde qu'on

nommoit *Nete* en Grec, ce qui eſt la même choſe, comme je l'ai prouvé, que *ſumma* & *ima* en Latin.

Pour bien entendre ce que je vais rapporter de *Nicomachus*, il faut ſuppoſer de la maniere que les cordes étoient montées ſur le Tetrachorde, il n'y avoit proprement ni de haut ni de bas entre celles qui faiſoient les deux extrémitez. Quoique de ces deux cordes, l'une fut au grave & l'autre à l'aigu, comme elles étoient d'ailleurs au même niveau, il n'y avoit pas de raiſon pour attribuer le nom de premiere ou de derniere, de ſupérieure ou d'inférieure à l'une plûtôt qu'à l'autre. Pourquoi donc, a-t'on par exemple, aſſigné à telle corde plûtôt qu'à telle autre, le nom de *Hypate* ou celui de *Nete*? Nicomachus conjecture ſur cela que ces dénominations n'ont été ainſi réglées, que ſur le rapport analogique qui ſe trouvoit entre la nature & la qualité de chacun des ſept tons de la Muſique, conſidérez ſelon qu'ils tiennent plus ou moins du grave ou de l'aigu, & le mouvement plus lent ou plus rapide de chacune des ſept Planétes.

Ainsi, dit il, c'est par rapport au caractere du mouvement de Saturne qui tourne dans la sphére la plus élevée au-dessus de nous, qu'on a donné le nom de *Hypate* au son le plus grave de toute l'octave : *Porro à Saturni motu, qui longissimè à nobis abest, gravissimus in Diapason consonantiâ sonus est appellatus*, dit la Version Latine; comme si l'Auteur vouloit dire : le ton le plus grave dans l'octave étant celui qui a un rapport analogique plus marqué avec le mouvement de Saturne qui tourne plus lentement qu'aucune des sept Planétes, & qui est en même-tems la plus élevée de toutes, cela a pû être cause qu'on a attaché à ce ton le nom de *Hypate* : car, reprend Nicomachus, *hypaton* signifie ce qu'il y a de plus élevé : *ὕπατον γὰρ τὸ ἀνώτατον.* Au contraire, poursuit le même Auteur, comme le ton le plus aigu a plus d'affinité avec la rapidité du mouvement de la Lune, & que cette Planéte est la plus basse de toutes & la plus proche de nous, on a appellé du nom de *Nete* ce ton le plus aigu : *at à lunari motu, qui omnium infimus est & terræ*

proximus, acutissimus dictus est Nete; car, ajoûte-t'il, *Neaton* signifie ce qu'il y a de plus bas : καὶ γὰρ νέατον τὸ κατώτατον.

Or quoiqu'il en soit d'ailleurs, de ce raisonnement, il est toûjours certain qu'il renfeme un point essentiel & décisif quant à la question présente; puisqu'on y suppose comme un principe incontestable & admis de tout le monde, que la corde qu'on appelloit *Hypate* en Grec, ce qui signifie *summa* en Latin, étoit celle qui rendoit le son le plus grave, ou qui faisoit la Basse dans le Tetrachorde; & qu'au contraire celle qu'on appelloit *Nete* en Grec, ce qui est la même chose que *ima* en Latin. étoit celle qui rendoit le son le plus aigu, ou qui faisoit le Dessus dans le Tetrachorde: d'où il est aisé de conclure, que puisque d'un côté, *Hypate* en Grec & *summa* en Latin, & de l'autre *Nete* en Grec, & *ima* en Latin, désignent précisément chacun la méme corde, il s'ensuit de-là nécessairement, que *summa vox* dans Horace signifie, non pas le Dessus, comme l'a dit M. Dacier, mais le ton de la Basse; & que

ima signifie, non la Basse, comme a dit le même Auteur, mais le ton du Dessus.

Sur quoi, M. R. P. vous voulez-bien que je vous fasse faire une attention, qui vous prouvera combien on doit se défier de ses conjectures en matiere de faits. M. Dacier en lisant *summa vox* dans Horace, n'a pas douté un moment, que le terme de *summa* marquant quelque chose de haut & d'élevé, *summa vox* ne voulût dire un Dessus; & il se trouve, selon le raisonnement de Nicomachus, que c'est au contraire, parce que le son de cette corde étoit grave, & ce que nous appellons la basse, qu'on lui donna le nom de *summa.* Il a cru de même, que *ima* signifiant en Latin ce qui est au bas, ce qui est le dernier, *ima vox* devoit s'entendre de la Basse; & il se trouve au contraire, selon Nicomachus, que c'est précisément parce que le ton de cette corde rendoit un son aigu, & que ce son étoit un ton de Dessus, que cette corde fut nommée *ima.* Ce sont deux nouvelles méprises où est tombé M. Dacier, & qui jointes aux trois pre-

mieres que j'ai spécifiées ci-dvant, font déja le nombre de cinq dans l'étenduë de trois mots.

Je crois vous entendre ici, M. R. P. plaindre la triste condition des Traducteurs & des Commentateurs, d'en être réduits à faire tant de recherches sur trois misérables mots, pour y découvrir un mystere, dont souvent on ne se doute pas. Car comment aller s'imaginer que l'*Hypate* & le *Nete* des Grecs est réellement caché sous le *summa* & le *ima* d'Horace; & quand bien même on auroit pû pénétrer jusques-là, comment veut-on qu'on aille déterrer dans quelque recoin d'un Auteur Grec assez peu connu, le caractere & la valeur précise de cet *Hypate* & de ce *Nete*?

Je répondrai à cela, qu'il n'y avoit qu'à douter, comme vous avez fait; & que les quatre cordes dont parle Horace indiquant manifestement le Tetrachorde des Grecs, comme vous le jugeâtes d'abord vous-même, il n'y avoit qu'à s'instruire dans les Auteurs, de ce que c'étoit que ce Tetrachorde. On y auroit trouvé par tout

l'*Hypate* & le *Nete*; ſe premier toûjours en haut & comme le premier ton, & le ſecond toûjours en bas, & ſur le pied du dernier ton. Or il me ſemble qu'un Sçavant auſſi conſommé dans l'intelligence de la Langue Grecque que l'étoit Monſieur Dacier, ne pouvoit manquer de reconnoître dans ces deux mots Grecs le *ſumma* & le *ima* d'Horace, leſquels les répréſentent ſi náturellement; & cette découverte étant une fois faite, pouvoit-il ſe diſpenſer de conſulter les Livres ſur le caractere de chacune de ces cordes & ſur la qualité du ſon qu'elles rendoient? Un Commentateur n'eſt pas obligé de ſçavoir tout, mais il eſt obligé de ſçavoir où il pourra trouver ce qu'il ne ſçait pas; & ſi Monſieur Dacier ne jugeoit pas à propos de feüilleter les Auteurs Grecs qui ont traité de la Muſique ancienne pour apprendre d'eux quel étoit le caractere ſpécifique de l'*Hypate* & du *Nete* par rapport au grave ou à l'aigu, il pouvoit du moins s'en inſtruire dans un Auteur Latin plus connu que Nicomachus, & poſtérieur de 500. ans à cet Auteur Grec. Celui dont je

parle est le célèbre *Boëce*, qui nous a laissé un Ouvrage en cinq Livres sur la Musique des Anciens; & qui dans le premier de ces Livres, Chapitre 20. s'explique ainsi sur le caractere de la corde *Hypate*. *Inque his*, dit-il, *quæ gravissima quidem erat, vocata est Hypate, quasi major atque honorabilior. Unde Jovem etiam Hypaton vocant. Consulem eodem quoque nuncupant nomine propter excellentiam dignitatis. Eaque Saturno est attributa propter tarditatem motûs, & gravitatem soni.* Il ne s'explique point tant en détail sur le caractere de la corde *Nete*, dont tout ce qu'il y expose se réduit à ces seuls termes. *Septima autem dicitur Nete, quasi Neate, id est inferior.* Mais il étoit aisé de juger de la qualité de cette corde sur ce qu'il avoit dit de l'autre, & sur l'opposition essentielle que les deux avoient entr'elles.

Voilà comment s'explique Boëce. Or étoit-ce un Auteur si inconnu ou si inaccessible, qu'on ne pût le consulter sur ce qui regarde le Tetrachorde, lui sur tout qui en parle si fort en détail, & chez qui presque à cha-

que page on trouve des figures de toutes ſortes de Tetrachordes, qui auroient pû diriger M. Dacier dans ſa Recherche ?

Je veux bien cependant encore qu'il ſoit excuſable en quelque ſorte, s'il n'a pû trouver que dans Nicomachus, dans Boëce, & dans d'autres ſemblables, des éclairciſſemens ſuffiſans ſur le caractere des deux cordes dont il s'agit. Mais ſi je vous fait voir, M. R. P. que pour s'en inſtruire il n'avoit beſoin ni de Nicomachus, ni de Boëce, ni de tout autre Auteur de ce caractere, & que ſans ſe tuer à feüilleter ces Livres, il ne lui a fallu qu'en ouvrir un qui devoit lui être d'un uſage trés-familier, un Livre qu'on ne peut pas douter qu'il n'eût ſous ſa main, & qui étoit le premier qu'il devoit naturellement conſulter, un Dictionnaire enfin, un Léxicon; qu'aurez vous à me répliquer ? Il ne tient qu'à vous de vous en convaincre, M. R. P. il s'agit du Léxicon de Conſtantin. Ouvrez-le vous-même & vous verrez que ſur les mots *Hypate* & *Nete*, on y trouve non ſeulement l'ordre & le rang que ces deux cordes

tenoient dans le Tetrachorde, mais encore le caractere & la qualité du son qu'elles rendoient. Ὑπάτη, dit le Lexicon à ce mot, *summa chorda in fidibus, quæ ima id est τῇ νήτῃ opponitur. Hæc gravissimum sonum edit.* Sur quoi il faut prendre garde que le pronom *hæc* dans l'intention de l'Auteur se rapporte à ὑπάτη; & quand la chose seroit équivoque, la maniere dont il s'explique sur Νήτη, ne laisseroit plus sur cela aucun doute. Νήτη, dit le même Lexicon à ce mot, *sive* νεάτη; *dicitur ima chorda acutissimi soni, quæ ita dicitur* ὡς ἐσχάτη χορδὴ πρὸς τὴν ἀντιδιαστολὴν τῆς ὑπάτης καὶ μέσης. C'est-à dire, qu'on la nomme ainsi comme étant la derniere corde, & à la différence de celle d'enhaut & de celle du milieu. Cela est-il clair, cela est-il positif, M. R. P. & vous paroit-il que ce fût quelque chose de fort difficile que d'ouvrir un Lexicon, & d'y lire ce que je viens de vous transcrire, & que vous y lirez quand il vous plaira?

Il demeurera donc pour constant & pour bien prouvé, que *summa vox* dans Horace signifie la Basse, & que *ima* y signifie le Dessus, tout au re-

bours de ce qu'en avoit décidé Monſieur Dacier; mais quelque ennui qu'il y ait & pour vous & pour moi, de reſter toûjours ſur la même corde, vous me permettrez, Mon Reverend Pere, de vous faire encore remarquer une nouvelle mépriſe de Monſieur Dacier ſur deux mêmes mots *ſumma* & *ima*, & de joindre cette ſixiéme au cinq que j'ai déja articulées : le tout ſans préjudice de celles qui viendront après ſur le reſte du Paſſage.

ARTICLE VIII.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pour le mois de Février 1727.

Premier Satellite.

LE 1. Février Emersion à	8^h	24′	matin
Le 3 à	2	53	matin
Le 4 à	9	21	soir
Le 6 à	3	53	soir
Le 8 à	10	34	matin
Le 10 à	4	48	matin
Le 11 à	11	18	soir
Le 13 à	5	45	soir
Le 15 à	0	14	soir
Le 17 à	6	58	matin
Le 20 à	7	41	soir
Le 22 à	2	11	soir
Le 24 à	8	40	matin
Le 26 à	3	9	matin
Le 27 à	9	38	soir

Second Satellite.

Le 1 Fév.	Emersion à	5h	7′	soir
Le 5 à		6	26	matin
Le 8 à		7	44	soir
Le 12 à		9	3	matin
Le 15 à		10	21	soir
Le 19 à		11	40	matin
Le 23 à		0	59	matin
Le 26 à		2	18	soir

Troisiéme Satellite.

Le 7.	Immersion à	5h	14′	Soir
	Emersion à	7	29	
Le 14.	Immersion à	9	17	Soir
	Emersion à	11	31	
Le 22.	Immersion à	1	19	matin
	Emersion à	3	33	

On ne verra rien du quatriéme.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE ROME.

Obſervation *de l'Eclipſe du Soleil du 25 Septembre* 1726. *faite à Rome par le P. Burgondio* D. L. C. D. J. *en préſence de Son Eminence Monſeigneur le Cardinal Salerno.* L'Horloge avoit été reglée ſur des Obſervations exactes du midi, faites pluſieurs jours conſécutifs avant l'Eclipſe. Le jour même de l'Eclipſe, on ne put en faire à cauſe des nuages : mais le lendemain on en fit, & on ne trouva rien à changer, ſinon peu-têtre deux ſecondes à ajoûter au calcul.

Le P. Burgondio obſervoit auſſi depuis long-tems une tache du Soleil; & le jour de l'Eclipſe, un peu avant qu'elle commencât, il trouva cette tache diſtante d'un doigt & 22″. du bord Occidental du Soleil.

25 Septembre 1726.

Tems vrai, après-midi.

0h 0′ 0″	On n'a pû voir précisément le commencement de l'Eclipse à cause des nuages.
5h 31′ 16″	L'Eclipse paroit avoir commencé depuis quelques secondes.
35′ 15″	Un doigt éclipsé.
36′ 41″	La tache dans le Soleil éclipsée.
39′ 5″	Deux doigts éclipsez.
5h 44′ 17″	Trois doigts éclipsez.

Les nuages, & quelques Bâtimens, qui empêchent qu'on ne découvre l'Horizon bien-net du côté de l'Occident, ont dérobé le reste de l'Eclipse, qui a dû encore durer & augmenter pendant un quart-d'heure sur notre Horizon.

Compendio *della storia universale Sacra Ecclesiastica e profana publicata l'anno* 1714. *e continuata Sino al* 1725. *Da Carlo* Delfini Bouteler.

On voit de puis peu dans l'Eglise de Saint Pierre, un Modele de plâ-

tre de la ſtatuë du Prophête Elie, avec l'Inſcription.

PP. Carmelitæ Fundatori Suo.

Di Santa Colomba Vergine Sacra, della Città d' Aquileia, in Tempo del Pontifice ſant Leon Magno, e d' Attilla Rè de gli hunni Commentario, ſeritto da Monſignore Giuſto Fontanini Arciveſcovo d' Ancira. In Roma 1726. In 4°. page 152.

Le tout eſt gravé par Dominique Franceſchini, qui a un talent particulier pour la gravure des Lettres. L'Hiſtoire dont ce petit Livre eſt l'abregé, fut achevée il y a deux ans, par les ſoins & aux frais du Cardinal *Imperiali.*

Il faut mettre ce Carton après la page 146. *comme on le verra par la Reclame.*

DETAIL D'UNE OBSERVATION DE L'ECLIPSE de Lune de 1725. envoyé de Chine au Pere BURGONDIO

OBSERVATIO ECLIPSIS TOTALIS LUNÆ HABITA Pekini in Collegio Soc. J. anno 1725. die 22. Octobris ineunte post mediam noctem.

		H.	M.	demi M.	Sec.
Initium Eclipsis ad Nodum Orientalem			47		
Umbræ margo attingit.	Grimaldum		51		
	Aristarchum		55	½	
	Keplerum		58	½	
	Mare humorum	1	2		
	Gassendum		3		
	Sinum Indum		5		
	Copernicum		6	½	
	Bullialdum		8	½	
	Eratosthenem		11		
	Platonem		14		
	Tychonem		18		
	Aratum toto Tychone tecto		19	½	
	Manilium		22		
	Menelaum		24	½	
	S. Dionisium		27		
	Plinium		29		
	Posidonium		31		
	S. Catharinam		32		
	Censorinum & S. Theoph.		35	½	
	Paludem Somni		37	½	
	Proclum		37	½	
	Mare Crisium & Hætenicum		40		
	Totum Mare Crisium		43		
	Langreniun		44		
Obscuratio totalis ad Nodum Orientalem			46	½	
Recuperatio primæ lucis ad Nodum Orientalem			30	½	
Margo umbræ detegit	Grimaldum		31	½	
	Totum Grimaldum		32	½	
	Galilæum		36		
	Aristarchum		38		
	Keplerum		39		
	Mare humorum		43		
	Gassendum		49	½	
	Platonem		51		
	Timocharim		54	½	
	Tychonem totum		59		
	Sinum æstuum totum	4	3		
	Manilium		6		
	Menelaum		8		
	Posidonium & Endymionem		10		
	Plinium		15	½	
	Censorinum		16	½	
	Paludem Somni		18		
	Mare Crisium		22		
	Totum Mare Crisium		24		
	Langrenium				
Finis Eclipsis ad Nodum Occidentalem.		1	45		26″

Horologium correctum fuit per culminationes aliquot Stellarum Orionis atque Aldebaran 8.

Diameter Lunæ 32′. 33″.

DE DANNEMARK.

DE COPPENHAGUE.

Un Chirurgien de cette Ville nommé *Jean Henri Heſſ*, qui excelle dans ſon Art, & particuliérement à tailler pour la pierre, a inventé une Machine, par le moyen de laquelle, ſans endommager la veſſie, il en tire la pierre. L'experience qu'il en a faite le 26. Septembre 1725. ſur un jeune-homme de vingt-huit ans, en préſence des Médecins & des Chirurgiens, a réuſſi.

Feu Monſieur *Sperling* a laiſſé un Manuſcrit d'environ vingt volumes *in* folio ſur les origines de *Hambourg*.

DE PRUSSE.

DE KŒNIGSBERG.

Auſerleſenes *Thaler-Cabinet* eſt un Recüeil en Allemend, de toutes les eſpéces de *Riſdales*, qui ont été frapées depuis environ deux cens ans : elles

y ſont décrites avec beaucoup de détail ; par l'Auteur, qu'on croit être M. *Lilienthal* Miniſtre en cette Ville, & Membre de la Societé Royale de Berlin.

Theſes *ſur l'Epilepſie cauſée par la preſſion du Crâne.* Monſieur *Boret* Médecin de la Cour, & Profeſſeur extraordinaire en Médecine, rapporte la maniére dont il a guéri de ce mal deux perſonnes : il compoſe de poix & de Colophone un *Dropax* : il l'applique en forme d'emplâtre, ſur l'endroit où le Crâne eſt enfoncé : il fait lever l'emplâtre au bout de ſix jours : comme il eſt alors fortement collé, en le levant on éleve la peau & les Muſcles ; on ſouleve le Crâne même, qui ceſſe par conſequent de preſſer les Membranes & la ſubſtance du cerveau. Le Crâne eſt quelquefois ſi dur, qu'il ne cede point à l'effort du *Dropax* ; & la guériſon n'eſt preſque certaine par cette voye, que pour les jeunes perſonnes.

DE GENÊVE.

Hiſtoire *de Genêve par Monſieur Spon.* Nouvelle Edition augmentée de près d'un tiers par les Notes de Monſieur *Gautier* Secretaire d'Etat, revûë par des perſonnes commiſes.

La Traduction Françoiſe du *Préſervatif contre le Fanatiſme* par Monſieur *Samuel Turretin*, eſt de Monſieur Le Clerc fils, Petit-fils, Neveu, Arriere-Neveu des ſçavans de ce nom.

HONGRIE DE TYRNAW.

Géographie *Nouvelle* in 12. premier volume. Ouvrage Latin écrit avec beaucoup d'elégance: il ſort du College de cette Ville.

D'ALLEMAGNE,

DE VIENNE.

Antelucanœ *vigiliœ ſive Exercitationum Libri tres, quibus prœcipua ad*

civilem facultatem pertinentia, nec non celebriorum civitatum ortus progressus que tractantur. Par Monsieur l'Abbé François-Antoine Spada Docteur en Théologie & en Droit. Premier Tome.

Gradus *ad Parnassum* five *Manuductio ad compositionem Musicæ regularem, methodo novâ ac certâ nondùm antè tam exacto ordine in lucem edita.* In fol°. Par M. *Jean-Joseph Fux*, Chef des Musiciens de la Chapelle de l'Empereur. On dit que S. M. Imperiale a bien voulu faire les frais de l'Impression.

D'AUGSBOURG.

Histoire *du Gouvernement de la Ville Imperiale d'Augsbourg depuis l'an 1368. jusquà présent.* In fol. en Allemand. Par Monsieur David Langenmantel.

DE NUREMBERG.

M. *Goetze* Docteur en Médecine a publié un *Recueil d'Observations* que Monsieur *Stab* a faites sur un grand

nombre de maladies. Il prépare aussi pour l'impression, une *Histoire* des Ecrits de ce celebre premier Médecin du Roi de Prusse, & des Écrits de ceux qui ont pratiqué selon la même methode.

DE FRANCFORT sur le Mein

M. le D. *Burgrave* a pris la défense des *Esprits animaux* dans un *Traité* sur leur *Existence*, contre le Professeur de Francfort sur l'Oder Monsieur *Goclicke*.

DE CASSEL.

M. *Veilh* Professeur, a mis au jour une Apologie du Synode de Dordrecht, contre la *dissertation* que M. *Mosheim* avoit ajoûtée à sa Traduction Latine de l'Histoire du Synode de Dordrecht, composée en Anglois par M. *Hales*. M. *Mosheim* soutenoit que l'autorité du Synode de Dordrecht apporte un grand préjudice à la paix de l'Eglise: & M. *Veilh* prétend prouver que les cinq Articles n'ont été condamnez à Dordrecht, que dans

le ſens Pélagien, regardé comme Heterodoxe par les Docteurs Lutheriens les plus eſtimez, & dans leurs *Livres Symboliques*, non-content de faire voir l'accord de ces *Livres* avec le Synode qu'il dit n'avoir prononcé quelque fois avec ambiguité, que pour ne pas rompre avec les Lutheriens, il avance que ceux d'aujourd'hui s'accommoderoient mieux du Synode, que de leurs Livres Symboliques.

DE TUBINGEN.

M. Chrétien Eberhard Weiſmann Docteur & Profeſſeur en Théologie, a publié dans un volume in 4°. diverſes *Diſſertations* ſur le préjudice qu'on cauſe à la Religion, en joignant aux points eſſentiels de doctrine, des acceſſoires qu'on donne pour le principal; deux ſur la Providence par rapport au mal, contre le ſentiment de Monſieur *Leibnitz*; une, ſur l'axiome (ou *Déiſte* ou *Catholique*), avancé, dit-on, dans la vie de M. de Fenelon. A. D. C.

DE LEMGOW.

Les *Deductions, Conseils & Réponses Juridiques* renduës dans les affaires & contestations litigieuses des Princes & des Personnes Illustres d'Allemagne. Par feu Monsieur *Henri de Cocceii*, Conseiller privé du Roi de Prusse, & premier Professeur en Droit, à Francfort sur l'Oder.

DE BRESLAW.

M. Kundmann Médecin vient de donner une *Description des Curiositez de la Nature & de l'Art*, qui se trouvent en cette Ville chez lui ou ailleurs, Manuscrits, Médailles, Antiques : il y parle aussi des Eglises, des Monasteres, des Bibliothéques &c. *Promptuarium Rerum Naturalium & Artificialium Wratislaviense.* In 4°.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

The World posses s'd'with Deuils. Le monde possedé par les Diables, est un des trois dialogues burlesques imprimez par Th. Warner.

De Medicorum apud veteres Romanos conditione Dissertatio. M. Conyers Midleton premier Bibliothecaire de l'Université de Cambridge, & Docteur en Théologie, soutient, contre MM. J. *Spon* & Richard *Mead*, que chez les Anciens Romains, les Médecins étoient d'une condition servile & obscure : *Artem medicam apud Græcos & Romanos ignobilem fuisse ac vilem*, chez. J. Knapton.

Monsieur *Altieri* a donné un *Dictionnaire Anglois & Italien*, & un *Dictionnaire Italien & Anglois.*

Il paroit une Critique, *in quâ omnes doctissimi Bentleyi in Phædrum Notæat que Emendationes expenduntur.* On en promet autant sur le *Terence.* On l'attribuë à Monsieur *Hare* Doyen de Vorcester.

Les deux derniers volumes de *l'Odyssée d'Homere*, traduits par Monsieur

Pope. On attribuë partie à cet Illustre & ingenieux Auteur, partie à M. Swift, qui se distingue aussi entre les beaux Esprits; le plus grand nombre des *Lettres*, *Poësies*, & *Piéces mêlées*, dont on a composé un *Recüeil*, qui se vend chez H. Curll. Il vendra aussi dans peu les Poësies du Duc de Wharton: *Whartoniana.*

Reliquiæ Baxterianæ sont des Œuvres posthumes. On y trouve un fragment de la vie de Monsieur *Baxter*, écrite par lui-même, & un *Glossaire* des Antiquitez Romaines: celui des *Antiquitez Britanniques* a paru du vivant de cet Auteur.

The Country gentleman and farmers Monthli Director, ou le Directoire du Gentilhomme de campagne & des Fermiers pour chaque mois, contient pour chaque mois de l'année les instructions nécessaires touchant le labour, l'ensemencement, le plantage, le soin des Troupeaux. M. Richard *Bradley* membre de la Societé Royale, & Professeur en Botanique dans l'Université de Cambridge est l'Auteur.

The fouryears voyages &c. Les Voyages de quatre années du Capi-

taine George Roberts aux Isles Canaries, au Cap verd, aux Barbades, à la Côte de Guinée, avec des Planches. Chez Bettesworth.

Les *Ouvrages posthumes de Jean Toland*, chez J. Pecle, contiennent un *Essai d'Histoire critique de la Religion & des Sciences chez les Celtes*: deux *Dissertations*; l'une *sur la mort de Bruno*, l'autre *sur le Livre* de cet Athée touchant l'infinité des Mondes; un Catalogue des Livres mentionnez par les Anciens Ecrivains Ecclesiastiques, comme ayant été véritablement ou faussement attribuez à *Jesus-Christ*, aux *Apôtres* & à leurs *Disciples*: une Lettre *sur l'Education Romaine*: une *Dissertation* pour prouver que l'opinion commune *sur la mort d'Atilius Regulus*, est fabuleuse: la *Constitution de l'Eglise primitive*: diverses *Lettres* adressées à l'Auteur ou écrites par lui: une *Dissertation* de Monsieur Bayly sur l'*Immortalité de l'ame*, & sa distinction avec le Corps, trouvée dans les papiers de *Toland*, & les *Remarques* critiques qui lui furent envoyées, sur ce qu'il avance dans son *Nazarenus*, touchant les

Heretiques du premier ſiecle, avec une petite piece intitulée. *Gg. Leibnitii Annotatiunculæ ad Librum de Chriſtianiſmo myſteriis carente.*

Diverſes Piéces concernant l'Arianiſme, que G. Strahan vient de mettre au jour, paroiſſent une batterie dreſſée contre Monſieur *Clarke.*

The Hiſtori and Antiquities of the Cathedral Church of Canterbury ou, l'Hiſtoire & Antiquitez de l'Egliſe Cathedrale de Cantorbery. M. Jean *D'Art* Eccleſiaſtique, joint ici à l'Hiſtoire de l'Egliſe, du Monaſtere, & des ornemens, les Vies des Archevêques & Prieurs de l'Egliſe de Chriſt, & pluſieurs Chartres & monumens antiques, qui y ont rapport.

The primitive Liturgy. C'eſt un Recüeil de Prieres domeſtiques, tirées de l'Ecriture ſainte & des premiers Ecrivains du Chriſtianiſme. Par M. *Henley.* On a adreſſé à l'Auteur une Lettre, qui ſe trouve chez F. Warner.

A Letter to a Deiſt concerning the beauty and excellency of moral vertue: ou, Lettre à un Déiſte touchant la beauté & l'excellence de la vertu morale, pour prouver qu'il appartient

au Christianisme de fortifier & de perfectionner la vertu ; chez Pemberton.

Un Ecclesiastique de la Campagne a adressé une Lettre fort polie *à un Déiste, qui croit que la véritable vertu est incompatible avec la croyance des récompenses & des peines dans une autre vie.*

M. J. Hount Ministre de l'Evangile, fait distribuer chez R. Ford, *The Doctrin of God's eternal Decrees stated*, où il combat pour la doctrine des Decrets éternels, contre un Moderne qui la réfute dans son *fateand Destiny, &c.* C'est-à dire : *La Destinée incompatible avec le Christianisme, ou l'horrible Decret de l'Election & la Réprobation absoluë & non-conditionnelle.*

DE HOLLANDE,

D'UTRECHT.

S. Van-Thib homiliæ Catechetica & festales augmentées d'un supplément. In 4°. chez J. Van-Poolsum.

D'AMSTERDAM.

Succincta Historia Ecclesiastica novi Testamenti à Christo Nato usque ad Philippum Melanchtonem, in quâ agitur de Patribus, Martyribus, Hæreticis, Conciliis &c. chez J. Strander.

Everardi Ottonis Jur. Civil. & public. Profess. Traject. *Primæ lineæ Notitiæ Rerum Publicarum.* Grand in 8°. chez Jean Visch.

Traité où l'on examine les suites de l'Etablissement de la Compagnie d'Ostende, par rapport aux Anglois & aux Hollandois, avec les moyens dont on doit se servir, & les voyes de fait qu'on a droit d'employer à cet égard. Traduit de l'Anglois en François par M. J. Bion; & en Hollandois par J. Van-Septeven.

Io. Christ. Ruysch de Musculo in fundo uteri observato, antehàc à nemine detecto. In 4°.

DE LEYDE.

Thomæ ſydenham Opera univerſa. In. 8°. chez J. Van-kerkhem.

Theſaurus Juris Romani. Tome 2. chez J. Vander-Linden.

Autores Rei venaticœ : Gratii Cynegeticon : Nemeſiani Cynegeticon, Bucolici veteres, Nemeſianus, Calpurnius, cum Notis Doctorum virorum, Titii, Pithœi Barthii, Ulitii, johnſton, editoris & aliorum. In 4°. chez J. A. Langerak.

NeWton Arithmetica Univerſalis, ſive de compoſitione & reſolutione arithmeticâ. Lib. 8. avec figures, chez J. & H. Verbeck.

Inſcriptio ſigœa cum Commentariis & Appendice. On y a joint la Lettre de Monſieur Bentley à M. Mead, contre le ſentiment de Monſieur Chizul. chez Langerak.

DE LA HAYE.

L'Architecture *de Palladio* ornée de 250. figures gravées par Bernard *Picard*, & autres excellens Maîtres.

Grand in fol. chez Pierre Gosse.

La Philosophie *occulte, où la Magie naturelle.* Par H. Corneille Agrippe. 2. vol. avec des figures, chez Alberts.

La Monarchie *des Hebreux.* Par Monsieur de S. Philippe, chez Alberts.

Nouveau Systême *du Microcosme*, ou Traité de la Nature de l'homme In 8°. chez Merville.

Histoire *abregée de la Réformation des Païs-Bas*, Traduite du Hollandois de G. Brandt. In 12. trois tomes.

Adriani à Cattenburg S S. Th. Inter Remonstrantes Professoris spicilegium Theologiæ Christianæ, Philippi à Limborck *variis dissertationibus Historico-Ecclesiasticis, multisque ad praxim promovendam pertinentibus refertum.* In fol. pag. 1129. chez Lakeman.

DE FRANCE;

D'AIRE EN FLANDRE.

Extrait *d'une Lettre du* Reverend Pere Rebecque de la Compagnie de *Janvier* 1727. H

Jesus, au Reverend Pere E. Souciet de *la même Compagnie.*

J'observai avant-hier 25. de Septembre, l'Eclipse de Soleil, qui parut sur le déclin du jour. Ayant dans mon Observatoire une ligne méridionale bien marquée, j'avois ce jour-là exactement réglé ma Pendule au tems vrai; & le Soleil s'étant fait voir bien distinctement depuis 4. heures jusqu'à 5. heures & un quart, j'ai observé le commencement de l'Eclipse avec une bonne Lunette, à 4. heures 35. minutes: & l'ayant suivie dans son progrès, j'ai remarqué que le Soleil étoit éclipsé de plus de cinq doigts à 5. heures 4. minutes. Mais le Ciel s'étant couvert d'épais nuages à l'Occident, & le Soleil s'y étant plongé, il ne m'a pas été possible d'observer cette Eclipse dans toute sa grandeur. Selon mon calcul, elle devoit être à Aire de six doigts 59. minutes; & notre Méridien n'étant distant de celui de Paris que de quelques secondes, il est évident que cette Eclipse a dû commencer à Paris, plus d'un quart d'heure avant le tems marqué dans la connoissance des tems, & plus de trois quarts

d'heure avant le tems déterminé par les Ephémérides.

DE PARIS.

Le Spectateur ou *le Socrate Moderne, l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce Siécle*, traduit de l'Anglois, Tome 6^{e}. A Paris, chez Fr. Guill. Lhermite, Libraire Juré, ancien Professeur de l'Université. Ruë de la Harpe proche le Collége d'Harcourt. 1726.

Les Tomes 5^{e}. 6^{e}. 7^{e}. & 8^{e}. de *l'Histoire Romaine*, par les Peres Catrou & Roüillé, depuis l'an 416. de la fondation de Rome jusqu'à 545. se délivrent chez Rollin, Lespine, & Coignard fils.

Mémoires *pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres.* C'est le commencement d'une longue suite de Volumes. L'Auteur se propose d'y récueillir tout ce qui peut concerner la vie de ceux qui se sont distinguez dans la République des Lettres : c'est le Moreri des Sçavans. Il ne borne ses recherches à aucun Païs : il parlera des

Sçavans de tout âge, à meſure qu'il aura pû ramaſſer tout ce qu'il aura à en dire. Comme il ne donne que des Mémoires, ils ſeront ſéparez les uns des autres, & dans l'ordre qu'il les aura recueïlli. L'Auteur invite les Gens de Lettres à lui faire part de leurs connoiſſances, & à lui communiquer les Mémoires qu'ils peuvent avoir, leur promettant de ſa part, la plus parfaite reconnoiſſance, de ce qu'ils auront bien voulu faire ſon Livre.

Réponſe *à Monſieur l'Abbé d'Olivet de l'Académie Françoiſe, ſur ſon Apologie, &c. in 12. pag.* 71. à Paris, chez Piſſot. Les Auteurs des *Mémoires* de Trevoux donnerent en 1721. au mois de *Novembre* pag. 2015. &c. l'Extrait d'une Traduction, que M. l'Abbé d'Olivet a miſe au jour. Le Traducteur ſe pourvoit contre l'Extrait dans les cinq ans; & en 1726. publie ſa plainte qu'il appelle *Apologie.* Elle contient principalement trois ou quatre Chefs. Un des Auteurs des *Mémoires*, ancien ami de Monſieur *d'Olivet*, & qu'il prend à partie, ſe défend dans cette *Réponſe.*

Janvier 1727.

De ces trois ou quatre Griefs, le premier est, que dans l'Extrait on objecte qu'il est dangereux de traduire l'Ouvrage *de Naturâ Deorum*, " qui » paroît mener à l'Athéïsme, ou au » moins à l'indifférence & à l'incerti- » tude en matiere de Religion ». La *Réponse* que l'Auteur de l'Extrait fait ici, est fort simple: c'est qu'au même endroit de l'Extrait, où l'on se propose cette objection contre l'entreprise de M. l'Abbé d'Olivet, qui a traduit les trois Livres *de Naturâ Deorum*; on réfute l'objection, & on justifie, autant qu'il possible, l'entreprise du Traducteur: de sorte qu'il a fallu que Monsieur l'Abbé d'Olivet, pour paroître en droit de se plaindre, ait donné pour le sentiment de l'Auteur de l'Extrait ce que l'Auteur de l'Extrait se propose pour une objection à réfuter, & ait supprimé la solution que l'Auteur de l'Extrait joint immédiatement à cette objection. La seconde plainte n'est pas exposée avec une moindre habileté: Monsieur l'Abbé d'Olivet prétend, que dans l'Extrait on a voulu insinuer qu'il étoit plagiaire, & qu'il a pillé *Lesca-*

lopier : pour prouver qu'on l'a voulu, il rassemble deux textes distans l'un de l'autre de huit pages entieres, & nullement faits l'un pour l'autre; il les coud ensemble, mettant le dernier au commencement ; & le premier à la fin ; & par ces efforts, il leur fait dire ce que, pris séparément & remis à leur place, ils ne lui avoient pas paru signifier. Pour *réponse* donc, l'Auteur de l'Extrait ne fait que reprendre le second passage transporté, & le remettre dans sa place, d'où Monsieur l'Abbé d'Olivet l'avoit tiré par force : aussi-tôt l'accusation de plagiarisme disparoît. 3°. L'Auteur de l'Extrait avoit dit du Pere *Lescalopier*, qu'avant de toucher les défauts de l'Ouvrage de Monsieur *Du Ryer*, le Jesuite donne à l'Académicien de grands éloges; & le fait est véritable : pour le rendre faux, Monsieur l'Abbé d'Olivet supprime ces éloges, que le Pere Lescalopier donne à Monsieur *Du Ryer*, & leur substituë le détail des défauts que ce Pere trouve dans l'Ouvrage de ce Traducteur. Et ayant mis ainsi la critique à la place de la loüange, il soutient que

c'eſt à tort qu'on dit dans l'Extrait, que le Pere *Leſcalopier* a donné de grands éloges à Monſieur *Du Ryer.* L'Auteur de l'Extrait réfute l'*Apologie*, en rapportant au long le paſſage de *Leſcalopier*, où ſe trouve en effet l'éloge de *Du Ryer*, qui commence par ces mots : « *Petrus Durerius vir plurimâ & eleganti externorum ſcriptorum, tùm Græcorum, tùm Latinorum verſione, totâ Galliâ clariſſimus, &c* ».

Enfin, Monſieur l'Abbé d'Olivet ſe juſtifie du mépris qu'il a fait paroître de l'Ouvrage du Pere *Leſcalopier*, ſur les Livres de Ciceron, *de la Nature des Dieux*, par l'exemple de Monſieur *Davies*, qui dit : « *Imperitiſſimus Leſcaloperius* ». Mais à cette Epithéte groſſiere, hazardée ſans preuve par un Envieux, l'Auteur de l'Extrait oppoſe deux témoignages de Connoiſſeurs plus deſintéreſſez, & même Proteſtans, à l'égard de cet Ouvrage du Pere *Leſcalopier*. J. Alb. Fabricius, en ſa Bibliothéque Latine Tome I. page 119. dit : « mais une Edition de ces Livres *de Naturâ Deorum*, qu'on doit mettre au-deſ-

ſus de toutes les autres; c'eſt celle « qui eſt accompagnée des Commen- « taires abondans & ſçavans du Pere « Leſçalopier, Pariſien, de la Com- « pagnie de Jeſus, dans leſquels, ou- « tre que Ciceron eſt expliqué avec « beaucoup de netteté, on trouve en- « core la diſcuſſion de toute la Théo- « logie des Nations anciennes & des « anciens Philoſophes ». Et Monſieur *Saurin*, dans ſes Diſcours Hiſtoriques-Critiques, &c. « Je ſçai », dit-il, en parlant du Pere Leſcalopier, « que « ce Sçavant Interpréte de Ciceron a « fait des efforts au-deſſus de l'hom « me, pour diſculper ces ſyſtêmes, en « les expliquant ».

DE BORDEAUX.

On a imprimé ici la Diſſertation *ſur la cauſe & la nature du Tonnere & des Eclairs, avec l'explication des divers Phénoménes qui en dépendent:* c'eſt celle qui a remporté le prix, par le jugement de l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences, & Arts, au mois d'Août 1726. L'Auteur eſt le Reverend Pere Lozeran Du Feſc,

de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal des Mathématiques dans l'Université de Perpignan.

Extrait *du Journal des expériences faites par Monsieur Sully, de ses Horloges de Mer attestées, &c.* ce 21. Septembre 1726. *in* 4°. pag. 6. Par ces expériences, il est demeuré constant, ce qui seul restoit à sçavoir pour l'utilité de l'*Horloge à levier* dans la Navigation, qu'il n'est point à craindre que les mouvemens ordinaires d'un Vaisseau en Mer, puissent sensiblement déranger le mouvement de cette nouvelle Horloge; puisqu'extrêmement agitée sur le Vaisseau, pendant un tems considérable, elle n'avoit différé de son mouvement sur Terre, que d'une demi-seconde tout au plus par heure; variation, qui même ne venoit pas du mouvement du Vaisseau; puisqu'elle n'avoit point paru plus grande dans la derniere occasion, que dans la premiere, quoique les mouvemens du Vaisseau eussent été, sans comparaison, plus violens dans une expérience, que dans l'autre.

L'Auteur fait imprimer ici actuel-

lement la ſuite de ſa *Deſcription d'une Horloge d'une nouvelle invention, pour la juſte meſure du tems en Mer.* Cette *ſuite* comprendra :

1°. Deux *Mémoires* pour l'explication de ſes Horloges de Mer, qu'il à lûs dans l'Académie Royale des Sciences à Paris.

2°. La Deſcription & les uſages de ſa Montre Marine, de ſon Méridien portatif univerſel, & de ſa Pendule Aſtronomique.

3°. Les Lettres Critiques de pluſieurs Sçavans ſur ſon Ouvrage, & ſes Réponſes.

4°. Le Journal des expériences faites de ſes Machines ſur Mer.

5°. Le jugement de l'Académie de Bordeaux ſur ces expériences, avec d'autres éclairciſſemens qui regardent les Longitudes.

6°. Le plan d'un Ouvrage que l'Auteur a deſſein de donner au Public, ſous le nom de Traité d'*Horlogèrie, contenant l'Hiſtoire, la Deſcription, la Théorie, & la Pratique de cet Art. In* 4°. avec des figures.

Le ſecond Tome ſera compoſé de ce qui regarde le développement, &

la description exacte & détaillée de ces Horloges, & des Instrumens qui y ont du rapport, avec les instructions pour leur fabrication & pour s'en servir, & une suite d'observations faites par l'Auteur ou par d'autres.

F I N.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Janvier 1727.

ART. I. E*Claircissemens du R. Pere Tournemine Jesuite, sur quelques endroits de l'Histoire des Juifs de M. Prideaux, Doyen de Norvich, traduite de l'Anglois.* Page 5

ART. II. *Les Hypotyposes ou Institutions Pirrhoniennes de Sextus Empiricus en trois Livres, Traduites du Grec avec des Notes, &c. 1725. Page 434. in 12. sans nom de Traducteur, de Libraire, ni de Ville. Sans Privilége, Permission, ni Approbation.* p. 36

ART. III. Descriptio Horologii recens inventi. *C'est-à-dire, Description d'une nouvelle Horloge de l'invention du Reverend Pere Thomas Hildeyard Jesuite.* A Liége, *chez G. Barnabé, avec de grandes planches qui réprésentent les principaux profils de la Machine.* p. 63

AAR. IV. *Mélanges de Litterature, tirez des Lettres Manuſcrites de Monſieur Chapelain, de l'Académie Françoiſe. in 12. pag. 258. L'Epître 10.* A Paris, *chez Briaſſon Libraire ruë Saint Jacques, à la Science, & Chaubert Quai des Auguſtins à la Renommée.* p. 68

ART. V. Il Metodo di Santo Agoſtino negli ſtudi All' Illuſtr. Signor Morcheſe Scipione Maffei : *c'eſt-à-dire, les Etudes réglées ſelon la Méthode de Saint Auguſtin. A Verone, chez Pierre-Ant. Berno* 1724. *broch. in* 12. *pp.* 106. p. 79

ART. VI. Liber Pontificalis ſeu de Geſtis Roman. Pontificum Quem cum Codd. Manuſcriptis Vaticanis aliiſque ſummo ſtudio & labore conlatum emendavit ſupplevit Joannes Vignolius, &c. *C'eſt-à-dire; l'Ancien Recueïl des Vies des Papes, corrigé ſur les Manuſcrits du Vatican & ſur pluſieurs autres, & enrichi de ſupplémens avec des Notes & les Variantes; par Monſieur l'Abbé Vignoli, Garde de la Bibliothéque du Vatican & Camerier d'honneur de Notre Saint Pe-*

re le Pape. A Rome, *de l'Imprimerie de Roch Bernardo* 1724. 1. *vol. in* 4°. *pages* 390. p. 89

ART. VII. *Dissertation adressee au Pere Sanadon, où l'on examine la Traduction & les Remarques de M. Dacier sur un endroit d'Horace; & où l'on explique par occasion, ce qui regarde le Tetrachorde des Grecs.* p. 100

ART. VIII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Février* 1727. p. 142

ART. IX. *Nouvelles Litteraires*

D'Italie, de Rome. 144
De Dannemark. 147
De Coppenhague. ibid.
De Prusse, de Cœnigsberg. ibid.
De Genêve. 149
Hongri, de Tyrnaw. ibid.
D'Allemagne, de Vienne. ibid.
D'Augsbourg. 150
De Nuremberg. ibid.
De Francfort sur le Mein. ibid.
De Cassel. ibid.
De Tubingen. 152
De Lemgow. 153
De Breslaw. ibid.
D'Angleterre, de Londres. 154

De Hollande, d'Utrecht. 158
D'Amſterdam. 159
De Leyde. 160
De la Haye. ibid.
De France. 161
D'Aire en Flandre. ibid.
De Paris. 163
De Bordeaux. 168

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clousier, Pierre Gandoüin, Nicolas Gosselin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, rüë S. Jacques, Quay des Grands Augustins & au Palais ;

SÇAVOIR,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Marieres à chaque Tolume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wighs* & des *Loris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12. compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in* 12.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in* 12.

Les

Les Pensées sur la Cométte 4. vol. 12.
L'Histoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.
Les Mémoires de la Rochefoucault.
Les Mémoires de Montrésor, 2. vol. *in* 12.
Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. *in* folio.
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in* 12.
Les Essais de Montagne, sur l'Imprimé à Londres.
Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.
Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

DE STRASBOURG.

DOULSECKER a fini les deux belles Editions de L'HISTOIRE D'ALSACE, *In folio* & *In quarto.* L'Auteur, l'un des Superieurs les plus distinguez dans son Ordre, est le R. P. DE LAGUILLE, D. L. C. D. J. L'Histoire comprend depuis l'an 58. avant J. C. jusqu'au Mariage de la Reine à Strasbourg en 1725.

ELISABETH Henriette Zorn de Boulach, ayant eû l'avantage le jour de l'Assomption en 1725. d'assister à la Célébration du Mariage de la Reine, elle fut si vivement touchée de la dignité des Cérémonies de l'Eglise, qu'elle se fortifia beaucoup dans les soupçons qu'elle avoit conçus contre la Secte qu'elle professoit, & qui retranche du Culte Divin un spectacle qui en rend la Majesté sensible. Elle a cultivé cette grace, & s'est trouvée disposée, au jour de l'Anniversaire, à embrasser la Foi Catholique. S. A. Eminentissime Monseigneur le Cardinal de Rohan, qui a reçû son abjuration, a prononcé alors ce Discours.

» *RECONNOISSEZ*, Mademoiselle, &
» adorez les desseins de Dieu sur vous.

Errata du mois de Decembre 1726.

PAge 2172. ligne 25. décifer, *lisez*, décider. Page 2174. ligne 4. princdcipe, *lis.* principe. Page. 2180. ligne 18. operé, *lisez*, operée, ligne 19. Oculiste; Nursin Rhodius, *lisez*, Oculiste Nursin. Rhodius. Page 2182. ligne 21. compliquez, *lisez*, compliqué. Page 2183. ligne 18. ait, *lisez*, ai, ligne 23. des Cataractes membraneuses, *lisez*, de Cataractes dites membraneuses. Page 2188. ligne 10. Parakentherion, *lisez*, Parakenterion. Page 2189. ligne 4. du, *lisez*, de. Page 2204. ligne 19. *l'Argytias*, lisez, *l'Agyrias*. Page 2206. ligne 3. boublement, *lisez*, doublement. Page 2108. ligne 1. Ζῆξις, lisez, Τῆξις, ligne 24. Ruflus, *lisez*, Ruffus. Page 2213. ligne 27. des véritables, *lisez*, de véritables. Page 2219. ligne 9. qu'il, *lisez*, qui. Page 2222. ligne 20. je ne prétendois, *lisez*, je prétendois. Page 2230. ligne 8. Trimegiste, *lisez*, Trismegiste, ligne 11. Hipocrate, *lisez*, Hippocrate Page 2233. ligne 20. eut, *lisez*, n'eut. Page 2242. ligne 23. temperamment, *lisez*, temperament. Page 2244. ligne 21. & tout, *lisez*, en tout. Page 2264. ligne 16. & 17. écrits, traduits, *lisez*, écrites traduites. Page 2274. ligne 19. Hypocrate, *lisez*, Hippocrate, ligne 23. 1796. *lisez*, 1696. Page 2275. ligne 20. Licantropie, *lisez*, Licanthropie. Page 2276. ligne 29. rofonde, *lisez*, profonde. Page 2279. ligne 5. Anicens, *lisez*, Anciens. Page 2281. ligne 10. les, *lisez*, le. Page 2302. ligne 1. du Sage, *lisez*, d'Isaïe. Page 2304. ligne 18. *enrertainements*, lisez, *entertainments*, ligne 25. Remaques, *lisez*, Remarques. Page 2315. ligne 8. Arraignées *lisez*, Araignées. Page 2329. ligne 11. occupez, *lis.* occuperez. Page 2332. ligne 10. Bovert, *lisez*, Boucat. Page 2338. lig. 12 Surates, *lis.* Surate. Page 2344. ligne 2. Mahieu, u 10. *lisez*, Mahieu. 10.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Février 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc; & brochez, 16. f.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	2.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1727.

ARTICLE X.

RE'PONSE A LA SECONDE Partie de l'Apologie de Monsieur l'Abbé d'Olivet, au sujet de l'Article XLVII. des Mémoires de Trevoux de l'année 1725.

L'Apologiste de M. l'Abbé d'*Olivet* ne me connoît pas, à ce qu'il dit. Pour moi, je dis, avec la même vérité, que je n'ai pas l'honneur de connoître *l'Apologiste* de Monsieur l'Abbé d'*Olivet*. Mais il peut se rassûrer : ce n'est pas pour avoir droit de lui dire

rien d'injurieux & d'offenſant que je commence par cette proteſtation. Je ſçais trop ce que je me dois à moi-même, pour m'autoriſer d'aucun exemple à cet égard ; & je ne ſçache pas que j'aye rien de perſonnel à démêler avec l'*Apologiſte*, ni avec Monſieur l'Abbé d'*Olivet*, que je regarderai ſans peine, puiſqu'on le veut, comme *un Vaugelas & un Patru dans notre Langue*.

J'avoüe même que l'Apologiſte n'ayant point touché au corps de l'Extrait, & s'étant arrêté à la partie préliminaire & à la diſcuſſion de quelques Anecdotes Hiſtoriques, j'aurois pû laiſſer, ſans réponſe, l'attaque qu'il me fait comme je laiſſe l'Apologie qu'il fait de ſon Ami. Mais le caractere d'Ami fidéle d'un Sçavant & vertueux Prélat, & ſur tout celui d'ennemi déclaré du Pyrrhoniſme que je me ſuis donné dans mon Extrait, m'a paru un beau caractere à ſoutenir, & je puis ſuccomber à la tentation délicate de me l'approprier, d'une maniere encore mieux marquée, aux yeux du Public.

Que l'Apologiſte vérifie donc à

loisir le caractere de la main d'un grand homme ; c'est par celui de sa science, de son Episcopat, de ses mœurs que j'ai jugé il y a deux ans & que je juge encore, autant que ses ennemis me le permettent, qu'un Ouvrage indigne de Monsieur *Huet* n'est point de Monsieur *Huet*. On m'oppose que la copie est de la main de Monsieur *Huet*, & qu'il a traduit l'Ouvrage en François. J'aurois pû nier ces deux faits il y a deux ans, lorsqu'un Libraire de Hollande les avançoit sans preuves juridiques. Mais comme il ne s'agissoit point ici, d'un Copiste ou d'un Traducteur, mais uniquement de l'Auteur avoüé d'un Livre : je ne m'amusai point à des chicanes de Grammaire & d'Orthographe, & je m'en tins à dire en propres termes, que je prie l'Apologiste de relire, que *quand on prouveroit même, ce qui n'est pas, qu'on a trouvé ces rapsodies sceptiques parmi les papiers du célebre Evêque d'Avranches, on prouveroit, tout au plus, que c'étoient-là des collections d'un Sçavant qui en faisoit de toutes les sortes & sous divers titres pour son usage parti-*

culier, & pour en adopter les unes & rejetter les autres.

Je demande ſi c'eſt-là dire que M. Huet n'a point fait la copie ou même la traduction du Traité *de la foibleſſe de l'eſprit humain?* Non ſans doute; ainſi l'Apologiſte en prouvant uniquement ces deux points, me permettra de lui dire qu'il ne prouve rien, ou qu'au moins il ne prouve rien contre moi, ne prouvant que ce que j'ai accordé.

Mais j'ai prétendu que l'illuſtre Prélat n'étoit point l'Auteur de cet Ouvrage: pourquoi non? Et pourquoi confondrois-je, ſans autre diſcuſſion, un Auteur avec un Traducteur ou avec un Copiſte? Je ſçai bien que l'Apologiſte va tout de ſuite de l'un à l'autre, & qu'il ne paroît pas avoir même ſoupçonné qu'on pût l'arrêter en ſi beau chemin. Maïs il me ſera au moins permis de lui faire remarquer qu'enfin il y a mille occaſions ou l'Auteur, le Copiſte, & le Traducteur ſont des perſonnages fort différens.

Et d'abord, pour ce qui eſt de la copie, rien ne ſeroit plus mal fondé

que d'attribuer à un Sçavant tous les Ouvrages qu'on trouveroit décrits de sa main, J'en atteste tous les Sçavans un peu laborieux ; regardent-ils comme une chose sans exemple qu'un Auteur ait parmi ses Manuscrits des Ouvrages étrangers & des Ouvrages dont souvent les véritables Auteurs se sont cachez jusqu'à la fin, ou se sont fait connoître à un petit nombre de personnes ? Depuis que l'Apologie de Monsieur d'Olivet a paru, je puis dire que plus d'un Sçavant m'a avoüé qu'il avoit parmi ses papiers des Ouvrages d'autrui, écrits de sa main & dont l'Auteur lui est même inconnu.

Pour ce qui est de la Traduction qu'on dit que Monsieur Huet avoit faite de l'Ouvrage en question, elle ne décide rien ; il ne faudroit pas même avoir trop d'envie de chicaner, pour tourner ce témoignage contre l'Apologiste, puisqu'il n'est pas si ordinaire qu'on traduise ses propres Ouvrages, & qu'il convient lui-même que Monsieur Huet n'a fait à aucun de ses Ouvrages avoüez l'honneur de le traduire. Pour le moins,

on pourroit juſqu'ici, s'obſtiner à prétendre que c'eſt à tître de Traducteur & non d'Auteur que le ſçavant Prélat a laiſſé des copies de cet Ouvrage écrites de ſa main.

Je conſens maintenant à prendre le caractere de la main pour la régle de nos déciſions : mais tenons-nous en là. Montrez-moi donc, Monſieur l'Apologiſte, montrez aux Arbitres par vous-même choiſis, un Ouvrage de la main de Monſieur Huet, qui ait pour tître : *Traité Philoſophique de la foibleſſe de l'eſprit humain, par feu Monſieur Huet, ancien Evêque d'Avranches.* Car c'eſt là l'état de la queſtion. Or voici votre Certificat en propres termes.

„ Nous ſouſſignez *Bernard de la* „ *Monnoye* & *Jean Boivin* de l'Aca„ démie Françoiſe, atteſtons qu'un „ Manuſcrit intitulé, *Traité de la foi„ bleſſe de l'eſprit humain par Theo„ crite de Pluvignac, Seigneur de la* „ *Roche, Gentilhomme du Perigord,* „ eſt inconteſtablement, &c „.

C'en eſt aſſez, tout le monde voit dès-lors que votre cauſe eſt perduë au Tribunal même où vous m'avez cité.

Février 1727.

Vous avancez que le Traité Philoſophique eſt de Monſieur Huet; l'Arrêt eſt rendu; le Traité eſt de *Theocrite de Pluvignac*.

C'eſt là votre triomphe. « Il n'y « a point de Loi qui défende, dites- « vous, de mettre le véritable nom « d'un Auteur à la place d'un nom « ſuppoſé »; je laiſſe penſer combien vous êtes, ſur ce point délicat, à l'abri des Loix que vous atteſtez; je doute au moins que nos Loix ayent autoriſé le Libraire de Hollande à faire une ſubſtitution ſi odieuſe. Mais voyons ſi c'eſt au Tribunal de l'Académie Françoiſe que vous prouvez la légitimité de cette ſubſtitution.

L'Académie atteſte que l'Ouvrage eſt de Theocrite de Pluvignac. Mais dès que vous y jettez du Grec & de l'Hébreu, je doute qu'elle veüille être votre garant. Il y a dix mots dans *Theocrite de Pluvignac, Seigneur de la Roche, Gentilhomme du Perigord*; de dix vous en expliquez trois par le ſecours de trois Langues. *Daniel* en Hébreu, dites-vous, ſignifie ce que *Theocrite* ſignifie en Grec: *Huet* en Grec revient à notre *Pluvignac* Fran-

çois, & la *Roche* est la même chose que *Pietre*.

Mais quoi! n'y a-t'il pas bien dix Langues dans le monde? Et laisserons-nous-là le *Seigneur* ? Est-ce que *Seigneur* en Latin ne pourroit pas revenir à *Evêque* en Grec ? Il n'y a que le bon *Gentilhomme Perigourdin* que je ne sçaurois trouver dans *Avranches*. Mais en fait d'Etymologies, on n'y regarde pas de si près, & je ne desespererois pas que l'aide de cinq à six Langues sçavantes, on ne fît *revenir* à un *moulin à vent* le bon homme *Jean de Pourceaugnac Gentilhomme Limosin*.

Je n'avois pas d'abord saisi cela, & j'avoüe que l'Apologiste a raison de se récrier *qu'un Journaliste n'ait pas vû que Theocrite de Pluvignac, c'étoit le nom déguisé de Monsieur Huet*. Mais Messieurs les Commissaires de l'Académie pourroient bien ne l'avoir pas vû non plus, puisqu'ils n'ont point pris le change, & qu'au lieu d'attester selon le Requisitoire que le Manuscrit de Monsieur Huet est son propre Ouvrage, ils attestent, contre le Requisitoire même, que c'est l'Ou-

vrage de *Theocrite de Pluvignac.*

C'eſt donc contre la foi du Manuſcrit atteſté, & contre le Certificat de l'Académie que l'Ouvrage eſt attribué à M. Huet par l'Apologiſte, qui, ſans autre raiſon, qu'une Etymologie peu naturelle, veut obliger tout le monde à ſouſcrire à une ſubſtitution de noms infiniment odieuſe qui n'a été juſqu'ici autoriſée que par un Libraire de Hollande.

Je remarque même que dans la Lettre citée du 19. Août 1715. Monſieur Huet appelle ce Traité, non pas ſon Ouvrage, mais ſimplement le *Philoſophe Provençal*, ce qui ſe rapporte en effet à la doctrine qui y eſt débitée ſous le nom d'un Philoſophe de Provence. C'eſt donc, avec raiſon, que j'avois demandé dans l'Extrait & que je demande encore ici de quel droit on a mis à la tête d'un Traité dangereux de Pyrrhoniſme, le nom reſpectable d'un ſçavant & pieux Prélat, connu juſqu'ici par une toute autre ſorte d'érudition.

Nous voici deſormais dans le fort de la queſtion : que l'Apologiſte ne ſe plaigne point de moi ; je lui accor-

de, par pure libéralité, tout ce qu'il a le plus d'envie d'emporter; la main le nom, l'eſprit même de Monſieur Huet. Que ce Sçavant ait dans quelques momens de jeuneſſe, d'ébloüiſſement, ou d'un tout autre tems de ſa vie, écrit, copié, recopié, traduit, & même composé le *Traité de la foibleſſe de l'eſprit humain.* N'eſt-ce pas tout ce que prétend l'Apologiſte : oüi ſans doute; mais voyez, Monſieur, examinez, conſultez, demandez-vous le bien à vous-même avant que de paſſer outre; eſt-ce-là tout ce que vous prétendez? Je vous l'accorde; mais deſormais il n'eſt plus queſtion de revenir ſur vos pas; ce qui eſt écrit eſt écrit.

C'eſt à la page 33. qu'après un fragment de Lettres de M. Huet, l'Apologiſte ajoûte; *je rapporte ce fragment, afin, mon Pere, que vous en faſſiez votre profit.* Je ſuis docile: voici le profit que j'en fais.

Vous m'apprenez donc, Monſieur l'Apologiſte, 1°. Que M. Huet n'a jamais imprimé le Livre dont vous & le Libraire de Hollande le mettez en poſſeſſion.

Février 1727.

2°. Qu'on ne l'a point imprimé par ſon ordre.

3°. Qu'il ne l'a point composé pour l'imprimer.

4°. Qu'il a refuſé à ce que vous appellez *un autre de ſes amis*, de l'imprimer.

5°. Qu'il l'a reconnu dangereux pour le grand nombre, & peu fait pour le Public.

6°. Qu'il vous a mis à même d'en reconnoître le danger par les Lettres que vous citez pour mon profit, & que vous pouviez garder auſſi pour le vôtre.

7°. Qu'il ne l'a jamais avoüé pour ſien.

8°. Que par-là même il l'a ſuffiſamment déſavoüé.

9°, Qu'il l'a même poſitivement deſavoüé en public, lorſqu'il l'a exclu du Catalogue de ſes vrais Ouvrages.

10°. Qu'il étoit même déterminé à le deſavoüer toute ſa vie : remarquez bien vos propres paroles. *Parce qu'étant déterminé à ne point laiſſer paroître cet Ouvrage ſous ſon nom ; il ne devoit point par conſéquent*

l'annoncer dans des Mémoires qu'il vouloit avoüer & publier de son vivant.

11°. Qu'il n'y a jamais mis son nom.

12°. Que c'est l'Editeur seul de l'Ouvrage, quel qu'il soit, qui a mis ce nom.

13°. Qu'il y a même mis un nom d'autant plus étranger qu'il est triplement sçavant sous une enveloppe très-populairement Gasconne.

14°. Enfin, car je ne finirois pas, que dans les Lettres par vous citées, Monsieur Huet ne dit pas un mot qui favorise la substitution des noms, quoiqu'il y parle en confidence à un de ces amis ausquels vous dites qu'il s'avoüoit si volontiers Auteur de cet Ouvrage.

Vous voyez, Monsieur, que je suis docile à *récueillir précisément tout ce qui vient de vous*, excepté les injures dont je ne vous remercie pas moins cependant, que des Anecdotes utiles que vous me fournissez *pour mon profit.*

Car voilà, je pense, bien démontré par notre Aggresseur même, que,

ſi Monſieur *Huet* vivoit il deſavoüroit un Ouvrage ſi peu avoüé, ſi deſavoüé même de ſon vivant; & que par conſéquent nous, ſes vrais amis, nous ſes heritiers, heritiers de ſon cœur, de ſa Bibliothéque, de ſes Manuſcrits, des vingt dernieres années d'une ſi belle vie, nous étions en droit il y a deux ans, & nous ſommes en droit encore aujourd'hui de le deſavoüer; & que ce deſaveu non ſeulement nous ſied bien, mais eſt même pour nous un devoir ſacré d'amitié & de Religion, dont il n'y a que les ennemis communs du Prélat & les nôtres qui puiſſent nous diſpenſer ou nous faire un crime.

Je l'ai déja dit, & je ne m'en retracte pas; qu'il ſoit vrai que la main, la plûme, l'encre même de Monſieur Huet, que la Grammaire, l'Orthographe, & toutes les étymologies ſçavantes mettent un ſi grand homme en poſſeſſion d'un Ouvrage de Pyrrhoniſme, voici les regles de diſcernement & de critique que j'ai ſuivies, il y a deux ans, & que je ſuis aujourd'hui pour deſavoüer cet Ouvrage au nom de Monſieur Huet. On vient recemment d'imprimer à Paris une

Chronologie de l'illustre Monsieur Newton; je ne blâme point ceux qui l'ont imprimée, je ne fais que raconter le fait. On ne doute pas au reste que Monsieur Newton n'ait composé cet Ouvrage. Il vient cependant de le desavoüer publiquement, & son desaveu est un acte juridique. Comment cela? Uniquement, parce-qu'on a imprimé sans son aveu exprès contre son intention, un Ouvrage qu'il n'avoit fait que pour son usage particulier, & pour celui de quelques amis. C'est là-dessus qu'il declare que cet ouvrage ne lui est rien, & qu'il regarde comme ennemi quiconque ose le lui attribuer.

Je trouve un fait encore plus moderne dans le *Mercure* de France du mois de Mai 1726. page 994. C'est une Lettre par laquelle Monsieur de *Ramsay* desavoüe l'abregé de la vie des Anciens Philosophes qu'on avoit donné comme un ouvrage reçu des mains de *feu Monsieur le Duc de Chevreuse & composé par feu Monsieur de Fenelon Archevêque de Cambrai* Voici dans quels termes parle Monsieur de Ramsay en homme d'honneur & en ami fidele de l'illustre Prélat.

„ Le Public doit regarder avec in-
„ dignation ceux qui oſent emprun-
„ ter ainſi des noms reſpectables, pour
„ debiter des Ouvrages ſuppoſez ou
„ eſtropiés, ſur tout lorſque ces Ou-
„ vrages ne ſont point honneur à la
„ memoire des perſonnes auſquelles
„ on les attribue. Tous les Membres
„ de la Republique des Lettres ſont
„ intereſſez à empêcher & à deſavoüer
„ une ſemblable ſupercherie. „

On n'auroit donc après la mort d'un auteur qu'à prendre indifferemment tout ce qui eſt écrit de ſa main, à y mettre ſon nom à l'aide de trois ou quatre Langues ſcavantes qui fourniroient une ſorte d'Etymologie, & à l'imprimer ? Y a t'il Auteur, & Auteur qui a vieilli la plûme à la main, ſur tout dans le genre de l'Erudition comme un Monſieur Huet, qui voulût avoüer tout ce qu'il a décrit, copié, traduit, ou même tiré de ſon propre fonds ;

Rien ne ſeroit plus monſtrueux qu'un Auteur complet aſſorti de tous ſes Manuſcrits. D'où vient que *Cardan Montagne*, & quelques autres n'ont ni ſuite, ni liaiſon, ni mœurs Caracte-

risées, ni Religion decidée? Prend on cela pour un travers particulier de leur esprit ou de leur cœur? Comme si ce n'étoit pas le caractere général de l'Humanité, de changer & de se contredire, souvent & fort souvent. Il n'y a que les sots qui soient uniment toute leur vie du même avis. Tout homme qui pense est sujet à se tromper, & à se detromper. *Cardan* & *Montagne* conviennent eux-mêmes de leurs variations, & étoient très-capables de les éviter; mais ils n'ont pas voulu s'en donner le soin: l'un par indolence, l'autre pour multiplier les volumes; ils écrivoient tout de suite, n'éffacoiènt rien, & se donnoient à eux mêmes un *certificat* d'Autheurs dès qu'ils voyoient un Livre écrit de leur propre main.

La même chose arrive à quiconque a le foible d'avoüer tous ses Manuscrits pour des Ouvrages faits. Nous ne sçavons pas que l'illustre Evêque d'Avranches eut ce foible. Nous sçavons même par ses adversaires qu'à l'égard du *Philosophe Provençal* soit qu'il en fut l'Auteur, ou le copiste, ou le Traducteur, il étoit *déterminé*

à ne laisser point paroitre cet ouvrage sous son nom. Je demande donc à l'Apologiste quel si grand intêret il a de lui attribuer cet ouvrage avec le Libraire de Hollande?

Mais en vain le lui attribue-t'il? Un ouvrage n'est réellement & juridiquement d'un Auteur que lorsqu'il l'a imprimé en son nom, ou qu'il conste par des preuves de fait qu'il a au moins consenti à l'impression. Car quelque copié & recopié, quelque travaillé même que soit un ouvrage, je puis, jusqu'à ce qu'il soit achevé d'imprimer, & livré au public, le changer, le refondre, le metamorphoser, l'anéantir même tout à fait. Rien n'est plus ordinaire que de voir un Auteur, rétirer son Manuscrit des mains du Compositeur, suspendre l'impression, & souvent par des cartons, faire changer de forme à cequi est déja imprimé.

Peut on douter que si le pieux Prelat eût jamais consenti à l'impression, de cet ouvrage sous son nom, il n'y eut fait des changements considerables, qu'il ne l'eût adouci, modifié accompagné de mille correctifs, &

presque tout refondu suivant le plan que le Pere *Baltus* en indique (*). "
„ L'on ne peut point soupçonner, *dit*
„ *ce pere*, un grand & sçavant Evêque,
„ tel que Monsieur Huet, d'avoir
„ donné dans cette extremité si vicieu-
„ se, ou d'avoir voulu favoriser en au-
„ cune maniere les doutes & les incer-
„ titudes extravagantes des Pirrho-
„ niens & des Academiciens. Toute
„ sa vie, & toute sa conduite, sa pieté
„ sincere & sa vertu éminente, tous
„ ses travaux pour la Religion, & les
„ excellens Ouvrages qu'il a compo-
„ sez pour la prouver, la défendre, &
„ l'Illustrer, détruisent si absolument
„ & si évidemment un pareil soup-
„ çon, que l'on ne peut pas même s'y
„ arrêter un seul moment „.

Ainsi parle un fidéle ami, un zelé admirateur de Monsieur Huet, un homme d'honneur, un ennemi déclaré du Pirrhonisme; & je m'en étois bien douté lorsque je l'avois vû cité par l'Apologiste. Il est vrai qu'en parlant ainsi, le Pere *Baltus* croit l'ouvrage incontestablement de Monsieur *Huet*. Monsieur *d'Olivet* & le titre du

(*) *Contin. des Mem. de Litt. p.* 221.

Livre le lui avoient affirmé, & ce Pere n'étoit pas à portée de sçavoir les raisons qu'on avoit d'en douter.

Il en croit même jusqu'ici Monsieur *d'Olivet* l'unique Editeur, comme une Lettre que je viens de voir écrite de sa main du 7^e^. de Juin 1726. en fait foy ; car ce Pere y parle en ces termes : *L'abbé d'Olivet qui l'a donné au public m'a demandé les raisons de mon sentiment.*

Mais, ajoute t'on, le Pere *Baltus* dans sa Lettre imprimée approuve le Traité *de la foiblesse de l'esprit humain.* On n'a qu'à lire cette Lettre, & l'on verra d'un bout à l'autre que le Pere *Baltus* supposant le Livre incontestablement du sçavant Prelat ne le desapprouve pas, plûtôt qu'il ne l'approuve, & qu'il en fait bien plus l'apologie que l'éloge.

Il n'y a même qu'à voir les restrictions qu'il y met, pour comprendre que ce n'est pas tant le Traité *de la foiblesse de l'Esprit humain* que la personne de l'Illustre Evêque d'Avranches, dont le Pere *Baltus* fait l'apologie, comme lorsqu'à la page 208. il dit. « » Je ne me souviens pas précisement,

„ Monſieur, de toutes les raiſons par-
„ ticulieres qu'apporte M. *Huet* pour
„ prouver la foibleſſe de l'éſprit hu-
„ main & je doute que Monſieur *Huet*
„ en prétende davantage par tout ſon
„ Livre & qu'on en puiſſe tirer une
„ conſequence plus forte & plus uni-
„ verſelle „.

Or cette conſequence à laquelle le Pere *Baltus* reſtreint la doctrine de Monſieur *Huet*, eſt celle de *Lactance* dans deux pages, où ce Pere ne combat que la temerité des Philoſophes Dogmatiſtes qui s'attribuent la connoiſſance de toutes les merveilles de la nature. Du reſte le Pere *Baltus* reconnoît qu'il *y a un écueil à eviter ... en liſant le Livre de Monſieur Huet, & en donnant trop d'étendue aux raiſons qu'il produit, & qu'il a tirées pour la plûpart de Sextus Empiricus Pirrhonien déclaré.* Et ce Pere marque cet écueïl, comme on peut le voir dans ſa Lettre qui eſt bien plus forte contre les Sceptiques que contre les dogmatiſtes.
„ Car ce ſeroit, *dit-il*, ce ſeroit là ſans
„ doute un égarement beaucoup plus
„ grand & plus pernicieux, que celui
„ de ceux qui croyent pouvoir ren-

 dre

» dre raiſon de tout, & avoir des dé-
» monſtrations ſur toutes les opinions
» les plus obſcures & les plus incer-
» taines de la Philoſophie ».

Je viens de voir une autre Lettre du Pere *Baltus* du 28 de Juin ; où il marque qu'il écrit à Monſieur l'Abbe *d'Olivet* de ne pas faire imprimer ſa Lettre avant que de l'avoir montrée à quelques perſonnes qu'il nomme. Cette Lettre a pourtant paru, ſans que ces perſonnes l'ayent vûë.

Enfin, il paroît que le Pere *Baltus* auroit auſſi deſavoüé le Livre attribué à Monſieur *Huet*, s'il avoit ſçu les raiſons qu'on pouvoit avoir de le deſavoüer ; & que s'il en eût été l'Éditeur, il y auroit mis bien des correctifs. Pour le moins, il eſt aſſez viſible qu'un pareil Livre n'eût jamais été imprimé en France ſans bien des cartons qui l'euſſent rendu un peu plus digne du nom d'un ſçavant & vertueux Prelat. Mais de prétendre lui attribuer un Livre ſans aveu ni de l'Auteur, ni du Cenſeur, ni d'aucun parent ou ami, un Livre qui le deſhonore, un Livre qu'il auroit manifeſtement deſavoué, qu'il a même deſavoüé juſqu'à la fin, je de

mande ſi c'eſt de moi que *l'Apologiſte* éxige un pareil procédé? Il fait plus que de l'éxiger, il me fait un crime du procédé contraire.

Mais qu'il eſt loin de ſon but à cet egard! Il ne me reproche que des choſes dont je veux bien me glorifier ici hautement aux yeux de tout l'univers. J'ai été fidéle à l'amitié & à la Religion, voilà mon crime. Non; je n'ai point ſoupçonné un ſcavant ami, un Prélat vertueux d'un Ouvrage qui degraderoit ſa Science & rendroit ſa foi ſuſpecte.

L'Apologiſte prouvera, ſans difficulté, que nous n'avons pas été les ſeuls amis, les ſeuls confidens du Prélat. Nous lui avoüerons facilement qu'il ne nous a pas jugez dignes de la confidence du *Philoſophe Provençal*, & que lui & le Libraire de Hollande en ont été jugez plus dignes que nous. Le veut-il même? Nous ſommes *de ce grand nombre d'Eſprits ſuperficiels, de gens ſcrupuleux, de gens timides* que le Pirrhoniſme trop Empirique de ce Philoſophe pourroit révolter & a révoltez. Auſſi n'avons-nous pas beſoin d'aller en Païs de licence chercher des

Imprimeurs pour des Manuſcrits que nous lui ayions arrachez ; nous ne lui en avons arraché aucun, & ce n'eſt pas dans nos mains qu'à paſſé la copie de ce *Philoſophe Provençal*, qu'un domeſtique peu fidele, enleva, dit-on, au Prelat ſagement déterminé à ne laiſſer point paroître cet Ouvrage dangereux. Voilà ce qui m'autoriſoit, il y a deux ans, & qui m'autoriſe encore aujourd'hui à deſavoüer ce qui n'eſt avoüé que par un Libraire de Hollande & par un Apologiſte Anonyme qui ne produiſent ni l'un, ni l'autre aucune procuration par laquelle il conſte qu'ils ſont autoriſez à l'avoüer, & qui au contraire nous apprennent que M. *Huet* étoit *déterminé* à n'avoüer jamais cet Ouvrage.

Pouvois-je, devois-je prendre un autre parti que celui du deſaveu ? Me convenoit-il à l'exemple d'un fils licentieux que l'Ecriture a maudit, de faire éclater la honte de mon pere, ſuppoſé même que je l'euſſe ſurpris hors de ſa place & de ſon caractere : & à plus forte raiſon n'ayant été témoin de rien qui ne fût dans la plus exacte decence ?

L'Apologiſte ne me connoît pas en effet: vouloit-il auſſi que j'affirmaſſe ſans preuves « que *de* tous les Ouvrages du Prélat c'étoit ici le meilleur, celui qu'il eſtimoit le plus, celui qu'il montroit le plus volontiers & en confidence à ſes meilleurs amis; le ſeul auquel il eut fait l'honneur de le traduire en François » ? Ne falloit-il pas que j'appriſſe trois mots de Grec ou d'Hebreu pour retrouver Monſieur *Huet* ſous *Theocrite de Pluvignac*, & l'ancien Evêque d'Avranches dans la perſonne d'un Pirrhonien outré.

L'Apologiſte eſt donc aſſez éloigné de perſuader que j'aye attaqué, ou prétendu attaquer du côté de la Religion un Saint Evêque, lorſque j'ai deſavoué de la part des heritiers & de tous les gens de bien, un Ouvrage qui n'eſt avoüé qu'en Hollande & par un Anonyme. Car je penſe que Monſieur d'Olivet pourra le deſavoüer auſſi lorſqu'il aura fait une ſerieuſe attention au tort que lui feroit dans le monde la protection qu'il ſembleroit donner à un Ouvrage de cette nature, & aux conſequences dangereuſes

que tous ces éclats pourroient avoir pour la Religion.

Qu'on ne dise pas que je prends l'allarme mal à propos. Il paroît dans le monde un indouze, sans nom d'Auteur, d'Editeur, d'Imprimeur, ni de Ville où il ait été imprimé; seulement la forme & le caractere le marquent au coin de Hollande. Il n'a ni Approbation, ni Permission, ni Privilege. Dans la Preface, l'Auteur s'excuse s'il fait present aux François d'un aussi méchant Livre que les *Hypotyposes* d'Empiricus, traduites en notre Langue. Or c'est Monsieur *Huet* & son pretendu Traité *de la Foiblesse de l'esprit humain* qui servent d'excuse à ce Traducteur.

En verité, cet Illustre Prélat se trouve-là bien déplacé, lorsque l'Anonyme l'y met tout de suite après *Charron & Montagne*, & immédiatement à côté de Monsieur *Bayle*. Voilà de ces traits, qui, si l'Apologiste ne le sçait pas, ont dequoi faire gémir tous les gens de bien. Mais il ne sera pas dit que le celebre, que le sçavant, que le pieux Evêque d'Avranches ait, sur les pas, des Bayles, des Charrons, ou des Mon-

tagnes, authorisé la pernicieuse Secte des Mécreans Empiriques; j'en atteste tous les gens de bien; le Traducteur Anonyme d'Empiricus avance une chose aussi fausse qu'elle est injurieuse à la mémoire d'un grand homme.

A l'égard de l'Apologiste, je veux bien, en faveur de celui dont il fait l'Apologie, modérer le zéle que l'amitié & la Religion m'inspirent contre ce Traducteur d'Empiricus. Mais il est vrai que je n'ai pu, sans douleur, voir qu'à la page 42. l'Apologiste peu content de faire Monsieur *Huet* Auteur du Traité *de la Foiblesse de l'esprit humain* pretende que dans la *censure du Cartesianisme*, & même dans sa *démonstration Evangelique* Monsieur *Huet* a jetté le *germe de cette même doctrine qu'il n'a fait que déveloper dans son Traité posthume. Mais ceci*, ajoute un peu tard le prudent Apologiste, *nous conduiroit trop loin & nous jetteroit dans la question de droit, ou j'ai déclaré que je n'entrerois point.*

Encore une fois, l'Apologiste peut remercier celui dont il fait l'Apologie, si je me contente ici de lui faire simplement remarquer qu'il s'est laissé

conduire un peu trop loin, & dans la queſtion même de droit, lorſqu'il a eu le courage d'avancer une aſſertion d'autant moins permiſe qu'il s'eſt plus diſpensé d'en donner des preuves. Ce ſont les aſſertions nettes & préciſes, qui, ſur pareilles matieres, décident ſinon de leur verité, du moins de la penſée & des ſentimens de celui qui les avance.

Du reſte, j'avertis l'Apologiſte qu'il a beau éluder la queſtion de droit, & que s'il prétend à l'avenir me rengager dans cette diſpute, je ne prendrai plus le change avec lui. Car quoiqu'il ait ſes raiſons pour paroître éviter la queſtion de droit, & la diſcuſſion de mon extrait entier, il ne laiſſe pas adroitement d'inſinuer quelques aſſertions ſur leſquelles je pourrai lui demander des éclairciſſemens, ou lui en donner.

Mais qu'il ne s'en prenne qu'à lui même du tour que pourra prendre cette queſtion. La démarche qu'il vient de faire ne l'a déja conduit que trop loin. Car en deux mots, voici la ſituation où il s'eſt mis lui-même. Ou il prouvera que Monſieur *Huet* eſt

Auteur du Traité en queſtion, ou il ne le prouvera pas. S'il ne le prouve pas, il reſtera chargé d'une récrimination aſſez capitale.

S'il le prouve, il aura le déplaiſir d'avoir flétri, ſans neceſſité, un grand homme, en ſe diſant ſon ami, & d'avoir cauſé un grand ſcandale dans la Religion. Car il ne faut pas qu'il diſe qu'on l'a forcé de prouver que Monſieur *Huet* étoit Pirrhonien; il en a parlé le premier de gayeté de cœur; il l'a repeté, imprimé, avant que perſonne penſât à l'interroger ou à le contredire là-deſſus.

Pour le moins, je ne l'ai pas forcé de dire que le "germe du Pirrhoniſme „ étoit dans la cenſure du Carteſia- „ niſme, & dans la démonſtration Evangelique „. Je plains l'Apologiſte de ce qu'il s'eſt mis dans la neceſſité de ſe juſtifier à ſes propres depens, de quelque côté qu'il prenne la choſe. D'autre part, je lui ſçais bon gré de m'avoir mis dans une ſituation préciſément contraire à la ſienne.

Car ſi Monſieur *Huet* n'eſt point convaincu de Pirrhoniſme, j'avoüe que je ne ſerai pas inſenſible au plaiſir

d'avoir ſauvé la Religion d'un ſi grand ſcandale, & l'Epiſcopat d'un pareil affront : mais ſi nos ennemis communs parviennent, ce que je prie le le Seigneur de détourner, au but de leurs projets, je prendrai & je prends ici le Ciel & la Terre à témoins que j'ai fait ce que je devois faire, & que j'ai été fidéle à la Réligion & à l'amitié autant que je ſuis ennemi déclaré du Pyrrhoniſme.

ARTICLE XI.

HISTOIRE PHYSIQUE DE la Mer. Ouvrage enrichi de figures deſſinées d'après le naturel. Par Loüis Ferdinand Comte de Marſilli. A Amſterdam, 1725. *in fol.* 173. *pages. Outre deux Préfaces, & bon nombre de Planches.*

DAns ſa Préface, M. le Comte de *Marſilli* déclare que ſon but eſt de faire voir que la Terre eſt organiſée à peu près comme nos corps. Deſſein magnifique, & qui mérite bien d'auſſi illuſtres Protecteurs, qui mettent eux-mêmes la main à l'œu-

vre, pour contribuer à l'exécution.

Il y a assez long-tems que ceux qui ont vû la nature un peu de près, ont compris que la structure de la Terre, qui est l'Ouvrage de Dieu, n'étoit point l'effet de quelque fracassement fortuit de couches souterraines au gré de la matiere du premier ou du second Element Cartesien. Quelques Anciens avoient en ce point mieux rencontré que *Descartes*, qui quoiqu'on en dise, ne les a ni surpassez, ni même égalez en tout : mais en outrant la chose, ces Anciens, qui étoient des hommes comme nous, ont donné lieu aux Modernes de méconnoître la nature, & de triompher en même tems de l'avoir méconnuë.

En rejettant l'idée Pythagoricienne d'une Terre animée & réellement animale, on n'a pas pris garde qu'on rejettoit aussi celle d'une structure organique & pleine d'intelligence, au moins de la part de son divin Auteur. Tout ce qui est organisé comme nous, n'est point pour cela homme comme nous: les animaux ordinaires nous sont inférieurs, quoiqu'ils ayent un corps à peu près constitué comme le nôtre :

la Terre peut avoir une ſtructure reſſemblante à celle des animaux, & être fort inférieure aux animaux, & n'être point un animal. Il n'eſt queſtion, que d'une ſtructure réguliere. Nos Ouvrages mêmes ont bien leur régularité; il ſeroit étonnant que le grand corps de la Terre ne fût qu'une maſſe brute, & un entaſſement informe de matieres, qui n'eut de beau que l'extérieur.

Cela n'eſt point ainſi; & rien n'eſt plus déterminé, ni plus régulier que la ſtructure intérieure de la Terre; & plus on fera de recherches à cet égard, plus on ſe convaincra d'une vérité, qui n'eſt pas dans le fond ſi difficile à découvrir, lorſqu'on veut ſe donner la peine de connoître l'Hiſtoire Naturelle, & de faire une certaine attention à ce qu'elle nous apprend des Cavernes, des Rivieres, & des Productions ſouterraines, des Mines, des Feux ſouterrains, des Tremblemens de Terre, des Goufres Marins, &c.

Monſieur le Comte de *Marſilli* remarque fort bien *qu'à cauſe de la petite étenduë des corps ordinaires, il a été plus facile d'en faire l'Anatomie &*

d'en découvrir l'organiſation, *qu'il ne l'eſt de faire l'Anatomie de la Terre, qu'on ne peut voir entiere d'un coup d'œil, mais qu'il faut parcourir par de longs & de pénibles voyages, & qui de plus tient des parties cachées ſous des eaux, des neiges, de la glace & des ſables; & que ce ſont en partie ces difficultez qui dégoutant les Obſervateurs, les ont portez à croire plûtôt que la Terre n'eſt qu'un amas confus de corps de différente nature, que le hazard a diſpoſez.*

Il eſt vrai qu'on a plûtôt fait de ſuppoſer cet amas confus, ou tout au plus d'imaginer un tourbillon au centre de la Terre, & des fracaſſemens de croutes ſupérieures, pour expliquer les Volcans, les Montagnes, & la génération de quelques Cavernes. Je ne crois pas cependant que le ſyſtême de l'organiſation de la Terre engage néceſſairement dans de grands voyages, ou dans une autre fatigue que celle de lire & de méditer.

L'Illuſtre Auteur ajoûte, que, *ſi quelques perſonnes ont voulu y établir* (dans la Terre) *une ſtructure réglée,*

ils ont mieux aimé l'inventer dans le réduit d'un Cabinet ſur une table unie, que d'aller pour ainſi parler, par monts & par vaux, s'aſſûrer d'une vérité, qui ne pourroit que leur cauſer beaucoup de dépenſe & de fatigues.

Qu'il nous ſoit permis de le dire; chacun vante volontiers ſa maniere; & lorſqu'on ſe voit obligé de convenir qu'un Auteur a bien dit, on trouve encore des raiſons pour prouver qu'en diſant bien il a mal fait. Eſt-il vraiſemblable qu'un Auteur ait *inventé dans le réduit d'un Cabinet ſur une table unie*, un ſyſtême auſſi vrai, auſſi naturel, & en même-tems auſſi compliqué & auſſi caché, que celui de l'organiſation de la Terre; encore même peu importeroit de quelle maniere il l'eût inventé, puiſque dans ces choſes-là il n'eſt queſtion que d'inventer, de découvrir, de trouver.

Mais ceux qui y regarderont de près, verront bien que de pareilles découvertes ne ſçauroient être le fruit d'une pure ſpéculation : mais, dira-t'on, en l'inventant on n'a pas été *par monts & par vaux*, on n'a point eſſuyé *de dépenſes ni de fatigues*. Cela ſe peut,

& c'est d'autant mieux pour l'Inventeur.

S'il faut même le dire, ce n'est guéres en courant & en voyageant, qu'on arrive à de pareilles découvertes : ceux qui voyagent n'ont pas toûjours le tems de penser, comme ceux qui pensent n'ont pas ordinairement le tems de voyager. Mais pour tout concilier, il est bon qu'il y ait & des gens qui voyagent & des gens qui pensent ; les uns travaillent pour les autres. *Kirker* avoit assez voyagé, mais ce n'est pas par ses propres voyages qu'il a été le plus en état de saisir la premiere idée de l'organisation de la Terre ; assez d'autres avoient voyagé pour lui, & M. le Comte de *Marsilli* ne laisse pas de convenir que nous ne manquons pas de bons matériaux pour une Histoire un peu complette de la Nature, en ce point-là même de l'organisation de la Terre.

Depuis Kirker, nous en avons beaucoup acquis de nouveaux, & ceux dont l'illustre Auteur nous enrichit, ne sont pas indifférens. Enfin, le systême qu'on donna il y a quelques an-

nées de l'organiſation de la Terre, n'eſt nullement inventé dans le réduit d'un Cabinet, puiſqu'il ſe rapporte ſi juſte à celui de la Nature, & qu'il n'a été donné que comme un fait Hiſtorique, qui réſulte d'une infinité d'autres faits Hiſtoriques, tels que ſont les Volcans, les Cavernes ſouterraines, les Goufres Marins, le cours des Rivieres, tant ſous Terre qu'au-deſſus, &c.

Il y auroit même de l'injuſtice à vouloir exiger d'un Auteur qu'il ſe fût tranſporté ſur tous les lieux qu'il cite : & comme un ſeul homme ne peut jamais parcourir toute la Terre & vérifier tous les faits ? il ne pourroit jamais embraſſer un ſyſtême entier, s'il devoit ſe borner à ce qu'il a vû. Monſieur le Comte de *Marſilli* prétend bien que toute la Terre eſt organiſée, quoiqu'il ait borné ſes obſervations perſonnelles preſqu'au ſeul Golfe de Lyon, dont il n'a pas même apparemment pû reconnoître par lui-même tous les tenans & tous les aboutiſſans, qui ſervent au ſyſtême de l'organiſation terreſtre.

Après la Préface de l'Auteur, on en

trouve une du célebre M. *Boerhaave*, qui rend à Monſieur le Comte de *Marſilli* la juſtice qui lui eſt dûë, par un Eloge des plus complets, qu'il fait de ſa naiſſance, de ſa valeur, de ſa ſcience, de ſon genie, de ſon travail. Un ſi illuſtre Auteur méritoit un Panegyriſte ſi diſtingué parmi les Sçavans.

Monſieur *Boerhaave* convient que les expériences, ou les obſervations de tous les tems & de tous les lieux, nous apprennent que tout le Globe de la Terre eſt véritablement un corps organiſé. Il dit que cet Ouvrage *nous apprend que des Rivieres ſans nombre viennent ſe précipiter avec impétuoſité au fond de la Mer par des conduits ſouterrains, y produiſent différens mouvemens ſouvent oppoſez entr'eux, & y forment des goufres & des abimes.* De pareilles autoritez pourront faire revenir ceux qui ne veulent point ſouſcrire juſqu'ici à une foule d'Auteurs, qui atteſtent l'exiſtence des goufres & des abîmes Marins.

Une découverte que M. *Boerhaave* attribuë avec de grands Eloges à Monſieur le Comte de *Marſilly*, c'eſt la

poſition horizontale des lits de pierre. Kirker aſſure pourtant quelque part, que les lits de pierre ſont poſez à la hauteur du Pole, & part-tout paralleles à l'Axe du monde, & l'on peut aſſurer ici que cela a lieu en bien des endroits.

Les principales obſervations de M. le Comte de Marſilli ont roulé ſur les chaînes de Rochers, qui, par une eſpece d'ondulation forment en s'élevant, les Alpes, les Pyrenées, & les autres Montagnes; & en s'abaiſſant, autant qu'elles s'étoient élevées, les Vallées, les Plaines, & ſur-tout les Baſſins des Mers.

L'Illuſtre Auteur traite de *ſottiſes* de dire que le Déluge à détrui la forme de la terre; *comme ſi un corps ſi dur & ſi vaſte, avoit pû ainſi qu'une boule de craye, ſe détremper entierement par les eaux, & devenir tout autre que Dieu ne l'avoit fait.* Peut-être le celebre Monſieur *Woodoard* s'eſt-il trompé, en prétendant que le Déluge avoit détruit la forme de la terre: mais quand il ſe ſeroit trompé, on ne perſuaderoit pas à ceux qui on l'honneur de le connoître, & qui ont examiné la

force de ſes raiſons, que ſon opinion fût une ſottiſe ; toute erreur n'eſt pas une ſottiſe.

Au reſte on ne doit pas regarder cet Ouvrage de Monſieur Marſilli comme une Hiſtoire complette de la Mer ; ce n'en eſt qu'un petit eſſai. Il a quatre parties : la premiere, eſt ſur le Baſſin de la Mer. La ſeconde, ſur l'eau de la Mer. La 3^e^. ſur le mouvement des eaux. La 4^e^. ſur la végétation des Plantes Marines.

1°. *Sur le Baſſin de la Mer*, l'Illuſtre Auteur nous apprend que les couches de pierres qui forment les Montagnes, ſont preſque toutes paralléles à l'horizon, avec de petites lignes intermediaires de terre glaiſe, ou autre qui les lient enſemble, comme la chaux lie les pierres d'un Ouvrage de maçonnerie. C'eſt dans ces interſtices de pierres, que ſe coagulent les ſucs bitumineux, métalliques, foſſiles de charbon, qui y forment des veines.

Il a trouvé que le fond de la Mer eſt uni aux rivages, & en eſt une continuation fort réguliere. Il traite de fable & de fauſſeté évidente, de dire qu'en quelques endroits la Mer

n'a point de fond. Il prétend que ce fond est arrosé de plusieurs fleuves souterrains qui s'y dégorgent, & *que cela est fort commun sur la côte de Provence, & particulierement dans le territoire de Cassis.*

Une autre observation qui n'est pas moins belle que la précedente, c'est qu'aux bords de la Mer, je dis aux bords qui sont escarpez & profonds, il y a sous l'eau plusieurs cavernes. L'Auteur ajoûte que *quelques-uns disent que ces cavernes sont en ordre, & qu'elles servent à la circulation des eaux. Pour moi*, ajoûte-t-il encore, *je crois qu'elle se peut faire par le moyen des cavernes, & sans elles aussi.* Il paroît pourtant aussi difficile que la circulation se fît dans la Terre sans cavernes, qu'il le seroit qu'elle se fît dans nos corps sans veines & sans arteres. Quoiqu'il en soit, le fait est incontestable, que la Terre est pleine de cavernes & de conduits, où les eaux coulent & circulent sans cesse.

2°. *Sur l'eau de la Mer.* L'Auteur confirme les observations de ceux, qui assurent qu'il nage une graisse bi-

tumineuſe en pluſieurs endroits de la Mer, & que c'eſt ce bitume répandu dans toute la Mer, qui en rend l'eau amere & ſi difficile à deſſaler ou à adoucir. Selon lui, l'eau de la Mer peut encore diſſoudre trois quarts de ſel plus qu'elle n'en a naturellement. Une obſervation qui paroît auſſi neuve qu'elle eſt belle, c'eſt que le ſel de la ſurface de la Mer eſt ſenſiblement plus nitreux & plus acide, que celui du fond. D'où l'Auteur conclut, ce que d'autres avoient déja penſé; que la Terre n'a qu'un ſel qui change de nature ou de temperament par la ſeule diverſité de ſes ſituations, étant nitreux dans l'air, ſalin dans l'eau, vitriolique dans la Terre.

Le ſel marin expoſé à l'air, comme à *Peccais* en Languedoc, perd, peu-à-peu ſon amertume: il faut trois ou quatre ans à celui-ci pour devenir uſuel, il eſt trop amer lorſqu'il vient d'être fait. C'eſt lorſque la Mer eſt calme, qu'on y voit le plus de bitume, ſur-tout dans les Mers où on trouve l'Ambre gris.

3°. *Sur les mouvemens des eaux*. Les plus experimentez Pilotes ſur la Mé-

diterranée prétendent qu'il y a deux courans reglez ; l'un de Gibraltar par les côtes d'Afrique juſque vis-à-vis Candie, & de-là, par les côtes de France, un autre vers Gibraltar. M. le Comte de *Marſilli* dit que cela ne s'accorde pas avec ſes obſervations ; mais il n'en a fait que ſur quelques côtes de peu d'étenduë en Provence, & dans le fond d'un Golfe, où le mouvement général peut ne ſe faire pas ſi-bien ſentir, ou ſe varier en d'autres mouvemens qui le défigurent. Ce qui paroît le plus certain, par le concert des gens de mer, c'eſt que la Méditerranée qui reçoit tant de fleuves, & même des Mers entieres, non ſeulement ne ſe dégorge pas dans l'Océan, mais en reçoit par Gibraltar beaucoup plus d'eau qu'elle ne lui en rend, étant même plus bas que l'Océan Atlantique, & beaucoup plus que celui des Indes ; ce qui prouve, auſſi-bien que toute autre choſe, que la Méditerranée a des débouchez & des écoulemens ſoûterrains, tels que le prétendent ceux qui organiſent la Terre : ce qui doit être d'autant plus vrai, que la Méditerranée reçoit

aussi dans son fond, beaucoup de rivieres soûterraines qui s'y dégorgent. Monsieur de *Marsilli* confirme l'observation des *Courans doubles*, faite par les gens de Mer, qui remarqent tous les jours, avec surprise dans l'eau, ce que nous observons sans cesse dans l'air; que, tandis qu'un vent régne dans une region, un vent tout opposé regne dans la Region Superieure, les nuës les plus basses se portant à l'Orient, tandis que les plus hautes courent à l'Occident; ce qui est peut-être moins merveilleux, que de voir deux Vaisseaux aller l'un vers l'autre par le même vent: or cela a lieu dans la Mer; ses eaux superieures vont souvent d'un côté, tandis que les inferieures vont du côté opposé.

L'Illustre Auteur observe aussi, qu'en tems calme les Courans sont quelquefois plus rapides, & qu'en tems de vent, ils se rallentissent quelquefois, & quelquefois vont au rebours du vent; ce qui, avec bien d'autres observations, démontre à ceux qui raisonnent sur les faits, que les Courans des Mers, comme ceux des Rivieres, ont une cause toute autre que l'action des vents.

Monsieur de *Marsilli* croit qu'il n'y a aucun flux & reflux reglé & sensible, sur la côte de Provence. Cependant, comme bien des Auteurs exacts affirment avoir observé le contraire; Monsieur de *Marsilli*, qui convient que ses observations n'ont été ni si scrupuleuses, ni plus longues que l'espace de trois mois, souhaite qu'on observe la chose avec plus d'attention.

4°. *Sur les Plantes Marines.* Monsieur *de Marsilli* a trouvé que les pierreuses mêmes, comme le Corail, fleurissent aussi-bien que les Plantes terrestres. Il donne un Catalogue de plusieurs Plantes Marines, des *Molles*, des *Lythophytons*, des *Madrepores*, & surtout des *Coraux*, dont il explique fort bien la végétation, & fait voir clairement qu'ils ont des manieres de fleurs.

ARTICLE XII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE Ecrite le 16. d'Août 1726. de Luneville, par M. Vayringe Mathematicien de S. Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine, au P. C. J.

JE vous envoye une Description abregée d'un Instrument de Mathematique que je viens de finir, & que l'on peut qualifier d'universel à l'égard des operations de Géometrie, d'Astronomie, de Gnomonique, &c.

Il est composé de six plaques circulaires de cuivre, sur lesquelles sont gravez divers cercles de la Sphére, comme l'Equinoxial, le cercle des Révolutions annuelles, un Horaire, un pour les Equations, &c. qui renferment dans leur contour une Boussole & un Niveau, acompagnez d'un quart de cercle pour élever ou incliner l'Instrument. Sur le bord du cercle superieur, qui tombe verticalement sur l'Horizontal, est attachée une petite Lunette destinée tant à considerer les objets éloignez, qu'à recevoir les

rayons des corps lumineux. Le même cercle porte sur son plan le *Trigone* des signes, & les principales Etoiles des Constellations de notre Hémisphére. Cet Instrument est portatif, n'ayant que neuf pouces de diametre. Pour s'en servir, il ne faut que le poser sur son pied ordinaire, semblable à ceux des Planchettes Géometriques.

Ses Principaux usages se réduisent à ceux-ci :

1°. De trouver l'heure qu'il est, à telle élevation du Pole que ce soit, par le moyen du Soleil pendant le jour, ou de telle Etoile fixe qu'on voudra choisir, pendant la nuit.

2°. Trouver la hauteur du Soleil sur l'Horizon, son amplitude Orientale & Occidentale, & par conséquent la longueur du jour naturel.

3°. Trouver l'élevation du Pole, à telle heure donnée du jour ou de la nuit, par le Soleil ou les Etoiles.

4°. Trouver la Meridienne le jour ou la nuit, par une seule observation, sans Boussole.

5°. Trouver en quel signe & de-

gré du ſigne, eſt le Soleil en un jour donné.

6°. Indiquer du doigt tous les differens points du Ciel, où le Soleil doit ſe trouver en un jour donné.

7°. Connoître dans le Ciel la poſition des Etoiles fixes marquées ſur l'Inſtrument, quoique juſqu'alors inconnuë à l'Obſervateur.

8°. Connoître le lever & le coucher des mêmes Etoiles, leur paſſage par le Méridien : & leur diſpoſition reſpective, ſoit qu'elle ſoit viſible ou non.

9°. Traçer pendant le jour ou la nuit, des Cadrans Solaires, ſur quelque Plan vertical que ce ſoit, régulier ou irrégulier, declinant de tant de degrez que ce puiſſe être, & y inſcrire les ſignes celeſtes.

10°. Trouver l'Equation du Soleil de cinq en cinq jours.

11°. Marquer quel jour de l'année, & combien d'heures, le Soleil éclairera la fenêtre d'un Edifice. Marquer de même l'heure, le moment & la durée de l'ombre, qu'une Maiſon voiſine peut cauſer ſur cette fenêtre.

12°. Faire toutes les operations de

Géometrie, en mettant l'Inſtrument au 90. degré ; & le Tube qui repoſe ſur l'Index, ſe hauſſe & ſe baiſſe ſelon l'inégalité des Champs. L'Index marque toûjours le même degré ; ainſi il n'y manque rien, pour faire toutes les operations de Géometrie.

ARTICLE XIII.

JOSEPH SENTENTIOLA Verzalia Cæſenas Géometriæ Prof. atque ſtudioſis ſalutem. C'eſt-à-dire, *Joſeph Sent.* Verzalia *de Ceſene aux Géometres ſalut.*

Monſieur *Verzalia* par une feüille volante dattée du premier Juillet 1726. renouvelle les magnifiques promeſſes, qu'il fait aux Géometres depuis pluſieurs années, de les convaincre d'erreur ſur les points les plus Capitaux de la nouvelle Géometrie & de la Mécanique, & de leur communiquer lui ſeul plus de découvertes qu'on n'en a vû depuis Deſcartes en ce genre. Il fait un grand diſcours pour excuſer ſon retardement : la principale cauſe qu'il a la candeur

& la modeſtie de nous en apprendre, eſt ſon amour & ſa facilité inimitable pour les nouvelles découvertes. Il ne nous a pas encore communiqué les premieres qu'il avoit promiſes, parce qu'il a été fort occupé à en faire de nouvelles, & qu'il a comme perdu de vûë celles-là en courant après celles-ci : de ſorte que c'eſt l'abondance des découvertes de Monſieur *Verzalia*, qui eſt la cauſe préciſe pourquoi nous n'en voyons juſqu'ici abſolument aucune de ſa façon. Cette abondance eſt telle, qu'il n'eſt pas poſſible au milieu de ſon ſtile, d'ailleurs aſſez diffus, de preſſentir même la moindre apparence de découverte. Mr *Verzalia* a raiſon de donner ſon caractere pour ſingulier & peu ordinaire; car les genies un peu inventifs ſe font ordinairement ſentir dans les moindres choſes, & leur diſcours le plus ſimple & le plus familier eſt, ſinon plein de découvertes, au moins de ſemences de découvertes.

Cependant, pour dégager, à ſa maniere, ſes Anciennes promeſſes, Monſieur *Verzalia* en fait de nouvelles : entre autres choſes il promet la

methode de décrire une Courbe, qui passe par un nombre *quelconque* de points *quelconques*; *invenire curvam quæ per quotlibet & qualibet puncta, pertranseat.* Ce qui met de la difference entre la solution que Monsieur Newton a donnée de ce Problême, & celle que Monsieur *Verzalia* en donnera, à ce qu'il dit, c'est le *qualibet:* car Monsieur Newton n'a trouvé que le *quotlibet*; c'est-à-dire, M. Newton a fait passer sa courbe par un *nombre quelconque de points* mais non de *points quelconques.* Peut-être cette difference est-elle réelle, mais c'est au nouveau futur Auteur de la faire connoître. En ce genre, un prometteur n'est gueres cru sur sa parole, s'il n'a déja donné des choses aussi élevées que celles qu'il promet, ou même s'il ne donne déja l'ébauche réelle de ce qu'il promet, en le promettant; & c'est insulter au public que d'en user autrement.

ARTICLE XIV.

*TROISIE'ME LETTRE DE Frere*** Religieux de la Trappe au R. P. Dom U. T. Religieux de la Congrégation de S. Maur J. M. J.*

MON REVEREND PERE.

Il ne ſeroit pas abſolument néceſſaire de vous écrire davantage ſur la Diſſertation du Pere Allemand. Ce que je vous en ai mandé juſqu'à préſent eſt plus que ſuffiſant pour vous perſuader que mon ſentiment ſur l'uſage de la Volaille qu'il prétend vous être permis, n'eſt pas ſoutenable & qu'il eſt contraire à l'ancienne pratique de notre Ordre.

Cependant comme je me ſuis engagé à le ſuivre autant qu'il ſeroit poſſible, je vais encore parcourir les témoignages qu'il a raſſemblez & qui en ſont comme une troiſiéme partie.

Le premier eſt de *Paul Diacre* dont il avoit déja parlé pluſieurs fois; je n'ai rien à ajoûter à ce que je vous

en ai marqué dans ma derniere Lettre. Vous me permettrez ſeulement de lui oppoſer le Commentaire d'*Hildemare* qui lui eſt contraire. Ce Commentaire a été écrit en Italie environ trente ou quarante ans après la Lettre de Paul Diacre, & fut ſi goûté auſſitôt qu'il parut, que les Religieux du Mont-Caſſin l'adopterent. Leon d'Oſtie & ſon Continuateur ne craignent point de l'attribuer à Paul Diacre; & c'eſt ce qui a fait que quelques Sçavans ont douté qu'il ſoit Auteur de la Lettre qui porte ſon nom. Mais on en doit au moins conclure qu'elle n'a jamais été fort eſtimée au Mont-Caſſin, & que le ſentiment d'Hildemare qui met la Volaille dans les mets défendus y étoit mieux reçu & paroiſſoit plus conforme aux anciennes pratiques de l'Ordre.

Ce *Commentaire* a encore été attribué à l'Abbé *Jean* qui vivoit au commencement du dixiéme Siécle; & j'ai lû quelque part qu'on le conſerve Manuſcrit au Mont-Caſſin ſous le nom de cet Abbé.

Je paſſe ſous ſilence tous les raiſonnemens que vous faites faire au

Pere Allemand, pour rejetter une autorité si respectable. Des minucies ne doivent point nous arrêter. Ce que je viens de vous dire en peu de mots sur ce Commentaire, & l'estime qu'on en a fait dans tous les tems, le met à couvert de vos censures.

On pourroit encore vous opposer l'Abbé *Bernard* & *Richard de Saint Ange*, l'un & l'autre Religieux du Monastere du Mont-Cassin : ils soutiennent avec force que Saint Benoît n'a pas permis la Volaille. Richard répond aux objections qu'on peut lui faire là-dessus, & assûre que dans les Loix Civiles la Volaille est comprise sous le nom de Quadrupedes, & il cite sur cela le Digeste C. *si quandiu.*

Le second témoignage est de *Raban Maur* Abbé de Fulde & ensuite Archevêque de Mayence, qui dit au second Livre de l'Institution des Clercs Chap. 27. que Saint Benoît n'a défendu que les Animaux à quatre pieds. Et cette autorité paroît d'autant plus considérable à votre Allemand, qu'elle est d'un Abbé de Fulde, qui écrivoit, dit-il, peu de tems après la fondation de ce Monastere

célebre, & lorſque l'obſervance réguliere y étoit dans toute ſa force. *Cum regulæ obſervandæ ſtudium in Fuldenſi Monaſterio recens conſtructo maximè ferveret.*

Mais il faut premiérement vous avertir, Mon Reverend Pere, que le Cardinal *Bona* croit que ces Livres de l'Inſtitution des Clercs, ont été interpolez, & que nous ne les avons pas dans leur pureté. L'endroit qu'on cite me paroit d'autant plus ſuſpect, qu'il eſt tiré d'une addition. Qui m'aſſûrera que ce n'eſt pas une fourrûre? Vous êtes à portée de conſulter ces anciens Manuſcrits.

Je dis ſecondement qu'il s'en falloit beaucoup que l'obſervance réguliere fût encore dans toute ſa vigueur à Fulde du tems de Raban. Peu de tems après la mort de Saint *Sturme* premier Abbé de ce Monaſtere, ſous qui les premiers Diſciples de Saint Boniface avoient mené une vie toute Angelique, on commença à s'appercevoir que le joug de la Régle devenoit fort peſant à ceux qui leur avoient ſuccédé; & c'eſt un grand exemple de la fragilité hu-

maine, qui doit nous faire trembler.

Selon toutes les apparences, ils eurent bien de la peine à se contraindre pendant le régne du second Abbé; mais l'exactitude du troisiéme, c'étoit *Ratgarius*, dont les anciens Auteurs parlent avec éloge, leur parut si insupportable, qu'ils ne purent plus se contenir. Regardant alors leur Abbé comme un tyran, ils en vinrent aux dernieres extrémitez, présenterent une Requête aux Empereurs Charlemagne & Loüis le Débonnaire, & firent enfin tant d'instances, qu'on fut obligé de le déposer. Quatre ans après, Raban Maur lui succéda par la mort d'*Eigil* qu'on avoit élû en sa place, & après bien des traverses que ces Moines rebelles lui susciterent, il subit aussi le même sort, & fut enfin obligé de les quitter. *Quem Monachorum suorum factio Abbatiæ nuncium remittere coëgit*, dit le Pere Mabillon.

De tels Religieux ne doivent pas assûrément passer pour réguliers. Ainsi quand on supposeroit que le témoignage que vous citez, comme de Raban, seroit de lui, on n'en pourroit

tirer aucune conſequence, parce que ce Saint Archevêque écrivoit dans des tems fâcheux, & pour des eſprits difficiles qu'il étoit obligé de ménager.

Si votre Pere Allemand paroit ſi effrayé des ſeuls noms d'auſterité & de pénitence, s'il regarde vos ſolitudes comme des *retraites meurtrieres*, où il n'eſt pas poſſible de vivre, parce qu'on y garde une abſtinence un peu exacte, qu'en auroient penſé les Moines de Fulde, ſi on leur avoit répréſenté la vérité dans toute ſa force. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à votre Pere *Menard*, que le ſentiment de Raban eſt un ſentiment relâché.

Le témoignage de Saint *Hildegare*, qui ſuit celui de Raban, eſt, pour ain ſi dire, ſi uſé, qu'il eſt aſſez inutile d'y répondre, & de rien ajoûter à ce qu'en ont dit tant d'Auteurs célebres, qui ſont entre les mains de tout le monde. Je remarquerai ſeulement, Mon Reverend Pere, qu'il ſemble que vous ne l'avez allégué, que pour critiquer notre Saint Réformateur, & pour faire entendre, en faiſant une alluſion des plus malignes à la

ſage réponſe qu'il y avoit faite autrefois, que ce n'eſt pas un grand Prophête.

Ce n'eſt pas la premiere fois que vous vous êtes ainſi déclaré contre les maximes de l'ancien Abbé de la Trappe. Graces à Dieu ſa réputation eſt hors d'atteinte, mais vous devriez ménager davantage vos expreſſions quand vous parlez d'une perſonne ſi vénérable, & dont la mémoire ſera toûjours précieuſe à ceux qui ſçavent diſtinguer le vrai mérite. On vous en a déja averti, & il n'y a pas encore fort long-tems qu'un de nos anciens Abbez vous en écrivit aſſez nettement à l'occaſion des Ouvrages Poſthumes du Pere Mabillon, où vous étiez tombé dans de ſemblables excès.

Après avoir ainſi inſulté à un des plus grands hommes de notre Siécle, on nous oppoſe l'autorité d'un *Pierre Abaillard* dont la conduite a été ſi extraordinaire. J'aurois bien plus raiſon de dire ici que cet Auteur n'eſt pas un Prophête; & qu'il n'eſt pas aſſez accredité pour appuyer un ſentiment qui n'a pris naiſſance que dans

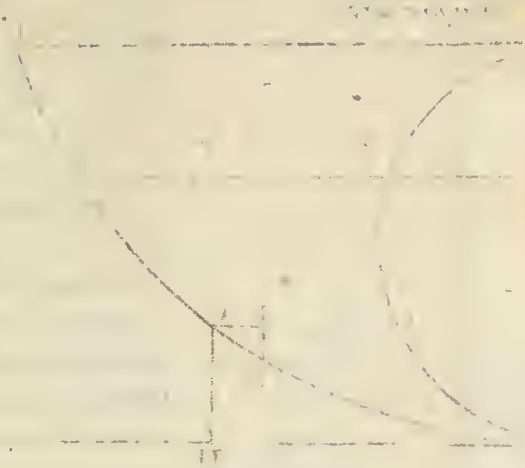

pour la page 253.

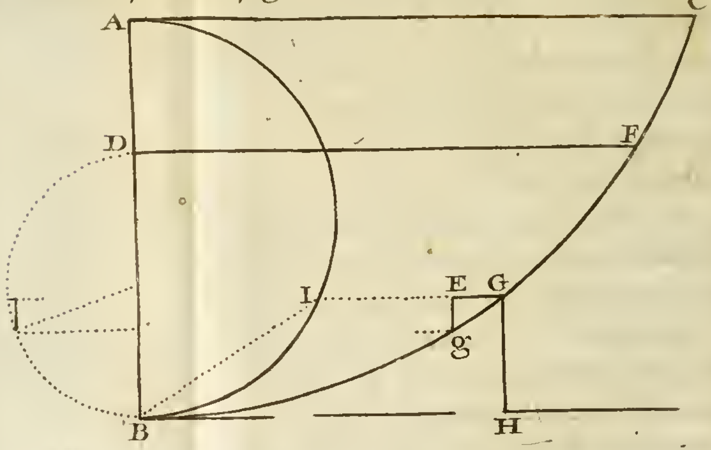

ſes tems d'un relâchement; mais on ne manqueroit pas de dire, que ce ſeroit faute d'y pouvoir répondre.

Vous citez ſon expoſition ſur la *Geneſe*, où il infere de ce verſet du Chapitre I. *Que les eaux produiſent des Animaux vivans, qui nagent dans l'eau, & des Oiſeaux qui volent ſur la terre;* que les Oiſeaux ſont de même nature que les Poiſſons, & que c'eſt la raiſon pourquoi Saint Benoît ne les a point défendus dans ſa Régle. *Unde nec Monachis S. Benedicti regula ita carnes illas ſicut has interdicit, cum videlicet à carnibus tantùm quadrupedum non aliorum abſtinere præcipit.*

Ce raiſonnement, Mon Reverend Pere, n'eſt point particulier à Abaillard, il ne faut point lui en faire honneur, & ſans plaiſanter, comme vous faites, ſur le ſilence de Saint Bernard, qui n'a peut-être jamais entendu parler de ſon expoſition ſur la Geneſe, vous auriez pû ajoûter, pour l'appuyer davantage, que la plûpart de ceux qui ſe ſont déclarez pour votre ſentiment & avant & après lui, l'ont toûjours propoſé comme un argument très-fort.

Février 1727.

Je réponds cependant en un mot, que cet argument suppose ce qui est en question ; sçavoir, que S. Benoît n'a point défendu les Oiseaux, & qu'ils ne sont point compris dans la défense qu'il a faite des Animaux à quatre pieds, ce qui lui seroit particulier & sans exemple.

Il faut encore remarquer que la Vulgate, dont Pierre Abaillard s'est servi, est ici fort différente du Texte Hebreu, d'où on pouvoit également inférer que les Oiseaux sont des Animaux terrestres.

Mais si les Oiseaux sont de même nature que les Poissons, pourquoi n'est il pas permis d'en manger dans les tems d'abstinence ? Pourquoi l'Eglise les a-t'elle toûjours confondus avec les autres viandes ? Car ce que vous rapportez de Socrate ; que l'Eglise Romaine ne faisoit autrefois que trois semaines de Carême, & que pendant ce tems on mangeoit de la Volaille, est absolument faux, c'est une erreur de cet Auteur, qui a pris pour usage de l'Eglise Romaine des pratiques de quelques Hérétiques, sur tout des Montanistes, ou peut-

être de quelques mauvais Chrétiens, qui ſuivoient leur exemple. Voyez ce qu'en a écrit Baronius & notre ancien Abbé.

Il y a bien des Poiſſons, dites-vous, qui ſont beaucoup plus délicats & auſſi nourriſſans que les Oiſeaux domeſtiques, comme le Saumon, la Vive, & pluſieurs autres dont vous faites une longue énumération. Je ne ſçai ſi vous en avez fait l'expérience, mais tout le monde eſt perſuadé du contraire, & que les Oiſeaux les plus communs, qui reſpirent toûjours un air fort pur, & qui vivent ſur la Terre, doivent avoir un ſuc plus nourriſſant que les Poiſſons les plus exquis.

Il eſt encore conſtant que ces Poiſſons exquis, qui ſont ordinairement fort chers, n'ont jamais été regardez dans notre Ordre, comme une viande bien permiſe : j'en appelle à vous-même. Voyez-vous qu'on vous en ſerve ſouvent dans vos Réfectoirs ? Ce ſeroit aſſûrément contre l'intention de vos premiers Peres.

Pour nous, Graces-à-Dieu, nous ſommes fort contens à la Trappe de

nos légumes, quoique mal assaisonnez, & nous les préferons à tous vos Poissons. Feu M. le *Camus*, Evêque de Grenoble, voulut un jour persuader à nôtre ancien Abbé, de nous faire quelquefois servir de petits Poissons, *Pisciculos paucos*: mais on lui répresenta que cette nourriture ne convenoit pas à des Moines; & que d'ailleurs il y auroit sujet d'apprehender qu'on ne passât bien-tôt des petits Poissons aux plus considérables.

Je viens à vos Sçavans, que votre Allemand regarde comme à lui. Vous lui faites dire qu'il les a souvent consultez, & que leur témoignage lui a paru ici d'autant moins suspect, qu'il n'y a pas sujet d'appréhender, de la maniere dont ils vivent, qui est très-dure & très-austére, qu'ils ayent aucun intérêt d'embrasser votre parti. *Quos hac de re non semel interrogavi, nec verendum ne, quam plerumque durissimam vitam agunt, ea in causâ sit cur ita sentiant.*

Je mets à part cette austérité prétenduë de vos Sçavans: mais qui sont donc ces Sçavans qu'il a ainsi interrogé? Car je ne crois pas que tous

ceux qui travaillent si utilement chez-vous, soient également versez dans l'ancienne discipline de l'Ordre. Chacun a son ouvrage particulier, & plusieurs de ces ouvrages n'ont assûrément aucun rapport à cet objet si important. Celui, par exemple, qui vous occupe depuis quelques années, est de ce nombre.

Vous aviez autrefois le Pere Menard, qui avoit fort étudié la Régle & tout ce qui regarde le Monachisme. On peut dire aussi que votre Pere Mabillon en avoit fait sa principale étude. C'étoient ces Sçavans, Mon Reverend Pere, que l'Allemand auroit dû consulter; mais l'un & l'autre lui étoient contraires.

Le premier prouve fort au long sur le Chapitre 48. de sa Concorde, que Saint Benoît a défendu toute sorte de viande à ses Religieux, & qu'on ne peut pas plus raisonnablement inférer de ce Texte de la Régle: *Carnium quadrupedum ab omnibus abstineatur comestio*, que la Volaille leur est permise, que de ce Passage du Lévitique: *non maledices surdo*, qu'il est permis de parler mal de tous ceux qui

ne ſont pas ſourds, ce qui ſeroit ridicule.

Le Pere Mabillon parle auſſi poſitivement. Il n'eſt pas vraiſemblable, dit ce Sçavant homme, que Saint Benoît, qui s'eſt tant déclaré pour les alimens les plus inſipides, & les plus communs, ait jamais permis la Volaille, qui paſſoit de ſon tems, ſelon le témoignage de *Grégoire de Tours*, pour une viande exquiſe, dont les Rois faiſoient leurs délices. *Neque enim veriſimile eſt S. Benedictum, qui vilioris pretii & guſtûs eſcas ſuis tribuit, etiam ſanis conceſſurum fuiſſe volatilium eſum, quas regias tum fuiſſe delicias à Gregorio Turonenſi didicimus.*

Le Pere *Martene* raiſonne à peu-près de même dans ſon excellent Commentaire ſur la Régle. Selon ſa méthode ordinaire, il rapporte d'abord les différens ſentimens, ſans prendre aucun parti; quoiqu'on s'apperçoive bien qu'il infirme le vôtre autant qu'il peut, & ſe détermine enfin pour celui qui eſt plus ſuivi, en déclarant que ſi la Volaille n'eſt pas abſolument défenduë par la Régle,

elle l'eſt par les devoirs de la Profeſſion Religieuſe. *Quæ ſi non ſunt prohibita ex vi verborum regulæ, non minus ſunt prohibita ex vi profeſſionis Monaſticæ, quæ volatilium delicias Regum conviviis reliquit.*

Après ces autoritez ſi reſpectables, je laiſſe à penſer quels Sçavans vôtre Allemand a pû conſulter parmi vous, & s'il cherchoit autant à s'inſtruire en les conſultant, qu'à appuyer ſon ſentiment relâché.

La mauvaiſe querelle qu'il fait ici au Pere *Martene*, ſeulement parce qu'il le croyoit d'abord de ſon parti, & qu'il s'eſt trompé, prouve bien le contraire. Son raiſonnement, dit-il, parlant du Paſſage que je viens de rapporter, n'a ni juſteſſe ni ſolidité, & ne fait pas honneur à Saint Benoît, *non multum honoris facit S. Benedicto*, en ce qu'il ſuppoſe une omiſſion conſidérable dans la Régle. Enfin, ajoûte-t'il, ce Pere ſe contredit, & il ne lui étoit plus libre de ſe déterminer, & de ne pas demeurer neutre, après avoir rapporté tous les ſentimens, & comme laiſſé une entiere liberté à un chacun de choiſir. Voilà le grand Grief.

Le P. Martene s'eſt ſervi de la liberté qu'il a laiſſée à tout le monde, & s'eſt déclaré contre la Volaille avec les Auteurs les plus reſpectables. Mais pour revenir à ſon raiſonnement, qu'on trouve ſi mauvais; n'eſt-il pas fondé ſur la Régle même? Et cette Régle ne nous commande-t'elle pas d'affoiblir ce corps de mort; qui nous livre tous les jours mille combats, & de le réduire en ſervitude par des mortifications continuelles, & particuliérement par l'abſtinence & les jeûnes? Ne nous interdit-elle pas toutes ſortes de plaiſirs, même les plus innocens? Et enfin, ne nous propoſe-t'elle pas un état de perfection peu différent de celui des anciens Moines d'Orient? Il ne faut que l'ouvrir & parcourir les Chapitres 4. 5. 6. 7. & pluſieurs autres pour s'en convaincre.

Nous avons fait Profeſſion de cette Régle, & nous nous ſommes engagez, par la promeſſe que nous avons faite de la converſion de nos mœurs, à tendre à cet état de perfection qu'elle nous propoſe. Voilà les obligations de nôtre Profeſſion.

Février 1727.

Voyez présentement si on peut les concilier avec une nourriture délicieuse, & avec l'usage des viandes qui ont toûjours passé pour les viandes délicates.

Nôtre Pere Saint Bernard étoit si persuadé du contraire, qu'il se faisoit un scrupule dans ses plus grandes maladies, de mêler quelques goûtes d'huile & de miel avec un peu de farine détrempée dans l'eau, pour réchaufer son estomach. « Mon fils, » disoit-il à un de ses Religieux, « si vous sçaviez quelles sont les obligations d'un Moine, vous ne mangeriez pas un morceau qui ne fût détrempé de vos larmes. » *Fili mi, si Monachi obligationem nosses, omnis buccella quam edis lachrymis irriganda foret.*

C'est ainsi qu'ont raisonné tous les Saints de nôtre Ordre, tous les Réformateurs, tous ceux qui ont un peu étudié la Régle. Et c'est sur ces mêmes principes, que les premiers Peres de vôtre Réforme se sont cru obligez en rétablissant l'abstinence parmi vous, de fermer toutes les avenuës au moindre relâchement sur ce point essentiel de la Régle.

Qu'on parcoure toutes les anciennes coûtumes & celles mêmes que vôtre Pere Allemand vient de donner ; qu'on cherche où il eſt parlé de de la nourriture, quels étoient les alimens ordinaires, & on trouvera qu'il n'y eſt fait mention que d'herbes & de légumes *fabas & olera* & très-rarement de Poiſſon.

A l'égard des Oiſeaux ; il n'y a pas un ſeul endroit où il en ſoit parlé ; ce qui fait voir, que la permiſſion des Peres du Concile d'Aix-la-Chapelle n'a jamais été regardée que comme une pure tolérance, qui ne devoit avoir aucune ſuite. Je n'en trouve en effet aucun veſtige dans le dixiéme Siécle, & il paroît qu'on n'en a plus uſé depuis.

L'uſage de la graiſſe a duré davantage, quoiqu'expreſſément défendu par la Régle, parce que la graiſſe paroiſſoit moins contraire à l'eſprit de nôtre Saint Fondateur, que la Volaille, qui a toûjours paſſé pour une viande délicate, & tout-à-fait oppoſée à l'eſprit de pénitence, qui doit faire le caractere d'un vrai Benedictin.

Ce ſeroit ici le lieu de vous parler

de nos premiers Peres de Citeaux, qui s'étoient fait un point capital de pratiquer la Régle à la lettre, & de vous faire voir en peu de mots l'éloignement qu'ils ont fait paroître pendant plus de trois Siécles pour le moindre relâchement sur l'abstinence. Mais vous trouvez qu'ils ont poussé les choses trop loin, & qu'ils n'ont pas eû assez d'égard pour la foiblesse de nôtre nature ; & c'est aussi, dit vôtre Allemand, en finissant sa belle Dissertation, ce qui les a d'abord fait tomber de l'état éminent où ils étoient.

Nous avons Mon Reverend Pere, de grandes preuves du contraire, & tous les Monumens de nos Monasteres, les pierres même semblent nous crier que nous habitons des Lieux Saints, & que nos peres les ont sanctifiez pendant plus de deux cens ans par l'exercice de toutes sortes de vertus.

La severité avec laquelle on punit en 1205. l'Abbé de Pontigni, troisiéme Pere de l'Ordre, pour avoir fait entrer la Reine de France dans son Monastere, quoiqu'elle eût dispense du Pape & permission de l'Abbé de Ci-

teaux, & pour l'y avoir laissée séjourner avec toute sa Cour, est une preuve bien éclatante que la discipline étoit encore dans toute sa force plus de cent ans après la fondation de Citeaux.

Il fut interdit de l'Autel pendant plus de six mois, sans pouvoir même prendre sa place au Chœur, condamné à jeûner au pain & à l'eau, & à subir d'autres peines aussi mortifiantes. On l'auroit même déposé si l'Archevêque de Rheims, qui étoit grand ami de l'Ordre, & à qui on ne pouvoit rien refuser, n'étoit intervenu avec plusieurs autres Evêques, & n'avoit intercedé pour lui.

Sous le Régne de Saint Loüis, nos Peres alloient encore à la Campagne dans le tems de la moisson, scier les bleds & faire les vendanges.

L'esprit de simplicité qui faisoit dans les premiers tems le caractere des Peres de Citeaux, autant que la pénitence, n'étoit pas éteint vers le milieu & vers la fin du 13^e^. Siécle. On ne pouvoit encore souffrir dans les Eglises ni Tableaux, ni Peintures, ni ouvrage de Sculpture; les orne-

mens de ſoye n'étoient preſque pas permis. On recevoit à peine ceux dont on faiſoit préſent; mais il étoit abſolument défendu d'en acheter. Et pour arrêter tout ce qui pouvoit donner quelqu'atteinte à cet eſprit de ſimplicité, le Diacre & le Sous-Diacre ne ſe ſervoient de Dalmatiques, que lorſque l'Abbé chantoit la Meſſe. Il ẏ avoit enfin beaucoup plus d'obſervances dans tous nos Monaſteres plus de trois cens ans après la fondation de l'Ordre, qu'il n'y en a aujourd'hui dans les Abbayes d'Allemagne, les plus régulieres. Voyez après cela s'il eſt déchû, comme vous dites, preſqu'auſſi-tôt qu'on l'a vû naître, & ſi la trop grande auſtérité l'a d'abord fait tomber.

On peut dire que les Allemands ſont les premiers qui ayent donné occaſion au relâchement, en demandant permiſſion de ſervir de la viande aux Hôtes, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas de Poiſſon. Car ces permiſſions n'ont pas été plûtôt accordées, que les Moines imparfaits en voulurent manger; & le deſordre s'introduiſit avec tant de rapidité, qu'il

fut impossible depuis d'y remédier, quelques mesures qu'on ait pû prendre.

L'inclination naturelle de défendre nos Peres injustement attaquez, m'a insensiblement engagé beaucoup plus avant que je n'avois prévû. Desormais je serai plus court; cependant j'avois encore bien des choses à vous dire sur votre Dissertation; mais il faut finir & c'est assez parlé sur une matiere dont nous n'aurions jamais dû être obligez de nous entretenir. La premiere fois que j'aurai l'honneur de vous écrire, j'entamerai la seconde Dissertation, où vous parlez du Breviaire de Clugni & de l'Office divin. La matiere me paroit plus importante & plus digne de nos entretiens, & enfin elle intéresse davantage. Mais c'est à condition que je ne vous serai pas à charge. Je sçai ce que c'est que les Sçavans; parlez-moi sincerement; vos Etudes sont fort sérieuses. Si j'ai le loisir de vous écrire, l'édition qui vous occupe, ne vous permet peut-être pas de lire mes Lettres. Elles seront, encore une fois, les plus courtes qu'il me sera possible.

Février 1727.

ARTICLE XV.

DISSERTATION SUR L'AIR Maritime, à Marſeille, brochûre 4°. pages 20. Réponſe à la Diſſertation ſur l'air Maritime, à Marſeille, chez..... Brebion pages 17. 4°.

CE n'eſt point ici une de ces queſtions de Phyſique qui ne ſont que curieuſes; c'eſt une diſpute des plus intéreſſantes pour Marſeille & toutes les Villes Maritimes, & pour les Peuples qui habitent les Côtes de la Mer, puiſqu'il s'agit de ſçavoir ſi l'air qu'on reſpire ſur les bords de cet Elément eſt pernicieux, s'il fait de funeſtes impreſſions ſur les poumons, s'il déſſéche les corps, & s'il cauſe des phtiſies.

Monſieur *Bertrand* Avocat d'abord, & aujourd'hui Médecin à Marſeille, plaide pour l'air maritime: *il entreprend*, dans ſa Diſſertation, *de prouver que l'air maritime n'eſt pas ſi dangereux qu'on le penſe, & que le voiſinage de la Mer n'a rien de contraire à la ſanté.*

Monsieur *Gerin*, Lieutenant Général de l'Amirauté de Marseille, Commandeur de l'Ordre de Saint Lazare & Académicien de la nouvelle Académie établie à Marseille sous la protection de M. le Maréchal Duc de Villars, répond à la Dissertation de Monsieur *Bertrand*, & soutient que cet Auteur épris d'un amour mal placé pour l'air de sa Patrie, lui attribuë une benignité imaginaire, qu'il inspire aux phtisiques une sécurité fatale, en un mot, que l'air maritime est dangereux pour la santé.

Le Médecin convient en commençant, que c'est-là le sentiment commun : mais il le traite de *prévention publique*, *d'erreur vulgaire*, *d'erreur populaire*. Ce début fait naître dans l'esprit du Lecteur un préjugé fâcheux contre l'opinion de M. Bertrand. *Le Public*, *le Vulgaire*, *le Peuple*, ne forme point en ces sortes de matieres, ses sentimens sur des raisons conjecturales & systématiques dont il n'est pas capable ; il ne les tire que de l'expérience seule, & de ce qu'il voit arriver tous les jours à ses yeux. C'est donc avoüer, dès l'entrée que l'on combat

l'expérience, & une expérience ancienne & générale ; c'eſt-à-dire, ce qu'il y a de plus déciſif en ce point.

Le Magiſtrat, de ſon côté, ſemble prévenir ſes Lecteurs contre lui-même par les loüanges qu'il prodigue à ſon Adverſaire & l'idée qu'il en donne. Ce ne ſont que politeſſes. « M. « Bertrand, dit-il, ſeme des fleurs « ſur les matieres les plus ingrates. « Les Gens de Lettres ſont prévenus « depuis long-tems avec juſtice, qu'il « eſt parfaitement verſé dans la Phy- « ſique, & dans la Médecine : c'eſt « un ingenieux, un Eloquent Au- » teur ». Ainſi parle Monſieur Gerin de ſon Adverſaire. Pour lui, « il ſe tient » heureux que la vérité dont il em- « braſſe la défenſe n'ait pas beſoin des « tours artificieux de l'Eloquence ; « animé par cet avantage, il oſe avec « une hardieſſe que ne lui auroient ja- « mais inſpiré ſes propres forces, at- « taquer le nouveau ſyſtême ».

Au reſte, les politeſſes ne diminuent rien ici de l'ardeur & de la force. On pourſuit l'Adverſaire juſques dans les retranchemens ; on adopte ſon plan, & l'on tire, comme lui, les preuves &

de la raiſon, & de l'autorité & de l'expérience.

La raiſon de Monſieur Bertrand en faveur de l'air maritime, eſt que cet air n'eſt point ſalé comme on le croit communément. Les parties de ſel ne peuvent, ſelon lui, s'élever dans l'air avec les vapeurs, ni y demeurer ſuſpenduës; deux choſes les en empêchent, leur peſanteur & leur figure; car étant longues, roides & cylindriques, elles préſentent plus de ſuperficie à l'air, qui leur reſiſte plus qu'aux particules d'eau qui ſont longues & fléxibles: la figure de ces parties de ſel fait encore qu'elles ne ſçauroient être ſuſceptibles du mouvement qui devroit les élever. Monſieur Bertrand le prouve parce qu'étant roides elles ne peuvent pas monter en tournoyant comme font les particules d'eau: c'eſt pour cela que ſous la Zone torride la ſuperficie de la Mer eſt plus ſalée qu'en tout autre endroit. Le Soleil enleve beaucoup de particules d'eau & les parties ſalines reſtent, ou retombent bientôt, dans la Mer.

Monſieur Gerin montre au contraire qu'il s'échape beaucoup de par-

ties salines de la Mer, qui se mêlent dans l'air. En effet, ces parties salines ne sont pas plus pesantes que les parties terrestres, & celles des autres corps hétérogènes mêlez dans la Terre. Cependant ces parties terrestres s'élevent continuellement dans l'air, s'y mêlent & y demeurent suspenduës. C'est pour cela que l'air est plus pesant au pied des montagnes que sur leur sommet. La pesanteur des parties du sel ne doit donc pas les empêcher de sortir pareillement de la Mer & de se mêler dans l'air. Bien plus, tout corps fluide tel que la Mer ayant ses parties dans un mouvement continuel, les autres parties hétérogènes des corps grossiers, & plus terrestres, qui s'y trouvent mêlées sont également agitées & même plus divisées entr'elles dans la Mer que dans la Terre; il en sort donc plus de la Mer que du sein de la Terre, ou ces mêmes parties sont plus embarrassées, plus tranquilles, & par conséquent plus difficiles à s'émouvoir. Or de tous les corps hétérogènes confondus dans l'eau de la Mer, le sel y dominant, il est impossible qu'il ne s'éleve conti-

nuellement de la Mer plus de particules ſalines que de tout autre corps hétérogène. Et c'eſt en effet ce qui arrive : une experience conſtante confirme cette vérité. Les météores que ſont-ils autre choſe que des particules terreſtres, des parties de ſels differens, élevées de la Terre & plus encore de la Mer, & réünies dans la moyenne région de l'air. Les broüillards même de la Mer, qui, par leur épaiſſeur & leur poids ne montent ſouvent qu'à la hauteur des maiſons, ne prouvent-ils pas qu'il s'éleve de cet élément, des parties de corps terreſtres & groſſiers, & pour le moins auſſi peſans que le ſel. Ajoûtons une réfléxion à celle de Monſieur Gerin. Dans toutes les eaux minerales, les parties des mineraux incomparablement plus peſantes que celles de l'eau n'y reſtent-elles pas ſuſpenduës : d'où viennent ces impreſſions funeſtes qui ſe font ſur les nerfs & ſur les parties internes de ceux qui travaillent aux mines & hors des mines mêmes, ſur les Ouvriers qui travaillent en plomb, en étain, & ſur tout en vif-argent, dont l'on trouve même, dit-on, des amas

conſidérables, dans leur cerveau, ou dans leurs viſceres, ſinon, des particules qui s'exhalant de ces corps & des mines, ſe mêlent dans l'air qui s'élevent aſſez haut & s'y ſoutiennent aſſez longtems pour qu'en reſpirant l'air on les reçoive avec lui? Le cuivre, le fer, l'etain, le plomb, le vif-argent, ont-ils donc leurs parties plus legeres que l'air, ou moins peſantes que le ſel?

La cauſe du mouvement des parties ſalines eſt la ſeconde que M. Gerin fait valoir : l'eau a certainement ſes parties plus peſantes que celles de l'air; elles ne laiſſent pourtant pas de s'élever dans l'air, & de s'y ſoûtenir. Cela eſt évident, & Monſieur Bertrand ne le nie pas. Mais d'où vient cela? Il peut y avoir pluſieurs cauſes de cette élévation. La plus naturelle & la plus ordinaire eſt, que les particules d'eau jointes à des particules de feu qui s'élevent continuellement de la Terre & de la Mer, compoſent une molecule plus legere qu'une pareille molecule d'air. Il en eſt de même des parties de ſel. Les parties de feu les remontent & s'y

joignent auſſi-bien qu'aux particules d'eau. Donc, bien que de ſoi & priſes ſéparément, elles ſoient plus peſantes que les parties de l'air, néanmoins jointes aux parties de feu qui s'élevent de la Terre & de la Mer, elles compoſent des molecules plus legeres qu'une égale molecule d'air : celle-ci pourra par conſéquent, par ſon poids, obliger celle-là de lui ceder la place inferieure & de s'élever. C'eſt pour cela que dans les chaleurs de l'Eté, les vapeurs s'élevent davantage, parce qu'il y a plus de particules ignées jointes aux particules d'eau. Ce que ces particules ignées font à l'égard des particules d'eau, elles ne peuvent manquer de le faire de même à l'égard des particules de ſel & de tous les corps terreſtres qui s'élevent de la Terre & de la Mer. Elles s'y joignent : leur molecule ſe trouve par-là plus legere qu'une égale molecule d'air groſſier, & celle-ci, à raiſon de ſon plus grand, poids doit la chaſſer du plus bas lieu & la pouſſer en haut.

La ſuperficie de la Mer eſt plus ſalée ſous la Zone, qu'en tout autre en-

droit. En passant d'abord ce fait à son Adversaire, Monsieur Gerin en cherche les causes & en trouve, en cas de besoin, de très-ingenieuses & très-Physiques. Ce pourroit être, dit-il, le mouvement diurne de la Terre sur son axe. Car il est évident que ce mouvement est beaucoup plus considérable vers l'équateur que vers les poles : il doit donc y pousser les parties les plus susceptibles de mouvement ; c'est-à-dire, les plus pesantes : il doit donc s'y trouver plus de parties de sel ; & il doit y avoir vers les poles plus de parties d'eau & moins de sel. Ce mouvement doit encore tirer du fond de la Mer & élever à la superficie plus de parties salines. Mais si ce fait est vrai, l'air maritime des païs chauds doit être plus nuisible aux Phtisiques que celui des païs froids, puisqu'il s'éleve dans ceux-là plus de particules salines que dans les autres : conséquence aussi funeste pour nous, dit Monsieur Gerin, qu'elle seroit contraire au but de Monsieur Bertrand. Mais ce fait n'est point conforme à la vérité : je tiens d'un Auteur Classique, continuë l'ingenieux Aca-

démicien, que sous la Zone torride la Mer est au contraire moins salée à sa surface, qu'elle ne l'est à la surface des autres endroits. Lorsqu'on fait le sel, dit Monsieur Bertrand, après Monsieur Regis, si on dispose à la hauteur de deux ou trois pouces de petits batons sur la surface de l'eau salée qui s'évapore, on les verra chargez d'un glacis de sel. Il en conclut que le sel qui s'évapore ne monte pas bien haut. J'en conclus, reprend Monsieur Gerin, que si un sel sensible & grossier s'éleve à cette hauteur, les particules salines divisées, atténuées & jointes à d'autres esprits, peuvent devenir volatiles & être poussées à un degré d'élévation considérable.

C'est ainsi qu'il profite des preuves mêmes que son Adversaire allegue pour sa défense. Que sera-ce donc des objections que cet Adversaire s'est faites, & que voici ? Les pierres les plus dures des Edifices, situez sur le bord de la Mer, sont toutes carriées & rongées, tandis que celles qui ne sont pas exposées à cet air, se conservent saines & entieres. Quelle imagination que d'attribuer cet effet au

ſeul effort de l'air humide de la Mer agitée par des vents plus continuels & plus violens ? Les Ponts bâtis ſur les Rivieres, en butte aux vents & à l'humidité, ſouffriroient le même outrage.

On voit le ſel marin criſtaliſé à la ſuperficie des murailles qui ſont dàns la même expoſition : c'eſt, dit Monſieur Bertrand, que les matériaux, le ſable, la chaux dont les maiſons de Marſeille ſont bâties, ſont pleins de ſel, qui, liquéfié & fondu par un air humide, ſe répand ſur la ſurface extérieure. Mais, reprend M. Gerin, ſi cela eſt, les autres Edifices de la Ville conſtruits avec les mêmes matériaux paroîtroient dans les tems humides également incruſtez de ſel.

On ſent un goût ſalé aux fruits cuëillis dans les terres voiſines de la Mer. C'eſt que les vagues venant à ſe briſer ſur le rivage, l'eau qui réjaillit s'éparpille en l'air, & les vents l'emportent au loin dans les terres voiſines où elle retombe ſur les fruits. M. Gerin ſe récrie, il eſt étrange qu'on veüille nous faire accroire que les vents portent réguliérement toutes les an-

nées, ſur les fruits du voiſinage de la Mer, juſqu'à l'éloignement même de deux lieuës, le ſel marin dont ils ont le goût. On remarque au contraire que quand les broüillards élevez de la Mer viennent à s'étendre dans la Campagne, ils alterent le goût naturel des fruits & brûlent les herbes qui ſont plus tendres.

Les Galons & les Ouvrages brodez en or & en argent, ſont d'abord ternis par l'air marin. Si c'étoit l'humidité qui les ternît, comme le prétend Monſieur Bertrand, ils ne conſerveroient pas leur éclat à Paris & à Lyon, où l'air eſt plus humide qu'à Marſeille; ce ſont donc les particules ſalines répanduës dans l'air qui cauſent la roüillure qui les flétrit.

Les autres raiſons de M. Bertrand en faveur de l'air maritime ſont, ſa pureté & ſa temperature; mais fût-il encore cent fois plus pur & plus tempéré, il eſt pernicieux, ſi ſa ſalure eſt bien prouvée: venons à l'autorité.

Monſieur Bertrand cite, en faveur de l'air maritime, Celſe, Aretée, Pline & Galien, qui conſeillent aux Phtiſiques la navigation & une lon-

gue navigation, ou du moins le voisinage de la Mer, parce qu'ainsi l'a remarqué Mercurial, l'air maritime n'est pas moins propre à consolider les ulceres des poumons, que ceux des parties externes. Dans les derniers siecles, Sennat Perdulcis & Mercatus, ont été du sentiment des Anciens. Pour les modernes, M. B. avoüe qu'il ne peut les citer soit qu'ils n'ayent osé s'opposer au torrent de la prévention; soit qu'ils s'y soient laissez entraîner eux mêmes.

A ces autoritez, M. G. repond judicieusement, que l'antiquité en nous laissant une liste très-courte & très-exacte des Phtisiques-fortunez, qui ont echappé à l'épreuve mortelle de la navigation, ne nous a pas rapporté, avec la même franchise, le nombre de victimes de cette erreur, qui n'ont jamais revû leur chere patrie. Que c'est au sel marin mêlé dans l'air que ces Anciens attribuoient la vertu de dessecher l'ulcere, & de le consolider; qu'il s'ensuit donc contre le principe fondamental de M. Bertrand, que l'air Marime est impregné de particules salines, & que les Anciens & les Modernes sont

d'accord ſur cela ; au lieu qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'Anciens qui ſoient pour la ſalubrité de l'air maritime ; que tous les Modernes au contraire reconnoiſſent que cet air eſt un poiſon pour les Phtiſiques ; que les gueriſons dont parlent ceux-là, pourroient être l'effet d'un tempérament ſingulier, ou de l'inaction, & de la tranquilité ſeule ; que ce n'étoit pas du voyage de la Mer qu'ils attendoient la gueriſon de leurs malades étiques, mais de leur ſéjour en Egypte, où le débordement du Nil rend l'air plus épais & plus humide ; que la pratique d'un ſeul Médecin comme *Mercurial* quelque habile qu'il ſoit, ne doit point l'emporter ſur celle de tous les Sçavans Modernes, qu'il ne ſera jamais permis à un Phtiſique ſenſé de naviger avec l'Auteur de la Diſſertation, tandis qu'il verra tous ſes Compagnons fuïr la Mer pout aller ſe nourrir des broüillards de la Saone ou de la Seine, ou même ceux de la Sorgue.

Enfin, l'expérience répond à la pratique générale & tout ce que M. Bertrand rapporte ſur cela eſt ſans

fondement. 1°. On ne voit point, quoiqu'il en dise, que la Phtisie fasse beaucoup plus de grace aux gens de Mer qu'aux personnes fixées à Marseille; & s'il est vrai que les premiers en soient moins frappez que les autres, c'est que la situation & l'air particulier bien différent à plusieurs égards de celui de la pleine Mer, joint à l'acrimonie qu'il reçoit des exhalaisons de la Mer, portent des coups plus prompts & plus violens. Mais c'est toûjours à la salure de l'air comme à l'agent principal, que la Phtisie doit sa naissance. 2°. Ceux qu'il prétend avoir vû gueris par la navigation, sont, de son propre aveu, en très-petit nombre, & ne peuvent par conséquent fonder l'expérience. 3°. Les Mousses qu'on envoye sur Mer croissent, dit-il, extraordinairement; c'est le travail & l'exercice continuel qui les fait croître, & ces causes ont la même vertu sur Terre, leur âge est l'âge de croître. A l'égard de leur embonpoint prétendu & celui des Matelots, Monsieur Gerin en appelle aux yeux du Public. On ne s'est point apperçu que ceux-ci fussent plus nourris que

les Païſans. Les uns & les autres ſont ordinairement maigres à cauſe de leurs travaux continuels ; & s'il eſt quelque différence entr'eux, c'eſt que les Païſans pouſſent communément leurs jours juſqu'à une heureuſe vieilleſſe, tandis que les Matelots fourniſſent à peine la moitié de leur carriere.

C'en eſt aſſez pour faire juger de ces deux Ouvrages. Ils ſont l'un & l'autre bien écrits, & l'on ne voit pas que l'éloquence & les forces du jeune Magiſtrat, quoiqu'il en diſe, ſoient ſi fort au-deſſus de celles du vieux Médecin. Sa Diſſertation montre un bon Phyſicien, un eſprit vif & pénétrant, & cultivé par l'étude, un Ecrivain correct, & élégant, qui penſe avec juſteſſe & qui s'exprime avec autant de feu que de politeſſe en parfaitement honnête homme. Dans un âge où l'on ne connoit guéres que le plaiſir dans une Charge d'une conſéquence d'un détail immenſe, & dans la multitude infuſe d'affaires qu'elle lui fournit chaque jour ; malgré les rapports differens qu'elle lui donne à la Cour, & ſur les Côtes,

dans tous les Ports de l'Europe & dans toutes les Echelles du Levant, rempliſſant tous ſes devoirs avec la derniere exactitude & avec cette probité & cette application qui lui attire également l'eſtime & l'approbation de la Cour & de la Province, des François & des Etrangers, des Grands & des Petits, il trouve encore le tems de faire non ſeulement ces Diſcours Eloquens qu'il prononce à l'ouverture des Audiences, mais encore des Diſſertations ſçavantes & des Piéces de Vers dignes d'être lûës & applaudies dans les Académies les plus fameuſes. Pour quelles occupations ne trouve-t'on pas du tems quand la ſageſſe & la vertu en font la diſtribution ?

ARTICLE XVI.

SUITE DE LA DISSERTATION adressée au P. Sanadon.

LA nouvelle méprise dont il s'agit au sujet du *summa* & du *ima* d'Horace, consiste en ce que Monsieur Dacier en fait deux contre parties régulieres, qui se répondent par accords, de la méme maniere que ce que nous appellons la Basse & le Dessus dans un même air. Cette méprise, comme vous le voyez, est indépendante des deux précédentes : car quand Monsieur Dacier ne se seroit pas trompé en faisant de la Basse le Dessus, & du Dessus la Basse, il seroit toûjours en faute d'avoir fait deux parties réglées de Basse & de Dessus, de deux Tons, où Horace n'a envisagé d'autre rapport que celui de l'opposition qu'il y a entre le plus grave & le plus aigu.

J'ai donc ici deux choses à prouver : 1°. que Monsieur Dacier a fait réellement deux parties du *Summa* & du *ima* d'Horace ; 2°. Qu'Horace ne dit rien dans cet endroit qui marque

ce que nous appellons deux parties ſur un même air.

Que Monſieur Dacier ait fait deux parties régulieres & qui ſe répondent par accord du *ſumma* & du *ima*, il ne faut que lire ſa Traduction & ſes Remarques pour en être convaincu. Voici d'abord la Traduction.

« Il n'auroit fait que dire, ô Bac- » chus, tantôt *en chantant le Deſſus*, » tantôt *en chantant la Baſſe* ». Ce qui ſignifie que cette chanſon dont le commencement ou le refrein étoit, *ô Bacchus*, avoit un Deſſus & une Baſſe, & que Tigellius chantoit tantôt la Baſſe & tantôt le Deſſus de cette chanſon. En effet, on ne peut exprimer d'une maniere plus poſitive en notre langue les deux parties d'un air qui auroit un Deſſus & une Baſſe chantante. Deſorte que ſi nous voulions parler d'un Muſicien, qui nous eût chanté tour à tour les deux parties du fameux *Duo* de l'Opera de Phaëton, *Hélas une chaîne ſi belle*, & qui nous eût répété cet air juſqu'à l'importunité, nous ne pourrions mieux nous expliquer qu'en diſant, qu'il nous l'auroit rebattu cent fois, tantôt en chan-

tant la Basse, tantôt en chantant le Dessus; & puisque cette maniere de parler en notre Langue exprime ce que nous appellons parties ou contre-parties d'un même air, on ne peut pas douter que Monsieur Dacier faisant dire à Horace, que Tigellius chantoit tantôt la Basse, tantôt le Dessus de l'air, ô *Bacchus*, il n'ait prétendu que le *summa* & le *ima* d'Horace marquoient & signifioient expressément la Basse & le Dessus de ce même air.

Mais quand la Traduction n'exprimeroit pas aussi formellement qu'elle fait, ces deux prétenduës parties de Basse & de Dessus, les Remarques de Monsieur Dacier ne nous laisseroient pas la liberté d'en douter; car voici comme il s'y exprime: « Horace dit donc, que Tigellius chantoit » si opiniâtrément, quand la fantaisie l'en prenoit, qu'après avoir *chanté long tems le Dessus*, il chantoit » *en suite la Basse* en s'accompagnant » du Tetrachorde ».

C'est à-dire, selon Monsieur Dacier, que le Tétrachorde, dont Tigellius accompagnoit sa Basse chantante, faisoit le Dessus contre cette

Baſſe, & tantôt la place de Deſſus chantant : il l'entend ſi bien de la ſorte, qu'il en conclut, *qu'on peut inférer de ce paſſage, que le Tétrachorde étoit ordinairement un Deſſus*, & quelques lignes plus bas, *que la Muſique des Anciens avoit des parties.*

Je ne m'arrête point, quant à préſent, aux conſéquences ſçavantes qu'il tire de ces deux prétenduës parties ; mais de ces conſequences mêmes, j'en tire une plus juſte que les ſiennes, & qui fait à mon ſujet ; c'eſt que par le *ſumma* & le *ima* d'Horace, & par ces termes de la Traduction, *tantôt en chantant le Deſſus, tantôt en chantant la Baſſe*, Monſieur Dacier à entendu deux contreparties d'un même air la Baſſe & le Deſſus.

Or il eſt tout viſible, M. R. P. qu'il n'y a rien dans cet endroit d'Horace qui déſigne le moins du monde ce que nous appellons la Baſſe & le Deſſus d'un même air ; qu'il ne s'y agit point du tout de deux parties de caractére diférent, mais de deux Tons entiérement oppoſez, & qui n'avoient d'autre rapport entre eux que celui de l'oppoſition qu'il y a entre le plus ai-

gu & le plus grave; & qu'enfin, il n'en falloit pas davantage pour ce que prétendoit Horace, qui étoit uniquement de faire sentir la bizarrerie d'un Musicien fantasque, qui chantoit tantôt sur le ton le plus haut, tantôt sur le ton le plus bas. Dailleurs ce que j'ai dit & prouvé ci devant, du rapport que le *summa* & le *ima* avoient aux deux cordes dormantes du Tétrachorde, *Hypate* & *Nete*, me dispense d'entrer ici dans un plus grand détail sur un point qui n'a pas besoin d'autre preuve.

En voilà bien assez, ce me semble, M. R. P. sur le *summa* & le *ima* d'Horace; non pas que, si l'on m'en défioit, je ne puisse trouver encore une nouvelle méprise sur ces deux mots, en ce que Monsieur Dacier suppose entre le *ima* & le Tétrachorde, une sorte de rapport qu'il ne reconnoît point entre le *summa* & le même instrument, quoique l'un de ces deux mots n'y air pas plus de rapport que l'autre, mais il est tems de finir sur ce point; & après avoir articulé six méprises bien comptées sur ces trois mots *voce*, *summa*, & *ima*, il faut

 voir

voir combien nous en pourrons trouver ſur les deux qui nous reſtent, c'eſt-à-dire ſur le *reſonat*, & ſur le *chordis quatuor.*

Quand tout ce que j'ai dit juſqu'ici, M. R. P. ne prouveroit pas démonſtrativement qu'on ne peut parvenir au vrai ſens de la penſée d'Horace en cet endroit, qu'en expliquant le *ſumma* & le *ima* de cet Auteur rélativement aux quatre cordes du Tétrachorde, je ſuis perſuadé que vous en demeureriez convaincu par le détail que je vais vous faire des égaremens & des ſuppoſitions chimériques dans leſquelles s'eſt perdu Monſieur Dacier, en s'écartant de cette route, l'unique qui fût bonne.

Monſieur Dacier en traduiſant le *ſumma* & le *ima* ſans aucune relation aux quatre cordes dont parle Horace, s'étoit bien aperçû, que n'ayant fait aucun uſage de ces quatre cordes, elles lui reſtoient dans la main; & que comme Horace ne les avoit pas citées pour rien, il falloit bien que lui, Traducteur & Commentateur, trouvât moyen d'en faire quelque choſe. Sur cela, il prend noblement ſon parti, &

ne pouvant en faire rien de mieux, il en fait un Tétrachorde : c'est-à-dire, que d'un Tétrachorde purement en idée, il en fabrique un Tétrachorde réel; premiere supposition fausse & chimérique, dont il n'y a pas le moindre fondement dans Horace.

En effet, qu'on tourne comme on voudra les paroles de ce Poëte, je défie qu'on y trouve autre chose que les quatre cordes d'un Instrument, conçûës telles qu'elles sont dans l'Instrument, & non l'Instrument même. Car supposons pour un moment que ces termes d'Horace, *resonat chordis quatuor*, signifient réellement ce qu'il plaît à Monsieur Dacier contre toute régle de Grammaire & de construction, de leur faire signifier; c'est-à-dire, qu'ils marquent une sorte de contrepartie entre le Tétrachorde & la Basse chantante; ces termes se reduiroient alors à exprimer que Tigellius en chantant prenoit tantôt le plus haut ton, *modò summâ voce*, tantôt celui, *modò hac*, qui fait la Basse contre les quatre cordes du Tétrachorde, *resonat chordis quæ quatuor ima.* On comprendroit fort bien par là que le

ton dont chantoit Tigellius étoit de nature à faire la Basse contre le Tetrachorde, mais non pas qu'il la fît actuellement contre ce Tétrachorde, ni que Tigellius l'eût en main, comme le dit expressément Monsieur Dacier. Car pour qu'on pût l'entendre de la sorte, je dis même en prenant à rebours, comme le fait Monsieur Dacier, la signification de tous les mots, il faudroit qu'il y eût dans la phrase *resonabat*, & non pas *resonat*; & qu'on fît dire à Horace; *modò hac voce quæ ima resonabat chordis quatuor*; comme il auroit dû le dire, s'il eût voulu marquer que Tigellius en chantant faisoit la Basse contre le Tétrachorde; mais il ne dit point *quæ resonabat*, il dit simplement *quæ resonat*; c'est-à-dire, *quæ solet resonare*; & Monsieur Dacier est obligé de le rendre ainsi lui même dans son explication, où il dit, « tantôt avec sa Basse » qui *fait* la contrepartie avec le Té» trachorde ».

Or pour marquer un accompagnement actuel il faudroit dire, non *qui fait*, mais *qui faisoit* la contrepartie avec le Tétrachorde; & tant qu'il

n'y aura que, *resonat*, cela ne peut signifier autre chose, en prenant même ce terme dans le sens faux & détourné que lui donne Monsieur Dacier, sinon que le ton dans lequel chantoit Tigellius, étoit celui qui fait ordinairement la Basse contre le Tétrachorde.

Supposons par exemple, M. R. P. qu'en vous faisant l'éloge d'une belle voix que j'aurois entenduë, je vous disse, pour vous marquer le caractére de cette voix, qu'elle étoit du ton qui fait la Basse contre les flûtes; prétendrois-je par là que le même homme eût chanté & joüé de la flûte en même-tems? Non sans doute, & la chose seroit assez difficile dans la pratique. Or il est certain qu'Horace n'en diroit pas davantage quand même on expliqueroit le *resonat* dans le sens de Monsieur Dacier; & que pour marquer un usage actuel & réel du Tétrachorde, il faudroit *resonabat* & non pas *resonat*. C'est donc à faux & sans nul fondement que Monsieur Dacier fait un Instrument réel de ce Tétrachorde, qu'Horace ne considére qu'en idée; & dont il ne fait ici men-

tion, que pour fixer, ſur la notion commune qu'on avoit du Tétrachorde, les tons diférens ſur leſquels chantoit Tigellius.

Mais enfin, en dépit d'Horace, voilà le Tétrachorde fabriqué de la façon de Monſieur Dacier; & par ce qu'il n'eût ſervi de rien de le fabriquer, ſi on ne le mettoit en œuvre, il ne balance pas à le mettre entre les mains de Tigellius & de le lui faire toucher par maniere d'accompagnement : ſeconde ſuppoſition de M. Dacier auſſi chimérique & auſſi mal fondée que la premiere: car premierement il n'y a pas un mot dans Horace qui puiſſe faire ſoupçonner, ou même deviner en aucune maniere, que Tigellius touchât le Tétrachorde en chantant. Il y eſt parlé des quatre cordes qui compoſoient cet Inſtrument, & il n'y eſt rien dit de plus.

Monſieur Dacier en ſecond lieu a d'autant plus de tort de mettre cet Inſtrument entre les mains de Tigellius, que nous ne voyons nulle part qu'il s'en ſoit jamais eſcrimé. S'il étoit célébre à la Cour d'Auguſte, c'étoit uniquement par le talent de ſa

voix. Par tout où Horace fait mention de lui, il ne le repreſente que de ce côté là. *Omnibus hoc vitium eſt cantoribus*, dit-il ...... *ut numquam inducant animum cantare rogati.* Ces termes *cantoribus* & *cantare* qu'il employe au ſujet de Tigellius, ne marquent que du chant, & n'ont aucun rapport aux Inſtrumens. Cicéron, à la la vérité, en parle comme d'un joueur de flûte, & le nomme *Tibicinem*; mais outre qu'il ne s'exprime ainſi que dans un moment de dépit, & qu'il a pû ſe ſervir du terme de flûteur, par maniere de mépris, pour déſigner un Muſicien, il eſt toûjours certain qu'une flûte & un Tétrachorde ſont deux; & que d'ailleurs Horace dont il s'agit ici, n'a jamais parlé de Tigellius que par rapport à ſa belle voix & aux graces de ſon chant. Surquoi donc fondé Monſieur Dacier lui fait-il toucher le Tétrachorde, ſur tout dans un endroit où il n'en étoit pas beſoin, & où il le fait en pure perte, & même contre l'intention de ſon Auteur? Car que prétend ici Horace? Rien autre choſe que de marquer la bizarrerie d'un Muſicien, qui paſſoit

brusquement & sans raison, du ton le plus bas au ton le plus haut. Or que ce Musicien s'accompagnât ou non avec un Tétrachorde dans ces bizarres changemens de tons, qu'est-ce que cela ajoutoit à son caractere ? L'accompagnement eût été là tout à fait hors d'œuvre. Horace étoit trop correct dans ses portraits pour s'y permettre de ces coups vagues de pinceau, plus propres à gâter la peinture qu'à l'embellir ; & l'on peut dire que jamais Poëte ne fut moins sujet que lui à de pareils écarts. Aussi n'est-ce point lui, Mais Monsieur Dacier uniquement, qui, faute d'avoir entendu son Auteur, & par le seul besoin qu'il a eû d'employer ces quatre cordes dont il se trouvoit embarrassé ; fait faire à Tigellius un métier que nous n'apprenons point qu'il ait jamais fait ; en quoi il est d'autant plus inexcusable, qu'il n'a pû prendre ce parti sans détruire les principes & les Régles de la Grammaire & de la construction Latine.

Pour bien expliquer un Auteur, il faut l'entendre ; & pour le bien entendre, il faut supposer, sur tout

quand il s'agit d'un Auteur de la premiere volée, & du siécle d'Auguste, qu'il sçavoit sa Langue, & qu'il la parloit correctement; de sorte que lorsque le sens qu'on lui donne ne peut subsister qu'en supposant qu'il a parlé contre les Régles de la Langue, contre les principes de la construction Latine, & contre l'usage des meilleurs Auteurs, on est en droit de conclure qu'il n'a point dit ce qu'on lui fait dire: Appliquons ce principe à Horace dans la question presente.

Monsieur Dacier met un Tétrachorde entre les mains de Tigellius & suppose qu'il en accompagnoit sa voix qui faisoit la Basse, tandis que le Tétrachorde faisoit le Dessus; & il fonde son sentiment sur ces paroles d'Horace *hac voce quæ ima resonat quatuor chordis*, ce qu'il explique par ces mots: *tantôt avec la Basse qui fait la contrepartie avec le Tétrachorde*; c'est-à dire qu'il suppose que *Chordis* est au datif, & qu'il y est régi par le verbe *resonat*, puisque ce n'est qu'en supposant ce régime que la phrase d'Horace peut avoir le sens qu'il lui donne.

Or je demande, M. R. P. où on

trouvera que le verbe *resonare* ait jamais régi un datif après lui ? C'est dequoi je défie qu'on produise un seul exemple. pour *resonare aliquid*, cela se trouve ; Virgile dit :

Formosam resonare doces Amaryllida sylvas.

Vous faites retentir les forêts du nom de la belle Amarillis, ou, vous faites redire son nom aux Forêts ; mais pour *resonare alicui rei*, c'est une construction qui est totalement du crû de Monsieur Dacier. Et comme on ne peut l'attribuer à Horace qu'en le faisant tomber dans un barbarisme, dont il n'étoit pas capable ; il s'ensuit qu'il n'a pû donner à *resonare chordis* la construction que donne à ces mots Monsieur Dacier ; & que par conséquent, il ne s'agit point ici d'un accompagnement, qu'on ne peut supposer, qu'en supposant qu'Horace ne sçavoit pas parler Latin.

Voilà donc déja deux fautes qu'a fait Monsieur Dacier sur le *resonat* d'Horace, la premiere en ce qu'il faudroit supposer qu'il y a *resonabat* pour

en former un accompagnement actuel & réel ; la seconde, en ce qu'il lui donne un régime qu'il n'a jamais eû en Latin, & qui est, *resonare alicui rei*, A ces deux j'en ajouterai une troisiéme qu'a faite encore Monsieur Dacier, par rapport à la signification de ce même mot, qu'il prétend exprimer ici une contrepartie, ce qui est insoutenable en toute maniere.

Le verbe *resonare* ne signifie la même chose que *contra sonare*, que par rapport à un Echo qui renvoye le son dont il a été frappé ; hors de là, il ne signifie précisément que *sonare*, *sonum edere* ; & ce n'est effectivement que dans ce sens que l'a employé Horace, en mettant *Chordis* à l'ablatif, comme régi par la préposition *ex*, qu'on sousentend, ainsi qu'il se pratique assez librement en vers.

Monsieur Dacier qui veut absolument que ce verbe marque une contrepartie, a crû nous éblouïr en nous jettant du Grec à la tête, & en disant, *resonat* c'est ἀντάδει, ἀντηχεῖ, ἀντιφώνει, chante la contrepartie. Mais il ne trouvera pas plus son compte avec le Grec qu'avec le Latin ; car premie-

rement de ces trois verbes Grecs, il n'y a que ἀντηχεῖ, dont la ſignification ait du rapport à celle de *reſonare*. Et quand il ſeroit vrai que *reſonare* ſignifieroit la même choſe que les trois verbes Grecs, Monſieur Dacier n'en ſeroit pas plus avancé; puiſqu'aucun de ces trois verbes n'a jamais ſignifié ce que nous appellons contrepartie. La prépoſition ἀντὶ qui les caractériſe ne marque qu'une oppoſition & une ſorte de défi & de combat entre deux parties ou deux perſonnes qui diſputent à qui l'emportera. Ἀντᾴδω ſignifie en Latin, *Occino, Occano*, *cantu provoco* : de ſorte que ſa ſignification propre & naturelle ne tombe que ſur un combat d'Emulation de deux gens qui en chantant des airs diférens, ou récitant tour à tour le même air, diſputeroient à qui chanteroit le mieux. Voilà ce qui s'appelle proprement ἀντᾴδειν. Je dis la même choſe de ἀντηχεῖν & de ἀντιφώνειν ; ces deux verbes ne marquent, non plus, qu'une ſorte de défi entre des gens qui diſputeroient à qui ſe feroit le mieux entendre, ou à qui crieroit le plus fort; c'eſt ſur quoi j'en appelle à

tout ce qu'il y a de gens qui entendent le Grec, & je ne comprends pas comment Monſieur Dacier a pû avancer une choſe auſſi fauſſe, que de prétendre, comme il le dit expreſſément, que ἀντᾴδει; ἀντηχεῖ, & ἀντιφώνει ſignifient, *chante la contrepartie*. C'eſt vouloir impoſer à ceux qui ne ſçavent pas le Grec, & c'eſt même leur impoſer en pure perte : car quand ces trois verbes pourroient être pris en ce ſens; il n'y gagneroit rien; puiſque dès lors ils ne ſignifieroient plus en Grec ce que ſignifie en Latin *reſonare*; qui ne veut dire autre choſe que *ſonum edere*, ou tout au plus *ſonum reddere*, renvoyer le ſon à la maniere d'un Echo.

A prendre le verbe *reſonare* dans le ſens que lui veut donner Monſieur Dacier, je m'imagine, M. R. P. que toutes les fois qu'il entendoit chanter à l'Egliſe la premiere ſtrophe de l'Hymne de Saint Jean-Baptiſte, *ut queant laxis reſonare fibris, &c.* il trouvoit des contreparties dans ce *reſonare*; & que s'il eût eû à traduire cette ſtrophe, il l'auroit renduë en diſant; *Purifiez nos lêvres, Grand*

Saint, afin que nous puissions chanter vos merveilles en contrepartie avec les instrumens; car qui l'eût empêché, s'il l'eût jugé à propos, de prendre *fibris* pour des cordes d'instrument, & de les employer à en former qu'elqu'un., de la même maniere que du *Chordis quatuor* d'Horace, il en a fait un Tétrachorde réel ? Ce qu'il y a de sur, c'est que le *resonát* dans Horace ne marque pas plus de contrepartie que le *resonare* dans l'Hymne de Saint Jean; qu'il n'en a jamais été question ni dans l'un, ni dans l'autre; & qu'on ne peut jamais prendre le verbe *resonare* dans ce sens, à moins qu'on ne suppose qu'il en soit des mots comme des cloches, & que quand on est sçavant, on soit en droit de leur faire dire tout ce qu'on veut.

C'est cependant, M. R. P. sur ce beau fondement du verbe *resonat* pris comme s'il signifioit une contrepartie, que Monsieur Dacier appuye une conséquence qu'il en tire hardiment au sujet du Tétrachorde. en disant : On peut inférer de ce passage que le Tétrachorde étoit ordinairement un Dessus : consequence qui se

trouve fauſſe par pluſieurs endroits.

Car premierement quand il ſeroit vrai que le verbe *reſonat* ſignifie là un accompagnement, ſur quoi Monſieur Dacier prétendroit-il que cet accompagnement fût une contrepartie! C'eſt une queſtion encore fort indéciſe; & que je ne ſçai même ſi on pourra jamais décider bien ſeurement, que de ſçavoir, ſi les Anciens ont eû la connoiſſance, ou du moins l'uſage de ce que nous appellons parties en Muſique. M. Wallis Profeſſeur de Géométrie dans l'Univerſité d'Oxford, & Membre de la Societé Royale de Londres, homme des plus verſez dans l'intelligence de la Muſique des Anciens, & l'un de ceux qui l'a examinée de plus près, comme il paroît par ſes ſçavantes notes ſur les trois Livres de l'Harmonique de Claude Ptolémée, dont il nous donna une très belle Edition en 1682. déclare formellement dans l'*Appendix* qu'il a mis au bout de cette Edition, qu'il eſt perſuadé, que les Anciens n'ont eû aucune connoiſſance de ce que nons appellons parties dans la Muſique: voici ſes propres termes.

Ea verò, quæ in hodiernâ Musicâ conspicitur, partium (ut loquuntur) seu vocum duarum, trium, quatuor, pluriumvè inter se consensio, concinnentibus inter se, qui simul audiuntur, sonis, veteribus erat (quantum ego video) ignota. A quoi il ajoute un peu plus bas, qu'il n'en a presque pas trouvé la moindre trace dans la Musique des Anciens : *quorum ego* (il s'agit des parties, *Bassus Tenor, Contratenor; Discantus, &c.*) *in veterum Musicâ, vix ulla vestigia, haud certa saltem, deprehendo.*

Mais quoique ce soit une chose fort problématique que cette question & que le sentiment de Monsieur Wallis soit le sentiment où donnent le plus communement ceux qui ont étudié cette matiere ; cependant ils ne disconviennent pas que les voix ne fussent quelquefois accompagnées d'Instrumens dans la Musique des Anciens. En quoi il ne faut pas croire qu'il y ait de la contradiction, puisqu'ils n'entendent par là qu'une sorte d'accompagnement, où les Instrumens disoient précisément la même chose que les voix qu'elles suivoient

ou à l'unisson ou à l'Octave ; & je vous avoüerai, M. R. P. que rien ne me rend plus probable ce dernier sentiment que de voir combien les Anciens faisoient cas de l'Unisson. Cela alloit si loin qu'ils ne préféroient l'Octave aux autres consonances, que par ce qu'ils la regardoient comme la plus agréable après l'Unisson.

Tout cela supposé, il s'ensuit que quand on accorderoit à Monsieur Dacier que le *resonat* d'Horace marque un accompagnement, il ne seroit pas en droit d'en conclure que ce fût un accompagnement à parties diférentes ; ainsi la conséquence est déja fausse par cet endroit ; mais elle l'est encore par un autre qui est sans replique.

D'où est-ce que Monsieur Dacier infére que le Tétrachorde étoit ordinairement un Dessus ? Il l'infére de ce que Tigellius s'accompagnoit du Tétrachorde en contrepartie, tandis qu'il chantoit la Basse que Monsieur Dacier explique par *vox ima* ; c'est-à dire que le Tétrachorde n'étoit, selon lui un Dessus, que parceque *vox ima* étoit la Basse. Or comme il a été

prouvé ci-devant que *ima vox* étoit un Deſſus & non pas une Baſſe, il doit s'enſuiure ſelon le raiſonnement de Monſieur Dacier que le Tétrachorde étoit une Baſſe & non pas un Deſſus, comme il lui a plû de le décider, en ſe mêlant de raiſonner à perte de vuë ſur une matiere où il ne voyoit goute? Car s'il eût conçu ſeulement les premiers Elemens de ce qui regarde le Tétrachorde dans la Muſique des Anciens, il auroit vû que cet Inſtrument pris dans ſa ſimplicité originaire & tel que le répréſente Horace: n'étoit ni Baſſe ni Deſſus; c'eſt ce que j'aurai peut être lieu de vous expliquer dans la ſuite; mais il faut finir auparavant avec Monſieur Dacier, qui pour derniere conſéquence de tout ce qu'il a bien voulu imaginer ſur nôtre paſſage d'Horace, conclut trés-doctement *que la Muſique des Anciens avoit des parties.*

C'eſt-à-dire, M. R. P. que ſi on veut paſſer à Monſieur Dacier que *vox ſumma* ſignifie un Deſſus; que *vox ima* ſignifie une Baſſe; que les quatre cordes dont parle Horace, étoient un Tétrachorde réel; que Ti-

gellius qu'Horace ne répréſente qu'en chantant, joüoit en même tems du Tétrachorde; que *reſonat* doit s'entendre comme s'il y avoit *reſonabat*; que *Chordis* eſt à l'ablatif, comme régi par *reſonat*; que ce même verbe ſignifie ce qu'il n'a jamais ſignifié en Latin; que le Tétrachorde qu'on fait toucher à Tigellius étoit un Deſſus & que Tigellius chantoit la Baſſe contre ce Tétrachorde; ce qui fait huit ou neuf ſuppoſitions toutes chimériques, dont je crois avoir démontré la fauſſeté plus claire que le jour, on ne pourra ſe défendre de conclure avec lui, *que la Muſique des Anciens avoit des parties.*

Voilà, M. R. P. à quelles extrémités a réduit Monſieur Dacier, l'embarras de ces quatre cordes d'Horace où il eſt allé s'empêtrer mal-à-propos; & d'où il n'a crû pouvoir ſe dégager, qu'à force de ſuppoſitions occumulées les unes ſur les autres, & toutes auſſi riſibles qu'elles ſont fauſſes. Voilà ce qu'on appelle un ſçavant commentaire ſur Horace! Je ne ſçais point, comme je vous l'ai déja dit, comment il s'eſt tiré d'affaire dans les

autres passages difficiles de ce Poëte ; mais je sçai bien que sur celui-ci il s'est pitoyablement égaré, & qu'il a trouvé le moyen de faire une bonne douzaine de bévûës grossiéres dans l'étenduë de cinq mots. Qui auroit jamais soupçonné rien de pareil dans un homme qui s'explique aussi hautement & aussi magistralement qu'il le fait sur la maniere dont les Commentateurs qui l'ont précédé , avoient entendu ce même endroit d'Horace ? *Je ne suis point content*, dit-il, *de ce que les Commentateurs ont dit sur cet endroit*; cela est décisif & précis; c'est un Arrêt, ne lui en demandés point de compte; il l'a dit, ἀντὸς ἔφα : voici, poursuit-il, de quelle maniere je crois qu'il faut l'entendre ; & sur cela il taille en plein drap, & sans qu'il daigne étaïer ses décisions d'aucune autorité ; il prononce avec une précision de Maître qu'on l'en doit croire sur sa parole. *Vox summa*, dit-il, c'est le Dessus, *vox ima*, c'est la Basse. Mais où l'avez vous pris, & sur la foi de quel Auteur le décidés vous ainsi ? Je le croi, cela suffit. Avoüés, M. R. P. qu'on fait de belle besogne

quand on le prend ſur ce ton, en fait de Commentaire.

Je m'explique en ceci avec d'autant plus de liberté, que Monſieur Dacier lui-même m'en a donné l'exemple & que je ne crois pas, quelque grand qu'ait été ſon mérite en fait d'érudition, être obligé à plus de ménagement à ſon égard, qu'il n'en a eû lui-même pour un Auteur auſſi reſpectable que Quintilien : car voici comme il s'exprime à ſon ſujet dans ſes Remarques ſur la IV^e^. ſatyre du I. Livre d'Horace: *Quintilien s'eſt donc trompé?* dit-il, *Oüi ſans doute & ce n'eſt pas même la ſeule faute qu'il ait faite ſur ce ſujet.* Qu'on me diſe après-cela. Quoi vous oſez taxer un homme de la réputation de Monſieur Dacier, d'être tombé dans des mépriſes & des bévûës groſſieres? Je répondrai comme lui; oüi ſans doute, & j'ai fait même plus, puiſque je l'ai prouvé, & que je ne crois pas qu'après-avoir lû cette Diſſertation on en puiſſe douter.

De tout ce que j'ai dit M. R. P. je conclus que puiſque les mépriſes où eſt tombé Monſieur *Dacier*, ne vien-

nent que de ce qu'il n'a pas aperçû la liaiſon néceſſaire que le *ſumma* & le *ima* du paſſage d'*Horace* avoient avec le *Chordis quatuor* qui y eſt joint : le vrai & unique moyen pour ne point ſe méprendre dans l'explication de ce même paſſage , eſt de conſidérer le *ſumma* & le *ima* rélativement à *Chordis quatuor*, c'eſt-à-dire, comme étant les deux cordes les plus marquées des quatre dont eſt composé le Tétrachorde , moyennant quoi toute difficulté eſt applanie. Ainſi après la diſcuſſion exacte que j'ai fait dans cette Diſſertation , de tout ce qu'il y avoit de difficile dans les termes d'*Horace*, je crois être en droit de dire , qu'on doit l'entendre de la maniere ſuivante : *modò ſummâ voce , id eſt illa quæ ita reſonat in Tetrachordo, ut ſit ex quatuor Chordis Tetrachordi ſumma ratione loci , eademque graviſſima ratione ſoni ; modò hac voce , quæ ita reſonat in eodem Tetrachordo , ut ſit ex quatuor Chordis Tetrachordi ima ratione loci , eademque acutiſſima ratione ſoni.*

Ceci , comme vous le jugerés bien , M. R. P. eſt moins une Traduction

qu'une gloſe un peu étenduë, & plus propre pour des Remarques dont elle renferme les principes, que pour une verſion élegante ou tout ce détail ſeroit hors d'oeuvre; mais je ſuis perſuadé que la verſion même ne peut être exacte & réguliére, ſi ce qui en fait le fonds, n'eſt au moins dans l'eſprit du Traducteur.

Ce ſeroit ici le lieu, M. R. P. d'expliquer certaines particularitez du Tétrachorde & de la Muſique des Anciens que j'ai renvoyées à la fin de cette diſſertation. Mais comme cela demande quelque étenduë, & que cette ſeconde partie de ma Diſſertation, qu'il a fallu couper en deux pour ménager le terrein, eſt déja aſſez longue, j'ai cru devoir encore renvoyer ce détail à une troiſieme partie.

AVERTISSEMENT

Sur un Article du Journal des Sçavans, 601. au mois d'Octobre 1726. pages de l'In quarto & les suivantes.

Il y a, dans l'endroit cité, des *Réflexions sur la nouvelle Démonstration que M. de Malezieux*, &c. *par M. Rey.* Ces *Réflexions* sont suivies d'une *Réponse* du même Auteur sur la critique qu'il prétend qu'on a faite de ces mêmes Réflexions dans nos *Mémoires*, sur quoi on avertit :

1o. Que dans l'Extrait que nous avons donné des *Réflexions de M. Rey*, on n'a eu aucune connoissance des *Réflexions* qui paroissent dans le *Journal des Sçavans*, & qu'on a fait cet Extrait sur un autre Ecrit de M. Rey, où il prétend justifier M. *Villemot* en attaquant M. *de Malezieux.*

2o. Qu'on n'a prétendu faire aucune critique des *Reflexions* de M. Rey. mais seulement adoucir un peu sa critique contre M. de Malezieux ; & qu'ainsi ce que M. Rey dans sa Réponse ttaite d'objections n'est qu'on dit en passant en faveur de la Démonstration de M. de Malezieux, qu'on avoüe même ici n'avoir pas besoin de ce mot, tandis qu'on ne l'attaquera qu'en prenant en rigueur la supposition du Levier ; car ce n'est pat apparemment par la supposition d'un Levier celeste, mais par la simple application des principes du Levier que l'illustre Auteur établit la Régle de Kepler & ce sont ceux qui l'attaquent trop litteralement, qui n'entendent pas ici l'état de la question.

ARTICLE XVII.

MAXIMES ET AVIS PROpres pour conduire un Pecheur à une véritable pénitence. A Paris, *chez Babuty* 1726. *in* 12. *pages* 150.

CEs *Maximes & avis qu'on dit être si propres pour conduire un Pecheur à une véritable conversion*, comme portoit le Manuscrit, où à *une véritable pénitence*, comme on a mis dans l'Imprimé ; remplissent continuellement l'esprit du Lecteur de cette pensée peu *propre* à l'amener au Sacrement de *pénitence*, qu'avant qu'un Pecheur reçoive l'absolution, il faut qu'il soit rentré en grace, & que jusques-là, « le Confesseur & le Pénitent doivent attendre les momens » de Dieu sans que la considération » d'un Jubilé ni celle d'une grande » Fête, ou même de la Communion » Paschale soient des titres de dispense », quoique l'Auteur dont le stile est poli & leger, écrive avec infiniment d'adresse, & qu'il mesure les expressions avec une dexterité singu-

 liere,

liere, cependant on entrevoit au moins qu'il s'énonceroit différemment, s'il reconnoissoit des graces & avant le Christianisme & hors du Christianisme; si dans le Christianisme il en reconnoissoit de purement suffisantes; s'il ne bornoit pas à l'amour celles qu'il reconnoît; s'il ne croyoit pas que sans cette grace on ne peut que pécher; qu'on ne peut être absous si on retombe, ne fût-ce que par une suite de l'habitude; que les Indulgences ne font que suppléer ce qu'on ne peut faire; que la Profession Religieuse n'ajoûte rien aux vœux du Baptême & à la Profession du Christianisme; que celui qui Communie en péché mortel, ne reçoit pas Jesus-Christ. Les Livres que l'Auteur prescrit à son Pénitent dans un reglement de vie où il le suppose fort desœuvré, sont le Catéchisme de Montpellier. Les Essais de Morale sur tout le Tome 4e. La Traduction Françoise des Actes des Martyrs du Pere Ruynart. L'Instruction sur la Pénitence dédiée à Madame de Longueville. Le Directeur des Ames pénitentes en 2. Volumes. Le

Pseautier. Le Nouveau testament apparemment de la Traduction de Mons, puisque c'est celle dont il se sert, &c. Cet Ouvrage annonce la Doctrine & le mérite des autres de la même main que l'on semble nous promettre.

ARTICLE XVIII.

THEOLOGIA BELLICA omnes fere difficultates ad militiam tum terrestrem tum maritimam pertinentes complectens; atque canonicè, juridicè, moraliter nec non historicè dilucidans, in octo libros distributa authore P. D. Antonio Thoma Schiara astensi C. R. Sac. Theologiæ & jurium Professore sacræ indicis Congregationis consultore, & sanctæ Romanæ ac universalis inquisitionis qualificatore opus non tam bellatoribus sive reges & principes sint sive officiales, & milites privati, quam pacificis tum Confessariis, tum pænitentibus; utriusque Juris peritis quoque, præsertim forum Ecclesiasticum profitentibus

in utroque judicio, interno ſcillicet & externo perutile, utpote variis, novis & prope modum innumeris in quâvis materiâ difficultatibus in praxi frequentiſſimis & quotidianis clarè & ſuccintè reſolutis ornatum, cum triplici indice. *C'eſt-à-dire, Théologie Militaire qui comprend preſque tous les Cas de Conſcience concernant les Gens de Guerre... 3. Volumes in fol. Tome 1[r]. pages 660. Tome 2[d]. pages 648. Tome 3[e]. pages 462.*

QUelque ſaine que paroiſſe cette Théologie dans ſes principes, quelque reſerve qu'on ſemble y employer dans les déciſions; comme on peut aiſément jetter un vernis de plaiſanterie ſur ce qu'il y a de plus ſerieux, il eſt fort vraiſemblable que ſi *Paſchal* revenoit au monde & qu'il ſe trouvât dans les mêmes conjonctures qu'autrefois, il ne manqueroit pas de trouver ici une matiere toute neuve à égayer ſon ſtile. En effet, le Sçavant *Théatin* Auteur de cet Ouvrage, fait revivre la maniere de traiter les Cas de Conſcience ſi blâmée par l'Au-

teur des *Provinciales* ; il ressuscite hardiment des décisions qu'il a plû aux rieurs de condamner sans les entendre. Il devient même l'Echo des Personnages de *Paschal*, comme ceux-ci l'avoient été des Casuistes venus avant eux ; enfin, il écrit tout cela, lui Professeur, Consulteur, Qualificateur sous les yeux des plus habiles Théologiens, dans la Capitale du monde Chrétien, & il dédie à Clément XI.

Mais pour laisser ce préambule qui nous meneroit loin, & qui n'est plus de saison, nous allons rendre compte le plus succinctement qu'il sera possible des trois Tomes de Théologie Morale, composée sur le seul Article du Militaire. Et d'abord par l'étenduë de cet Ouvrage, qui comprend trois grands Tomes *in folio*, on peut observer en quelle étonnante quantité de devoirs partiels se sous-divise le devoir général d'une unique profession, & combien c'est une chose délicate d'avoir à répondre sur un nombre presque infini de difficultez très-fines, & cependant usuelles & ordinaires. Les principes de la Loi naturelle & de l'E-

vangile, sont simples & en petit nombre ; mais les conclusions éloignées qui se multiplient à chaque pas, suivant les diverses situations de la vie, ont un rapport si délié avec ces premiers principes, qu'il n'est pas surprenant que ce rapport soit différemment apperçû par différens yeux : delà naît la diversité, qui, pour les personnes de bonne foi, doit être moins un préjugé de relâchement ou de sévérité outrée, qu'une preuve de la foiblesse des lumieres humaines ; & qui, après tout, mérite d'autant plus d'indulgence, que la déference à ces décisions portée au Tribunal du Souverain Juge, ne sera jugée bonne ou mauvaise, que suivant la droiture ou la mauvaise foi de ceux qui auront agi, soit sur leurs propres lumieres, soit sur celles d'autrui.

L'Ouvrage dont il s'agit ici, est du P. Ant. Thom. Schiara Théatin. Il fit paroître le premier Tome en 1702: le second en 1703 ; & le troisiéme, qui est le supplément des deux autres en 1715. Quoique la datte de ce Livre soit un peu reculée, il n'en mérite pas moins d'attention, & c'est un

malheur de l'avoir ignoré jusqu'à présent en deçà des Monts.

Les Canonistes & les Jurisconsultes n'avoient pas jugé à propos jusqu'ici d'entrer dans un grand détail de ce qui concerne la Guerre & les Gens de Guerre. Le peu même qn'on en avoit étoit assez confus, sans distinction du Droit naturel, du Droit des Gens, du Droit Civil, du Droit Canon; & moins encore des Cas particuliers, qui sont presqu'innombrables à ne considérer que ceux qui se rencontrent dans l'usage commun. Voilà ce qui a engagé l'Auteur à entreprendre un travail d'autant plus considérable, qu'outre une étude profonde du Droit envisagé de toutes les manieres, il lui a fallu devorer une lecture prodigieuse pour ajuster à ses questions & à ses décisions les autoritez des Théologiens, & les traits d'Histoire utiles ou nécessaires. Aussi a-t'il eu au moins l'avantage de produire un de ces Ouvrages, qui, ne fût-ce que par la seule qualité d'uniques dans leur genre, méritent d'avoir place dans les Bibliothéques. Or voici comment il s'y est pris.

Février 1727.

Il range ſes *Traitez* par claſſes. Il en a fait huit en autant de Livres. Le premier, regarde les Rois & les Souverains. Le ſecond, les Généraux d'Armée. Le troiſiéme & le quatriéme, les Officiers & les Soldats. Les quatre autres, roulent ſur les difficultez qui appartiennent aux Armes, aux lieux où ſe fait la Guerre, aux Vaiſſeaux, aux biens; telle eſt l'idée générale. Chaque Livre contient quantité de queſtions, dont pluſieurs ſont toutes neuves, & il y en a très-peu d'inutiles; choſe aſſez rare dans les Ecrivains de Théologie Morale.

Pour la maniere de les traiter. L'Auteur propoſe d'abord la difficulté ou le cas, le plus nettement qu'il lui eſt poſſible: il jette enſuite, par forme d'éclairciſſement, diverſes Notes & quelques définitions, quelques déciſions même, le tout incidemment & comme en paſſant: puis, il propoſe le ſentiment des autres ſur l'Article en queſtion, & il l'appuye de raiſons convenables. Enfin, il prend ſon parti & déclare ſon opinion tantôt conforme & tantôt contraire à celle des autres Caſuiſtes. Il tâche de l'affermir,

ſur trois principaux points, le droit, la raiſon, l'exemple; c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire, & il applique cette derniere Partie à ſon ſujet d'une façon qui donne beaucoup de luſtre & de poids à ſon Ouvrage. Il finit par refuter modeſtement les avis qu'il ne ſoit pas, c'eſt ſuivant cette méthode que chaque Article eſt manié. Elle eſt courte, nette, point embarraſſée, & féconde en déciſions. Car outre celles qui naiſſent naturellement des queſtions qu'il ſe propoſe, il en ſeme pluſieurs autres, chemin faiſant, qui ont quelque relation aux eſſentielles quoiqu'elles ne regardent pas directement la Guerre. Il a porté l'amour de la clarté juſqu'à uſer très-ſobrement des termes Scholaſtiques: de ſorte que tout Lecteur de bon ſens peut aiſément l'entendre ſans beaucoup d'étude. Auſſi offre-t'il ſon Ouvrage à toutes ſortes de Lecteurs. On ne peut nier en effet qu'il ne puiſſe être d'une grande utilité à ceux que leurs Emplois font entrer dans le Cabinet des Rois pour y décider du ſort des Peuples, & particuliérement à ceux qui ſont chargez de con-

duire la conſcience des Guerriers. Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer combien tous les Droits ſont aiſément violez en tems de Guerre & par conſéquent de quelle importance il eſt de bien diſcerner en fait de Militaire ; ce qui touche chaque eſpece de Droit; chacune à des branches fort étenduës, & l'injuſtice eſt quelquefois ſi voiſine de l'équité même , que l'intérêt ou l'ambition donnent ſouvent à l'une le maſque de l'autre. Le Droit une fois établi , quelle pénétration ou plûtôt quelle droiture de cœur ne faut-il point pour déterminer au juſte le *comment* & le *juſqu'où* , s'il eſt permis de parler ainſi. Ce ſont ces bornes ſi imperceptibles que le Pere *Schiara* prétend marquer , pour apprendre aux Souverains & à tous les Militaires ce qui eſt équitable ou injuſte , peché ou non peché dans une infinité de circonſtances, où la paſſion porte naturellement à n'y pas regarder de ſi près.

Il ſeroit peut-être de l'exactitude d'alléguer ici en exemple , quelques eſpeces particulieres de Cas de Conſcience. Mais cette Théologie Guer-

riere étant déja un peu ancienne, & réimprimée en Allemagne, nous la croyons assez connuë des Gens du métier pour ne pas nous y arrêter davantage : nous remarquerons seulement, qu'au premier Tome page 377. elle justifie la Doctrine de l'opinion probable si ancienne chez les Reverends Peres Dominiquains, à sçavoir, que *tout Confesseur doit absoudre un Pénitent qui suit son opinion probable, quoique contraire à celle du Confesseur ; & même fausse au jugement de celui-ci : qu'un homme simple & ignorant peut suivre une opinion probable quoique moins sûre & moins commune, &c.*

Le 3^e^. Tome n'est qu'une addition aux deux autres : il contient principalement une *Dissertation* fort étenduë sur les contestations fréquentes des Ordinaires, avec les principaux Aumoniers d'Armée en tems de Guerre & de Paix, au sujet de l'Administration des Sacremens ; contestation fondée sur les priviléges des uns & des autres que chacun prétend défendre ou porter au-delà des bornes. L'examen de cette querelle embras-

se une vaste matiere, & une infinité de détails, sur tout en Espagne. Elle est sçavante & mérite d'être lûë. Le reste est un *Supplément* à ce qui avoit échappé dans les deux premiers Tomes, par où il paroît que le Pere Schiara n'a rien négligé pour rendre son Ouvrage exact & complet.

ARTICLE XIX.

GEORGII BUCHANANI SCOTI opera omnia, Edimburgi apud Robertum Fribarnium 1715. in fol. *C'est-à-dire les Oeuvres de George Buchanan, à Edimbourg, chez Robert Freebairn, 1715. deux Tomes in folio 1127. pages, y compris les Préfaces & les Tables.*

DAns ce second Extrait que nous donnons de la nouvelle Edition des Œuvres de Bucanan, nous nous bornons à son *Histoire d'Ecosse*. C'est son plus grand Ouvrage, & l'importance de la matiere nous a paru demander plus particuliérement nos attentions.

Cette *Histoire* porte avec elle un

grand ſuffrage ; elle ſort de deſſous la preſſe pour la quatorziéme fois. Rien de plus capable de prévenir les eſprits en ſa faveur : mais cela même ne ſeroit-il point l'effet d'une aveugle prévention ? Avant *Bucanan* l'Ecoſſe avoit ſes Chroniqueurs, & ſes Hiſtoriens ; & entre ceux-ci, Hector Boece étoit regardé comme un des meilleurs Ecrivains de ſon tems. *Hector Boethius*, dit notre Auteur, *non ſolùm artium liberalium cognitione, ſupra quàm illa ferebant tempora, inſignis ; ſed humanitate & comitate ſingulari præditus.* On pouvoit donc abſolument ſe paſſer de l'Hiſtoire de *Bucanan*, & ce n'eſt point préciſément la néceſſité de cet Ouvrage qui lui a procuré un accueil ſi favorable. Peut-être qu'il a eû entre les mains plus de ſecours que ceux qui l'avoient précedé dans ce travail ; & qu'il a écrit ſur des Mémoires plus amples & plus ſûrs. Rien moins que cela. L'Editeur avoüe lui-même que l'Hiſtoire de Bucanan eſt la moins exacte de toutes celles qui avoient paru, qu'il n'a pas eû le tems, ou plûtôt qu'il ne s'eſt pas voulu donner la peine de conſulter les Monumens qu'il auroi

pû trouver dans son Païs, pour lui servir de guides dans une si grande entreprise; & qu'il n'est pas étonnant que l'on y trouve tant d'Anachronismes, tant de confusion dans les dattes, & tant d'altération dans les faits. Dira-t'on qu'il faut attribuer ce succès de l'*Histoire d'Ecosse* à la maniere dont elle est écrite? On ne peut disconvenir que ce ne soit-là son plus bel endroit; & qu'elle ne mérite parlà de grands Eloges. Peu de gens ont connu, mieux que Bucanan, les délicatesses de la Langue Latine; son stile est coulant, égal, & agréable; son expression nette, élégante & concise. Cependant, il n'est pas toûjours un modéle sûr pour la pureté du langage, & l'on trouve dans ses Ecrits plusieurs manieres de parler, que ses Partisans auroient de la peine à justifier. Tels sont, *certitudo*, *incertitudo*, *ingratitudo*, *ditio* pour *Regio*, *per occasiones*; *venerari* au passif, *recludere* pour *iterum includere*; *adhibere fidem*, pour *credere*; *intaminatus* pour *incontaminatus*; *persuasus sum*, pour *mihi persuasum est*; *ad instar*; *continuò* pour *continenter*, & plusieurs

autres semblables que nos Latinistes modernes se permettent tous les jours, mais que l'on ne pardonne point à des Auteurs qui sont sur le pied de bien écrire. Un avantage que l'*Histoire de Bucanan* a par-dessus toutes celles de son Païs qui avoient paru avant lui, c'est qu'elle est plus complette. Boece n'a point été au-delà de l'an mille quatre cens soixante, où mourut Jacques II. d'Ecosse. Bucanan y a ajoûté les quatres Régnes suivans, & n'a fait qu'entamer celui de Jacques VI. Cette addition fournit les neuf derniers Livres de son Histoire; dont le vingtiéme, c'est-à-dire, le dernier, finit au commencement de la Régence de Jean Areskin Comte de Marr. Mais cette continuation-là même, qui semble devoir faire particulierement rechercher l'Histoire de Bucanan, est justement ce qui doit lui attirer tous nos mépris. C'est sur tout dans ces derniers Livres qu'il a répandu ce fiel âcre de la plus injuste satyre qui l'a si fort deshonoré dans l'esprit de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens.

Nous ne nous arrêterons point à

Février 1727.

ſuivre tous les faits qui rempliſſent le Corps de cette grande Hiſtoire. Cela nous meneroit trop loin ; & l'Ouvrage s'eſt trop multiplié pour qu'on puiſſe ignorer ce qu'il contient. On ne doit point non plus attendre de nous, que nous examinions ſi l'Auteur n'a point flatté, mal à propos, ſa Nation en faiſant remonter l'origine de ſa Monarchie trois cens trente ans au-deſſus de l'Ere Chrétienne. C'eſt un uſage reçû parmi tous les Peuples de chercher à ſe perdre dans les ſiécles les plus éloignez, comme ſi l'obſcurité & l'éloignement pouvoit donner du luſtre & de la majeſté à leurs commencemens. On leur pardonne cet entêtement. Mais le Public ſe croit toûjours en droit de douter de la vérité de ces faits à moins qu'ils ne ſoient prouvez par des Monumens capables de la garantir. Nous nous bornons donc ici à faire remarquer une partie des fautes où l'Auteur eſt tombé, de peur que le Lecteur ébloüi par l'autorité d'un Hiſtorien ſi célebre, ne le ſuive dans ſes égaremens.

Dès la ſeconde page, on le trouve

en défaut ſur un fait aſſez peu important. Il fait naître le Poëte *Lucrece* avant *Jules César*. Le Poëte eſt né cinq ans après le Dictateur. Un Hiſtorien n'eſt pas excuſable de ſe permettre ces inattentions quand il lui eſt aiſé de les éviter, Dans la dixiéme page; il fait conſtruire la muraille d'*Adrien* en ſoixante dix-huit ou ſoixante dix-neuf, c'eſt à-dire quarante & un ou quarante deux ans trop tôt. Cet Ouvrage eſt de l'année cent vingt, ou cent vingt-un. Il place la *Calédonie* à la droite du *Tai*, & elle étoit à la gauche : il met la Spée pour ſéparation entre la Boine & le Mouray. Mais la Boine ne s'étend pas juſqu'à la Spée. Il fixe la premiere entrée des Danois en Angleterre à l'an ſept cens quatre-vingt-un, & elle s'eſt faite en ſept cens quatre-vingt ſept. Il ajoûte que ces Peuples vinrent en Angleterre avec une Armée environ trente-ſix ans après leur premiere entrée; or il y a quarante & un an de diſtance entre ces deux événemens. Il tire le rempart d'Adrien depuis l'embouchûre de l'Esk juſqu'à celle de la Tine, au lieu qu'il faut le conduire

entre les embouchûres du Forth & de la Clide. Il fait un Anachroniſme de trois ans à l'occaſion du retour des Ecoſſois dans leur Iſle avec le Roi Fergus II. On appelle en Ecoſſe Yule ou Geol la Fête de Noël. Bucanan prétend que ce mot vient de Jule César, ſans qu'on puiſſe déviner aucune raiſon de cette imagination. Sa Chronologie ſe trouve trop courte de ſix ans, quand il marque le tems où Etſin, fils d'Eugène VII. monta ſur le Trône. Il confond, auſſi-bien que quelques autres Auteurs, Jean Scot ou Albin, qui Régenta le premier de ſa Nation dans l'Univerſité de Paris, avec Alcuin qui fut Précepteur de Charlemagne. Il fait un récit fabuleux d'un certain Hung Roi des Pictes & d'une victoire que les Anglois remporterent. Il dit qu'Atelſtan Général des Anglois tua ſes deux freres Edrede & Edwin avec Edoüard leur pere : cependant, dans la page ſuivante, il met Edrede ſur le Trône après la mort d'Atelſtan & d'Edmond. Il ajoûte que quelques-uns mettent Edoüard au nombre des Martyrs, & perſonne n'a dit que cet Edoüard fût

Martyr, ni qu'il fût mort d'une maniere violente. Il l'a confondu sans doute avec un autre Edoüard qui monta sur le Trône cinquante ans après la mort du premier. Il fait paroître en Ecosse des Ducs & des Marquis dès l'année mille cinquante sept, quoiqu'il dise ailleurs que les premiers Ducs ne furent établis en ce Païs-là qu'en mille trois cens quatre-vingt-dix huit. Pour ce qui est des Marquis, il n'y parurent pour la premiere fois, que sous Jacques VI. & du tems même de Bucanan. Il dit qu'Agate, qui épousa Edoüard Côte-de-fer, fut fille de Salomon Roi de Hongrie, quoique presque tous les Auteurs lui donnent pour pere l'Empereur Henri III. Il fait paroître un Sibad petit Roi de Nortumberland dans un tems où il n'y en avoit plus de ce nom-là, du tems que David Régnoit en Ecosse. Il met deux Archevêques d'Yorck en même tems Guillaume & Turstan. C'est une méprise : Guillaume étoit Archevêque de Cantorbéri. Il passe dix ans entiers du Régne du Roi David, & il donne à entendre que Henri son fils mourut

l'année onze cens quarante deux, quoique cette mort ne ſoit arrivée que dix ans après. Dans le Traité conclu entre Alexandre III. Roi d'Ecoſſe & Magnus Roi de Norvége, il dit qu'un des Articles fut, que Marguerite fille d'Alexandre épouſeroit Hangonan fils de Magnus : or cet Hangonan, ou Eric, comme l'appellent les Hiſtoriens Ecoſſois, n'étoit pas encore né. De plus, il ne donne alors que quatre ans à Marguerite, qui en avoit ſix. Il met un Archevêque de Saint André deux cens ans avant que l'Ecoſſe ait eu d'Archevêques. Après la mort d'Alexandre III. il ne lui reſta d'Héritiére légitime que Marguerite ſa petite-fille, qui fut pendant quatre ou cinq ans Reine d'Ecoſſe ; & ſon nom paroît en cette qualité dans les Actes Publics. Cependant, Bucanan l'a paſſé dans la liſte des Rois & des Reines, quoiqu'il lui donne le tître de Reine deux pages après.

On ſçait la fameuſe conteſtation qui s'éleva entre les Prétendans au Royaume d'Ecoſſe après la mort d'Alexandre III. Ce grand événement a

été un écueil pour notre Hiſtorien. Tout ce qu'il dit ſur cela, eſt plein de de fautes groſſiéres. Il eſt en contradiction non ſeulement avec les Actes Publics que Rymer nous a donnez, mais encore avec lui-même. Il place l'Aſſemblée des Députez à Norham, & elle ſe tint à Berwick. Il ne met que vingt-quatre Juges, & ils étoient au nombre de cent quatre. Il dit, page cent quarante deux, que Ptolémée appelle la Baie de Rian *Sinus Rerigonius*. Cela eſt faux : le Géographe nomme *Vidogara* la Baie de Rian, & ce qu'il appelle *Sinus Rerigonius* eſt la Baie de Glenluz. L'Hiſtorien avoit bien dit à la page huitiéme ; & il y a apparence qu'il étoit ici en diſtraction d'eſprit. Il fait faire une renonciation au Royaume d'Ecoſſe par Jean *Bailleul*, pluſieurs années aprés ſa mort, qui étoit arrivée en mille trois cens quatorze. Il met Carlile ſur la Tine, & cette Ville eſt ſur l'Eden. Il donne neuf ans à David fils de Robert Brus, qui n'en devoit avoir que ſix, comme on le voit par l'année de ſa mort & de ſon âge, que Bucanan a marqué lui-même à la page cent ſoixante ſept.

Après la mort de Robert Brus, il fait aſſembler le Parlement pour élire un Vice-Roi pendant la minorité de David II. & ce Vice-Roi avoit déja été nommé par le Parlement, & confirmé par le Teſtament du Roi; comme nous l'apprenons de Bucanan lui-même. Il fait partir d'Ecoſſe Jean Randulphe, pour aller voir le Roi David II. en France, où il ne s'étoit point encore retiré, & où il n'alla que l'année ſuivante, après la journée d'Halidon. Il met au jour de Sainte Magdelaine la défaite des Ecoſſois en mille trois cens trente trois, & elle arriva le dix-neuf Juillet, quatre jours auparavant. Il fait trouver à l'Aſſemblée de Perth en mille trois cens trente-ſix, David Strabolg, qui s'étoit rendu aux Anglois dès le mois d'Août de l'année précédente. Il met à l'année mille trois cens trente-ſix la Bataille de Kilblain-foreſt, qui arriva en mille trois cens trente-cinq. Il ne donne que trente neuf ans de Régne à David II. qui régna quarante & un an. Il le fait mourir en mille trois cens ſoixante & dix le ſeptiéme de Mai, &

l'on a de lui un Acte ſigné du vingt-neuf Janvier mille trois cens ſoixante & onze, trois ſemaines avant ſa mort. Tout ce qu'il dit des femmes & des enfans de Robert II. n'eſt qu'une fable & une impoſture mal concertée, dont pluſieurs ſçavans Auteurs ont montré la fauſſeté. Il ſuppoſe que les Anglois envoyerent en Portugal une Flotte avant, ou du moins en même tems, que le Duc de Lancaſtre partit pour négocier la Paix avec l'Ecoſſe. C'eſt tout le contraire. Le Duc alla en Ecoſſe en mille trois cens quatre-vingt; & la Flotte Angloiſe ne fut envoyée en Portugal qu'en mille trois cens quatre-vingt un. Des cinq qui furent envoyez de la part du Roi d'Ecoſſe, pour traiter de la Paix avec le Duc de Lancaſtre, il n'en marque que deux, & même il s'eſt trompé au ſecond; ce n'eſt point Jean Dombar Comte de Mouray, mais George Dombar ſon frere Comte de March. Il met l'expédition de Guillaume de Douglas contre l'Irlande en mille trois cens quatre-vingt-ſix, & il eſt conſtant qu'elle ne ſe fit qu'en mille trois

cens quatre-vingt-huit. Sous Robert II. les Seigneurs du Royaume voulurent faire une Assemblée secrette, pour délibérer sur les affaires de l'Etat ; Bucanan marque l'indiction de cette Assemblée au cinquiéme d'Août ; cependant, la Bataille d'Otternburn, qui est postérieure se donna le vingt & uniéme de Juillet. Il falloit mettre le jour de l'Assemblée avant le jour du Combat, & il a fait tout le contraire. Il assûre faussement & contre tout usage, que le Roi d'Ecosse n'étoit pas en droit de faire la Paix ou la Trêve sans le consentement & un Decret public du Parlement.

La Bataille d'Homildon entre les Anglois & les Ecossois se donna en mille quatre cens deux, le quatorziéme de Septembre, qui étoit un Jeudi ; Bucanan la met en mille quatre cens un, le septiéme de Mai. Ce qu'il dit sur la Bataille de Baugé, où il appelle l'Anjou un Païs froid, & où il avance que par cette raison les jours y sont plus courts après l'Equinoxe du Printemps, est inintelligible. Il dit que Jean Comte de Bucan étoit mort en France sans enfans ; cepen-

dant il lui restoit une fille mariée à George Séton. Il fait passer pour une concubine de Robert II. Elizabeth Mòre, qui fut sa premiere femme, & qui étoit morte avant qu'il montât sur le Trône, & qu'il épousat en secondes nôces Euphémie fille de Hugues Comte de Ross. L'aîné des fils qui vinrent de ce second mariage ne fut pas Valter Comte d'Athol, comme Bucanan le donne à entendre, mais David Comte de Strathnairn. Dans le Combat qui se donna entre Henri de Perci Comte de Nortumberland & Guillaume de Douglas Comte d'Angus, il dit qu'Alexandre Jonston fut du nombre de morts. Il falloit dire Alexandre Elphinston. Il joint le nom de Baptême que portoit Elphinston avec le nom propre de Gilbert Jonston, qui fut son Gendre bien des années après. Il place après l'année mille quatre cens quarante trois sous le Régne de Jacques II. la mort de Jean Léont, qui étoit arrivée en mille trois cens quatre-vingt deux, sous le Régne de Robert II. La haîne de la Monarchie lui fait attribuer à Jacques III. tous les vices que la ma-

 ligníté

lignité de ses ennemis lui a supposez. Il applaudit au meurtrier de ce Roi, & il a l'impudence d'ajoûter que tous les Ordres du Royaume déclarerent unanimement qu'il avoit été tué avec justice. *Morti etiam Jacobi illa injusta est ignominia, ut in proximo conventu, omnium ordinum decreto jure cæsus judicaretur* : or il est d'une notorieté incontestable que la plûpart des Seigneurs, & même ceux de la premiere Noblesse, refuserent de se trouver à cette Assemblée & déclarerent qu'il falloit poursuivre les Parricides par une Guerre ouverte. Toutes les Nations voisines, la plus grande partie des Ecossois, particuliérement presque tous ceux qui sont à l'Est du Forth, eurent cette action en horreur. Il dit que les nôces d'Artus fils de Henri avec Catherine fille de Ferdinand se firent un an après celles de Jacques IV. & de Maguerite d'Angleterre. Il y eut deux ans de distance entre ces deux mariages. Il place Milford sur le Till, proche du Mont Floudon; il n'y a point de Ville ou de Village de ce nom dans le Nortumberland; il falloit dire Milfield.

Dans le tumulte d'Edimbourg arrivé en mille cinq cens vingt entre les Douglas & les Hamiltons, il dit que Galvin de Douglas Evêque de Dunkeld n'y eut point de part à cause de son grand âge, *invalidus ætate*. Cette raison est fausse, ce Prélat n'avoit alors que quarante six ans. Il ajoûte que le Régent du Royaume Jean Stuart Duc d'Albani le fit appeller à Rome par le Pape pour rendre compte de sa conduite; cela est encore faux: le dessein de son voyage fut de faire en sorte que le Pape confirmât la nomination de la Reine qui lui avoit donné l'Archevêché de Saint André & l'Abbaye de Dumfermeling, comme il paroît par le Décret que les trois Ordres du Royaume porterent alors contre lui. Il donne à entendre que Jacques V. ne prit le Gouvernement du Royaume que le vingt-neuf Juillet mille cinq cens vingt-quatre; ce fait est contredit par les Lettres du Roi au Duc d'Albani, qui étoit alors en France, dans lesquelles il dit qu'il ne se chargea du Gouvernement qu'après le premier de Septembre. *Pollicitus es te ante calendas proximi tunc*

Septembris istuc rediturum. Itaque post lapsum diem, &c. Cela est confirmé par les Ordres qui furent envoyez en même tems à l'Ambassadeur d'Ecosse en France, & par les Actes du Parlement d'Ecosse tenu le quatorziéme Novembre de la même année mille cinq cens vingt-quatre. Il place le couronnement de Marie au vingt & uniéme d'Août mille cinq cens quarante trois, & il est clair par les Lettres du Chevalier Sadler Ambassadeur de Henri VIII. en Ecosse, qu'il se fit un Dimanche neuviéme de Septembre. Il autorise les calomnies du Comte de Lennox contre le Comte d'Aran, après avoir fait un éloge tout contraire quelques pages auparavant : & il excuse la perfidie du Comte de Lennox, qui est attestée par les Lettres que plusieurs Seigneurs d'écosse écrivirent le vingt-sixiéme Septembre mille cinq cens quarante quatre au Roi de France, pour lui recommander Darnlei frere du Comte, qui étoit bien opposé aux mauvais manœuvres de son frere. Pour prendre Montrose, qui est dans le Comté d'Angus, il fait aller la Flot-

te Angloiſe du côté du Mearns ; l'Editeur lui a encore ſauvé une bévûë en ſubſtituant la Dée à l'Esk. Cette derniere Riviere traverſe le Comté d'Angus, au lieu que l'autre eſt éloignée de Montroſe de vingt-huit milles.

Il fait un crime à Marie Stuart d'avoir eu des Gardes du Corps, & il lui reproche d'avoir cherché à ſe défaire du Bâtard Jacques Stuart ſon frere, quand elle l'envoya réprimer les brigandages que les Anglois exerçoient ſur les Frontieres. Le droit, l'uſage, & la néceſſité la juſtifient ſur le premier point. Le ſecond, eſt démenti par ce qu'elle fit dans la ſuite pour ſon frere, qu'elle mit à la tête des affaires, à qui elle donna le Comté de Mourray, & qu'elle combla d'une infinité de bien-faits, comme il paroit par les Ecrivains d'Ecoſſe, & par l'Hiſtoire même de Bucanan. Il met la condamnation de George Gourdon Gendre de Jacques Hamilton au vingt-ſixiéme Janvier mille cinq cens ſoixante trois, & elle n'arriva que le huitiéme Février. Il place à cette même année le retour du Com-

te de Lennox à Edimbourg, & ce Comte ne revint que l'année ſuivante, le vingt ſeptiéme de Septembre. Rien de plus faux que ce qu'il avance ſur le mariage de Henri Darnlei avec Marie Stuart : Eliſabeth Reine d'Angleterre, loin de vouloir paroître favoriſer ce mariage, donna des ordres tout contraires à ſes Ambaſſadeurs en Ecoſſe, fit empriſonner la mere de Darnlei, confiſqua toutes les Terres que le Comte de Lennox & ſon fils poſſédoient dans ſes Etats, & défendit toûjours à ſon Ambaſſadeur de donner à Darnlei la qualité de Roi. Tout ce qui eſt dit de la familiarité de Marie Stuart avec David Rizio eſt le fruit du menſonge & de l'impudence, controuvé par le Comte de Mourray & ſes Partiſans, pour décrier la Reine dans l'eſprit du Peuple, & pour diſpoſer la ſcéne aux ſanglantes tragédies qu'ils donnerent dans la ſuite. C'eſt encore à faux qu'il aſſûre que la Reine fit venir Jacques Hepburn Comte de Bothuel de France, où il étoit éxilé. Elle trouva ſi mauvais ſon retour, qu'elle lui fit faire ſon procès, comme il paroît par

les Lettres de Thomas Randolphe Ambassadeur d'Elisabeth en Ecosse. Le Comte de Mourray, bien loin d'être porté, comme il le dit, pour le mariage de Marie avec Darnlei, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher, prit les armes aussi-tôt après, & fut l'ennemi personnel de Darnlei. La vraye cause qui obligea la Reine de hâter son mariage, fut la crainte qu'elle eut d'Elisabeth, qui faisoit joüer tous les ressorts possibles pour empêcher absolument que Marie ne se mariât avec qui que ce soit. C'est sans aucune preuve que l'Historien ose avancer lui seul que David Rizio fut mis dans le Tombeau de Jacques V. où l'on ne trouve que le corps de ce Roi, ceux de ses enfans, de Magdelaine de France, & de Henri Darnlei.

Tout le dix-huitiéme Livre de cette Histoire contient la matiere des invectives dont l'Auteur a rempli son Ecrit calomnieux intitulé *Detectio* contre la Reine Marie Stuart. Ce qu'il dit, que cette Princesse déclara qu'elle se donneroit la mort, si l'on ne trouvoit le moyen de rompre son mariage avec Henri Darnlei, est di-

rectement contredit par la protestation que les Seigneurs d'Ecosse, George Gordon Marquis de Huntley, & Archibault Cambell Duc d'Argile, écrivirent à la Reine Elisabeth en mille cinq cens soixante & huit. Il ajoûte que la Reine ne voyant point d'apparence à faire dissoudre son mariage, songea au moyen de faire mourir le Roi, *ad cœdem Regis animum convertit.* La protestation des Seigneurs dit au contraire que Ledington ayant promis que lui & les autres Seigneurs aviseroient au moyen de faciliter le divorce, la Reine les conjura tous de ne rien faire qui pût donner la moindre atteinte à son honneur ou à sa conscience : *Reginam omnes obtestatam ne quid facerent quod honori suo vel conscientiæ aliquam maculam inurere posset.* Il fait un crime à Marie de s'être dispensée de l'usage immémorial d'Ecosse, qui obligeoit les Reines après la mort de leur mari à demeurer quarante jours enfermées dans leur Palais sans voir le jour. Philippe Morgan dans la défense qu'il a faite pour cette Princesse, dit que cet usage est une imagination de l'His-

torien ; & il ajoûte que la Reine ne quitta ſon Palais que pour céder aux prieres importunes de ſon Conſeil & de ſes Médecins ; qui jugerent qu'elle devoit pour ſa ſanté aller dans un lieu ſi ſain. Bucanan avance qu'Adam Bothuel Evêque des Orcades fut le ſeul qu'on put engager à marier la Reine avec le Comte Bothuel. Cependant c'eſt cet Evêque même qui ſacra Jacques VI., & qui de concert avec le Comte de Mourray intenta une accuſation contre cette Princeſſe à Yorck & à Weſtminſter, au ſujet de ſes nôces, avec le Comte Bothuel. Pour faire entendre que les Révoltez d'Ecoſſe n'en vouloient qu'au Comte, & non pas à la Reine, il dit qu'elle conſeilla au Comte de ſe ſauver afin de mettre ſa vie en ſûreté: or les Ambaſſadeurs mêmes de la Princeſſe, dans la réponſe qu'ils firent le ſeiziéme Octobre mille cinq cens ſoixante huit dans l'Aſſemblée d'Yorck aux accuſations du Comte de Mourray, déclarent que Kircaldi prit Bothuel par la main & lui conſeilla de ſe ſauver, en l'aſſûrant qu'il ne ſeroit point pourſuivi. D'où ils

concluent que ceux qui ſe diſoient les défenſeurs de la liberté publique n'avoient pas pris les armes pour punir Bothuel, mais pour dégrader la Reine : ce qu'ils prouvent par ce que Bothuel demeura pluſieurs jours dans le voiſinage ſans qu'on fît mine de le chercher avant qu'on le ſçût en lieu de ſûreté, dans la crainte qu'étant pris & mené au ſupplice, il ne déclarât les véritables Auteurs & les complices de la mort du Roi. L'Hiſtorien dit que Bothuel envoya un de ſes plus affidez Miniſtres à la Citadelle d'Edimbourg, pour y prendre & lui apporter une caſſette où il y avoit des Lettres écrites, pour la plûpart, de la main même de la Reine, & qui portoient clairement tout ce qui concernoit la mort du Roi. Philippe Morgan, montre par bien des Raiſons, que toutes ces Lettres ſont ſuppoſées, & particuliérement parce qu'on n'y voit, ni par qui elles ſont écrites & envoyées, ni à qui elles s'adreſſent, ni le tems ni le lieu où elles ont été écrites. Dalglès qui les avoit, dit-on, reçûes de Jacques Balfour Gouverneur de la Citadelle, prit Dieu à té-

moin en mourant, qu'il n'avoit jamais porté de pareilles Lettres à Bothuel. Enfin, on ne reconnoît ni dans ces Lettres, ni dans quelques chansons l'on attribuë à cette Reine, ni son esprit ni son stile. Brantome & Ronsard, avoient vû quelques Poësies de sa façon, disent quelles étoient pleines de feu, d'élégance, & d'esprit.

On trouve dans notre Historien que Guillaume Maitlan Léthinton, dans la crainte de ne pouvoir renverser Adam Bothuel tant que la Reine seroit en vie, parut disposé à consentir qu'on fît le procès à cette Princesse, & qu'on la condamna à la mort: Melvill assûre positivement le contraire, aussi bien que Nicolas Throgmorton Ambassadeur d'Angleterre à la Cour d'Ecosse dans ses Lettres à la Reine Elisabeth. Bucanan ose encore avancer que l'on avoit des conjectures assez fortes, pour croire que la Reine Marie Stuart n'étoit pas éloignée de consentir qu'on ôtât la vie au jeune Roi Jacques VI. son fils; le principe de ces conjectures n'est autre que la malignité la plus envenimée de ses ennemis & de l'Historien.

Février 1727.

L'amour maternel obligea cette Princesse à faire venir son fils de Sterling à Edimbourg pour l'avoir auprès d'elle ; & la passion enragée de ses ennemis lui en fait un crime, comme si elle eût voulu le faire mourir pour effectuer la folle prédiction d'un Mathématicien visionnaire, dont elle avoit, dit-on, appris que le premier enfant qu'elle auroit ne vivroit pas au-delà d'un an. La calomnie pousse même l'extravagance jusqu'à dire que la Reine faisoit part aux Hamiltons du dessein qu'on lui suppose de faire périr son fils : mais à qui le persuadera-t'on ! L'Historien ajoûte que les Hamiltons, après avoir donné la mort au jeune Roi, de concert avec sa mere, comptoient qu'ils pourroient ensuite plus facilement se défaire de la Reine elle-même ; il est le seul qui se soit avisé d'imputer aux Hamiltons un si barbare dessein : mais la haîne qu'il avoit conçûë contre cette famille le met en possession de les charger des calomnies les plus noires & les moins vraisemblables. En parlant de l'Assemblée d'Yorck qui se tint en mille cinq cens soixante huit, il avan-

ce que Thomas Hovart Duc de Norfolck étoit dans le dessein de se défaire du Comte de Mourray Vice-Roi d'Ecosse; & la raison qu'il en apporte, c'est que le Duc traitoit secrettement avec la Reine Marie Stuart pour l'épouser : le contraire paroit par les Mémoires de Jean de Lesley Evêque de Ross, & Chef de la députation que fit la Reine d'Ecosse à l'Assemblée d'Yorck. On y voit que le Comte de Mourray donna le premier l'idée & l'espérance de ce mariage au Duc, pour avoir occasion de le rendre suspect à la Reine Elisabeth & de perdre d'un seul coup la Reine d'Ecosse & le Duc de Norfolck, comme il y réüssit dans la suite : Melvill, qui étoit avec le Comte de Mourray, dit la même chose; ce qui paroit encore par les Lettres qui nous sont restées du Duc de Norfolck au Comte de Mourray, qui sont souscrites de la main du Comte, & qui furent envoyées à la Reine Elisabeth. Tout ceci est confirmé par Cambden, & par Joseph Broun; Bucanan dit que les Conférences nocturnes que Maitlan Léthinton avoit avec le Duc de Norfolck pendant l'As-

ſemblée d'Yorck, étoient regardées par le Comte de Mourray comme des preuves aſſûrées que l'un & l'autre trahiſſoit la cauſe publique. Si cela eſt, le Comte avoit part à la trahiſon, puiſqu'il étoit auteur de toutes ces ménées ſecrettes, ou du moins qu'il en étoit complice, comme nous l'apprenons par le rapport de Melvill, qui le ſçavoit du Comte lui-même. Si l'on en croit l'Hiſtorien, le Comte de Mourray Vice-Roi d'Ecoſſe, demanda que ceux qu'il l'avoient forcé de ſe rendre à l'Aſſemblée d'Yorck, y comparuſſent auſſi, pour répondre aux Chefs d'accuſations qu'il avoit à produire contr'eux. Il ajoûte que les envoyez de Marie Stuart rejetterent cette propoſition, parce qu'ils ſe défioient de la bonté de leur cauſe : ce qu'il y a de vrai, c'eſt que les Envoyez de Marie ne refuſoient pas les conditions qu'on leur propoſoit, mais qu'ils demandoient qu'afin de faire les choſes dans l'ordre, il fût permis à la Reine de comparoître en perſonne devant l'Aſſemblée, pour répondre à ſes Accuſateurs. Rien n'étoit plus équitable : mais Eliſabeth lui

refuſa conſtamment cette juſtice, & ce fut uniquement par ſa faute, & non par celle de Marie, que l'Aſſemblée fut rompuë. Leſley, Mevill, Cambden, & Broun ſont encore garans de ce fait. Bucanan nous aſſûre que l'on produiſit dans l'Aſſemblée d'Yorck les dépoſitions des complices de la mort du Roi ; on trouve encore aujourd'hui ces dépoſitions dans les Regiſtres publics & dans la Bibliothéque de Cotton, & il n'y a pas un mot d'où les plus grands ennemis de Marie Stuart puiſſent conclure qu'elle ait eû la moindre part à la mort de Darnley : le Comte de Morton, qui fut mis à mort en mille cinq cens quatre-vingt un pour en avoir été le principal Acteur, déclara en mourant que la Reine étoit abſolument innocente de ce crime. De quel front Bucanan oſe-t'il nous dire que des trois Contrats de mariage de Marie Stuart avec Bothuel, qui furent produits à l'Aſſemblée d'Yorck, le premier étoit écrit de la main même de la Reine avant la mort de Darnley ? puiſque dans ce Contrat, qui ſubſiſte encore, on voit clairement le con-

traire en ces mots ; *puisque Dieu a pris mon feu Mari Henri Stuart, dit Darnley, & que par ce moyen je suis libre, &c.* Si ce que dit l'Historien étoit vrai, Bothuel n'eût pas manqué de se servir de cet Ecrit pour déterminer Morton, quand celui-ci refusoit d'entrer dans le complot pour tuer Darnley, à moins qu'on ne lui montrât par un Ecrit de la Reine, que cette Princesse y consentoit, Au reste, David Craford, qui a confronté exactement ce Contrat avec d'autres Papiers, qui sont incontestablement de la main de Marie, a déclaré qu'il étoit supposé, & qu'il n'y reconnoissoit point du tout l'écriture de la Princesse. C'est encore contre toute vérité qu'on avance ici que l'Ambassadeur d'Espagne ne voulut point se mêler de l'affaire de Marie Stuart, effrayé qu'il étoit par la noirceur des crimes dont on la chargeoit : l'Evêque de Ross déclare au contraire, que l'Ambassadeur d'Espagne prit fortement la défense de cette Princesse auprès de la Reine Elisabeth ; il ajoûte même qu'il lui prêta des secours d'argent parce qu'elle ne touchoit rien

de la pension que la France lui faisoit.

Dans la harangue que l'on met dans la bouche des Ambassadeurs du jeune Roi Jacques VI. pour s'opposer aux demandes de Jacques Hamilton Comte d'Aran, qui prétendoit que la Charge de Régent du Royaume pendant la minorité du Roi lui étoit dévoluë, comme étant son plus proche parent & héritier présomptif de la Couronne, l'Historien avance plusieurs faussetez. Premiérement, il dit que dans la famille de Fergus I. quand un Roi étoit mort, les Peuples élisoient, pour lui succéder, non pas son plus proche parent, mais celui que l'on jugeoit le plus capable de bien gouverner. Jamais au contraire la voye des suffrages n'avoit lieu dans l'élection des Rois; & quand le Roi avoit besoin d'un Tuteur & le Royaume d'un Régent, c'étoit toûjours le plus proche parent du Roi; & ce Régent s'appelloit lui-même Roi ou Vicaire. Secondement, les exemples que produit Bucanan pour autoriser sa prétention, se tournent tous contre lui; Thomas Randolphe fut nom-

mé Régent du vivant & par le Testament de Robert Bruce, & étant neveu de ce Roi; il se trouvoit son plus proche parent parmi ceux qui étoient alors en âge de remplir cette Charge. On doit dire la même chose d'André de Mourray neveu aussi du même Robert, de Jean Randolphe fils de Thomas; & de Robert Stuart petit-fils de Robert, qui tous furent faits Régens du Royaume, préferablement à ceux qui étoient plus proches parens de ce Roi, parce que les plus proches parens étoient alors ou en bas âge ou en prison dans le Païs ennemi. On doit aussi croire la même chose de Donald Comte de Marr., quoique dans un si grand éloignement des tems, il ne soit pas aisé de démêler à quel degrez il étoit parent des Bruce. Troisiémement, s'il est vrai qu'Alexandre Léviston fut fait Régent du Royaume pendant la minorité de Jacques II. il faut avoüer qu'on se départit alors pour la premiere fois de l'usage immémorial, à cause des justes ombrages que l'on avoit de l'ambition démesurée des Ducs Robert Stuart & Mordack son fils: mais Pa-

trice Abercrombi eſt perſuadé que les Seigneurs d'Ecoſſe mirent ſeulement Alexandre Léviſton auprès du jeune Roi en qualité de Gouverneur: quatriémement, Bucanan place Jean Kenned au nombre de ceux que l'on auroit pû élire pour Régens après la mort de Jacques I. & George Craford remarque qu'il y a apparence que Kenned n'étoit pas encore né en ce tems-là, ou que du moins il étoit trop jeune pour qu'on pût lui confier une Charge de cette importance: cinquiémement, il fait dire par les Ambaſſadeurs que pendant la minorité de Jacques V. Jean Stuart Duc d'Albani fut préferé pour la Régence à ſon aîné Alexandre Stuart Abbé de l'Iſle de Chaffrai; il eſt vrai qu'Alexandre étoit l'aîné des deux; mais avec une petite différence, c'eſt qu'il étoit bâtard ', & qu'il fut reconnu pour tel, de ſon propre aveu, par le Parlement d'Ecoſſe. Sixiémement, par haîne contre les Hamiltons il avance pluſieurs fauſſetez au déſavantage du Comte d'Arran. Il lui reproche ſa cruauté & ſon avarice pendant ſa Régence après la mort de

Jacques cinquéme. Leslei & les autres Ecrivains de ce tems-là assûrent que le Comte de Mourray tourmenta plus l'Ecosse par sa cruauté & ses exactions, qu'on ne l'avoit fait dans l'espace de cent ans. Notre Historien ajoûte que le Comte d'Arran s'empara de la Régence par force. Les Régistres publics témoignent le contraire, aussi-bien que les autres Ecrivains, & Bucanan luimême au commencement du quinziéme Livre. Il dit encore que le Comte d'Arran vendit la Reine : il devoit plûtôt dire qu'en l'envoyant en France par un Decret des Etats d'Ecosse, comme dans un azile sûr & agréable, il empêcha qu'on ne la livrât en proye aux Anglois. Ce reproche est bien de mauvaise grace de la part du Comte de Mourray qui étoit lui-même Pensionnaire de la Reine Elisabeth. Enfin, il dit encore que la demande du Comte d'Arran n'étoit appuyée que sur des mensonges ; cependant, les trois Ordres d'Ecosse en jugerent bien autrement quand ils lui confirmerent la Régence du Royaume, & le déclarerent légitime Tuteur de la Reine Marie,

comme les Régiſtres publics en font foi. Septiémement, il dit que la famille des Hamiltons avoit fait mourir Jean Stuart Comte de Lennox, grand-pere de Jacques VI. & il ne s'eſt pas ſouvenu qu'en parlant de cette mort à la page deux cens ſoixante huitiéme, il avoit dit que Jacques Hamilton Comte d'Arran pleura amerement cette mort, *multis lachrimis proſequutus eſt.* Toutes ces invectives calomnieuſes déshonorent également le Comte de Mourray & l'Hiſtorien.

Il avance qu'Hamilton Comte d'Arran, fut arrêté par ordre du Comte de Mourray Régent, parce qu'il éludoit toutes les promeſſes qu'il avoit données de ſe ranger au parti du jeune Roi dans l'Aſſemblée de Glaſco : Cambden, Melvill & Craford, diſent au contraire qu'il fut empriſonné par une contravention manifeſte aux Articles dont on étoit convenu. Les Régiſtres publics, Cambben, Broun, & Craford contrediſent encore Bucanan ſur ce qu'il dit que Thomas Hovart Duc de Norfolck, prenoit des meſures avec la Reine

d'Ecoſſe, pour ſe défaire de Jacques VI. & d'Eliſabeth. Pour décharger le Comte de Mourray, il veut faire paſſer Guillaume de Maitland Létinton, Jacques Balfour, & Guillaume Kicardi de Grange pour complices de la mort de Henri Darnley, & du complot contre la vie du jeune Roi ſon fils, afin de décharger le Comte de Mourray de ce crime; Melvill, qui mérite du moins autant d'être crû ſur ce point que Bucanan, dit poſitivement le contraire. D'où cet Hiſtorien a-t'il pris que les Hamiltons entrerent dans une conſpiration formée pour tuer le Régent? Les autres Ecrivains aſſûrent que Jacques Hamilton Bothuel fit ce coup de lui-même, pour venger les injures perſonnelles qu'il avoit reçûës du Comte de Mourray.

Voilà une partie des principales fautes qui ſont répanduës dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe que nous examinons, & dont cet Article peut être conſidéré comme l'*Errata*. On voit par-là combien peu de foi mérite un Hiſtorien, qui a renoncé à toutes les Loix de la Religion, de l'équité, & de l'honneur, pour débiter effrontément

les plus impudentes calomnies. C'est bien dommage qu'un si grand talent pour écrire n'ait été employé que pour faire valoir le mensonge & l'erreur. Dans les mois suivans nous donnerons un Extrait critique de ses Poësies.

Article XX.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Mars 1727.

Premier Satellite.

Le 1. Mars Emersion à . . . .

. . . .	4h	7′	soir
Le 3 à	10	36	matin
Le 5 à	5	6	matin
Le 6 à	11	46	soir
Le 8 à	6	4	soir
Le 10 à	0	33	soir
Le 12 à	7	3	matin
Le 14 à	1	32	matin
Le 15 à	8	1	soir
Le 17 à	2	30	soir
Le 19 à	9	0	matin
Le 21 à	3	22	matin
Le 22 à	9	59	soir
Le 24 à	4	28	soir
Le 26 à	10	57	matin
Le 28 à	5	27	matin
Le 29 à	11	56	soir
Le 31 à	6	25	soir

Second Satellite.

Le 1 Emersion à	3h	38'	matin
Le 5 à	4	51	soir
Le 8 à	6	16	matin
Le 12 à	7	36	soir
Le 16 à	8	54	matin
Le 20 à	10	15	soir
Le 23 à	11	33	matin
Le 27 à	0	54	matin
Le 30 à	2	13	soir

Troisiéme Satellite.

Le 1	Immersion à	5h	22'	m.
	Emersion à	11	39	
Le 8	Immersion à	9	26	m.
	Emersion à	11	39	
Le 15	Immersion à	1	30	Soir
	Emersion à	3	43	
Le 22	Immersion à	5	25	Soir
	Emersion à	7	38	
Le 29	Immersion à	9	37	Soir
	Emersion à	11	51	

Conjonction de Jupiter au Soleil *Février* 1727. le

le 28. Avril à 7. heures 48. minutes du ſoir. C'eſt pourquoi on ne pourra obſerver aucun des Satellites pendant le mois d'Avril & de Mai.

ARTICLE XXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE PADOUË.

C'Eſt en vain que M. *Rizzetti* homme de mérite, & l'un des Profeſſeurs de l'Univerſité, a formé oppoſition à l'approbation authentique que l'Angleterre préparoit à ſon illuſtre Philoſophe M. le Chevalier *Newton*, pour ſon ſyſtême ſur les Couleurs. Le Profeſſeur attaquoit ce ſyſtême par quantité d'expériences choiſies, ſur leſquelles il raiſonnoit ſçavamment; & il avoit envoyé ſon Manuſcrit à *Londres*, pour y être imprimé, & y faire face aux Ecrits de l'Adverſaire. Mais celui-ci n'en a réïteré qu'avec plus de pompe & de célebrité, ſes anciennes expériences; & ce triomphe a été marqué du Sceau de la Société Royale, par un Acte Public. M. *Rizzetti*, qui

n'a pû manquer d'attribuer à la prévention des Anglois, en faveur du mérite qui est né chez eux, le refus qu'on a fait de l'entendre ; s'est pourvû aux Tribunaux des Académies Etrangeres, & a publié par celles de *Venise* & de *Lipsic* toutes les Piéces du Procès, sur quoi il implore aussi la justice des Sçavans de *France.*

D'ALLEMAGNE,

DE FRANCFORT *sur l'Oder.*

M. *Ant. Balth.* Walther a composé l'*Histoire de la Vie, des Ecrits, & des Actions mémorables* de cent Personnages distinguez, qui ont porté le nom pe *Walther.*

M. *Dithmar* a fait soutenir ici des Thèses sur *les Commencemens de la Marche de Brandebourg* ; & d'autres Thèses sur *les Vicaires de l'Empire en Italie.* Cette dignité conférée au Prince Eugène de Savoye, a donné lieu à ces secondes Thèses.

DE STETTIN.

M. ZORN Professeur en Eloquence & en Histoire au Collége Académique de cette Ville, continuë de publier son THEOPHILE AMELIUS, & sa *Bibliotheca Antiquario-Exegetica.* Le premier Ouvrage contient ses *explications*; & le second, celles de quantité d'Antiquaires de toutes les Nations, sur un très-grand nombre de Passages de l'Ecriture Sainte. Il en avoit en 1726. depuis 1724. douze Parties *in* 8°. 1. vol. pages 1100. &c.

DE GREIFSWALDE.

M. OSANDER qui est Suédois, vient de donner *De famâ Eruditorum in Sueciâ virorum.* L'Ouvrage est court.

M. *George Ad.* Caroe, Syndic de la Pomeranie Suédoise, où il est généralement estimé, travaille à une Histoire *de la Jurisprudence en Europe.*

DE QUEDLINBOURG.

M. Eckhard a publié un « Recueïl „ de témoignages rendus à J. C. par „ des hommes Etrangers à ſa Reli- „ gion „ : *non Chriſtianorum de Chriſto Teſtimonia.*

DE ZEREST.

M. *Van* Bashuyſen continuë de publier des *Diſſertations Académiques* ſur divers points d'*Antiquitez Hebraïques.*

Il court en Saxe une Diſſertation pour la défenſe de feu M. *Roell* Hollandois, & de ſes Diſciples, taxez de Socinianiſme par les Théologiens de Hollande : *De Facultatis Theologicæ Leidenſis Syllogiſmo falſo in Approbatione Judicii Synodi, Goudæ* 1723. *habita de Roellianiſmo damnando & radicitùs evellendo, Diſſertatio Theologi Saxonici.*

DE ZWICKAW.

M. Goetze inſtruit le public ſur les Moulins des Anciens : *De Piſtrinis veterum* : & dans un autre Ouvrage il traite des Riens ; *De Noniſmo & Nihiliſmo ſyſtema Theologicum* : il examine ſi le Monde a été créé de Rien ; ſi le peché n'eſt rien. On a ſouvent ſoutenu dans des Thèſes de Philoſophie en l'Univerſité de Caën : *Peccatum nihil eſt.*

DE HILDBURGHAUSEN.

M. Reinhardt eſt Auteur d'une *Hiſtoire du Droit Naturel.* Il n'en coûte que la lecture d'environ cent pages *in* 8°. pour être informé de l'état de cette Science chez les Anciens, de ſa décadence & de ſes progrès dans les ſiécles poſtérieurs, & ſon rétabliſſement par les Auteurs Modernes.

D'ALTENBURG.

On a imprimé ici un Poëme de *Conrad Wimpina* ſur les Expéditions

Guerrieres d'Albert *le Courageux* Duc de Saxe, où l'on croit trouver des circonstances échapées aux Historiens.

DE GOETTINGEN.

M. l'Abbé Fabricius d'Helmstadt a communiqué à M. *Heumann*, une Lettre de M. Facciolati de Padouë, dans laquelle celui-ci découvre le véritable nom du fameux *Palingenius*. Ce nom est Pier Angelo Manzoli, dont *Marcello Palingenio* est l'Anagramme.

DE NUREMBERG.

L'Histoire *Chronologique de N. S. Jesus-Christ* n'est encore qu'un Manuscrit de feu M. *Jean Philippe de* Wurtzelbau, Membre de la Société Royale des Sciences de Berlin, mort le 21. Juillet 1725. fameux Astronome, dont le Livre où il fixe le Méridien de Nuremberg, *Uranies Noricæ Basis Astronomico-Geographica* 1697. est fort connu, & a été augmenté en 1713. d'un *Stabilimentum*.

Février 1727.

DE GENÊVE.

Fabri & *Barillot* impriment par autorité une nouvelle Verſion du *Nouveau Teſtament*, travaillée pendant pluſieurs années par diverſes perſonnes ſucceſſivement. On n'en augure pas avantageuſement, ſur ce que les premiers & les derniers Reviſeurs n'ayant pas pû conférer enſemble, ils n'auront pas ſuivi les mêmes vûës.

Le Traité *des Loix Civiles & Eccléſiaſtiques faites contre les Hérétiques* que *Jacquier* & *Du Villart* ont imprimé, eſt une Traduction de l'Anglois publié ſous Charles II.

On attend le Traité Latin de la Religion Naturelle de M. Jean Alphonſe *Turretin*, & la Traduction Françoiſe par un jeune Miniſtre Ami de l'Auteur.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

M. Scheukzer fils du Sçavant de Zurich de même nom, a donné une

Traduction Angloiſe de l'Hiſtoire du Japon, compoſée en Allemand, par feu M. Kempfer, qui avoit fait le voyage de ces Iſles en qualité de Médecin de l'Ambaſſade Hollandoiſe. Il y eſt traité des Religions, des Sectes, & des Temples ; du Gouvernement, des Loix & des Mœurs ; des Métaux, des Mineraux, des Plantes, des Animaux, & du Commerce de cet Empire. On y rapporte la ſucceſſion des Empereurs & la Chronologie de la Nation, tirées des Annales du Païs. *Kempfer* eſt l'Autur d'*Amœnitates exoticæ*, qui furent imprimées à *Lemgow*, 1712.

Les Mémoires du Docteur *Parker* Evêque d'Oxford juſqu'en 1678. paroiſſent pour la premiere fois ; & en Latin, d'après le propre Manuſcrit de l'Auteur ; & en Anglois, de la Traduction de M. *Newlin*. *Reverendi admodùm in Chriſto Patris Samuelis Parkeri Epiſcopi non ita pridèm Oxonienſis de rebus ſui temporis Commentariorum Libri* 4. in 8°.

Mere Nature delineated, &c. Ce ſont des *Obſervations* ſur un jeune Sauvage venu d'Allemagne avec une

Dissertation sur l'utilité & la néceffité des foûs, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre politique. Chez Warner.

Le Dictionnaire *de Mathématique* de M. E. Stone Membre de la Société Royale, est aussi physique & Historique. On y voit une description exacte de la *Nature* des choses, avec l'origine, le progrès, l'état présent de chaque découverte.

Manifeste *de la Reine Elisabeth* contre l'Espagne, & une Lettre du Chevalier François Walsingham au Comte de Leycester, chez Verle.

The general History of the vast continent and Island of America en 6. vol. est une Traduction de l'Espagnol de Dom Antonio de Herrera, fameux Annalyste d'Espagne.

The Practical influentes of the speculatives Doctrine of Christianity demonstrated, est un Sermon de Monsieur *Pendedbury*, pour rendre pratiques les véritez spéculatives de la Religion Chrétienne qu'E. *Matews* a fait imprimer.

A New Method of Chymistry, &c. ou *Nouvelle Méthode de Chimie ren-*

fermant la Théorie & la pratique de cet Art, & fondée sur les principes de la Méchanique, par Monsieur *Boherhaave*; traduite & ornée de Notes & de Planches, par Monsieur Pierre Shaw Docteur en Médecine, & par Monsieur Edmond Chamberg.

The Lives and Characters of the Officiers of the Crown, &c. *Les Vies, les Caracteres des Officiers de la Couronne*, & des principaux Seigneurs de l'Ecosse, depuis le Régne de David I. jusqu'à l'union des deux Royaumes; tirées des Chartres, Cartulaires, & Régistres publics, &c. par M. Georges Crawfard Auteur du *Peerage of Scotland*, &c.

Il paroît une Traduction Angloise des *Dialogues de M. de Cambrai sur l'Eloquence*, & de sa *Lettre à l'Académie Françoise* sur la Rhétorique, la Poësie, & l'Histoire. Elle est d'un Ecclésiastique nommé Monsieur *Stevenson*, qui a ajoûté des Notes & des Citations. Chez Jean Waltoe.

Des trois Xenophons, différens de l'Athénien, qui ont composé des Histoires dans le genre Erotique, sous les noms de *Babyloniaques*, de *Cy-*

priaques, d'*Ephesiaques*, l'Ephesien Auteur des *Ephesiaques* est enfin imprimé pour la premiere fois en Grec. Cet Ouvrage, dont *Abricome* & *Anthia* sont le sujet, est divisé en cinq Livres : la Traduction Latine qui y est jointe, porte le nom d'Antoine *Coccii* Florentin : l'Edition du Texte Grec *in* 4°. pag. 87. est faite sur le Manuscrit des Moines de Florence, que le Pere Montfaucon a vû, ainsi qu'il le rapporte dans son *Diarium Italicum* Chap. 25. pag. 365. *Politien* ne mettoit pas ce Xenophon d'Ephese beaucoup au-dessous de celui d'Athènes ; & il en rapporte quelques fragmens dans ses *Miscellanea*.

L'Ouvrage du D. *Pemberton* s'acheve, & il sera bien-tôt en état pour l'impression. La réputation lui est donnée d'avance, & deux mille hommes ont souscrit. Auroit-on imaginé que celui des Sçavans, qui a peut-être plus qu'un autre, le don de se faire entendre sur les matieres les plus abstraites & les plus sublimes aux moins habiles, en seroit réduit, sur les matieres mêmes de Physique, auprès de ses Compatriotes mêmes, même de

ſon vivant, même en ſa langue maternelle, à la néceſſité d'un Interpréte, qui ſe donne publiquement pour un Déchiffreur, qui veut le rendre intelligible?

DE HOLLANDE

D'AMESTERDAM.

On publie les huit premiers Volumes du Corps Diplomatique *universel du Droit des Gens*, par M. L. Dumont Ecuyer Conſeiller & Hiſtoriographe de S. M. I. C'eſt un Recüeil des Traitez d'Alliances, de Paix, de Trêves, de Neutralité, de Commerce, d'Echanges, de Protection, de Garanties: DE toutes les Tranſactions, Conventions, Pactes Concordats, & autres Contrats faits en Europe, de puis le Régne de l'Empereur Charlemagne juſqu'à préſent: DES Capitulations Imperiales & Royales, Sentences Arbitrales & Souveraines dans les Cauſes importantes: DES Déclarations de Guerres, Contrats de Mariages des Grands Princes, leurs Teſtamens, Donations,

Renonciations ; Proteſtations , Inveſtitures des grands Fiefs , érections des grandes Dignitez & grandes Compagnies de Commerce ; & en général de tous les Titres , ſous quelque nom qu'on les déſigne , qui peuvent ſervir à fonder , établir , ou juſtifier les Droits & les interêts des Princes & Etats de l'Europe. Le tout tiré des Archives de la très-Auguſte Maiſon d'Autriche , ou de celles de quelques autres Princes & Etats ; comme auſſi des Protocoles de quelques grands Miniſtres ; des Manuſcrits de la Bibliothéque Royale de Berlin , des meilleures Collections qui ont déja paru tant en Allemagne qu'en France , en Angleterre , en Hollande , & ailleurs ; & des Livres les plus eſtimez ſoit en Hiſtoire , en Politique & en Droit.

Le parallele de la Doctrine des Payens avec celle des JESUITES & de la Conſtitution du Pape CLEMENT XI , *unigenitus &c.* ayant été brûlé à Paris par la main du Bourreau , ſur Arrêt du Parlement ; on le réimprime ici chez Roman.

Février 1727.

DE ROTTERDAM.

Les Mémoires de Jean Ker & de Keriland, &c. *in* 8°. chez Beman.

DE LEYDE.

Le Thesaurus juris Romani, dont deux volûmes ont été publiez, & le troisiéme est prêt à paroître, sera augmenté de quelques autres Traitez rares, comme sont Jac: Constantinæi *Enodationum Libri duo : Repetitæ Prælectiones severini :*

Opuscula scipionis & Alberici Gentilis, item Francisci Balduini &c.

DE TORENULIET *près de Leyde.*

Lettre *des Religieux de l'Abbaye d'Orval* .... réfugiez *en Hollande à leur* T. R. P. *Abbé* .... *à l'occasion de la Réponse de M. l'Abbé d'Orval à ses Réligieux fugitifs & retirez en Hollande* In 4°. page 4. cette Lettre, qui est écrite pour faire douter si la *Réponse de M. l'Abbé d'Orval* n'est point supposée, se rend elle-même

ſuſpecte de ſuppoſition ; puiſqu'elle ne paroît point en public revêtuë de plus de marques de vérité, que cette *Réponſe* : car ſi l'ont voit au-bas de la Lettre les noms des F F. Réfugiez ; *Metzers*, *Pierrot*, d'*Henrart*, *Hoffreumont*, *S. Laurent*, *Tilens*, *Caſtille*, *Tirtard*, *Pernet*, *Hanlet*, *Le Boſſy* ; *la Réponſe* étoit également ſouſcrite du nom de l'Abbé : ſi l'on produit avec la *Lettre* des fragmens de *Lettres* attribuées à l'Abbé, où il paroît deſavoüer la *Réponſe*, comme une Piéce pleine de *ſottiſes*, de *grandes fauſſetez*, & de *fadaiſes* ; ces prétenduës Lettres de l'Abbé n'ont ni inſcription, ni ſouſcription : on ne ſçait à qui elles ſont adreſſées, ni par qui elles ſont écrites ; & elles pourroient bien imputer auſſi fauſſement à la *Réponſe* ces *fauſſetez*, que les *ſottiſes* & les *fadaiſes* dont aſſurément la *Réponſe de M. l'Abbé d'Orval* étoit fort éloignée.

DE LA HAYE.

Le quatriéme & dernier Tome des Mémoires du Régne de Pierre *le*

Février 1727.

Grand, Empereur de Russie, Pere de la Patrie, se distribuë chez *Albert*.

On prépare l'Histoire du même Régne *par* Médailles, & la description de la Russie, de ses Provinces, de son Gouvernement, de sa Religion &c.

La Description *du Cap de Bonne-Esperance* 2. vol. In folio, avec un grand nombre de planches, proposée en souscription par Lakeman.

Thucydide Grec & Latin, revû, corrigé, & augmenté, avec des figures In folio chez *Scheurleer*.

DE FRANCE,

DE PARIS.

M. de Hericourt Auteur celebre, publie chez Cavelier Pere & Cavelier fils, son Traité *de la vente des Immeubles par Decret*, appuyé des Edits, Declarations, & Reglemens des Cours Souveraines sur ce sujet.

Mémoires *d'Angleterre* contenant *l'Histoire des deux Roses*, ou les differends des deux Maisons Royales D'Yorck & de Lancastre in 12. par la Compagnie des Libraires, dite de

Février 1727.

Trevoux. Chez Cavelier fils & Aſſociez.

Monſieur le *Maire* fait Part d'une Découverte également curieuſe pour les Phyſiciens, & précieuſe pour les Oculiſtes. C'eſt celle d'un *Microſcope de Réflexion*, par le moyen duquel on voit à l'œil le fond de l'œil d'autrui, le fond-même de ſes propres yeux. M. *Le Maire* travailloit alors à perfectionner ſa *Lunette de Réflexion* préſentement ſi connuë; & l'on ſçait qu'il en fait conſiſter la Réforme à ne laiſſer que 4. ou 6. Lignes d'eſpace pour l'ouverture qui donne entrée aux rayons d'Incidence: précaution, faute de laquelle ces rayons retournoient dans l'humeur vitrée, ou ſur la retine, avec un tel éclat, qu'il n'étoit plus poſſible d'obſerver les objets par un Oculaire d'un court foyer.

Cette *Lunette* en ſon état préſent, reſſemble à deux Cônes dont la baſe eſt commune, & les Sommets diſtans l'un de l'autre d'environ vingt degrez; on poſe l'Oculaire à l'un des deux ſommets indifferemment: cet Oculaire doit être de même longueur que le foyer du Miroir concave; & la

base de ce Miroir doit être exactement coupée à angles droits par la ligne perpendiculaire, qui partage en deux également la distance, qui se trouve entre les deux sommets des deux Cônes de rayons d'Incidence & de Réflexion.

M. Le *Maire* qui sçavoit que l'œil peut réflechir la lumiere, se proposa l'idée & l'execution d'un Microscope, par le moyen duquel on pût voir dans l'œil : il mesura donc la capacité de l'œil humain, avec toutes les parties que l'œil renferme : il comprit qu'il avoit besoin de deux Microscopes à foyers differens ; qu'un des deux serviroit à examiner le dehors de l'œil propre, l'autre à en pénetrer l'interieur. Il construisit ainssi le premier ; il prit un morceau de Métal ; & l'ayant posé sur le Tour, il ne lui donna que six lignes de foyer ou environ, & le Microscope fut achevé. La difficulté étoit de fixer le diamétre du second : il doit être du foyer de deux pouces à deux pouces & demi au plus ; & de quatorze lignes de diamétre. Un hazard délivra M. Le Maire de l'embarras d'une plus longue recher-

che; & ce qui alloit être une Invention & le fruit de l'Etude, fut une rencontre & un présent, si l'on peut parler ainsi, du malheur même.

Un Seigneur lui avoit demandé une *Lorgnette* d'Opera ; Lorgnette de Réflexion, & longue précisément de 3. à 4. pouces. Le Miroir devoit donc avoir 3. à 4. pouces de foyer ; celui qu'on travailla à ce dessein, se trouva n'en avoir que deux ; il ne put servir pour la Lorgnette, & fut destiné aux Microscopes. Ce coup manqué produisit la découverte de ce qu'on cherchoit le plus ; & ce Miroir employé avec un autre à un Microscope, parut à l'essai, faire l'effet qu'on se proposoit. S'étant mis à considerer avec ce Miscroscope l'œil d'un Animal, M. le Maire observa distinctement, que l'Uvée est semblable à des houppes de soye blanche, arrangées autour de l'orifice où paroît le cristallin ; & il en auroit pû compter les fils : il vit le cristallin semblable à une éponge apperçûë au travers d'un Microscope : il remarqua sa couleur, ses canaux : il lui parut qu'il baigne dans l'humeur vitrée, & s'en nour-

rit; & à la lumiere d'une bougie, il apperçût l'écoulement de l'humeur vitrée. Au fond de cet œil, il distingua les objets vûs par l'Animal, rangez au fond de la retine, disposez en situation droite : il discerna aussi la couleur de la retine.

M. Le Maire décrit ainsi l'usage ou l'utilité de l'un & l'autre de ses Microscopes. Le premier de six lignes de foyer sert à découvrir l'Uvée & ses mouvemens, & la grandeur des deux chambres de l'œil : il montre que la posterieure est plus grande : il donne la couleur du Cristallin, & sa transparence qu'y laisse voir une infinité de petits canaux ou tuyaux parallelepipedes, attachez par de petits chaînons, ayant le mouvement de Systole & Diastole : remarque faite il y a plus de vingt-ans par M. de Voolhouze, qui établit là l'organe immediat de la vûë. Ce Microscope appliqué aux usages des Microscopes ordinaires a sur eux cet avantage; que les objets sont infiniment plus éclairez; & que le sujet étant une fois à son foyer, il devient propre pour toutes sortes de vûës : on le per-

fectionneroit, dit M. Le Maire, en unissant la Réfraction avec la Réflexion.

Le Second Microscope, ou la *Lunette de Réflexion pour la Cataracte*, qui consiste en un miroir concave d'environ deux pouces de foyer, & de quatorze lignes de diamétre, donne aussi-bien que le premier la construction & les mouvemens de l'Uvée; &, de plus, la maladie de l'œil soit propre, soit étranger, & le lieu du Cristallin. Mais son usage principal est de rendre les objets réflechis par l'œil, à droite & à gauche, dessus & dessous dans sa surface. Voici les observations.

M. Le Maire a approché de son œil le premier Microscope de métal, de six lignes de foyer, se présentant de côté au jour afin de recevoir en même-tems la lumiere & sur son œil & sur le miroir. En cette position il observa très-distinctement à son œil, que l'Iris étoit parsemée de houppes comme de soye blanche & bleuë, arrangées autour de l'Uvée, & attachées par l'endroit le plus serré; il en auroit pû compter les fils. En plein

jour, le Cryſtallin lui a paru blanc & criblé, avec quatre rangs de chaînes pendantes, tombant perpendiculairement, & parallélement Au clair de la Lune, il lui a paru jaune & criblé ſans chaînes pendantes. A trois pieds de diſtance de la lumiere d'une bougie, il l'a vû jaune, ſemblable à une éponge, plein de petits canaux, ou plûtôt ces parallélepipedes attribuez à l'humeur vitrée, vûs à travers le Criſtallin qui eſt tranſparent, ainſi qu'il a été dit plus haut. Ce même Microſcope lui a montré la chambre anterieure de l'œil, beaucoup plus petite que la poſterieure, où habite le Cryſtallin. Il a auſſi reconnu une membrane de couleur rouge, couverte apparemment de petits Vaiſſeaux ſanguins; & une autre plus éloignée de couleur pourprée; de ſorte qu'il voyoit en même-tems quatre couleurs: mais il regrettat bien-tôt ce ſpectacle qui le raviſſoit, & dont l'éclat ne peut ſe ſoutenir long-tems. Cette obſervation ne peut réuſſir en plein jour.

M. Le Maire a obſervé que l'œil ternit ſi conſiderablement la glace, que le matin il n'eſt preſque pas poſ-

ſible d'obſerver dans ce Microſcope ; on le peut très-facilement l'après-dinée & ſur le tard, que l'œil eſt plus deſſeché & plus fatigué.

M. Le Maire eſpere qu'avec le ſecours des Microſcopes de differens foyers, il parviendra à découvrir la circulation du ſang dans cette membrane, qui eſt & tranſparente & fort éclairée.

A l'égard du ſecond Microſcope de de deux pouces de foyer, M. Le Maire obſerve que l'on peut l'appliquer à l'œil d'autrui, & par ſon moyen découvrir pluſieurs maladies de cet organe, que l'impoſſibilité d'ouvrir aſſez les yeux des malades empêcheroit de connoître ſuffiſamment. On applique ce Microſcope au-deſſous de l'œil du malade ; & en regardant par-deſſus l'épaule de ce malade dans le petit miroir, on y apperçoit tout le globe de cet œil. Par ce Microſcope, on obſerve ainſi ſon œil propre : on tourne un peu le dos au jour : on arrête fixement ſon œil ſur le miroir concave, à un pouce de diſtance ou environ ; ſi bien que ſur ce miroir concave, on reconnoiſſe &

ce miroir lui-même repréſenté en petit au centre de la viſion, & en ce petit miroir, ſon œil-même. Alors le grand miroir concave ſe trouvant dans ſon juſte foyer, l'on diſtinguera la faculté viſive tapiſſée, & ornée de tous les meubles de la chambre repréſentez en ſituation droite, moyennant une troiſiéme réflexion: &, ſi l'experience ſe fait dans un grand ſallon, ou dans une Bibliothéque ſpacieuſe, on en verra tous les ornemens, & les Livres arrangez à droit & à gauche, dans l'organe de la faculté viſive, dans le plus beau point de perſpective qui ait jamais été vû.

M. Le Maire demeure ruë de Gueneguaud, au coin de la ruë Mazarine, fauxbourg S. Germain.

II. Lettre *à M. Tournely Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & Ancien Profeſſeur de Théologie, où l'on montre que l'Equilibre qu'il ſoutient être néceſſaire pour la Liberté, n'eſt ni moins abſurde, ni moins pernicieux, que celui qu'il rejette.* In. 4°. page 24.

Il eſt ici queſtion de ſurprendre une Approbation de cette propoſition ré-

prouvée: *ad merendum & demerendum in ſtatu naturæ lapſæ non requiritur in homine libertas à neceſſitate; ſed ſufficit libertas à coactione:* Et pour la déguiſer, ſans en rien perdre, au lieu de ces premieres paroles, *ad merendum & demerendum in ſtatu naturæ lapſæ, non requiritur in homine, &c.* on a ſubſtitué celles-ci qui ont le même ſens: *ut in ſtatu naturæ lapſæ liberum hominis arbitrium peccare aut mereri cenſeatur, non requiritur, &c.* Et pour celles-ci, *non requiritur Libertas à neceſſitate*, où eſt le venin; après *non requiritur*, on a mis *nec æquales in voluntate vires*: expreſſions que les Théologiens Catholiques declarent équivalentes chez eux à *Libertas à neceſſitate*; de ſorte que s'il paſſe une fois, que l'Equilibre marqué par *æquales in voluntate vires*, n'eſt pas requis pour le merite ou le démerite, dès-là le *non requiritur Libertas à neceſſitate*, qui eſt tout le Janſéniſme, paroîtra établi. Le but de la Lettre eſt donc de faire redire ſans ceſſe aux Théologiens: qu'*æquales in voluntate vires* eſt la même choſe que *Libertas à neceſſitate*; premiere propoſition;

tandis que les amis travailleront à faire décider ailleurs, *qu'æquales in voluntate vires* n'est point une chose requise pour le merite & le démerite; seconde proposition; afin de conclure ensuite pour 3e proposition, donc *Libertas à necessitate* n'est point réquise pour le merite & le démerite. On appelle *Molinistes*, ceux qui ont fourni la premiere proposition; Thomistes ceux qui sollicitent pour la seconde: les Jansenistes s'interessent pour la troisiéme. L'Auteur paroît ici embarrassé & chagrin d'un passage de S. Thomas, qui en effet renverse tout le systême de la Lettre, suivant lequel la volonté n'est qu'un fleau ou traversin de balance, qui, tiré des deux côtez opposez par deux poids contraires, (la *charité* & la *cupidité*) est emporté invinciblement par celle des deux forces, qui se trouve superieure en degrez. S. Thomas dit impitoyablement tout le contraire: il enseigne que « *la moindre grace* peut résister à „ la *cupidité quelconque*, & éviter „ *tout* peché mortel, lequel se com„ met dans la transgression des Com„ mandemens de la Loi; parceque *la*

» *moindre charité* aime Dieu, plus » que la cupidité n'aime les millions » d'or & d'argent : *Quia* minima gra» tia *potest resistere cuilibet concupis» centiæ, & vitare omne peccatum mor» tale, quod committitur in transgres» sione mandatorum legis; minima enim » charitas plus diligit Deum, quàm cu» piditas millia auri & argenti*».

Lettre à *Monsieur Nicole sur son principe de la plus grande autorité visible, dont il fait la vraye Régle de la foi.* In 4°. page 12. L'Auteur qui d'ailleurs fait profession de penser comme M. *Nicole*, réfute en ce point son opinion avec chaleur. Il soutient, contre M. *Nicole*, que l'*Ecriture* est la *seule* Regle de foi ; & il ne la croit pas obscure en ce qui regarde les Dogmes : il ajoûte pourtant, que si l'*Ecriture* a des obscuritez, on pourra trouver ces points de foi dans les Ecrits des Peres, & dans les autres monumens, qui forment ce qu'il appelle la *Tradition de l'Eglise*. Il sent bien qu'on lui demendera, si sa Regle, qui est l'Ecriture, & la Tradition qui en sera l'interprete, sont à la portée de tous les Fideles; qu'on peut lui

faire à ce ſujet quelques difficultez: à quoi il répond que ce n'eſt ici ni le lieu, ni le tems de les réſoudre. Il conſent ſeulement qu'on regarde en ſecond, comme Regle de notre Foi, le moyen de s'aſſurer du vrai ſens de l'*Ecriture:* or eſt-il, reprendra M. *Nicole*, que ce moyen, *c'eſt la plus grande Autorité viſible*: donc, pourſuivra M. *Nicole*, la plus grande autorité viſible peut être regardée comme *la vraye Regle de notre Foi*, au moins *en ſecond*: Et ſi la plus grande autorité viſible nous déclare qu'un monument contient le véritable ſens de la parole de Dieu, ce monument eſt par ce ſens véritable, *une vraye Regle de Foi*, pour nous diriger & même une vraye *Loi* dans l'Egliſe, pour nous obliger. Pourquoi auſſi notre Auteur entreprend-t-il de réfuter M. *Nicole*, lorſqu'il reconnoît que ce n'eſt *ni le lieu, ni le tems de réſoudre* ſes difficultez?

De Luſſeux Libraire de l'Univerſité de Paris demeurant ruë S. Etienne d'Egrez, à l'Image de Saint Auguſtin, vient de réimprimer pluſieurs Ouvrages de controverſe de Monſieur

Bossuet Evêque de Meaux : entre autres,

Les deux *Instructions Pastorales sur les promesses de J.C. à son Eglise.*

2°. Le sermon sur *l'Unité de l'Eglise*, prêché à l'Assemblée du Clergé, en 1681.

3°. Une Lettre sur *l'adoration de la Croix.*

4°. Le Traité *de la Communion sous les deux Espéces.*

5°. L'instruction Pastorale *aux Nouveaux Convertis de son Diocèse.*

6°. La *Conference avec le Ministre Claude.*

Réponse *à la Question si les Médecins peuvent ou doivent prendre parti dans les affaires de l'Eglise.* Broch. *in* 4°. page 8. C'est un Ecrit sans nom d'Auteur, ni d'Approbateur, ni d'Imprimeur, où l'on enseigne que les Médecins doivent se mêler dans les disputes de Religion. 1°. Parce que leur profession est comme Ecclesiastique, vû que N. S. & les Apôtres ont operé des guérisons miraculeuses, conséquemment sans le secours de la Médecine, & qu'autrefois les Médecins gardoient le celibat, portoient

la soutane & le manteau long, 2°. Parce que faisant partie d'une Université, où il y a une faculté de Théologie, « ils sont les Coadjuteurs des » *Arbitres* de la Foi ». Par toutes ces considerations & d'autres semblables, on exhorte les Médecins dans la premiere Partie à être Martyrs; & dans la seconde, à n'être pas Catholiques.

Quæstio Medica; an innuptis mulieribus summa vitæ brevior. In 4°. page 4. C'est une dispute en forme de *Quolibet* (*quodlibetariis disputationibus*) pour persuader que le celibat abrege les jours aux personnes du sexe. On n'y propose point l'objection peremptoire, l'exemple commun d'une infinité de Vierges certaines, qui, dans le Cloître & dans le monde, parviennent, avec une santé constante, à une extrême vieillesse. Cette Thése, qui n'avoit de pureté que celle de la Latinité, à été arrêtée par l'Autorité suprême.

Lettre d'un Docteur à N. du 18. Octobre 1719. Sur *la Question.* « *si* » *un Religieux est obligé d'obéir à son* » *Superieur, dans la défense qu'il lui* » *fait de lire aucun des Ecrits, qui ont*

„ été publiez pour ou contre la Constitution „ . In 4°. page 7. Le Casuiste fait dépendre du propre Examen le Jugement de chacun sur le fond de la Constitution ; au lieu de la donner pour regle de la croyance ; & son autorité pour motif de soumission.

DE CHARTRES.

Projet *d'un Breviaire & d'un Missel à lusage du Diocèse de Chartres.* In 4°. page 14. chez Jacques Roux. Dans le *Missel* & dans le *Breviaire* que l'on dresse sur le modéle de la Messe & de l'Office du Saint Sacrement, composez par Saint Thomas d'Aquin, on s'est étudié à distribuer si heureusement tout ce qu'on y fait entrer, que pendant le cours de l'année, tous les Livres de la Sainte Ecriture sont parcourus, & tous les Pseaumes récitez chaque semaine ; que, sans préjudicier aux droits des Feries, à plus forte raison aux privileges des Dimanches, tous les Saints qui interessent singulierement ou le Diocese, ou l'une & l'autre Metropole, l'ancienne & la présente, Sens & Paris, où Rome (car

nous le présumons ainsi) & l'Eglise Universelle, soient celebrez avec distinction de classes & de degrez; que la correspondance de l'Ancien Testament & du Nouveau, y soit par tout tracée sensiblement & avec methode; que chaque Office y soit une instruction complette, tantôt sur la vie d'un Saint, tantôt sur un Mistere, & tantôt sur un point de Religion ou de conduite. La vigilance, l'érudition, la fermeté du Prélat, sont de bons garans, que l'un & l'autre Ouvrage répondront parfaitement à la dignité & à la Foi d'une Eglise si ancienne, & toûjours si florissante.

DE MONTPELLIER.

Lettre *de Monsieur l'Abbé de* **** *à M. l'Evêque de Montpellier sur la Lettre Pastorale aux Fideles de son Diocèse, en leur faisant part de la Protestation qu'il s'est cru obligé de faire contre une Déliberation* « *de l'Assem-» blée du Clergé de France du* 2. *Octo-» bre* 1725 ». In 4°. page 25. Dans cet Ecrit où l'Ironie est soutenuë, le stile libre, la déclamation vive; l'Au-

teur anonyme rebat legerement quantité de bonnes choſes, il s'attache à l'équivoque qu'on fait depuis quelque tems ſi volontier au ſujet de *l'Equilibre.* Cet *Equilibre* de la volonté a été ainſi exprimé " pour faire librement une action ſurnaturelle, lorſ- » qu'une Tentation violente s'y op- » poſe, il faut avoir un pouvoir com- » plet d'y réſiſter, *une force égale ou* » *proportionnée à la violence* de la ten- » tation» . Au lieu de réduire cette *égalité* ou *proportion de force au ſens de ce pouvoir complet,* par le quel il dépend *également* de nous de vaincre ou de ſuccomber; l'Adverſaire aime mieux expliquer le *pouvoir complet* par *l'égalité ou proportion de force* avec *la violence de la tentation*, pour faire entendre qu'on ne reconnoît de *pouvoir complet*, que lorſque *les forces* qui ſe balancent, c'eſt-à-dire, la charité & la cupidité étoient *égales* en degrez, & ſe tiennent en *Equilibre.* Le moyen pour enlever tout prétexte à ces fauſſes & malignes interpretations, ſeroit, puiſque le *pouvoir*, l'indifference, le choix n'eſt pas ſuſceptible de plus & de moins, mais conſiſte dans l'indi-

visible, & ne se mesure point par degrez; de ne jamais présenter ce *pouvoir* sous l'idée de choses, qui se partagent en degrez & se contre balancent. Il est encore à propos de remarquer, que quand un Adversaire donnant à notre proposition un mauvais sens qu'elle n'a pas, combat en elle ce sens qu'il y met; nous n'avons pas droit d'inferer de-là, qu'il contredit le véritable sens que nous donnons à cette même proposition, & qui appartient à la foi. Notre Auteur prétend que les *Molinistes* enseignent *comme* les Jansenistes; que Dieu sauve infailliblement tous ceux qu'il veut efficacement sauver; cet *efficacement* pourroit encore donner lieu d'épiloguer: car Dieu a voulu si efficacement le salut de tant d'hommes qui ne seront pas sauvez, que Jesus-Christ est mort pour leur procurer, ce salut éternel, & les aura pourvûs abondamment des secours qui leur auront suffi pour l'operer.

Notre Auteur argumente aussi pour prouver que celui contre qui il écrit, s'étant *glorifié d'avoir pour lui la plus grande & la plus sainte partie de son*

troupeau; il s'ensuit que la communication avec lui & avec ses Prêtres, par la réception des Sacremens & l'assistance à leurs Sermons, *est un peché mortel d'infidélité & une véritable Apostasie*. Sa preuve est que par cette vanterie, *il déclare qu'il prend cette communication pour une preuve qu'on est de son sentiment*; d'où il arrive ajoûte-t'on, *qu'on est en droit de prendre cette communication comme une profession publique du Schisme & des erreurs*. L'Auteur ne se donne pas ici le tems de prouver que cette vanterie est formellement ou équivalemment une telle *déclaration* & que cette *déclaration* contredite par la notorieté, a néanmoins la force de tourner les actions de Religion, en signes certains d'acquiescement à l'erreur.

Lettre d'*un Théologien à M. l'Evêque de Montpellier, sur sa Lettre Pastorale adressée aux Fidéles de son Diocèse, à l'occasion du Miracle opéré à Paris le 31. Mai jour du S. Sacrement*. Ici l'Auteur passant à son Adversaire, & à la vérité, & l'autenticité, & la grandeur du Miracle, lui enleve toutes les conséquences qu'il en tiroit en faveur de l'hérésie; il paroit avoir traité cette matiere avec exactitude.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Février 1727.

ART. X. R*Eponse à la seconde Partie de l'Apologie de M. l'Abbé d'Olivet, au sujet de l'Article XLVII. des Mémoires de Trevoux de l'année 1725.* Page 197

ART. XI. *Histoire Physique de la Mer. Ouvrage enrichi de figures dessinées d'après le naturel. Par Loüis Ferdinand Comte de Marsilli.* A Amsterdam, 1725. *in fol.* 173. *pages. Outre deux Préfaces, & un bon nombre de Planches.* p. 225

ART. XII. *Extrait d'une Lettre écrite le 16. d'Août 1726. de Luneville, par M. Varinge Matematicien de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine, au P. C. J.* page 240

ART. XIII. Joseph Sententiola Verzalia Cæsenas Geometriæ Prof. atque studiosis salutem. *C'est-à-dire, Joseph Sent.* Verzalia *de Cel-*

ſene aux Géometres ; ſalut. p. 243
ART. XIV. *Troiſiéme Letre de Frere*** Religieux de la Trappe au R. P. Dom U. T. Religieux de la Congrégation de Saint Maur J. M. J.* p. 246
ART. XV. *Diſſertation ſur l'air Maritime, à Marſeille, brochûre 4°. pages 20. Réponſe à la Diſſertation ſur l'air Maritime, à Marſeille, chez. . . . . Brebion pages 17. 4°.* p. 267
ART. XVI. *Suite de la Diſſertation adreſſée au Pere Sanadon.* page 284
Avertiſſement ſur un Article du Journal des Sçavans, 601. au mois d'Octobre 1726. pages de l'In quarto & les ſuivantes. p. 311
ART. XVII. *Maximes & Avis propres pour conduire un Pecheur à une véritable pénitence.* A Paris, *chez Babuty 1726. in 12. pages 150.* page 312
ART. XVIII. Theologia Bellica omnes fere difficultates ad militiam tum terreſtrem tum maritimam pertinentes complectens ; atque canonicè, juridicè, moraliter

nec non historicè dilucidans, in octo libros distributa, &c. *C'est-à-dire, Théologie Militaire qui comprend presque tous les Cas de Conscience concernant les Gens de Guerre....3. Volumes in fol. Tome 1^r. pages 660. Tome 2^d. pages 648. Tome 3^e pages 462.* p. 315

ART. XIX. Georgii Buchanani Scoti opera omnia, Edimburgi apud Robertum Fribarnium 1715. in fol. *C'est-à-dire les Oeuvres de George Buchanan, à Edimbourg, chez Robert Freebairn, 1715. deux Tomes in folio 1127. pages, y compris les Préfaces & les Tables.* p. 323

ART. XX. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Mars 1727.* p. 359

ART. XXI. *Nouvelles Litteraires*

D'Italie, de Padouë. 361

D'Allemagne. 362

De Francfort sur l'Oder. ibid.

De Stettin. 363

De Greifswalde. ibid.

De Quedlinbourg. 364

De Zerest. ibid.

De Zwickaw. 365

De Hildeburghausen. ibid.

Février 1727.

D'Altenburg.	ibid.
De Goettinge.	366
De Nuremberg.	ibid.
De Genêve.	367
D'Angleterre, de Londres.	ibid.
De Hollande.	372
D'Amsterdam.	ibid.
De Rotterdam.	374
De Leyde.	ibid.
De Torenuliet près de Leyde.	ibîd.
De la Haye.	375
De France, de Paris.	376
De Chartres.	391
De Montpellier.	392
De Trevoux.	396

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui ſe trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clouſier, Pierre Gandoüin, Nicolas Goſſelin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, rûë S. Jacques, Quay des Grands Auguſtins & au Palais;

SÇAVOIR,

L'Hiſtoire d'Angleterre, par Monſieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in quarto.* Augmentée d'une Table des Marieres à chaque Tolume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Diſſertation des *Wighs* & des *Loris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame Deſnoyer, 5. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12. compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illuſtres, quatre Tomes des Hommes illuſtres François, deux Tomes des Hommes illuſtres Etrangers, & un Tome de l'Hiſtoire des Duels.

Les Mémoires de Baſſompierre, 4. vol. *in* 12.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in* 12.

Les

Les Penſées ſur la Comètte 4. vol. 12.
L'Hiſtoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.
Les Mémoires de la Rochefoucaulr.
Les Mémoires de Montréſor, 2. vol. *in* 12.
Les Oeuvres de Paſquier, 2. vol. *in* folio.
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in* 12.
Les Eſſais de Montagne, ſur l'Imprimé à Londres.
Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.
Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

Errata du mois de Février 1727.

PAge 204. ligne 12. que, *lisez*, qu'à. Page 215. ligne 29. précisément, *lisez*, précisement. Page 233. ligne 27. on, *lisez*, ont. Page 239. ligne 17. *Lythophytons*, lisez, *Lithophytons*. Page 251. ligne 18. Saint *Hil de gare*, lisez, Sainte *Hil de garde*. Page 153. ligne 1. d'un, *lisez*, du. Page 255. ligne 25. Réfectoirs, *lisez*, Refectoires. Page 256. ligne 29. Interrogé, *lisez*, interrogez. Page 281. ligne 26. & celui, *lisez*, & de celui. Page 282. ligne 15. au Dessus, *lisez*, au Dessous. Page 284. ligne 7. contre parties, *lisez*, contreparties. Page 287. ligne 1. de, *lisez*, du. Page 303. ligne 4. *concinnentibus*, lisez, *concinentibus*. 306. ligne 23. occumulées, *lisez*, accumulées. Page 311. ligne 3. 601. *au mois d'Octobre* 1726. Pages lis. *au mois d'Octobre* 1726. Pages 601. *&c.* ligne 22. qu'on dit, *lisez*, qu'un mot dit Page 315. ligne 6. Succinté, *lisez*, Succincté. Page 330. ligne 20. Sibad, *lisez*, Sibard. Page 339. ligne 17. après avoir, *lisez*, après en avoir. Page 344. ligne 6 si sain, *lisez*, plus sain. Page 346. ligne 4 chansons l'on attribuë, *lisez*, chansons que l'on attribuë. ligne 7. & Ronsard, avoient veu, *lisez*, & Ronsard qui avoient veu. Page 351. ligne 13. contrat, *lisez*, contract. Page 357. ligne 5. Kicardi, *lisez*, Kircadi. Page 362. ligne 16. pe, *lisez*, de. Page 366. ligne 6. d'Helmstadt, *lisez*, d'Helmstædt. Page 369. ligne 20. Annalyste, *lisez*, Annaliste. ligne 22. Speculatives, *lisez* Speculative. Page 370. ligne 3. *Boherhaave*, lisez, *Boerhâve*. ligne 9. & 10. *vies, les Caracteres*. lisez, *vies, & les caracteres*. Page 372. ligne 7. d'Amesterdam, *lisez*, d'Amsterdam. Page 381. ligne 24 aujour, *lisez*, au jour. Page 387. ligne 26. demendera, *lisez*, demandera.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1727.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année 1701.	9.	vol.
—— 1702.	12.	v.
—— 1703.	12.	v.
—— 1704.	13.	v.
—— 1705.	12.	v.
—— 1706.	12.	v.
—— 1707.	12.	v.
—— 1708.	12.	v.
—— 1709.	12.	v.
—— 1710.	12.	v.
—— 1711.	12.	v.
—— 1712.	12.	v.
—— 1713.	12.	v.
—— 1714.	12.	v.
—— 1715.	12.	v.
—— 1716.	12.	v.
—— 1717.	12.	v.
—— 1718.	12.	v.
—— 1719.	12.	v.
—— 1720.	5.	v.
—— 1721.	12.	v.
—— 1722.	12.	v.
—— 1723.	12.	v.
—— 1724.	12.	v.
—— 1725.	12.	v.
—— 1726.	13.	v.
—— 1727.	3.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1727.

ARTICLE XXII.

ELOGE DE MONSIEUR Chaduc.

LOüis Chaduc étoit d'une bonne famille de la Ville de *Riom* en Auvergne. Après le cours de ses premieres études, ses Parens l'envoyerent à Bourges, où il fut pendant cinq ans écolier du Celebre *Cujas*, & où la vivacité de son esprit, sa penetration & son application à l'étude, firent bien-tôt concevoir de lui de grandes esperances.

De retour à Riom, il y fut pourvû

en 1594. d'une Charge de Conseiller au Présidial, dont il fit les fonctions pendant 44. ans, avec une grande réputation de capacité & d'integrité.

Cependant un génie aussi étendu que le sien, ne pouvoit se borner à un seul genre de connoissances, & son assiduité infatigable au travail, le rendoit assez maître de son tems, pour pouvoir, sans manquer en rien, au devoir de sa Charge, cultiver en même tems, & le talent qu'il avoit pour la Poësie, & l'inclination qu'il sentoit pour la connoissance de l'antiquité.

La Poësie avoit fait, depuis sa jeunesse, son plus cher amusement, & l'on peut dire qu'il y travailloit avec assez de facilité & de succès, pour ne s'en dégoûter pas aisément; d'un autre côté, l'amour de l'antiquité étoit en lui une espece de passion, il n'épargna, ni soins, ni dépenses, ni travail pour la satisfaire, une Bibliotheque nombreuse & choisie; plusieurs suites de Medailles de tout métal, & de toute grandeur, ne firent qu'exciter davantage sa curiosité; elle fut jusqu'à ce point, qu'il se resolut enfin à quitter pour quelque tems son Pays, sa Famille, les

devoirs de sa Charge ; son Epouse, pour aller parcourir l'Italie, visiter Rome, & repaître ses yeux de la vûë de ces respectables Monumens de l'Antiquité, qui malgré ce qu'ils ont souffert de l'injure des tems , laissent encore à ceux qui les voyent une si grande idée de l'ancienne Rome.

Monsieur Chaduc les vit & les examina en curieux habile & éclairé, qui connoissoit le prix de ce qu'il avoit sous les yeux.

Mais ce ne fut pas le seul avantage qu'il retira de son Voyage, les liaisons qu'il fit avec plusieurs Sçavans Personnages d'Italie ; l'accueïl gracieux dont ils l'honorerent , & sur tout le Cardinal Bellarmin, suffisoient pour le dédommager de toutes les fatigues de ce Voyage, comme il le témoigne lui-même dans la Relation qu'il en a faite. Il revint enfin après avoir vû tout ce que l'Italie lui presenta de digne de son attention ; mais il revint, suivi , pour ainsi dire, d'un grand nombre de Manuscrits, de Livres rares, de Medailles, de Marbres antiques, & ce qui est encore plus considerable, d'un Tresor précieux, de plus de deux mille pier-

res gravées, qui rendirent son Cabinet le plus curieux en ce genre qui fut alors en France; c'est le témoignage qu'en rend Monsieur *Tristan*, au premier Tome de ses Commentaires Historiques, page 112.

Un si rare Tresor ne demeura pas inutile entre les mains de Monsieur Chaduc: bien-tôt consommé dans la connoissance de ces Antiques, il conçut le genereux dessein de faire part au Public de ses richesses Litteraires; pour cet effet, il fit graver en Taille-douce toutes les Pierres, il les rangea sous quinze classes differentes, dont il fit autant de Chapitres; chaque Chapitre est precedé d'une courte Préface, après laquelle il explique toutes les Lettres & les Caracteres qui sont gravez sur chaque Pierre: quelquefois même à la simple explication litterale, il joint des notes Historiques, ou Critiques, selon que la matiere le demande.

Il eut manqué quelque chose à la perfection de cet Ouvrage, s'il n'eut été suivi de Tables; Monsieur Chaduc en composa vingt differentes fort étenduës, fort détaillées, dans lesquelles il rappelle sous divers titres tout ce qui

merite quelque attention, ſoit dans les Types, ſoit dans les Inſcriptions de ſes Pierres; ces Tables fourniſſent la matiere d'un Traité complet de tout ce qui concerne les Pierres gravées. La dix-neuviéme Table, eſt ſur tout digne d'attention; on y trouve en 86. grandes pages, d'une écriture aſſez menuë, une eſpece de traité particulier des reſſemblances & des differences que l'on remarque entre les Médailles & les Pierres gravées.

Un tel Ouvrage meritoit ſans doute de voir le jour, mais les maladies qui affligerent Monſieur Chaduc, pendant les dernieres années de ſa vie, le priverent du fruit de ſon travail, & la République des Lettres d'un Ouvrage très-ſçavant & très-utile. Monſieur Chaduc avoit auſſi compoſé un Traité *De Annulis*, qui n'a pas été donné au Public, non plus que le precedent; mais par une raiſon differente, il étoit ſur le point de le faire imprimer, lorſqu'il apprit qu'il avoit été prevenu tout recemment par un Allemand, nommé Jean *Kirchman*; le chagrin d'avoir été prevenu ſur un ſujet qu'il croyoit tout neuf, la crainte que

le Livre de *Kirchman* ne nuisît au debit du sien, le dégoûterent & l'empêcherent de le mettre au jour.

C'est ainsi qu'avec bien de l'érudition & beaucoup de travail, Monsieur Chaduc ne pût parvenir à se procurer les avantages que la memoire des Sçavans tire de l'impression, & qu'il se trouve à present presque aussi ignoré des Sçavans d'aujourd'hui, qu'il étoit connu & estimé de ceux de son tems.

Monsieur *Savaron*, dans son Commentaire sur Saint *Sidoine Apollinaire*, & Monsieur *Tristan*, dans ses Commentaires Historiques, font mention de lui en plusieurs endroits, d'une maniere à ne pas laisser douter du grand cas qu'ils en faisoient, il étoit en liaison avec plusieurs autres Sçavans du premier Ordre, Monsieur *Bignon* Auteur des Notes sur *Marculphe*; Monsieur François *Petau*, Conseiller au Parlement de Paris, le Pere *Sirmond* Jesuite, & plusieurs autres l'honoroient de leur estime, & lui faisoient regulierement part de leurs Ouvrages.

Enfin, le 19. Septembre 1638. Monsieur Chaduc estimé des Sçavans, che-

ri de ſes Compatriotes, conſideré des étrangers, regretté généralement de tous, mourut à Riom âgé de 74. ans, après deux années de maladie preſque continuelle.

Ses Héritiers ne jugerent pas, ſans doute, la Province digne de poſſeder un auſſi précieux tréſor, qu'étoit le Cabinet que leur avoit laiſſé Monſieur Chaduc : ils en firent tranſporter toutes les raretez à Paris, elles furent admirées de tous les Sçavans, qui avoüerent unanimement qu'ils n'avoient encore rien vû de ſemblable en ce genre ; Monſieur le Préſident de *Meſmes* les acheta, mais il ne les garda pas long-tems ; Monſieur *Gaſton de France*, Duc d'Orleans en eut envie, & la complaiſance obligea Monſieur de Meſmes de lui en faire le ſacrifice : elles ſont aujourd'hui dans le Cabinet du Roi, dont elles ne ſont pas un des moindres ornemens.

On n'attend qu'un ſigne de l'inclination du Public, pour lui donner les Ouvrages de Monſieur Chaduc.

ARTICLE XXIII.

LETTRE AUX AUTEURS des Memoires de Trevoux. Si le mot Cæsar sur les Médailles, est un nom de famille, ou un titre d'honneur.

L'Accueïl gracieux que vous faites à tous les Mémoires de Litterature, qui vous sont adressez, l'exactitude & la politesse, avec laquelle vous vous faites un plaisir de répondre aux difficultez que l'on vous propose, me déterminent à vous adresser quelques réflexions sur le nom de famille de l'Empereur *Vespasien*, & de ses deux Fils.

J'ai lû dans les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, Août 1725. Art. 71. pag. 1455. qu'il paroît vrai-semblable, que *Cæsar* étoit le nom de famille de *Tite* & de *Domitien*. Cette proposition m'a surpris, & plus je l'ai examinée, moins j'en ai senti la vrai-semblance.

En effet, que peut-on entendre par un nom de famille, si ce n'est celui que toutes les personnes d'une même

famille ont porté, & dont ils se sont servis pour se distinguer des autres familles? *Onuphre Panvinius*, le définit, (1) *id quod genus indicans, non tantùm proprium personæ est, sed etiam genti vel familiæ*; il faudroit donc pour donner quelque air de vraisemblance à ce que le mot de *Cæsar*, fût le nom de famille de *Tite* & *Domitien*, il faudroit, dis-je, faire voir que du moins plusieurs de leurs Ancêtres eussent porté le nom de *Cæsar*; mais c'est ce que l'on ne trouve nulle part: On sçait au contraire que le Pere de l'Empereur *Vespasien*, s'appelloit *Titus Flavius Sabinus*: son ayeul, *Titus Flavius Petro*, ou *Petronius*: le nom de famille de Vespasien & de ses Enfans, étoit donc *Flavius*, & non pas *Cæsar* 2.

Mais, dira-t'on, peut-être, pourquoi donc ce nom de *Flavius*, ne se trouve-t'il pas sur leurs Médailles? Sans doute, parce que *Vespasien* parvenu à l'Empire, quitta le nom de *Flavius*, & prit celui de *Cæsar* 3; en effet, n'y voit-on pas le nom *Cæsar*, presque toûjours joint à celui de *Vespasien*, ou de *Domitien*? Sur les Médailles de

(1) *Lib. de Antiq. nom.*

Tite, n'eſt-il pas comme un nom de famille, toûjours précédé du prénom *Titus* (4)? Et quel autre nom que celui de *Cæſar*, porte le Fils de Domitien dans la Médaille, qui répréſente ſon Apothéoſe, avec cette Inſcription, (1) *Divus Cæſar Imp. Domitiani Filius*(5)? C'eſt donc avec raiſon que l'on a avancé, qu'il paroît vraiſemblable que *Cæſar* étoit le nom de famille de *Tite* & de *Domitien*.

A cela, je réponds en premier lieu que, du mot *Cæſar*, employé ſur les Médailles de *Veſpaſien* & de ſes Enfans, on ne peut tirer aucune induction particuliere pour le nom de famille de ces Empereurs, qui ne convienne pareillement à pluſieurs autres; puiſque depuis *Galba*, juſques à *Gallien*, il n'en eſt aucun qui ne porte le tître de *Cæſar*, ſur ſes Médailles, ſi nous en exceptons le ſeul *Vitellius*, (2) qui défendit expreſſément qu'on le lui donnât (6.)

Et c'eſt en vain qu'on voudroit tirer avantage d'une poſition particuliere de ce mot *Cæſar*, ſur les Médailles de

(1) *Triſtan Comment. Tom. 1. pag. 265.*
(2) *Tacit. Hiſt. lib. 2.*

la famille de *Vespasien* (7) : car si l'on examine les Médailles des autres Empereurs, on y trouvera ce même mot placé de vingt manieres différentes, tantôt au commencement de la legende, tantôt sur la fin ; quelquefois entre le nom, & le surnom de l'Empereur, d'autres fois seul avec le nom ou le surnom, sans qu'on puisse rendre d'autre raison de ces changemens que le caprice des Monétaires (8).

Mais je dis plus, & j'avance hardiment, qu'il n'a été employé d'aucune maniere sur les Médailles de *Vespasien*, & de ses Enfans, dont on ne trouve des exemples sur les Médailles des autres Empereurs. Et pour commencer par celles du Pere, je conviens qu'il semble qu'on y ait affecté de supprimer son prénom & son nom *Titus Flavius*, pour substituer en leur place le mot *Cæsar*, qui s'y trouve presque toûjours joint immédiatement au surnom, *Vespasianus Imp. Cæsar. Vespasianus & Imp. Vespasianus Cæsar* (9), rien de plus ordinaire sur les Médailles de *Vespasien*, comme sur celles de son Fils *Domitien. Imp. Cæsar Domitianus Aug. & Imp. Domitianus Cæsar Aug.* Mais

cela ne leur est pas particulier : en parcourant les Médailles des autres Empereurs, je trouve communément sur les Médailles d'Othon ; *Imp. Otho Cæsar Aug.* 10. Sur celles de Nerva, *Imp. Cæsar Nerva Aug.* & *Imp. Nerva Cæsar Aug.* ; sur celles de Trajan, *Imp. Cæsar Trajanus Aug.* ; sur celles d'Hadrien, *Imp. Cæsar Hadrianus Aug.* J'en pourrois rapporter d'autres exemples ; mais en voilà assez pour faire voir qu'on ne peut tirer aucune induction particuliere des Médailles de *Vespasien*, pour rendre vraisemblable que *Cæsar* soit le nom de sa famille 11.

Celles qu'on prétend tirer des Médailles de *Tite*, paroit plus spécieuse, mais, à l'examiner de près, elle n'est pas plus solide sur les Médailles de *Tite* : le mot *Cæsar* suit presque toûjours immédiatement le prénom *Titus* : il y a donc apparence que *Cæsar* étoit son nom de famille ; en raisonnant de la même maniere, je pourrois dire aussi qu'il est vraisemblable que *Imperator* étoit son surnom, puisque sur plusieurs de ses Médailles, on trouve cette legende, *Titus Cæsar Imperator Vespasianus* 12 ; & je le dirois, ce me semble,

avec d'autant plus de raiſon, que l'Empereur Tite eſt peut-être le ſeul, ſur les Médailles de qui ce mot *Imperator* ſe trouve placé de la ſorte, entre le nom & le ſurnom de l'Empereur ; il n'en eſt pas de même du mot *Cæſar*; j'ai déja remarqué qu'on le voit placé de vingt manieres différentes ſur les Médailles des Empereurs, & ſans m'éloigner du Siécle de *Tite*, je trouve dans une Médaille Grecque du premier *Antonin*, ce mot *Cæſar*, placé de même parmi les noms propres de cet Empereur (1) T. ΑΙΛ. ΚΑΙϹΑΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Conclura-t'on delà qu'il eſt vraiſemblable que *Cæſar* fut le nom ou le ſurnom d'*Antonin* 13?

Je ne m'arrêterai pas ſur les legendes *Titus Cæſar* & *Domitianus Cæſar*: les exemples en ſont ſi frequens ſur les Médailles de tous les autres Fils naturels, ou adoptifs des Empereurs, qu'il eſt évident qu'on n'en peut rien conclure de particulier pour le nom de famille de *Tite* & *Domitien* 14.

Je viens à la Médaille du Fils de *Domitien*; elle me paroît ſinguliere par

(1) *Triſt. Comment. Tom.* 1. *p.* 461. *V. Erizzo*. *p.* 426.

deux endroits ; 1°. par ce mot *Cæsar*, joint à l'Epithéte *Divus* (1), dont je ne sçai qu'un seul exemple, sur une Médaille de Saloninus Valerianus, Fils de l'Empereur Gallien. 2°, parce qu'elle ne donne d'autre nom à ce Fils de *Domitien* que celui de *Cæsar* ; je ne crois pourtant pas que pour en rendre raison, il faille recourir à dire que *Cæsar* étoit le nom de famille de *Domitien* ; il est plus naturel de penser que ce jeune Enfant étoit mort avant que d'avoir atteint l'âge, auquel les Romains donnoient un nom à leurs Enfans. *Suetone* qui fait mention de ce Fils de *Domitien*, ne nous apprend pas à quel âge il mourut, mais la maniere dont il est répré-senté sur cette Médaille nous donne lieu de croire qu'il mourut les premiers jours de sa vie ; Martial l'appelloit après sa mort (2) *Puer Cæsar*. Or nous sçavons d'ailleurs que les Romains ne nommoient leurs Enfans qu'après quelque tems ; & quoique les Auteurs ne conviennent pas de ce tems, il est constant que pour le plûtôt on ne leur donnoit un nom, aux garçons, que le

(1) *Biacus tab. 60.*
(2) *Lib. 4. Epigr. 3.*

neuviéme jour ; & le huitiéme jour aux filles ; ſuppoſant donc, comme il eſt aſſez vraiſemblable, que le Fils de *Domitien* mourût dans les neuf jours, il n'eſt pas étonnant qu'il ne ſoit appellé autrement, que le Fils de l'Empereur *Domitien*, avec le tître de *Cæſar*, que ſa naiſſance lui donnoit, comme Fils d'un Empereur (15.)

Après tout ce que je viens de dire, il eſt évident, ce me ſemble, que du mot *Cæſar* employé dans les Médailles de *Veſpaſien* & de ſes Fils, on n'en peut tirer aucune preuve, ni aucune vraiſemblance, que ce fut le nom de famille de *Tite* & *Domitien*. Mais il y a plus, & c'eſt ma ſeconde réponſe, je dis que, ni avant, ni après que *Veſpaſien* fut parvenu à l'Empire, lui, ni ſes Enfans n'ont jamais quitté leur nom de famille *Flavius*. C'eſt dequoi les Hiſtoriens, les Médailles, & les Inſcriptions font foi unanimement (16).

Tacite, au premier Livre de ſon Hiſtoire, parlant de *Veſpaſien*, l'appelle *Flavius Veſpaſianus*. Suetone qui y ajoute ſon prénom *Titus*, fait même aſſez au long la Généalogie de la famille Flavienne. Et quoique dans la

suite, l'un & l'autre ne désigne Vespasien que par son surnom : ils ne disent, ni ne font entendre en aucun endroit qu'il eût quitté son nom de famille : ils rapportent, il est vrai, que *Domitien* prit le nom de *Cæsar*, aussi-tôt après la mort de *Vitellius*, mais la maniere dont ils s'en expliquent, fait assez comprendre que ce nom de *Cæsar* étoit plûtôt un tître de dignité qu'un nom de famille (1). Tacite dit que Domitien reçut en même tems le nom & les honneurs de Cæsar, *nomen, sedemque Cæsaris Domitianus acceperat* : Suetone dit qu'il fut salué Cæsar, *Cæsar consalutatus.* Or ce salut & ces honneurs sont dûs à un tître de dignité, & jamais à un nom de famille. Enfin, nous apprenons du même Suétone, que (2) *Domitien* parvenu à l'Empire, convertit en un Temple la Maison où il étoit né, & qu'il nomma ce Temple, *Templum gentis Flaviæ*, tant il est vrai, que bien loin de rougir du nom de sa famille, & de songer à le quitter, il cherchoit plûtôt à l'immortaliser par des monumens publics.

(1) *Tac. Hist. lib. 4. Suet. in vitâ Domit.*
(2) *Ibidem.*

Je trouve dans un recueïl de Médailles de Biacus, Tab. 30. un revers qui répréſente un Temple magnifique, autour duquel on lit cette Inſcription, *Æternitas Flaviorum.* Je ſerois tenté de penſer que ce Temple eſt le Temple *Gentis Flaviæ*, ſi ce revers ne ſe trouvoit parmi ceux de l'Empereur *Tite*; mais qu'il ſoit de *Tite*, ou de *Domitien*, & quelque ſoit le Temple qu'il répréſente, il n'en eſt pas moins un témoignage certain du zéle qu'avoient ces Empereurs, pour immortaliſer le nom de leur famille 17.

Enfin, les Inſcriptions antiques ſont d'accord avec les Hiſtoriens & les Médailles, ſur le nom de famille de *Veſpaſien* & de ſes Enfans; & comme elles s'expliquent plus clairement, elles ne laiſſent aucun lieu de douter qu'ils n'ayent porté ce nom de *Flavius*, même après qu'ils furent devenus les Maîtres du Monde. Je me contente d'en tranſcrire ici trois qui ſont rapportées par Onuphre Panvinius, au ſecond Livre de ſes Commentaires, (1) ſur les Faſtes. La premiere de *Veſpaſien*, *Victoriæ Auguſti Sacrum pro re-*

(1) Pag. 207. 209.

ditu Imp. Cæs. T. Flavii Vespasiani Aug. Pont. Maxim. trib. pot. Cos. II. PP. Statuam ex ære ordo Spol. Conloc. Il paroît par cette Inscription, que Vespasien portoit en même-tems les noms de *Cæsar* & de *Flavius*. Celui de *Cæsar*, comme un tître qui lui appartenoit comme Empereur : le second, comme son nom de famille.

La seconde de Tite ; *Herculi & Sign. Arg. Silnano San. Sacr. T. Flavius Aug. F. Cos. Des. D. D.*

La troisiéme de *Tite & Domitien. T. Vespas. Aug. VIII. Flav. Domit. VI. Cos. q. Claud. Ser. Off. sec. Castr. Præt.*

Je crois, Messieurs, qu'en voilà assez pour justifier l'étonnement où j'ai été, lorsque j'ai lû dans les *Mémoires de Trevoux*, qu'il paroit vraisemblable que *Cæsar* étoit le nom de famille de *Tite* & de *Domitien*; au reste, je n'ai point écrit ceci dans la vûë de critiquer, ni d'instruire personne : je suis persuadé que les Sçavans Auteurs de ces *Mémoires* sont mieux instruits que moi de tout ce que je viens de dire, & qu'ils n'ont pas hazardé cette vraisemblance sans avoir des

preuves solides & suffisantes pour l'établir; mais parce que mes lumieres sont trop foibles pour les appercevoir, c'est pour les engager à les produire, que j'ai pris le parti de vous adresser mes difficultez; j'espere qu'ils ne me refuseront pas l'éclaircissement que je leur demande, & que vous prendrez en bonne part la liberté que j'ai prise. Je suis, ****.

Nous avions jetté un mot en passant sur cette question, non encore assez débatuë, & trop tôt abandonnée par les Sçavans, afin de les engager à la reprendre, & à la mettre en état d'être terminée: il paroit par cet Article, & par celui qui va suivre, qu'ils ont bien voulu entrer dans nos vûës. Les Chifres qui courent dans la Lettre, renvoyent au Paragraphes de même numero qui composent la réponse.

ARTICLE XXIV.

L'ARTICLE LXXI. DES Mémoires du mois d'Août 1725. sur le nom de Cesar, *justifié par le P. H. J.*

JE ne suis point l'Auteur de l'Article du Journal, que je veux ici justifier; je n'en ai écrit ni dicté un seul mot; on le sçait: mais l'ayant lû pour la premiere fois, lorsqu'il étoit imprimé; il m'a paru sçavant & sensé. Pour le justifier dans le point dont il s'agit, j'ai crû qu'on pouvoit y ajoûter les remarques ou réflexions suivantes, que l'Auteur auroit pû faire aussi-bien que moi.

I. Quand on dit *Nom* de famille, on entend très-souvent le surnom aussi-bien que le nom de la tige d'où l'on descend. *Condé* est un nom de famille, aussi-bien que *Bourbon*; mais *Bourbon* est le nom de la tige, & *Condé* un surnom dans une de ses branches. Ainsi *Tite & Domitien* ont le surnom de *Cesar*, par leur pere & par leur Ayeule, petite-fille d'Auguste,

du nom de ſa fille IVLIA AVGVSTA. D'où vient que la fille de Tite prend le nom de la tige IULIA AUGUSTA DIVI TITI. *Divi Titi filia* : comme une fille de la Maiſon de Condé s'appelleroit *Mademoiſelle de Bourbon.*

II. Les familles ſe diſtinguent auſſibien par les ſurnoms que par les noms. *Condé* & *Conti* ſont deux familles diſtinguées, quoiqu'iſſuës d'une même tige de Bourbon. Les ſurnoms chez les Romains venoient ſouvent par les alliances & par les femmes. Cela s'obſerve encore en France & en Eſpagne. Ainſi il ne faut pas chercher dans la famille des Flaves, quelqu'un qui ait eu le ſurnom de *Ceſar* avant le premier, c'eſt-à-dire, avant Veſpaſien pere de Tite & de Domitien, qui l'a eu, comme j'ai dit, par ſa mere. Il étoit *Flave* du côté paternel; par ſa mere, il devint encore *Jules Ceſar Auguſte* ; d'où vient que ſa petite-fille, comme j'ai dit, s'appella *Julia Auguſta Titi filia.* Il n'étoit pas néceſſaire que Veſpaſien mît ſur ſes médailles : *Julius Cæſar*; Ceſar ſeul marquoit aſſez qu'il deſcendoit de Ceſar Auguſte : comme il n'eſt

pas nécessaire qu'un Prince de Condé signe, *Bourbon Condé*; quand il ne mettroit que Condé, on connoît assez sa Maison. On peut appeller la sœur de Jules-Cesar, mere d'Auguste, *Julia Cæsar*, dans une Table généalogique : hors de là ce n'est pas l'usage; on diroit *Julia Cæsaris filia.* Mais parce que c'est un surnom de Famille; après qu'Octavius Cesar a eu le surnom d'Auguste pour être héréditaire, les filles des Cesars ont pris le surnom d'*Augusta*, parce qu'il marque qu'on tire son origine de l'Empereur Cesar Auguste, aussi-bien que le surnom de Cesar. Ce ne fut que vers le tems que le nom de Cesar fut pris pour un titre d'honneur, qu'Anne Comnéne imagina le mot Καισάρισσα, pour signifier l'Imperatrice.

III. A Dieu ne plaise, qu'aucun Sçavant pense que Vespasien ait quitté absolument le nom de sa Maison paternelle, qui est *Flavius*, pour prendre celui de *Cesar*. Il se faisoit honneur de ce premier nom là, & le donnoit aux Colonies qu'il établissoit ; comme à Cesarée en Palestine, qu'il ne nomma pas Colonie Vespasienne, mais COL.

PRIMA. FLAVIA. CAESAREA: Naplouse. ΦΛΑΥΙ. ΝΕΑΠ. ΣΑΜΑ. *Flavia Neapolis Samaria*: & plusieurs autres. *Flavius* après *Vespasianus* seroit mal placé. On met les noms de tiges les premiers, si on les met: on dit *Bourbon Condé*, & non pas *Condé Bourbon*. Mais après le nom que ce Flavius a pris de sa femme Vespasia, parce que c'étoit une riche heritiere, dont par contract de mariage il devoit porter le nom; il met ensuite le surnom qu'il tire de sa mere, la petite-fille d'Auguste. Il étoit stipulé que dans les Actes Publics, il ne prendroit pas le nom de Flave, mais celui de Vespasien, pour faire honneur à la famille où il venoit d'être enté. Ainsi Octavius Cesar, fils d'Octavius & de la sœur de Jules-Cesar, adopté, c'est-à-dire, devenu héritier presqu'universel de son oncle Jules-Cesar, comme Pline l'appelle, ne fut jamais depuis appellé Octavius sur les Médailles, ni autrement que comme son oncle: C. CAESAR. Cela ne se pratique-t'il pas encore même en France?

IV. Oüi, cela même est une démonstration que *Cesar* est un surnom

de famille, & non pas un tître d'honneur : TITUS CAESAR VESPASIANUS. *Cæsar* mis immédiatement aprés le Prénom devant un autre ſurnom ; que peut-il être qu'un premier ſurnom ? Comme dans C. CAESAR GERMANICUS (c'eſt celui qu'on nomme Caligula) : *Caïus* eſt le Prénom ; *Cæſar* le premier ſurnom, qu'il tient de ſa mere petite-fille de Ceſar Auguſte ; *Germanicus* le ſecond ſurnom, qu'il a de ſon pere. Dans ſon ſon origine, dans Jules-Ceſar, c'eſt un ſurnom : dans ſon fils adoptif, qui étoit Octavius, c'eſt encore un ſurnom ; pourquoi ne le ſeroit-il pas dans tous ceux qui le portent ? Le ſurnom de *Condé* pourroit-il ainſi changer de nature ? Le ſurnom de Ceſar eſt de même. Les Ceſars viennent d'Auguſte Ceſar, neveu de Jules ; comme les Bourbons viennent du Comte de Bourbon, fils de Saint Loüis ; & les Condez du premier Prince de Condé.

V. La Médaille du fils de Domitien en eſt encore une autre démonſtration. Ce petit Ceſar, mort à l'âge de deux ans au plus, ne pouvoit encore avoir de nom plus noble que celui

de Cesar, qu'il tenoit de son pere, de son ayeul, & de sa bisayeule. On ne l'appelle pas Domitien comme son pere, qui avoit ce nom-là pour avoir épousé une *Domitia*, qui lui avoit apporté du bien, mais non pas suffisamment pour l'obliger à transmettre ce nom à son fils. Pour cela, ce fils n'est pas Domitien, mais fils de Domitien: comme Domitien lui-même, étant le cadet, n'est pas Vespasien, mais fils de Vespasien. CAESAR. DIVI. VESP. F. DOMITIANUS. C'est la regle des noms qui se terminent en *ianus* sur les Médailles des Empereurs; & il n'est pas vrai-semblable, que du tems de la République on ait eu d'autres regles. On attendoit donc que cet enfant de Domitien se mariât à quelque riche héritiere, dont il prendroit le nom, comme avoient fait son pere & son grand-pere. En attendant, quel autre nom ou surnom pouvoit-on mieux lui donner, que le nom de Cesar, qui étoit dans sa famille depuis son ayeul?

VI. Ceux qui n'ont pas vû le nom de CAESAR sur les Médailles Latines de Vitellius, ont pû s'imaginer

que ce Prince avoit défendu qu'on le lui donnât. Mais sa défense n'avoit donc pas passé le País Latin : car sur ses Médailles Grecques, il est manifestement ΚΑΙΣΑΡ ; Monsieur Vaillant en cite cinq differentes : on en peut voir une dans le Cabinet du R. P. Chamillart. Pourquoi tous ces Princes sont-ils *Cesars*, non seulement jusqu'à Gallien, mais pour le moins tout le tems qu'on lit ce surnom sur leurs Médailles ? C'est parcequ'ils descendent par des alliances, par mariages avec des filles de Cesars, de la fille de Cesar-Auguste. Il importoit donc peu, que l'on mit sur les Médailles, parmi les surnoms de familles, quand on en mettoit plusieurs, celui de Cesar, ou celui d'Auguste. Vitellius prend celui d'Auguste dans ses Médailles Latines ; pourquoi ne prend-t'il pas celui de Cesar, comme les autres ? En voici la raison. Lisez : A. VITELLIUS. GERM. IMP. AUG. Il étoit petit-fils de Germanicus, arriere petit-fils par consequent de *Nero Claudius Drusus*, qui, par concession du Senat, eut le surnom de *Germanicus Imperator*, pour être hereditaire dans sa famille. C'est

pour cela que Neron, petit-fils de Germanicus comme Vitellius, est *Germanicus Imperator* comme lui, dès qu'il a des Médailles à son nom. NERO. CLAVD. CAESAR. GERMANICUS IMP. *Nero* est son prénom; prénom propre de la Maison des Claudes, dont il descendoit par son ayeul maternel. *Claudius* est le nom de son grand-oncle qui l'avoit adopté, le faisant héritier de tous ses biens & de l'Empire. *Cesar* ensuite est le premier surnom, qu'il tenoit de sa mere Agrippine, arriere-petite-fille de Cesar Auguste. *Germanicus* est un second surnom qu'il tenoit de son bisayeul, comme héréditaire dans sa famille. Mais parce que Vitellius avoit aussi remporté une victoire en Allemagne; il est sur une Médaille d'argent, GERM. IMP. à cause de sa naissance; & au revers encore GERMANICUS, à cause de sa victoire. S'il avoit sur ses Médailles CAESAR après IMP. on pourroit croire que cela signifieroit, *Imperator Cæsar* Generalissime né, ou Empereur parce qu'il est Cesar, comme sont les autres. Pour éviter l'équivoque, & pour apprendre qui étoient

les Ancêtres de Vitellius du côté de sa mere, on s'est crû obligé de mettre sur ses Médailles Latines AVG. au lieu de CAESAR ; ce qui revient au même. Sur les Grecques il y a simplement ΑΟΥ. ΟΥΙΤΕΛΛΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΓΕΡΜ. *Aulus Vitellius Cæsar Germanicus. Aulus*, le prénom : *Vitellius*, le nom de sa Maison : *Cæsar*, premier surnom, qu'il avoit de sa mere, fille d'Agrippine, petite-fille de Cesar-Auguste : *Germanicus* second surnom qu'il tenoit de son ayeul maternel.

VII. Ce n'est pas seulement des Médailles de Vespasien, qu'on peut, ou qu'on veut conclure que *Cesar* est un surnom ; c'est de toutes celles des autres Empereurs, où *Cesar* se trouve immédiatement après le prénom, comme dans celles que j'ai citées, ou inserées entre d'autres noms ou surnoms, comme dans Trajan : NERVA CAESAR TRAIANVS : dans Antonin Pie, T. AV. CAES. ANTONINUS, & T. CAESAR ANTONINUS : dans Marc Antonin, AVRELIUS CAESAR ANTONINUS. Commode son fils doit être Cesar, au même sens que son pere. Ainsi du moins jus-

qu'à Commode inclusivement, *Cesar* est un nom ou surnom de famille & cela est visible par la seule position qu'il a sur les Médailles. Mais outre cela, que veut dire autre chose l'Inscription AETERNITAS AUG. sur la plûpart des Médailles Imperiales, depuis Tite jusqu'à Diocletien même & Maxence, sinon la perpetuelle durée d'Auguste, de son nom, & de son sang, dans ses successeurs, sur les Médailles desquels on lit cette Inscription?

VIII. Exagération outrée de vingt manieres differentes, qu'on réduit ensuite à quatre. C'est par désespoir de pouvoir répondre à cette difficulté, qu'on rejette sur le caprice des Monetaires, ce qui combat nos préjugez sur les Médailles. Comment ce prétendu caprice peut-il être de tous les siécles de l'Empire Romain? Les Monetaires pouvoient-ils travailler par caprice, sur ce qu'ils ne frappoient en bronze, qu'avec l'approbation & par l'ordre du Senat? La marque y est, S. C. *Senatus-consulto*; & pour être répandu dans tout l'Empire, comme la Monnoye; & qu'ils ne frappoient en or

ou en argent, que pour en présenter un certain nombre au Prince ? Pouvoient-ils oser lui présenter rien, où il y eût la moindre chose qui le pût choquer sur ses noms ?

IX. Des Sujets, qui frappent des Médailles à l'honneur de leur Maître, peuvent-ils oser *affecter de supprimer* quelqu'un de ses noms ? Le nom de *Flavius* n'est pas sur les Médailles de Vespasien ; parce qu'il étoit stipulé, qu'il prendroit le nom de sa femme au lieu de son nom paternel, pour la raison que j'ai dite ; & ensuite le surnom de sa mere, CAESAR : surnom néanmoins, qui à cause de sa Noblesse, pouvoit être mis le premier. Sur les Médailles des enfans ou jeunes Césars, si la mere étoit de meilleure Maison que le pere, le nom de la mere étoit mis le premier. Entre autres exemples, celui des enfans de l'Empereur Trajan Déce est remarquable & sensible. De sa premiere femme Valens Hostilia, qui descendoit de Tullus Hostilius Roi des Romains, il eut un fils, dont les Médailles, par cette raison, mettent les noms qu'il tenoit de sa mere, avant ceux de son pere : C. VALENS.

HOSTILIANUS MESSIUS QUINTUS. De ſa ſeconde femme Herennia Cupedia Etruſcilla, qui tiroit ſon origine des anciens Rois de Toſcane, dont Pline parle, il eut un fils, qui, ſur ſes Médailles, a les noms de ſa mere, avant ceux de ſon pere : Q. HEREN. ETRUSC. MESSIUS DECIUS. Ainſi IMP. CAESAR VESPASIANUS, ou IMP. VESPASIANUS CAESAR, c'eſt tout un. Les Médailles de Domitien & de pluſieurs autres ſont de même. Si Veſpaſien n'a pas le prénom de Tite, ce n'eſt pas qu'on l'ait ſupprimé par caprice. L'a-t'on pû ſupprimer par caprice ſur toutes ſes Médailles en or, en argent, & en bronze, les neuf ans entiers de ſon Regne ? Mais c'eſt que celui qui eſt le premier Empereur de ſon nom, n'a point de prénom. Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, & pluſieurs autres, ont-ils des prénoms ? Veſpaſien eſt le premier Empereur de ce nom ; il ne doit pas avoir de prénom. Son fils aîné eſt le ſecond du nom de Veſpaſien ; pour s'en faire honneur, il prend le prénom de l'aîné de cette famille, qui eſt Tite.

X. M. OTHO. CAESAR AUG. ſon prénom eſt MARC ; le prénom des aînez de la famille des Antoines. Le fameux Marc-Antoine étoit ſon triſayeul. La fille de Marc-Antoine & de la ſœur d'Auguſte, nommée *Antonia Auguſta*; *Antonia* par ſon pere, *Auguſta* par ſa mere ; ſœur de Ceſar Auguſte, étoit la biſayeule d'Othon. C'eſt de-là qu'Othon fils de *Salvius Otho*, qui, ſur les Médailles du tems d'Auguſte, eſt IMP. & COS. *Imperator* & *Conſul* ; c'eſt de-là, dis-je, qu'Othon eſt *Marc*, & *Ceſar Auguſte*.

XI. Ce n'eſt pas des Médailles de Veſpaſien par elles-mêmes, que l'on démontre que Ceſar eſt un ſurnom : c'eſt de celles de ſon fils Tite, & de celles de ſa petite-fille *Julia Auguſta Divi Titi F.* & des autres rapportées ci-deſſus.

XII. *Titus Cæſar Imp. Veſpaſianus* eſt la ſeule Médaille, où le mot d'*Imperator* ſoit ainſi placé parmi les ſurnoms. Il y en a donc quelque raiſon particuliere. Ce n'eſt point par caprice des Monetaires : c'eſt qu'il y fait un ſens bien different ; ſçavoir, *Tite Ce-*

far reçû en survivance & comme en Collegue dans l'Empire, parce qu'il est Vespasien. Cette transposition apparente du tître IMP. ne fait-elle pas un sens bien honorable au pere & au fils ?

XIII. Il n'est pas seulement vraisemblable, mais il est très-vrai, que Cesar est un des surnoms d'Antonin Pie; car il étoit neveu de L. AELIUS CAESAR, dont il y a une belle Médaille Grecque de grand bronze, maintenant chez Son Altesse Sérénissime le Duc de Parme, où il a le nom de *Lucius Æiius Nerva Cæsar*, fils de l'Empereur Nerva. Or, outre les autres preuves qu'il n'est pas nécessaire de déduire ici, la Médaille rapportée ci-dessus, NERVA CAESAR TRAIANUS, fût-elle seule, démontre que *Cæsar* est un surnom de Nerva; il l'est donc aussi dans Antonin Pie, neveu d'Ælius Nerva Cesar, fils de l'Empereur Nerva. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher dans Tristan une Médaille Grecque d'Antonin, où le surnom de Cesar est parmi d'autres noms. Il y en a de Latines abondamment, où on lit: T. AELIUS CAESAR HADRIANUS ANTONINUS AUG. PIUS.

XIV. & XV. On voudroit établir à force de conjectures ; du moins qui sont incertaines, que le fils de Domitien a le tître de Cesar, parce qu'il est fils de l'Empereur, pour ne pas avoüer que c'est un surnom que sa naissance lui donne. Mais où trouvera-t'on ce principe ou cet usage-là, que tout fils d'Empereur a le tître de Cesar dès sa naissance ? il est même combattu par toutes nos Histoires. Encore aujourd'hui on ne donne ce tître honoraire, qu'au Roi des Romains, fût-il fils d'Empereur & avancé en âge.

XVI. Il est faux que Vespasien, ou Tite, ou Domitien, ayent le nom de *Flavius* sur leurs Médailles ; & on en a apporté la raison ci-dessus.

XVII. La Médaille AETERNITATI FLAVIORUM est fausse. Pour en cacher la fausseté, on a effacé le côté de la tête, par où on eût pû découvrir de la contradiction. On ne sçait à qui l'attribuer. Mais fût-elle vraye, que prouve-t'elle ? que ce qu'on accorde ; comme étant très-certain ; sçavoir, que les Flaves ont conservé leur nom de *Flave*. Prouve-t'elle que Vespasien, Tite, ou Domitien, ayent sur

leurs Médailles, *Flavius Vespasianus, Titus Flavius Vespasianus, Flavius Domitianus?* Les Flaves Jules-Cesars, les Flaves Claudes Cesars, sous l'Empereur Constantin, ne l'ont-ils pas d'eux? Mais le nom de Flave est-il incompatible avec le surnom de Cesar, plus que le nom de Cesar & de Claude? Par ces Médailles du tems & du siécle de Constantin, on voit que non.

ARTICLE XXV.

LETTRE IVe D'UN RELIgieux de la Trappe au R. P. D. V. T. M. B. D. L. C. D. S. M.

VOtre Pere Allemand commence la seconde Dissertation d'un air bien triomphant. (On a vu, dit-il, jusqu'à present dans quel egarement sont ceux qui veulent *par un amour desordonné de la penitence* que Saint Benoît nous ait defendu la Volaille; & combien ils se sont éloignez de cet esprit de sagesse & de Discretion qui l'a rendu si respectable à toute le Terre. Mais ceux qui ont introduit toutes ces longues prieres qui

composent nos Offices, ne se sont pas moins éloigné de cet esprit, & c'est ce que je vais prouver avec toute l'evidence possible).

Je vous ai fait voir, mon Reverend Pere qu'il étoit lui-même dans l'erreur, & qu'on peut fort bien concilier avec l'esprit de Saint Benoît cette vie dure & austere dont nous avons fait profession vous & moi. Il faut presentement examiner les raisons qu'il a d'accuser d'indiscretion, ceux qui ont réglé l'Office comme nous l'avons aujourd'hui.

C'est toûjours la Régle qu'il oppose d'abord, il l'a toûjours à la bouche; elle lui est toûjours favorable. Il y a onze Chapitres sur l'Office divin, & il pretend qu'on ne suit plus rien de cequi y est present, & que nous n'avons plus, à proprement parler, l'Office de l'Ordre. *Ut pristini vix ullam vestigium supersit.* Il se plaint encore des augmentations qu'on a faites de tems en tems; & c'est ce qui occupe une grande partie de sa Dissertation. Il trouve enfin fort mauvais qu'on exhorte continuellement les Religieux à être assidus à l'Office; & que

par tout les, Superieurs regardent ce ſaint exercice comme un devoir indiſpenſable.

Tous ces abus viennent, ſans doute, d'un grand zéle : mais ils ſont bien inveterez dans notre Ordre. Je les croi auſſi anciens que celui de l'abſtinence, qu'il vient de combattre avec tant de chaleur; il paroît même qu'on a été beaucoup plus attaché à ceux là dans tous les tems. Le moyen de ſe roidir contre ? Il faut aſſurément tout le courage de ce bon Allemand.

Les difficultez ne l'epouvantent point. Il propoſe d'abord le Breviaire de Clugni pour reformer le nôtre; & il ſe flatte qu'en le retouchant un peu, on pourroit facilement en faire un tout-à fait conforme à la Régle. Il fait voir les grands inconveniens de ces longues prieres qu'on à ajoûtées à l'Office, leur origine, les deſordres qu'elles ont cauſez dans tous les tems. Il expoſe d'une maniere très patetique la neceſſité des diſpenſes de l'Office, leur utilité, & il appuye donc cela d'autoritez & d'exemples, qu'il puiſe dans les Anciens & les modernes.

Voilà un beau champ pour nos entretiens: si je veux le suivre par tout, je ne m'arrêterai aujourd'hui qu'à ce qu'il dit du Breviaire de Clugni.

Le Breviaire de Clugni lui paroît admirable pour plusieurs raisons. Il voudroit que tous les Moines le prissent; c'est le plus conforme à la Régle. Mais il approuve sur tout qu'il n'y ait point de pseaumes propres, pendant tout le cours de l'année, quelques Fêtes qu'on célébre, & qu'on dise toûjours ceux de la Ferie où ces Fêtes tombent. De-là, il infere que les Religieux de Clugni recitent au moins une fois la semaine le Pseautier, selon le precepte de la Regle dont nous sommes tous Prévaricateurs; & qu'on ne peut satisfaire autrement à ce qui est encore ordonné au Chapitre quatorziéme de cette même Regle; qu'on dise aux Fêtes les Pseaumes qui appartiennent au jour *ad ipsum diem pertinentes*, enfin, il propose des Objections; il y fait des Réponses selon votre méthode ordinaire, jusqu'à expliquer les termes de l'Ecole.

Je vous avoüerai que je n'ai jamais été grand Partisan du Breviaire de Clu-

gni : je l'ai cependant toûjours assez estimé, & quelques efforts qu'on ait fait de tems en tems pour m'en faire concevoir du mépris, je l'ai toûjours regardé comme un Ouvrage qu'on pouvoit au moins lire avec édification, pourvû cependant qu'on ne le mette pas indifferemment entre les mains de tout le monde. Car les grands retranchemens qu'on y a fait de plusieurs Prieres très-saintement établies, ne peuvent faire que de mauvaises impressions sur les esprits foibles, & sur les Religieux imparfaits. En vain, me disoit-on quelque-fois, que l'Auteur étoit un Moine Ancien, dont le Monastere n'étoit pas des plus reglez, & qu'il n'avoit entrepris de reformer son Breviaire, que parce que c'étoit la seule chose qui sembloit le rapprocher tant soit peu de notre Ordre ; je méprisois cette plaisanterie. Je tombe d'accord qu'il auroit bien mieux fait de se réformer, que de réformer son Breviaire, & de l'abreger comme il a fait. Mais au reste, il n'est pas le seul qui y ait travaillé. On m'y faisoit remarquer quantité de fautes, & je sçavois qu'il y en avoit encore davantage ; & qu'on

pourroit en faire un juste volume : mais il y a aussi de grandes beautez qu'on ne trouve point ailleurs. Les seules Hymnes sont admirables. La nouveauté m'a toûjours fait de la peine, & enfin le changement que votre Allemand approuve tant, n'a jamais été de mon goût.

Mais si ce seul changement rend ce Breviaire si conforme à la Regle, je ne vois pas comment on peut avancer que le nôtre soit si defiguré, qu'il n'y reste rien de ce que Saint Benoît nous a prescrit avec tant de sagesse, *ut pristini vix ullum vestigium supersit.*

Ne convient-il pas en tout le reste avec son nouveau Breviaire pour l'œconomie & la distribution de toutes ses parties, qui est la seule chose dont il s'agit ici. Nous avons les mêmes Pseaumes à toutes les heures, les Dimanches & les jours que nous faisons de la Ferie. Les jours de Fêtes nous convenons assez pour les Antiennes, pour les Leçons, pour les Répons, qui sont toûjours propres. Les petites Heures ne sont point differentes tous les jours ; nous convenons encore pour Complies. Il n'y a donc que cette dif-

ference de Pseaumes aux jours de Fêtes, qui défigurent tous nos Breviaires, & enfin quelques Prieres que nous avons héritées de nos Peres de tems immemorial, & qu'on a retranchées du Breviaire de Clugni, pour abreger l'Office qu'un Moine ancien trouvoit trop long.

Votre Pere Allemand regarde encore comme un défaut bien essentiel dans nos Breviaires, & que les Auteurs du Breviaire de Clugni auroient dû corriger, que les Antiennes, les Leçons & les Répons, soient propres aux jours de Fêtes. Tout, selon lui, devroit être de la Ferie. Ainsi il faudroit que vos Peres de Clugni changeassent encore les Antiennes, les Leçons, & les Répons qui sont propres, & qu'ils prissent tout dans la Ferie pour avoir un Breviaire complet. C'est assurément ce qu'ils ne feront pas; ils sont trop sages.

Il faut cependant avoüer que le Pere Allemand raisonne ici plus conséquemment que les autres du Breviaire de Clugni, qui ne se sont en partie déterminez à prendre ainsi les Pseaumes de la Ferie aux jours de Fêtes, que pour

ſuivre ce qui eſt preſcrit pour les Fêtes au quatorziéme Chapitre de la Regle, comme j'ai déja remarqué ; ſçavoir ce qu'on dit, & les Pſeaumes, les Antiennes, les Leçons, & les Répons qui appartiennent au jour. *Pſalmi aut antiphonæ vel lectiones ad ipſum diem pertinentes dicantur.* Car dès-lors qu'ils ont entendu ces paroles, *ad ipſum diem pertinentes* du jour de la Ferie, où les Fêtes tombent, & qu'ils ont pris en conſequence les Pſeaumes propres, ils devoient également prendre le reſte de la Ferie, ſçavoir les Antiennes, les Leçons, & les Répons. *Pſalmi aut Antiphonæ vel lectiones ad ipſum diem pertinentes dicantur.*

Puiſqu'il ne nous met que là-deſſus, je vais lui prouver que les Auteurs du Breviaire de Clugni n'ont pas pris le vrai ſens de ce Texte qu'il eſt plus naturel de dire que ces paroles *ad ipſum diem*, marquent le jour même de la Fête ; que par conſequent l'Office doit être propre aux jours de Fêtes, c'eſt-à-dire, les Pſeaumes, les Antiennes, les Leçons, & qu'ainſi vos Peres de Clugni doivent plûtôt reprendre nos Pſeaumes qu'ils ont quittez, que reformer

leurs Leçons, leurs Repons, & leurs Antiennes.

Avant d'entrer en matiere, il faut d'abord ſuppoſer que Saint Benoît ne prétendît jamais s'éloigner beaucoup des uſages de l'Egliſe Romaine, quand il entreprît un Office particulier. Elevé à Rome dès ſa plus tendre jeuneſſe, & dans les ſentimens de reſpect & de ſoumiſſion qui ſont dûs à la Mere de toutes les Egliſes, il ne pouvoit ſuivre d'autre guide. Mais ſon unique deſſein étoit de concilier ces Saints uſages avec ceux des anciens Moines d'Orient : il écrivoit pour des Religieux, qu'il vouloit conduire & élever à un état de perfection, il ne trouvoit point de voye plus facile que celle qu'avoient tenus ces Saints Moines. C'eſt pourquoi ce ſage Legiſlateur ayant remarqué dans Caſſien, dont il faiſoit ſa lecture ordinaire, qu'ils commençnient toutes leurs actions par ce Verſet *Deus in adjutorium meum intende*, il ordonna qu'on commenceroit ainſi toutes les Heures de l'Office. Il voulut auſſi qu'à leur exemple on chantât ſeulement douze Pſeaumes à Matines, qu'il partagea en deux Nocturnes. Il ſça-

voit que ce nombre avoit été déterminé par un Ange, & qu'on le regardoit en Orient comme un nombre ſacré. Mais parce que dans l'Egliſe Romaine, on avoit trois Nocturnes à Matines les Dimanches & les jours de Fêtes; il ajoûte trois Cantiques pour le troiſiéme Nocturne. Par ce temperament il conſervoit le nombre ſacré de douze Pſeaumes, conformément aux Moines Orientaux; & retenoit auſſi le Rit Romain, auquel il étoit fort attaché.

C'eſt ſur l'Office Romain qu'il ordonna qu'aux Fêtes de douze Leçons on prendroit dans l'Ancien Teſtament les Leçons du premier Nocturne, celles du ſecond dans les Ouvrages des Peres; comme on peut voir dans les Offices des trois derniers jours de la ſemaine Sainte, qui ſont les plus anciens Offices que nous ayions de l'Egliſe Romaine. Enfin, ne veut-il pas que nous chantions un Cantique à Laudes avec l'Egliſe Romaine, *ſicut Pſallit Eccleſia Romana.*

Il eſt également certain & perſonne n'en peut diſconvenir pour peu qu'on examine les differentes Liturgies, que l'Egliſe a toûjours voulu entretenir les

Fidéles, dans les Prieres publiques, des differens mysteres qu'elle célébre. Le jour de Noël elle nous represente au commencement de la Messe un Enfant naissant. *Puer natus est nobis.* La Messe commence aussi le jour de Pâques par le Mystere de la Resurrection. *Resurrexi & adhuc sum tecum.* A la Pentecôte elle commence encore, *Spiritus Domini replevit orbem terrarum.* On peut remarquer le même esprit pendant tout le cours de l'année, pendant l'Avent & le Carême & aux autres tems. Ce que je dis des Liturgies n'est pas moins vrai de l'Office Divin, comme il seroit aisé de le démontrer en parcourant tous les Offices de l'année.

Ces deux veritez supposées, je vous laisse à penser dans quel sens Saint Benoît a ordonné qu'on dise aux jours de Fêtes, les Pseaumes, les Antiennes, les Leçons & les Répons qui appartiennent au jour " *Psalmi aut Antiphonæ* „ *vel lectiones ad ipsum diem pertinentes dicantur* „. S'il a prétendu qu'on fit ces jours-là tout l'Office de la Ferie comme le voudroit votre Allemand, ou en partie seulement, comme l'ont

crû les Auteurs du Breviaire de Clugni. Et si nous n'avons pas plus de raison de dire qu'il vouloit qu'on suivît l'esprit de l'Eglise qui a choisi pour ces jours consacrez aux misteres ou au culte particulier des Saints, certains Pseaumes avec des Antiennes, des Leçons, & des Répons propres : nous avons certainement la Tradition pour nous, & il ne paroît pas qu'on ait jamais été partagé là-dessus dans aucun Monastere de nôtre Ordre jusqu'à nos jours, qu'on a voulu rafiner sur tout. Il suffit pour vous en persuader de remonter jusqu'à nos premiers Peres de Cisteaux, qui s'étoient proposé de votre propre aveu de garder la Regle à la lettre.

Ils n'étoient pas assurément assez éloignez de Saint Benoît pour pouvoir ignorer ce qui se pratiquoit de son tems. Il y avoit seulement quatre cens cinquante ans qu'il étoit mort quand ils jetterent les premiers fondemens de leur Reforme. On avoit encore dans tous les Monasteres de l'Ordre des livres d'Eglise de cette Antiquité, qu'ils pouvoient consulter à loisir. Ils avoient assez de zéle pour le faire, & on doit être persuadé qu'ils l'ont fait, si on

considere qu'ils n'ont rien négligé pour établir en toutes choses le premier esprit de l'Ordre. Rien n'échappoit à leurs soins quand il s'agissoit de la moindre pratique, & sur tout de ce qui regardoit le Culte de Dieu & de ses Saints. Dans quels détails n'entrent-ils pas dans nos us pour les moindres Cérémonies, quoi qu'ils affectent par tout une grande simplicité ? Je passe sous silence tous les mouvemens que se donna notre bien-heureux Pere S. *Etienne* pour faire corriger une Bible, qu'on conserve encore à Cisteaux ; ils avoient d'ailleurs toutes les facilitez possibles, il n'étoit pas nécessaire qu'ils sortissent, pour ainsi dire, de leur solitude pour s'assurer de tout, étant environnez de Monastéres, dont la plûpart étoient aussi anciens que l'Ordre même ; de Saint Benigne de Dijon, de Saint Marcel de Châlons, de Saint Germain d'Auxerre, de Saint Seine de Moustier, Saint Jean, Luxeüil, de Saint Claude, d'Ainai, de l'Isle Barbe, tous Monasteres illustres, & ou on étoit si zelé pour l'Office, qu'on avoit établi dans quelques-uns la Psalmodie continuelle.

Ces Saints Peres après toutes les recherches, dont ils étoient capables dans de si heureuses conjonctures, & dans des tems si éloignez de nous, nous ont laissé l'Office à peu-près comme vous l'avez conservez jusqu'à present; ils n'ont rien changé dans l'ordre des Pseaumes, des Leçons & des Répons, tout y est propre des jours de Fêtes comme chez vous. C'est assurément une preuve bien évidente, que c'étoit l'usage établi dans nôtre Ordre depuis Saint Benoît, que les Auteurs du Breviaire de Clugni s'en sont éloignez pour introduire une nouveauté, & qu'ils ont par conséquent abusé de ce texte de la Regle. *Psalmi aut Antiphonæ vel lectiones ad ipsum diem pertinentes dicantur* pour établir cette nouveauté; ou qu'ils n'en ont pas bien pris le sens. Car c'est l'usage comme nous avons déjà dit, en examinant votre premiére Dissertation; c'est l'usage qui est l'interprête le plus sûr de la Loi.

Mais, pour vous assurer encore davantage du vrai sens de ce Texte, il est à propos d'examiner ici dans quels étranges embarras s'est embarqué vo-

tre Pere Allemand, pour avoir voulu ſuivre avec trop d'exactitude la nouvelle explication de ces Auteurs.

Il voudroit qu'aux jours de Fêtes on prît tout l'Office de la Ferie où elles tombent. C'eſt-à-dire, les Pſeaumes de cette Ferie, les Antiennes, les Leçons, & les Répons.

Je commence par les Leçons. Il en faudroit douze ſelon la Regle, dont les quatre premieres fuſſent de l'Ancien Teſtament, les quatre ſuivantes de quelques Homelies des Peres, & enfin les quatre autres du Nouveau Teſtament. Où trouver ces douze Leçons dans les Feries? Si je cherche depuis Pâques juſqu'au premier Novembre, je ne trouve qu'une Leçon breve de l'Ancien Teſtament. Depuis le premier Novembre juſqu'à Pâques j'en trouve trois qui ſont de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament. Le partagera-t'on en douze Leçons? Cela ſeroit ridicule, & en ce cas même on ne ſuivroit pas la Regle. Car ſi les trois Leçons ſont de l'Ancien Teſtament, où en prendra-t'on du Nouveau & des Peres. Si elles ſont du Nouveau Teſtament où en prendra-t'on de l'Ancien?

Il faudra, me direz-vous, se conformer à la Regle générale que S. Benoît a prescrite pour les Vigiles. « Qu'on » lise, dit-il, *aux Vigiles* les Livres de » l'Ancien & du Nouveau Testament » avec quelques Homelies des Peres & » des Docteurs les plus illustres de l'E- » glise ». *Codices legantur in Vigiliis, tam Veteris Testamenti quàm Novi Divinæ auctoritatis : sed & expositiones earum quæ à nominatissimis Doctoribus orthodoxis, & Catholicis Patribus factæ sunt.* C'est assurément la seule ressource que peut avoir vôtre Pere Allemand : mais alors ces Leçons seront-elles du jour de la Ferie & ne seront-elles pas plûtôt de la Fête ?

Où est votre Dialectique, pour vous tirer d'un tel labyrinthe ? Vôtre Auteur foüille dans l'Antiquité, il parcourt vos Manuscrits, & vient ici nous débiter, après avoir bien feüilleté, que les Leçons n'étoient pas partagées autrefois comme elles sont aujourd'hui, & qu'on lisoit de suite les Livres de l'Ecriture. De sorte qu'on continuoit le jour suivant, où on avoit fini le précedent. Cela est vrai ; & personne ne l'ignoroit : mais je lui sçai bon gré de

la peine qu'il s'eſt donnée. Il ajoûte que cela poſé, on pouvoit lire ſans inconvenient une ou trois Leçons ſelon qu'elles étoient marquées pour chaque Ferie, & continuer la lecture les jours de Fêtes juſqu'à la concurrence de huit Leçons. *Eodem utique negotio octo Lectiones continuari poterant ſicut tres vel una.* Et qu'à l'égard du troiſiéme Nocturne il étoit libre à l'Abbé d'en faire lire quatre du Nouveau Teſtament. C'eſt-à-dire, qu'on auroit lû dans une même nuit huit Leçons de l'Ancien Teſtament, ou ſeulement du Nouveau; oh! pour cela il ne l'a pas certainement trouvé dans l'Antiquité, & on ne peut imaginer rien de moins conforme à la Regle, ſelon ce que nous avons dit juſqu'à preſent.

Pour confirmer ſa réponſe il rapporte cette autorité de l'Antiphonier de Thomaſius; « les jours de Fêtes on » lit trois, cinq ou ſept Leçons & même neuf ſi on veut, & ces Leçons » appartiennent à la Fête ». *Lectiones aut tres aut quinque aut ſeptem aut ſi voluerint novem ad ipſum natalitium pertinentes leguntur.*

Mais comment ne s'apperçoit-il pas

que cette autorité fait contre lui ? Elle montre évidemment qu'on avoit des Leçons propres aux Fêtes des Saints ; *ad ipsum natalitium pertinentes*. Et que toutes les Leçons étoient quelquefois du Saint, comme il l'a fort bien remarqué lui-même du jour de l'Assomption de la Vierge, auquel on lisoit autrefois à Clugni douze Leçons tirées d'un Sermon de Fulbert de Chartres. Quoique les Leçons ne fussent pas distinguées comme elles sont aujourd'hui, il ne faut pas s'imaginer qu'on lut de suite toute l'Ecriture. On partageoit les Livres selon qu'ils convenoient aux Misteres & aux tems de l'année. On lisoit par exemple le Prophete Isaïe pendant l'Avent ; parce qu'il a prédit plus clairement que les autres la venuë du Messie. La Prophetie de Jérémie servoit pour le tems de la Passion, parceque ce Prophête semble n'avoir eu en vûë que Jesus-Christ souffrant & la perfidie des Juifs qui l'ont crucifié. Après Pâques on lisoit les Actes des Apôtres qui contiennent l'Histoire de l'Eglise naissante après la Resurrection.

Je dis plus, & je soutiens qu'il y

avoit des endroits de l'Ecriture Sainte, & des Traitez des Peres destinez pour certains jours. Car nous devons raisonner à peu-près de même des grandes Leçons, comme des Leçons breves qu'on recitoit pendant le cours de l'année. Or ces Leçons breves étoient fixes. Tous les Dimanches à Laudes on tiroit la Leçon de l'Apocalypse aux jours de Feries durant l'été, la Leçon breve à Matines étoit de l'Ancien Testament, à Laudes elle étoit pendant toute l'année des Epîtres de Saint Paul. Et une preuve sensible que ces Leçons étoient fixes, c'est qu'on les recitoit par cœur selon la Regle, ce qu'on n'auroit pû faire, si on en avoit dit tous les jours de nouvelles en continuant la lecture jusqu'à la fin du Livre.

Il en étoit de même des Traitez des Peres & de leurs Homelies. Aux principales Fêtes de l'année on choisissoit les endroits qui avoient plus de rapport aux Mysteres, & où ils en avoient traité plus particuliérement. On sçait même que c'étoit le Chantre dans les Monastéres qui indiquoit ces endroits, & où on devoit finir. C'est pourquoi Charlemagne ayant entrepris de réta-

blir le premier eſprit de la Régle dans tous les Monaſteres de ſes Etats, chargea Paul Diacre, Religieux de Montcaſſin, de faire pluſieurs extraits des Ouvrages des Peres pour être lus au Chœur dans chaque Monaſtere. Ces extraits furent partagez en deux volumes dont l'un étoit pour l'Office du tems & l'autre pout les Fêtes de l'année. Je paſſe des Leçons aux Antiennes. Les Dimanches & par conſequent les Fêtes, on doit chanter, ſelon la Régle, les Pſeaumes du premier & du ſecond Nocturne avec leurs Antiennes : mais aux Feries, il n'y a d'Antiennes que pour le premier Nocturne. Où en prendra-t'on pour le ſecond, ſi on ſuit le ſyſtême de votre Eleve ?

Il dira ſans doute qu'il faudra les tirer des Pſeaumes mêmes, & il m'apportera pour exemple l'Antiphonier du Pere *Thomaſius*, ou ce Sçavant remarque que le premier Verſet de chaque Pſeaume ſervoit autrefois d'Antienne, & que cet uſage étoit par conſequent établi dès le tems de Saint *Gregoire* le Grand. Car il prétend que cet Antiphonier a été ordonné par ce Saint Pape.

Mars 1727.

Quand je lui accorderois tout, que s'ensuivroit-il? Ces Antiennes ne seroient elles pas propres & seulement pour les Fêtes, puisqu'on ne les chanteroit jamais les autres jours?

Mais pour revenir à son Antiphonier de *Thomasius*, il l'avoit déja cité en parlant des Leçons, & vous avez vû que j'en ai tiré un argument bien fort contre lui. Ce seroit peut-être la même chose ici, si j'étois à portée de l'éxaminer à loisir. Mais il ne me persuadera jamais, autant que j'en puis juger par ce qu'il en cite, qu'il ait été disposé par Saint Gregoire.

Vos Peres n'ont pas jugé à propos de lui donner place dans la nouvelle édition de ce Pere. Ils en ont donné un autre tiré d'un Manuscrit de neuf cens ans, & qui est conforme à ce qu'en a rapporté *Amalarius*.

Je ne croi pas même que cet Antiphonier soit anterieur au dix ou au onziéme siécle, & je suis bien trompé s'il n'a pas été fait vers ce tems-là en faveur des pauvres Eglises, qui n'avoient pas le moyen d'avoir des livres, & à qui on permettoit de prendre pour Antiennes le premier Verset

des Pſeaumes, comme on permettoit aux pauvres Prêtres, qui ne pouvoient pas avoir un Sacramentaire de dire tous les jours des Meſſes votives; ſçavoir les Dimanches de la Trinité, les Lundis des Saints Anges, les Mardis des Saints Pierre & Saint Paul, les Mercredis du Saint Eſprit, les Jeudis du Saint Sacrement, les Vendredis de la Paſſion, & les Samedis de la Vierge. Toutes ces Meſſes étoient dans un petit Livre qu'on pouvoit facilement copier, & qui étoit fort commun.

Ce qu'il cite de l'Appendix à ſon Antiphonier de *Thomaſius*, ne devroit pas nous arrêter un moment, puiſqu'il détruit entiérement ſon ſyſtême. Le voici: On dira les Antiennes des Saints ſur les Pſeaumes; pour ce qui eſt des *Cantiques de l'Evangile* (c'eſt-à-dire, le *Benedictus* & le *Magnificat*,) s'il y a une Antienne on la dira; ſinon, on dira celle qu'on jugera à propos, *Antiphona de ipſis Sanctis in Pſalmis; in Evangelio Antiphona ſi propria fuerit, ipſa dicitur; quod ſi non, quam volueris dicis.*

C'eſt-à-dire, qu'on devoit chanter aux jours de Fêtes des Antiennes pro-

pres aux Saints, *de ipsis Sanctis*, & qu'elles n'étoient pas par consequent de la Ferie. Qu'il y en avoit quelquefois une propre pour les Cantiques *Benedictus* & *Magnificat*, & qu'alors on devoit la dire, *in Evangelio Antiphona si propria fuerit ipsa dicitur*; qu'enfin on laissoit la liberté de choisir parmi celles du commun, quand il n'y en avoit point de propres, *quam volueris dicis*.

Vous voyez qu'il n'est parlé nulle part de Feries. Je ne comprends pas avec quelle hardiesse on peut s'appuyer sur de telles autoritez. S'imaginoit-on pouvoir en imposer par des citations specieuses, & dont l'examen coûte toûjours?

Il est donc certain que de toute antiquité, les Antiennes ont été propres les jours de Fêtes; & bien differentes de celles des Feries, où les Fêtes tomboient.

Delà, il s'ensuit necessairement que les Pseaumes étoient encore propres: car les Antiennes étoient la plûpart tirées des Pseaumes qu'on devoit chanter; & ces Pseaumes n'étoient pas de la Ferie. Par exemple, à Noël, la pre-

miere Antienne que nous avons encore aujourd'hui, *Dominus dixit ad me Filius meus*, étoit du second Pseaume, qu'on chantoit ensuite.

Vous ne manquerez pas de m'opposer ici avec tous les Partisans du nouveau Breviaire de Clugni; qu'il est impossible d'accorder ces Pseaumes propres, avec l'obligation où nous sommes de chanter, au moins une fois par semaine le Pseautier; qu'il semble cependant qu'on ne peut s'en dispenser en aucune maniere, si on considere que S. Benoît n'a point eu d'autres vûës dans la distribution qu'il a faite des Pseaumes pour tous les jours de la semaine, comme il s'en explique assez clairement au Chapitre 18. de la Regle, ou après avoir laissé une liberté entiere de suivre cette distribution, il nous recommande sur toutes choses de n'y pas manquer, *dum omnimodis id attendatur ut omni hebdomadâ Psalterium ex integro numero centum quinquaginta Psalmorum psallatur.* Je vous avoüe que c'est une difficulté; & peut-être la seule tant soit peu raisonnable, qui ait jamais été proposée pour le Breviaire de Clugni.

Mars 1727.

J'y ai déja répondu en partie, quand je vous faisois observer, il y a un moment, que nos premiers Peres de Citeaux nous ont laissé la disposition de l'Office, telle qu'on l'avoit du tems de Saint Benoît; & que par consequent l'Office étoit alors propre aux jours de Fêtes comme aujourd'hui. Car cela posé, il est constant qu'on ne pouvoit reciter entierement le Pseautier, les semaines où ces Feries tomboient. Et qu'ainsi on y manquoit quelquefois. C'est pourquoi il faut dire avec votre Pere Menard, qu'on recitoit le Pseautier toutes les semaines qu'il n'y avoit pas de Fêtes. *Si dies Festi non occurrant.*

Mais me direz-vous, selon cette réponse, le Texte de la Regle ne sera pas fort exact, & *c'est faire injure à Saint Benoît* de le supposer. Car voilà où vos raisonnemens vous conduisent d'abord: Pourquoi s'exprimer d'une maniere si précise. *Dum omnimodis id attendatur, ut omni hebdomadâ*... Toutes les semaines il faut reciter le Pseautier, il n'y en a aucune d'exceptée, *omni hebdomadâ*. Saint Benoît qui étoit si sage, qui avoit tant de discretion, n'au-

roit-il pas exceptée celles, où il y avoit quelques Fêtes ? Auroit-il voulu nous exposer à être Prévaricateurs ?

Ce Texte de la Regle, mon R. Pere, est aussi exact que celui du Chapitre 41. où Saint Benoît prescrit un jeûne continuel, depuis l'Exaltation de Sainte Croix, jusqu'au Carême, & depuis le Carême, jusqu'à Pâques, sans parler des Dimanches ; & comme il seroit tout à fait ridicule d'inferer de cette Loi générale du jeûne, qu'on devroit jeûner tous les Dimanches, depuis l'Exaltation, jusqu'à Pâques, parce qu'on est d'ailleurs assuré que les Dimanches n'ont jamais été regardez dans l'Eglise, ni parmi les Moines comme des jours de jeûne ; de même il n'est pas raisonnable de conclure de la Loi générale, de la récitation du Pseautier par semaines, pendant toute l'année, qu'on le disoit aussi les semaines mêmes qui étoient occupées de quelques Fêtes, y ayant d'ailleurs des preuves très-fortes, que les Offices étoient propres, les jours de Fête, ce qui rendoit alors la recitation du Pseautier complet absolument impossible.

Il faut encore considerer que ces Fê-

tes, étoient très-rares au tems de Saint Benoît, comme il est aisé d'en juger par les Coûtumes qui s'observoient au Mont-Cassin, après le retablissement du Monastere, sous le Pape Zacharie. Votre Pere Allemand a rapporté ces Coûtumes après le Pere *Mabillon*, qui les a imprimées le premier, & voici ce qu'on y lit des Fêtes. *In his Festivitatibus fiunt XII. lectiones. Pascha, Ascensio Domini, Pentecostes, Sancti Joannis Baptistæ, S. Petri, S. Laurenti, S. Mariæ, S. Martini, Nativitas Domini, Epiphania Domini, Octabas Domini, Octabas Epiphaniæ, Purificatio S. Mariæ, Nativitas SS. Faustini & Jovitæ & Depositio S. Benedicti Abbatis, S. Gregorii Papæ, S. Germani Episcopi.*

Si on veut donc sçavoir ce qu'il y avoit de Fêtes au tems de Saint Benoît, il faut retrancher de celles-ci. Saint Benoît, S. Gregoire, S. Germain de Capoue qui n'étoit pas encore mort, & enfin, la Fête des SS. Faustin & Jovite Martyrs de Bresse, établie depuis peu par l'Abbé *Petronax*, qui étoit Bressan. Ainsi outre les Misteres de Notre Seigneur, toutes les Fêtes de l'année se reduisoient à six seulement; sçavoir,

l'Assomption & la Purification de la Vierge, Saint Jean, Saint Pierre, Saint Laurent, Saint Martin. D'où je tire cette consequence naturelle, qu'on pouvoit alors être censé dire le Pseautier toutes les semaines de l'année, eu égard au petit nombre de semaines qui étoient occupées par quelques-unes de ces Fêtes; comme nous sommes censez avoir jeûné, depuis le Mercredi des Cendres, jusqu'à Pâques; quoique nous n'ayons pas jeûné les Dimanches; & que Saint Benoît a bien pû dire, selon ce langage ordinaire, qu'il recommandoit sur toutes choses de reciter le Pseautier, *omnimodis id attendatur*, quoiqu'il y eut des semaines qu'il étoit absolument impossible de le dire entierement à cause des Fêtes.

Enfin, plus je considere la distribution que Saint Benoît a faite des Pseaumes pour tous les jours de la semaine, plus je me persuade qu'il avoit moins en vûë de nous obliger indispensablement à reciter le Pseautier toutes les semaines, que de nous engager à suivre l'esprit de l'Eglise, qui veut que nous ayions continuellement à la bouche ceux des Pseaumes qui nous por-

tent davantage à Dieu, & qui nous inſpirent plus de ſentiment de nos devoirs.

Je vois par tout que Saint Benoît choiſit. Premierement, il renverſe l'ordre naturel du Pſeautier; il nous marque des Pſeaumes qu'on doit dire plusieurs fois la ſemaine, d'autres pour tous les jours. N'auroit-il pas été plus naturel de nous faire dire tout le Pſeautier de ſuite, comme on liſoit ordinairement de ſuite les autres Livres de l'Ecriture, s'il avoit tant à cœur qu'on recitât tout le Pſeautier chaque ſemaine, au moins une fois.

Il n'étoit pas d'ailleurs fort neceſſaire au tems de Saint Benoît, & dans les Siécles ſuivans, d'engager ſi étroitement les Moines à reciter le Pſeautier. On n'en trouvoit gueres qui ne le ſçuſſent par cœur; & les Pſeaumes leur étoient ſi familiers, qu'ils les avoient continuellement à la bouche. On en recitoit au commencement & à la fin de chaque action, le matin en ſe levant, & le ſoir avant de ſe coucher. Si on s'éveilloit la nuit, c'étoit pour dire quelques Pſeaumes. Au travail des mains, la pſalmodie étoit continuelle;

l'eſprit étoit alors élevé à Dieu, & la langue ne ceſſoit de chanter des Pſeaumes, pendant qu'on affligeoit le corps par les travaux les plus humilians & les plus penibles. Bien loin de ſe plaindre comme vous faites des longues pſalmodies, on les prolongeoit le plus qu'il étoit poſſible, & on avoit quelquefois de la peine à l'interrompre pour les beſoins auſſi preſſans que ceux du ſommeil & de la nourriture. C'eſt ce que je vous ferai voir avec plaiſir, s'il eſt neceſſaire, quand j'examinerai les raiſons qu'apporte l'Auteur Allemand, & les motifs qu'il a d'abreger l'Office, & de nous en diſpenſer entierement. Ce que je viens de dire ſuffit preſentement, pour faire voir que la plûpart des Religieux ne ſe bornoient pas autrefois, à ce qui eſt preſcrit dans la Regle pour la Pſalmodie, & qu'ils pouvoient fort bien reciter le Pſeautier, non une fois, mais pluſieurs fois la ſemaine. Qu'ainſi il n'étoit pas abſolument neceſſaire de les obliger ſi étroitement à la recitation du Pſeautier dans l'Office. Cet eſprit de ferveur s'eſt long-tems conſervé dans l'Ordre, & quoiqu'en diſe le Pere Allemand,

je ne crois pas qu'il y ait eu aucun siécle, où on ait moins chanté au Chœur, & où l'Office ait été si negligé que dans le notre.

Je suis, Mon Reverend Pere.
Votre, &c.

ARTICLE XXVI.

LE COURS DU MISSISIPI, où les Sauvages de la Loüizianne, leur Nombre & le Commerce qu'on peut faire avec eux.

ON sçait que ce Païs est un des plus beaux Climats de l'Amerique, & que c'étoit aussi autrefois le plus peuplé des Sauvages ; mais à présent on ne voit plus de ces quantitez prodigieuses de Nations differentes, que de pitoyables restes échappez à la fureur des Guerres continuelles qu'elles avoient entre elles, & qui duroient encore en l'année 1699, lorsque nous en fîmes la découverte. De ces Nations-là, plusieurs ont été entierement détruites, & d'environ cinquante autres qui sont dispersées sur le Missisipi, & sur les bords de differentes Rivieres, qui affluent, & qui arrosent le Continent, il n'y a, à proprement parler, que les *Tchiactas* qui peuvent nous donner quelque idée de ce que les Sauvages étoient autrefois : les autres sont de foibles restes qui diminuent tous les

jours par les differentes maladies, que les Europeans ont apportées dans le Païs, & qui étoient autrefois inconnuës aux Sauvages.

A vingt-cinq lieuës de l'embouchûre du Fleuve de Saint Loüis, sur la droite en montant, sont les *Tchaouachas*, ils sont reduits à quarante Guerriers; cette Nation naturellement lâche & paresseuse, étoit errante & vagabonde; on la fixa en 1712, & on l'obligea de s'établir auprès de nous, où elle est encore ajourd'hui; le Mahis est le seul secours que nous en puissions tirer. Les *Ouachas*, leurs Alliez se placerent par nos ordres, en 1715, sur le bord du même Fleuve, à sept lieuës au-dessus des premiers; c'est-à-dire, deux lieuës au-dessus de la *Nouvelle Orleans*, sur la gauche en montant; comme ils ont toûjours parlé presque la même Langue, & qu'ils sont de même Caractere, ils menoient aussi la même vie, errans çà & là dans les Bois, & le long des Lacs, sans Loi, & même sans aucune dépendance de leurs prétendus Chefs. De deux cens hommes qu'ils étoient autrefois pro-

pres à porter les Armes, on n'en compte aujourd'hui que 50.

Les *Bajagoulas*, qu'on trouve onze lieuës plus haut, de l'autre côté du Fleuve, sont bien différens de ceux-ci. Ce furent les premiers Sauvages que nous trouvâmes en 1699, & avec lesquels nous fîmes alliance; ils étoient encore au nombre de plus de deux cent-cinquante Guerriers, aussi laborieux qu'ils étoient braves. La bonté avec laquelle ils reçûrent chez eux les *Taënsas*, qui s'y refugierent, fut la cause de leur destruction. Ceux-ci par une trahison inoüie, les massacrerent tous en une nuit, & il n'échapa à ce cruel massacre qu'un petit nombre de Sauvages, qui, heureusement pour eux, étoient alors à la chasse avec quelques Femmes, en sorte qu'il ne resta plus de cette Nation que quarante hommes, qui habitent un bon Terrain, peu propre pour la Chasse.

Le Village de *Houmas*, est à douze lieuës des *Bajagoulas*, sur le même côté du Fleuve. Cette Nation est fort brave & fort laborieuse. De quatre cens Guerriers que nous les avons vûs, la Guerre les a reduits à cinquante

hommes : ils nous ont rendus de bons ſervices dans les diſettes, où nous nous ſommes trouvez ces années dernieres, par l'abondance des Vivres qu'ils nous ont fournis.

Les *Tchetimachas*, qui demeurent à ſix lieuës des Houmas ſur la gauche du Fleuve, ſont du même génie & du même caractere que les *Tchaouachas* & les *Ouachas*, auſquels ils ont toûjours été alliez, & avec qui ils parlent preſqu'une même langue. Ils étoient plus de ſix cens hommes, lorſque nous leur fimes déclarer la Guerre par toutes les Nations qui nous étoient alliées, pour venger la mort de Monſieur de Saint Côme Miſſionnaire, & des trois François qui étoient avec lui, & qu'ils avoient eu la cruauté de maſſacrer. Mais comme nous les vîmes reduits à cent hommes, on jugea à propos de leur donner la Paix en 1718, après les avoir contraints, comme on avoit fait leurs Alliez, de fixer leur demeure à l'endroit où ils ſont maintenant. Cependant ils paſſent encore une partie de l'année en courſes le long des Lacs, où ils vivent de la pêche, à laquelle ils ſont fort adroits.

Il a été impossible jusqu'à present de fixer de la même maniere les *Loupelousas*, qui sont alliez au *Tchetimachas*; ils sont au nombre de cent trente hommes, & demeurent derriere ceux-ci, à trente lieuës dans la profondeur des Terres du côté de l'Ouest.

Les *Atakapas* leurs Alliez, & également vagabonds, sont en plus grand nombre, puisqu'ils sont près de deux cens, beaux hommes & bien faits; ils se disposent à venir faire Village sur les bords du Fleuve. Leur nom, dans notre Langue signifie *Antropophages*, ils mangent en effet les Prisonniers qu'ils font, ils ne sont encore, ni armez, ni habillez, & nous les connoissons plus adroits à la pêche qu'à la chasse.

A vingt lieuës des *Tchetimachas*, on trouve l'embouchûre de la Riviere Rouge, qui afluë au Missisipi; il faut y monter six lieuës avant de trouver sur la gauche une petite branche de cette même Riviere, sur laquelle sont établis les *Houiels*, les *Natchitoches*, les *Loucachetchonis* & *Yatacès*, les *Adajès*, les *Cadakios*, les *Nassonites*, les *Natchitouches* & *Natsobos*, *Quitchiaiches*. Ces quatre dernieres Nations se sont assemblées

dans un même Village, quatre-vingt lieuës au-dessus des *Natchitoches*, c'est-à-dire, cent cinquante lieuës dans la Riviere Rouge. Ils font la Guerre aux *Cannecy*, Alliez aux Espagnols: ils font leurs courses à cheval, & peuvent encore mettre deux cens hommes sur pied. Ils sont redoutez de leurs Ennemis, quoiqu'ils ayent peu d'armes à feu; ils étoient autrefois cinq à six cens hommes.

Les *Natchitoches*, *Louchetchonis*, & *Yataces*, font aussi Village ensemble. Lorsque nous passâmes en 1700, ils étoient encore au moins 400: ils ne peuvent plus fournir que 80. hommes; ils sont naturellement lâches & faineans, fort peu adonnez à la culture des Terres; mais assez bon chasseurs. Ce sont les premiers Sauvages, chez qui nous ayions trouvé une espece de Religion, qui tient beaucoup de l'Idolâtrie. Ils ont un Temple rempli de plusieurs Pagodes, qui ont la figure de Crapauts & de plusieurs autres insectes.

Dans les derrieres du Village des *Natchitoches*, à sept lieuës du côté de l'Oüest, sont les *Adajes*, au nombre de cent hommes, aussi lâches & aussi

pareſſeux que leurs voiſins. Les Eſpagnols ont auprès d'eux un petit établiſſement, dont ils jettérent les fondemens en 1715, foible rempart contre nous, ſi dans la ſuite, l'intérêt de la Nation nous obligeoit de penetrer plus avant.

Enfin, l'on trouve en deſcendant cette même branche de Riviere, un petit Village de quarante *Houïels*, de plus de deux cens qu'ils étoient autrefois. Quelques François ſe ſont établis chez eux, & peuvent faire par chaque année une traite de mille Peaux de Chevreüil.

A deux lieuës au-deſſus de l'embouchûre de la Riviere Rouge, ſur la droite du Miſſiſipi, en montant, ſont les *Tonicas*, Nation autrefois très-belliqueuſe : Elle ne peut mettre ſur pied que 120. hommes, de plus de 500. Guerriers, qu'ils étoient dans le tems de notre découverte. C'eſt la premiere Nation qui ait eu des Miſſionnaires François. Ils étoient Idolâtres comme les *Natchitoches*. On ne peut tirer d'eux que mille Peaux de Chevreüil.

Les *Natchés*, ſont établis vingt lieuës au-deſſus des *Tonicas*, ſur la droite du

Fleuve, dans un des plus beaux Païs du Monde, & un terrain assez fertile. Cette Nation a toûjours été fort considerable; mais comme elle n'a jamais eu la folle ambition de porter la Guerre chez ses voisins, & qu'elle se contente de se défendre, lorsqu'on vient l'attaquer chez elle; Elle ne passe pas pour une Nation belliqueuse parmi les Sauvages. Elle a sept Villages, dont chacun est gouverné par plusieurs Chefs, qui sont soumis au Soleil, ou grand Chef de toute la Nation. Le Chef ou grand Soleil, étoit autrefois si puissant, qu'il en avoit huit cens, &c. Mais dès l'année 1699, ils ne pouvoient plus mettre que 1200. hommes sous les armes, & à present six cens au plus.

A quatre lieuës dans la petite Riviere des *Yasous*, qui se jette dans le Missisipi, à trente-cinq lieuës des *Natchés*, du même côté du Fleuve, sont trois petites Nations Sauvages. La premiere a donné son nom à la Riviere; la seconde, porte le nom de *Offogoula*; & la troisiéme, de *Coroa*, toutes trois réünies ensemble. Ils faisoient autrefois plus de 500. hommes, dont il

n'en reste plus maintenant que 120. Ils sont fort bien faits, extrêmement agiles, très-braves & passionnez pour la chasse : aussi habitent-ils un beau Païs de Coteaux & de Bosquets, coupez par quantité de Ruisseaux, d'une eau fort pure. Ils peuvent fournir tous les ans deux mille Peaux bien passées.

Les *Chaxoumas*, les *Ybitoupas* & les *Tapouchas*, sont aussi rassemblez en un seul Village, près de quarante lieuës plus avant dans la même Riviere. Le Païs où ils sont est également beau, & ils ne cedent en rien aux *Yasous*, par la bonne mine, l'agilité & leur adresse à la chasse qu'ils aiment aussi passionnément ; de sorte qu'ils peuvent fournir tous les ans quatre mille Peaux de Chevreuil, quoiqu'ils ne soient gueres que deux cens hommes, de plus de six cens qu'ils étoient en 1699. Leurs Plaines sont fertiles en diverses sortes de Plantes & de Simples excellens, avec lesquels il n'y a point de blessure qu'ils ne guerissent. Quelque chose qu'on ait pû faire, on n'a pû obtenir d'eux qu'ils nous en donnassent quelque connoissance : il n'y a que le *Genseing* & le

Dictam, qu'ils n'ont pû nous cacher.

Les *Akansas* demeuroient autrefois sur les bords du Missisipi à gauche, en montant à 60. lieuës, au-dessus de la Riviere des *Yasous*; mais les hostilitez continuelles de leurs Ennemis les ont obligez d'entrer jusqu'à six lieuës dans la Riviere qui porte leur nom, ils ont fait quatre Villages qui sont peu distans les uns des autres, & fort peu nombreux, puisqu'ils ne sont plus que 220. hommes, de plus de cinq cens qu'ils étoient. Ces Peuples sont fort lâches & fort paresseux, & se reposent entierement sur le travail de leurs femmes, pour les besoins de la vie. A peine peuvent-ils fournir de leur chasse un millier de Peaux de Chevreuil par an. Si ce qu'on dit de leur Religion est vrai; ils ont l'idée d'un Être superieur qui est Esprit, mais Auteur de tout le mal qu'ils font, de tous les malheurs qui leur arrivent; & c'est afin qu'il se tienne en repos, qu'ils l'invoquent avec des hurlemens affreux; car ils n'en attendent aucun bien; ils ont pour leurs morts une vénération toute particuliere. Le haut de leur Riviere

eſt habité par les *Paniſgoſſa*, Nation veritablement belliqueuſe & ennemie irréconciliable des *Padoucas*; ſur leſquels ils font beaucoup d'Eſclaves, & prennent quantité de Chevaux. On les dit fort adroits à manier un cheval, ſur tout dans le Combat. Ils ont trouvé le ſecret de ſe mettre eux & leurs chevaux à couvert de la Fleche, en ſe ſervant pour eux d'un Corſet, & pour leurs Chevaux d'un Caparaçon de cuir fort mince, mais impénétrable à la Fleche. Ils ſont encore au nombre de huit cens hommes, répandus dans pluſieurs Villages fort voiſins les uns des autres, & ſituez dans de vaſtes & de magnifiques Plaines. La Traite y ſeroit fort bonne, mais peu de François ont été juſques-là, ils ſont Antropophages.

La Nation des *Illinois* étoit autrefois fort nombreuſe, & pouvoit mettre ſous les Armes dix mille hommes, en comprenant tous les Villages dont elle étoit composée, dans le tems que les PP. Jeſuites du *Canada* y vinrent établir leur Miſſion, c'eſt-à-dire, en 1681, deux ans avant la découverte de Monſieur de la Salle, après bien

des changemens différens, la Guerre continuelle que cette Nation a toûjours euë l'a si fort affoiblie, qu'il ne reste plus que 800. Guerriers en trois Villages; sçavoir, 400. aux *Caokias*, où il y a deux Prêtres Missionnaires; environ deux cens chez les *Metchigamia*, proche le Fort de *Chartres*, & qui ont un Missionnaire; & 200. au Village de *Kakaquia*, où il y a un autre Missionnaire.

On peut regarder les *Illinois* comme les plus beaux Sauvages de cette Province, les mieux faits & les plus découplez; on les a regardez long-tems comme des lâches, parce que tranquiles chez eux, ils laissoient les autres Nations en repos. Et en effet, les premieres années de la Guerre, les *Renards* ont fait de grands coups sur eux; mais maintenant qu'ils sont aguerris, ils prennent bien leur revanche, & ne demandent qu'à être un peu fécondez pour se défaire d'un ennemi, dont les François ont également tout à craindre dans ce Canton. Les *Illinois* excellent sur tout à la chasse, où ils sont aussi adroits avec le Fusil, qu'avec la Fleche. Les Voyageurs du Canada en ti-

roient autrefois quantité de Castors, de Chats, de peaux de Chevreuil, d'Ours & de Bœufs; mais depuis six ou sept ans, les François les ont obligez de s'attacher à faire des Huiles, des Suifs, des Viandes qu'ils leur traitent. Le Païs des *Ilinois*, qui est fort vaste, est sans contredit le plus beau qu'il y ait sur les bords du Missisipi. Ce sont des Prairies à perte de vûë, separées les unes des autres, par de belles lisieres de Forêts, & bordées d'une chaine de Côteaux fort propres pour la Vigne, & pour élever des Troupeaux de Moutons. Le Froment & toutes les Graines que nous avons en France y viennent bien; le Tabac, le Lin, le Chanvre y réüssit aussi. On y voit quantité d'Herbes Aromatiques, de Simples & de Racines, dont ils composent de fort bons remedes pour les playes, & plusieurs sortes de maladies. Le *Genseing* y est fort commun; le Païs est abondant en Salines, &, dit-on, rempli de Mines de Cuivre & de Plomb, même d'Argent: mais comme il n'y a pas eu assez de monde pour y travailler, & en faire de sûres épreuves, on ne peut pas encore compter

ſur rien, que ſur les Mines de Plomb, qui y ſont véritablement très-abondantes.

Les *Miamis* ſont ſeparez en trois Villages; le premier, qui conſerve le nom de *Miamis*, ou grand Village de la *Gruë*, eſt établie ſur la Riviere de même nom, qui prend ſa ſource à la même hauteur des Terres que *Ouabache*, & qui ſe décharge dans les Lacs du Canada. Le ſecond, qu'on appelle le Village des *Ouiatanons*, & où ils ſont plus de quatre cens hommes, eſt à deux cens lieuës dans *Ouabache*, ſur la gauche en montant; & quelques lieuës plus bas, eſt le nouveau Village de *Meracata*, ou *Pianguichias*, où ils ſont au moins 150. hommes. Les Voyageurs du Canada y viennent en traite, & en tirent beaucoup de Pelleteries, dont les Anglois ſont fort jaloux. Ils ne laiſſent pas cependant d'en attirer chez eux une bonne partie, par le moyen des *Iroquois*. Ceux-ci vont ordinairement hyverner dans la Riviere *Ohio*, avec les *Miamis*, avec qui ils traitent beaucoup de Pelleteries pour des Marchandiſes Angloiſes, dont ils ne manquent point.

Le *Missoury*, qu'on trouve sur la gauche du Missisipi, à huit lieuës au-dessus des *Caokias*, est une Riviere parfaitement belle. Elle se partage en plusieurs branches, qui arrosent une vaste étenduë de Païs magnifiques; aussi riches, dit-on, en Mines, qu'ils sont abondants en toutes sortes de Bêtes. Il y a quantité de Nations assez nombreuses établies sur ses bords, qui sont fort aguerries : on pourroit tirer quantité de Castors & autres Pelleteries de ce quartier-là.

Dans le haut du Missisipi, près de trois cens lieuës au-dessus des Illinois, sont les *Scioux*, dont une partie mêne une vie errante; l'autre occupe un certain Canton, dont ils ne s'écartent que très-peu, & divisée en plusieurs Villages. Les uns s'appellent les *Scioux de l'Est*; les autres s'appellent les *Scioux de l'Ouest*, & ceux-ci ont dix-sept Villages fort Peuplez. Cette Nation est tres-guerriere; elle s'est alliée aux *Renards*. C'est une des Nations qui fournit au Canada le plus de Pelleteries, que les François des *Illinois* tireroient plus aisément, s'ils avoient la Paix avec les *Renards*.

Mars 1727.

Voilà tout ce que nous connoiſſons, & tout ce qu'il y a en effet de Sauvages ſur le Feuve de Saint Loüis, depuis ſon embouchûre juſqu'à ſa ſource, tous aſſez affectionnez à nous.

Au Nord du Lac de Pontchartrain, vis-à-vis l'embouchûre du *Bajouc S. Jean*, qui eſt derriere la Nouvelle Orleans, ſont les *Coſapitſas*; ils ne ſont plus maintenant que cent hommes, de quatre cens qu'ils étoient, fort braves & grands Chaſſeurs. Ils nous fourniſſent preſque toutes les Viandes fraiches qui ſe conſomment à Nouvelle-Orleans, ſans cependant qu'ils negligent la culture de leurs Terres, qui produiſent beaucoup de *Mahys*; mais comme ils ne ſe mettent point en peine de paſſer leurs Peaux, on ne peut faire avec eux aucun retour pour France.

A dix lieuës des *Colapitſas*, en allant par terre du côté de l'Eſt, on tombe ſur les Villages des *Biloxis* & des *Penſacols* établis ſur la Riviere *aux Perles*, ainſi nommée à cauſe de la quantité des mauvaiſes Perles que les Sauvages y trouvent. Ces Nations ne ſont plus que quarante hommes, qui ſont fort

laborieux & bons chasseurs ; ils fournissent abondamment des Viandes aux François qui sont à portée de les traiter.

Les *Pascagoulas* & les *Capinas*, sont aussi rassemblez dans le même Village qu'ils ont formé à douze lieuës dans la Riviere qui porte le nom des premiers, & qui se jette dans la Mer, à cinq lieuës dans l'Est du *Biloxis* ; nous n'y avons jamais vû que deux cens hommes, & maintenant il n'y en a plus que quarante, fort bons Chasseurs & Pêcheurs.

Les *Tchactaux* occupent l'embouchûre d'une petite Riviere, à quatre lieuës de l'entrée de la *Mobile*, sur la gauche. Nous les attirâmes en 1703, & leur fîmes abandonner la Baye de *Saint Joseph*, où ils chassoient pour l'Espagnol. Ils étoient alors 150. hommes ; mais ils ne sont plus que 40. fort braves & fort laborieux.

Les *Thaouachas*, sont établis à trois lieuës dans la Riviere de la *Mobile*, au nombre de quarante, dont l'unique occupation est de faire du *Mahys*, par le moyen duquel, ils ont des François ce qui leur est nécessaire. Cette Nation

avoit autrefois la réputation d'être fort belliqueuse, & étoit assez nombreuse.

Il ne reste plus aussi que soixante hommes de la Nation Mobilienne; qui paroît si nombreuse dans les Journaux du Voyage de Ferdinand de Soto, lorsqu'en 1554. il alla par terre de la Virginie au Mexique. Ils demeurent sur la même Riviere de la Mobile, huit lieuës au-dessus des *Thaouachas.*

On voit, vis-à-vis le Village des Mobiliens, celui des *Taensas.* Ils demeuroient autrefois sur le Missisipi, quinze lieuës au-dessus des *Natchez.* Ils étoient en aussi grand nombre qu'eux, mais beaucoup plus guerriers. Ils avoient la même Religion, dont ils retiennent maintenant peu de chose : ils ne sont à present que septante hommes, qui pour se mettre à couvert de leurs Ennemis, vinrent chercher un azile auprès de nous en 1715, après la défaite de leur Nation.

Les *Apalaches* se sont placez trois lieuës au-dessus des *Taensas*, mais sur la gauche de la Riviere de la Mobile en montant. Ils étoient au nombre de

500. hommes, lorſque nous les fîmes venir auprès de nous, en 1702. de la Baye des *Apalaches*, où ils étoient établis à 25. lieuës dans l'Eſt de la Baye de Saint Joſeph. La Maladie a fait de grands ravages parmi eux, & les a reduits à cent hommes, bons Catholiques, aſſez civiliſez, laborieux & adroits, peu chaſſeurs.

Une lieuë au-deſſus des *Apalaches*, on trouve deux branches à gauche, qui eſt la Riviere des Alibamons, du nom de la Nation, qui eſt établie à 120. lieuës, ſur une preſqu'Iſle, que forme la Riviere en ſe ſeparant inſenſiblement en deux branches, au Nord & à l'Eſt. Elle forme quatre Villages, où il y a bien encore trois cens hommes fort braves & fort attachez aux François, qui peuvent fournir trois mille Peaux de Chevreuil par an.

A quatre lieuës au-deſſus des *Alibamons*, ſur la branche de l'Eſt ſont les *Talapouchs*, qui ſont notre frontiere contre les Anglois de la Caroline, & ſont neutres; cependant ils traitent leurs Pelleteries avec les Anglois, qui ont chez eux des Magazins bien garnis, & leur fourniſſent au moins cinq

mille Peaux de Chevreuil. Ces Sauvages sont au nombre de six cens, fort guerriers & très-bons chasseurs, partagez en six Villages, qui tiennent dix lieuës de Païs.

Les *Abikas*, gardent la même neutralité, & se laisseroient aussi aisément gagner par les *Talapouhs*, si nous pouvions fournir à leurs besoins. Ils sont au nombre de mille hommes, dispersez dans onze Villages, peu éloignez les uns des autres, plus habiles à la chasse qu'à la guerre, & peuvent fournir huit mille Peaux. Ils sont à vingt lieuës dans la branche qui va au Nord.

On trouve encore dans l'Est du Fort des Alibmons sur une petite riviere, qui se décharge dans le Golfe du Mexique, sur le Cap *Escondido*, la Nation des *Caoüittas*, qui a la même politique que ceux dont je viens de parler, & ne se déclare, ni pour les François, ni pour les Anglois. Ils sont au nombre de 600. bons hommes, & il en sort tous les ans quatre mille Peaux de Chevreüil.

Le grands & les petits *Thomés*, sont établis à six lieuës, les uns des autres

dans la branche gauche de la riviere de la Mobile, dont j'ai parlé. Ces deux Nations ont eû le même ſort, & ont été preſque anéanties par la Peſte, que nous apporta un Vaiſſeau de Roi, en 1704. Les petits *Thomés* ne ſont plus que 30. hommes, de trois cens que nous les avons vûs, & les autres ſont encore 60. de 500. Ils ſont fort braves & fort attachez aux François.

Quarante lieuës au-deſſus des *Thomés*, il y a un gros ruiſſeau ſur la gauche de la riviere, d'où il faut faire vingt lieuës par terre, pour ſe rendre aux premieres Cabanes des *Tchactas*. On compte vingt-ſept Villages, qui tiennent plus de 30. lieuës de Païs; & ils peuvent mettre environ huit mille bons hommes ſous les armes. Peu de tems avant la découverte du Païs, ils étoient en état d'oppoſer vingt mille hommes à leurs Ennemis. Les Guerres continuelles qu'ils ont eus à ſoûtenir contre les *Tchichachas*, *Abikas*, *Caoüittas*, &c. qui venoient les inquiéter ſur leurs Terres, les ont fort affoiblis; non pas qu'ils fuſſent moins braves & moins guerriers que leurs

Ennemis ; mais parce que les *Tchichachas* & autres, avoient été armez de Fusils par les Anglois, ce qui les rendoit redoutables aux *Tchactas*, qui n'en avoient point. Ces Peuples-ci, sont sedentaires & peu laborieux. On ne les avoit jamais vûs sortir de chez eux pour aller faire la Guerre, lorsque je les obligeai de l'aller faire aux *Tchicachas*, & de les attaquer à leur tour. Ils peuvent nous fournir par chaque année quinze mille Peaux ; & il me paroît de très-grande consequence de faire en sorte qu'ils ne soient pas dans la nécessité de traiter avec les Anglois ; & c'est ce semble la seule Nation qu'il y ait a bien menager, parce qu'elle peut nous inquiéter.

Enfin, la derniere Nation Sauvage, est celle des *Tchicachas*, composée de huit mille hommes. Ils occupent six ou sept Villages, dans un fort beau Païs, à trente-cinq lieuës au Nord des *Tchactas*. Ces Peuples ne respirent que la Guerre, & sont sans contredit les plus braves de ce continent : cependant la Guerre que nous leur avons fait faire par les *Tchactas*, les a obligez de venir demander plusieurs fois la Paix.

Elle leur a été accordée, ils ſont très-bons chaſſeurs : ils font tous les ans un commerce de dix mille peaux de chevreuil que les Anglois de la Caroline leur traitent. Mais ceux-ci depuis qu'ils en ont été trahis en 1715. ſont toûjours en garde, & n'auroient pas de peine à quitter la partie.

ARTICLE XXVII.

BIBLIOTHEQUE HISTOrique & Critique des Auteurs de la Congrégation de Saint Maur. Où l'on fait voit quel a été leur caractere particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable : & où l'on donne un Catalogue exact de leurs Ouvrages, & une idée générale de ce qu'ils contiennent. Par Dom Philippe le Cerf de la Vieville, Religieux Benedictin de la même Congrégation. A la Haye, *chez Pierre Goſſe*, 1726. *in* 12. *page* 510.

QUelque ſcrupule que les Partiſans rigides de la Régle de Saint Benoît ayent voulu inſpirer aux Benedictins Réformez de la Congréga-

tion de Saint Maur, ſur l'introduction des études dans le Cloître. Ceux-ci n'en ſont pas moins allé leur chemin : leurs Monaſteres ne ſont pas devenus ſeulement des Ecoles de Science ; mais encore des pepinieres de Sçavans. Le tems à la longue achevera de vérifier ou de démentir les triſtes pronoſtics de feu M. de Rancé, en ce qui touche la Diſcipline Monaſtique. Quoiqu'il en arrive, les Lettres au moins s'y ſeront enrichies de cette multitude de Volumes, qu'on doit aux recherches & à l'érudition de la nouvelle Congrégation ; car les Ecrivains s'y ſont multipliez à un tel point, qu'on lui pourroit appliquer ce qui fut dit vers le milieu du ſiécle paſſé, d'une autre Société de beaux eſprits ſolitaires, *qu'ils ne montoient au Parnaſſe, que par troupes.*

Nous n'avons qu'à ſuivre Dom *le Cerf*, Auteur de cette *Bibliothéque*, & Benedictin lui-même de la Congrégation de Saint Maur, pour prendre avec lui, l'idée la plus noble & la plus relevée, qu'on puiſſe ſe former de ſes ſçavans Confreres. Plein de confiance dans la bonne diſpoſition

des Lecteurs en faveur de leurs Ouvrages, il les remet sous les yeux du Public, comme autant de Monumens *déja consacrez par son application & son estime*. A l'égard des Auteurs même : de cent huit Benedictins qui ont ici leur place, il en voit peu, dont il soit permis « d'ignorer » le nom, & les Ecrits, sans se regarder » comme étranger dans tout ce qui » concerne la belle & véritable Litte- » rature ». Ainsi, le soin qu'il a pris d'honorer leur mémoire, dans le Recuëil qu'il publie, va moins à les faire connoître, qu'à les *garentir dès à présent de l'oubli*, où ils pourroient tomber : oubli cependant qu'il ne croit pas devoir appréhender. Que craindre en effet pour eux de l'injure des tems, lorsque « l'on fera attention qu'ils ont rendu à la Religion » le service le plus considérable qu'ils » pouvoient lui rendre, par les nou- » velles Editions des Ouvrages des » Saints Peres, ausquels ils ont re- » donné leur pureté primitive...... » De sorte que ces précieuses eaux » coulant aujourd'hui dans leur sour- » ce la plus pure ; (c'est toûjours D.

» le Cerf qui parle) l'antiquité par » les travaux de l'illustre Congréga- » tion, nous est même devenuë plus » sacrée & plus venerable ». Un Eloge si complet prévient les nôtres ; & ne nous laisse que la liberté d'y souscrire.

L'ordre des années nous paroîtroit plus convenable, à un Ouvrage comme celui-ci, que l'ordre alphabetique ; c'est néanmoins à cette derniere methode que l'Auteur s'est attaché ; & il a en cela des modéles qui l'autorisent.

Le premier Ecrivain qu'il produit sur les rangs, est D. LUC D'ACHERY, connu par l'Edition de *Lanfranc*, par ses *Ascetiques*, & sur tout par son *Spicilege*, épaisse & laborieuse compilation d'une infinité d'anciennes Piéces, qui pourrissoient la plûpart dans les Bibliothéques, & les Cabinets, où il a eû le zele de les déterrer, & la patience de les recueïllir, jusqu'au nombre de treize Volumes, *in* 4°. Mais le Pere *le Cerf*, en méme tems qu'il le propose comme un excellent compilateur, très-entendu dans le choix des Monumens, & d'un goût

exquis, ne convient pas également du prix de ſes remarques. Des Critiques peu accommodans, & toûjours craintifs ſur ce qui met la foi en peril, l'auroient au moins voulu plus ſcrupuleux pour le choix même qu'il a fait de certains Ouvrages. Ils demandent entr'autres, ſi ceux de Monſieur l'Abbé *de S. Cyran* ne meritoient pas une toute autre place, que celle qu'il leur a donnée en les indiquant dans ſes *Aſcetiques* parmi les bons Livres; dont il conſeille la lecture à tout le monde, *omnibus*. D. *Luc d'Achery* a auſſi travaillé *aux Actes des Saints* avec le Pere *Mabillon*. Il mourut en l'année 1685. âgé de 78. ans.

D. *Nicolas* ALEXANDRE, & *Jean Etienne* BADIER, ont une réputation plus reſſerrée; l'un a écrit ſur la Médecine & la Chirurgie, pour le ſoulagement des pauvres; l'autre ſur la Sainteté & ſur les prérogatives de l'Etat Monaſtique, pour l'édification de ſes Confreres. Nous ne voyons pas pourquoi il compte S. *Jerôme*, entre les Moines qui ont été promûs à l'Epiſcopat. Le P. *le Cerf* loüe la ſolidité de ſes raiſons, & blâme ſon ſtile.

D. Philippe BASTIDE, plus ancien que le P. *Badier*, avoit aussi consacré sa plume aux intérêts & à la défense de son Ordre. Il fut plusieurs fois aux prises avec le P. le *Cointe*, Prêtre de l'Oratoire, peu favorable sur bien des Chefs, aux prétentions des Benedictins. D. *Bastide* n'étoit pas un adversaire aisé : persuadé qu'une opinion ne pouvoit être véritable, dès qu'elle n'étoit pas conforme à ses idées, il avoit, dit le P. *le Cerf*, une vivacité sans ménagement dans la maniere de défendre ses sentimens. S'il pût se flatter de quelque succès dans ses disputes avec le P. *le Cointe*, continuë notre Auteur, il ne soutint pas avec le même avantage celle qu'il eut avec le P. *Mabillon*. Il alla jusqu'à présenter une Requête contre lui en pleine Diéte générale, l'accusant d'avoir diminué le nombre des Saints reconnus dans l'Ordre pour enfans de Saint Benoît. C'est que sur quatre-vingt que contient le 1. Volume des *Actes*, le nouvel Agiographe n'en avoit admis comme incontestables que vingt-cinq. Le P. *Mabillon* montra que cette réforme du Calendrier des Bene-

dictins étoit fondée en preuves ; & le P. *Baſtide* ne put obtenir la réhabilitation qu'il ſolſicitoit.

D. Julien Bellaise, & D. Guillaume Bessin, qui ſuivent preſque immédiatement, nous fourniſſent de nouveaux exemples de ces petites guerres Domeſtiques, que la diverſité des vûës, ou des liaiſons a quelquefois excitées entre les Sçavans de la Congrégation de Saint Maur. On a vû dans nos Mémoires, *Février* 1706. & *Septembre* 1726. ce que le P. *Beſſin* a eû de part avec le Pere de *Sainte Marthe* à la nouvelle Edition des Œuvres de S. *Grégoire*. D. le Cerf ne lui conteſte pas le mérite du travail; mais il y ajoûte un peu malignement le mérite de la complaiſance pour les corrections du P. de *Sainte Marthe*. Cette complaiſance n'a pas été ſi aveugle, ou ſi conſtante que D. Beſſin n'ait fort bien ſçu réclamer, & reprendre ſur ſon Aſſocié ce qu'il a fait voir clairement lui appartenir en propre. L'Edition même des *Conciles de Normandie*, publiez ſous ſon nom, n'eſt pas non plus ſon Ouvrage, ſi l'on en croit le P. le Cerf, qui

l'attribuë toute entiere à D. *Bellaise*; & ne laisse à D. *Bessin* que la seule Epître Dédicatoire. Faut-il donc que la Police Litteraire soit en défaut sur des points de cette importance, & que pour tout Auteur, tant Ecclésiastique que Prafane, il n'y ait pas un Tribunal qui prenne connoissance de ces brigandages, vrais ou prétendus? D. *Bessin* vit encore & prépare une réimpression des *Decrets* de l'Eglise Gallicane, compilez par *Bochet*.

D. Antoine BEAUGENDRE, a laissé une Edition d'*Hildebert* du Mans, & de *Marbodus* de Rennes: D. Laurent BENARD, un des Fondateurs de la Congrégation, quelques Livres de piété propres à y établir solidement la Science des Saints; D. Jacques BENETOT, une petite Histoire de Saint *Jean* de Laon; & D. Philippe BILLOUET, un Ecrit de cent pages pour justifier l'Edition de Morery de 1718. ce n'est que l'échantillon de ce qu'auroit donné D. *Billoüet*, s'il n'avoit lui-même abregé ses jours. Employé à Orléans au soin de la Bibliothéque, qui étoit publique, il s'y appliqua si

fortement à la lecture, qu'il y creusât son tombeau. Il avoit pour principe, qu'un *Bibliothécaire Benedictin*, devoit répondre à tout, & que toutes les especes de sciences étoient du ressort de sa Charge. D. le Cerf trouve un sujet d'éloge, ou plûtôt une matiere de remarque, en faveur de D. *Beaugendre*; en ce qu'ayant à parler des sentimens d'*Hildebert* touchant la Grace, il les explique d'une maniere peu avantageuse aux Défenseurs de Jansenius; sur quoi il ajoûte en badinant, que ce seroit une *témerité d'imputer à ce bon Pere d'avoir été Janseniste.*

D. Thomas BLAMPIN, choisi pour présider à la célebre Edition de Saint *Augustin*, demandoit sur cela même une Apologie plus sérieuse. On sçait le bruit que causa il y a quelques années cet Ouvrage, *très-beau, très-judicieux, & très-bien concerté*, dit le Pere le Cerf, & où selon lui, le principal Editeur ne manqua d'aucun des *secours que la Capitale du Royaume lui pouvoit prêter.* Elle ne lui en *prêta* que trop d'un certain genre; les Benedictins ne s'en cacherent pas;

c'eſt ce qui leur attira les remontrances d'un Anonyme, qui, ſous le tître d'un Abbé Benedictin d'Allemagne, jetta par tout l'allarme contre la nouvelle Edition. Il accuſoit les Editeurs de deux choſes, par rapport aux circonſtances préſentes de l'Egliſe; l'une de n'avoir rien fait de ce qu'auroient fait en leur place des Catholiques convaincus de la réalité du Janſeniſme; l'autre d'avoir fait au contraire tout ce qu'auroient pû faire des Janſeniſtes couverts réſolus de confondre leur héréſie avec les principes & la Doctrine de Saint Auguſtin. Cette double accuſation étoit appuyée ſur treize *preuves*, que le Pere le Cerf rapporte ſuccinctement, & qu'il entreprend de détruire par treize *démonſtrations*, toutes extraites d'un Ecrit de D. René *Maſſuet*, celle d'entre les réponſes qu'on fit alors, qui lui a parût *la plus méthodique & la plus agréable* : nous pourrions dire, celle de ces réponſes qui eſt *la plus hardie & la plus mordante*, ſi les unes ne ſembloient reciproquement enchérir ſur les autres par ces deux endroits. Nous ſouhaitons autant que

personne, que ce dernier effort produise une justification complette ; & que l'Abbé Allemand se trouve par-là, non pas « méthodiquement & « » agréablement » raillé ou injurié ; mais nettement & solidement convaincu d'un vain scrupule, & d'un excès de timidité. D'autres jugeront pour nous ; si c'est proceder bien directement, que de poser pour base ce qui fait le fond des deux chefs d'accusation ; en traitant, sans hésiter, l'erreur reprochée « d'un phantôme d'erreur, « » qui n'a jamais eû de Partisans ». D. le Cerf, dès la seconde objection, adopte cette défaite si usée des Jansenistes, au moins en ce qui concerne le dogme opposé à celui d'une volonté sincere dans Dieu pour le salut de tout les hommes ; il donne le nom de systême à la doctrine des Graces suffisantes ; il suppose que toute véritable Grace est une inspiration de charité, qui fait toûjours faire quelque bien ; il reçoit comme legitimes & litterales les explications qui sont les plus familieres aux Novateurs ; tout est orthodoxe selon lui, tout est digne de Saint Augustin dans la fameuse Ana-

lyse empruntée de M. *Arnaud*, & mise par les Editeurs à la tête du Livre *de la Correction & de la Grace.* Ses moyens de défense, en un mot, vont bien à décharger le Pere *Blampin*, & ceux qui ont travaillé sous sa direction, d'un Jansenisme extravagant, tel que les Jansenistes même l'attachent aux cinq propositions condamnées; mais on n'en conclura pas que ce reproche, pris au sens qu'on le prend communément, lui fasse beaucoup d'horreur. Si ce n'est pas là sa pensée, nous sommes tout prêts à en changer à son égard, & à confesser hautement la méprise. Le P. *Massuet*, son modéle, s'en croyoit quitte, en rejettant sur des *préventions moliniennes* tout l'odieux des griefs avancez par l'Abbé Allemand. Cela pouvoit imposer il y a vingt-six ans, lorsque l'on voyoit bien moins clair dans la conduite artificieuse du parti; il n'en va pas de même de nos jours. C'en seroit fait de la justification des Benedictins, si l'on vérifioit, aussi aisément, les prévarications qu'on leur impute; qu'il est aisé de vérifier la réalité & la justice de ces *préventions.* D. Blampin

ſe trouva las & dégouté des études, après la rude ſecouſſe qu'eſſuya l'Edition de S. Auguſtin : il fut élevé aux ſupérioritez, & mourut Viſiteur de la Province de Bourgogne, à l'âge de 70. ans, le 13^e^. jour de Février 1710.

Dom Simon BONNET, a recueïlli les premiers materiaux d'un grand deſſein. C'étoit de réduire en un corps d'Ouvrage tout ce que les SS. Peres ont écrit de plus beau ſur l'Ecriture Sainte. Ce Livre, « continué » & perfectionné par deux de ſes » Confreres, n'a pas encore paru », quoique l'Auteur ſoit mort il y a déja plus de vingt ans. UN autre Ecrivain du même nom a imprimé *ſur les propriétez & qualitez des eaux minerales.* Il étoit ſimple Frere Convers, par où l'on voit, combien le goût & la litterature s'inſinuë utilement dans toutes les parties d'une Communauté MONASTIQUE, qui en fait profeſſion.

D. Simon BOUGIS Général de la Congrégation ; & D. Claude BRETAGNE, Prieur de Saint Germain-des-Prez, ſont des noms fort reſpectez entre les premiers Supérieurs.

Mars 1727.

Ils ont composé l'un & l'autre des Méditations Chrétiennes & quelques autres Livres d'édification.

D. Jacques BOUILLART vient de donner l'*Histoire de l'Abbaye de Saint Germain*, dont nous avons rendu compte. Il a encore publié ce qu'il appelle le *vrai* Martyrologe d'Usuard, imprimé sur un Manuscrit de Saint Germain, qu'il soutient être le seul authentique, original, & autographe Manuscrit de l'Auteur. C'est ce qui avoit été contesté par le Pere *du Solier* Jesuite, qui de son côté avoit fait imprimer le même Martyrologe, mais sur d'autres Manuscrits. Chacun parle pour soi; & ce démêlé n'a rien que de naturel. En voici un second d'une espece plus singuliere; il s'y agit de décider entre D. *Boüillart*, & D. *Thuillier*, tous deux Confreres, & Religieux de la même Maison, à qui appartient le dessein, le travail, la gloire de l'Edition d'Usuard. Tous deux se l'attribuent, & tous deux en alleguent des raisons sur lesquelles D. le Cerf n'oseroit prononcer.

D. Martin BOUQUET, Eleve du P. *de Montfaucon* revoit & corrige sous ses

yeux l'Histoire de *Joseph*. Ce travail fini ; il en projette un autre, qui doit remplir vingt deux Volumes in folio. On conçoit facilement qu'un pareil Ouvrage ne sera pas tout d'invention. C'est un corps complet de tous les Auteurs qui ont écrit sur le Royaume de France ; avec un recueil de Diplomes des Rois. Le 1[er] Tome traitera des anciennes Gaules.

D. Loüis Gabriel BROSSE, & D. Loüis Gabriel BUGNOT, ont donné plus de liberté à leur génie. L'un avoit du talent pour la Poësie Françoise, & l'autre pour la Poësie Latine. Ils l'ont exercé avec succès sur différens sujets de pieté. Mais D. *Bugnot* s'est aussi permis quelque excursion sur des matieres de litterature profane. Nous avons de lui une Edition de l'*Argenis* de *Barclai*, enrichie de notes & agréablement variée par un grand nombre de Vers, qui forment les liaisons. Il parloit le Grec, dit-on, avec autant de facilité que le Latin.

M. Loüis BULTEAU, sans autre engagement à la Congrégation de S. Maur, que celui qu'elle attache à la qualité de *Commis*, n'y tient pas

moins une place honorable parmi les Ecrivains qui l'ont illuſtré. On connoit le prix de ſon *Hiſtoire Monaſtique d'Orient*, priſe des plus belles ſources de l'Antiquité. Elle fut ſuivie d'une ſeconde Hiſtoire ſur la propagation de l'Etat Monaſtique dans l'Academie. Le ſtile de Monſieur *Bulteau* eſt correct, uni, coulant. Il a auſſi écrit ſur l'uſure & ſur les devoirs de l'état clerical. Pour lui, ſa modeſtie lui fit choiſir le plus bas degré; il demeura toute ſa vie Clerc à ſimple tonſure. Une piété éminente a fait le caractere diſtinctif de D. Nicolas CANTELEU: il mourut le jour même, qu'il mettoit la derniere main à une nouvelle Edition des *Inſinuations* de Sainte *Gertrude*: c'eſt ſon unique Ouvrage. Il avoit prédit le tems de ſa mort.

D. Claude CHANTELOU avoit été Religieux de Fontevraud, avant que d'embraſſer la Reforme. Le P. *Mabillon* admiroit la multiplicité de ſes connoiſſances; mais borné à des études toutes ſaintes, D. *Chantelou* s'appliqua particulierement à prendre l'eſprit des Saints Peres & à recueillir

de leurs œuvres ce qui pourroit former une *Bibliotheque ascetique.* C'est le nom qu'il a donné à sa compilation, & il en a publié cinq volumes. D. Jean Joseph CLADIER, & D. Jerôme-Joachim le CONTAT n'ont écrit non plus qu'en matiere de dévotion, mais dans un goût different. Le dernier, qui a été quarante-cinq ans Superieur, à tiré de sa propre experience quantité de réflexions sages, très-utiles sur tout pour les personnes préposées à la conduite des autres. L'onction dans ses Livres supplée à la beauté de l'élocution.

D. le Cerf ne voit rien à desirer dans ceux de D. Pierre COUTANT, moins attentif, dit-il, à les multiplier qu'à y imprimer un certain caractere de justesse & de bonté, qui enleve les suffrages. Les Ouvrages qui le distinguent le plus sont; la nouvelle Edition des Œuvres de Saint *Hilaire*; la defense du P. *Mabillon*, ou plûtôt des Archives de la Congregation, attaquées par le Pere *Germon* Jesuite; & le I. Tome des *Decretales* des Papes. Nous en avons parlé en leur tems. D. le Cerf se prévaut, avec

un peu trop de facilité, de la modération du Pere *Germon* dans la querelle des Archives. Sur ce que le Jesuite ne repliqua point à la Réponse du Benedictin, c'est une conjecture fort avanturée, que de faire passer son silence pour une retraite forcée, & un veritable aveu de sa défaite. Le Pere *Germon* étoit trop prudent pour se piquer *de jouer au dernier* dans une contestation de cette nature, où il y alloit du tout pour ses adversaires, de tenir ferme & d'eterniser la guerre, plûtôt que de ceder. Il sentoit la solidité de ses raisons; content de les avoir énoncées, il se reposa sur l'équité des Lecteurs, dont, avec le tems, il n'a pas eû lieu de se plaindre. D. *Coûtant* lui reprochoit serieusement, que par ses soupçons contre les Manuscrits de Corbie, il tendoit à établir le *Pyrrhonisme*. C'est en effet aujourd'hui une sorte de Secte bien répandüe que ce nouveau *Pyrrhonisme* en matiere de Manuscrits & autres monumens tirez des Archives des Monasteres. Les défiances se communiquent de plus en plus; les Memoires où l'on s'inscrit en faux s'accumulent,

& l'on en voit d'assez fraîche date, qui montrent que l'incredulité a déja gagné bien avant.

Il falloit du courage à D. Claude David, lorsqu'il lui prit envie sur la fin de ses jours de rétablir l'ancien sentiment, touchant la personne & les écrits de Saint *Denis* l'Aréopagite. C'étoit Lutter presque seul contre le torrent des critiques modernes. D. le Cerf ne paroît pas bien convaincu de la force de ses argumens.

Il ne s'éxplique pas seulement avec éloge, mais encore avec complaisance & effusion de cœur, sur le rare merite de D. François Delfau, premier Auteur de l'Edition de Saint Augustin; & que le choix qu'on fit depuis du Pere *Blampin*, ne fut pas capable de remplacer tout entier. On le croyoit uniquement occupé de ce grand dessein, lorsque le Livre qui a pour titre *l'Abbé Commendataire* parut dans le monde. La voix publique l'attribua au Pere *Delfau* & elle le fit sur d'assez bonnes preuves, pour lui attirer une Lettre de petit cachet, qui dérangea fort l'Edition projettée & déja bien avancée. Il fut relegué

à S. Mahé en basse Bretagne, *pour cette seule raison*, dit le Pere le Cerf, qu'on n'approuvoit pas dans son Livre une peinture vive & naturelle du mauvais usage que font plusieurs Religieux des revenus de leurs Abbayes: ce fut son crime. Il y a apparence, que la liberté avec laquelle il y déclamoit contre l'Institution des Commendes eût aussi quelque part à sa disgrace. Les invectives qu'il s'y étoit permises contre toutes les puissances Ecclesiastiques & Laïques, y sont si âpres & si offensantes qu'on ne comprend pas comment le Pere le Cerf a pu se resoudre à les faire passer toutes cruës dans le long extrait qu'il donne de l'ouvrage. Elles n'ont pas empêché le Pere *Gerberon* de disputer au Pere *Delfau* l'honneur de l'avoir composé, & il est reconnoissable à ces sortes de traits. Le Pere le Cerf pense que l'on peut au moins lui en adjuger la seconde partie. Le Pere *Delfau* a encore publié une Dissertation estimée sur l'Auteur de l'Imitation. L'Epitaphe du Roi Casimir, qu'on voit dans l'Eglise de Saint Germain-des-Prez, est aussi de lui. C'é-

toit un de ces ſujets extraordinaires, qui ſoutiendroient ſeuls la réputation d'un corps, s'ils ne péchoient dans le choix même des matieres qu'ils embraſſent, & par la vivacité avec laquelle ils s'y livrent. Le Pere le Cerf n'en loüe pas moins & la ſolidité de ſon jugement, & ſon attention infatigable à conſacrer, « dit-il, tous ſes » talens à l'utilité de l'Egliſe & à la » gloire de ſon ordre ».

D. Edmond DURET, n'a encore droit de requerir une place dans cette Bibliotheque, que par le diſpoſitif de deux Editions qu'il prépare ; l'une des Ouvrages de *Tertullien* : l'autre d'un complément de l'Edition de S. Cyprien, par Monſieur *Baluze*. On vient de voir par une Lettre inſerée dans nos Mémoires du mois d'Octobre 1726. *Art.* 92. que celle-ci, avant que de naître, cauſe déja quelque rumeur parmi les ſçavans, qui aiment la Religion. Ils craignent que l'Editeur n'y porte le dernier coup au fameux paſſage, *Primatus Petro datur*, &c. & leur crainte paroît juſte. Les raiſons qu'apporte l'Auteur de la Lettre pour empêcher le ſcandale de la

rescision sont frapantes. Si D. *Duret* n'y acquiesce pas, il ne peut au moins se dispenser Chrétiennement de les balancer avec les siennes ; & de mettre les Lecteurs eux-mêmes à portée d'en juger.

D. Claude ETIENNOT, n'a pas non plus le merite d'avoir imprimé ; mais par le nombre & le caractere de ses compilations, il a bien applani les travaux de ceux de ses confreres qui ont le plus fourni à l'Impression. On compte de lui quarante cinq volumes in folio écrit de sa main dans l'espace de onze années, sans autre secours, que celui d'un Religieux qui partagea quelque tems la peine pour les derniers volumes. Ce prodigieux travail consiste en des Titres de fondation, Chroniques, Bulles, Diplomes, Genealogies, Eloges : & généralement tout ce qui peut concerner l'Histoire du Royaume, celle des familles Illustres, & des Monasteres. Les notes & les remarques n'y manquent pas. C'est le fruit du zele & de l'activité, qui lui firent parcourir la France presque entiere, recüeillant dans toutes les Provinces ce qu'il y trouvoit de

monumens qui alloient à son but. On n'ose pas nous assurer que dans la rapidité de ses courses, il n'ait compilé que des pieces qui soient à l'épreuve des verifications. Cette Moisson crût beaucoup à Rome pendant le sejour qu'il y fit en qualité de Procureur général de la Congregation. Mais il y déploya des talens encore plus utiles, que son habileté à récüeillir & à transcrire. Il manioit avec une dexterité qui lui étoit propre les affaires les plus épineuses & les moins susceptibles d'accommodement, dit l'Auteur de la Bibliothéque. Il mourut malheureusement dans le tems du plus grand feu contre l'Edition de Saint *Augustin*. son credit neanmoins en soutint les défenseurs qui n'eurent plus qu'à entretenir les bonnes dispositions où il avoit mis les esprits.

D. Michel FELIBIEN, de la famille de MM. Felibien Des Avaux, a donné au Public deux Histoires considerables; celle de *l'Abbaye de Saint Denys*, & celle de *la Ville de Paris*. On peut consulter nos Mémoires sur ces deux Articles.

Il ne reste de D. Guillaume FIL-

LATRE, qu'une *Dissertation* sur la Jurisdiction de l'*Abbaye de Fécamp*; deux autres sur les mots *Mitra* & *osca*; & quelques Lettres au Pere *Mabillon*, qui l'éstimoit & profitoit volontiers de ses lumieres. On dit qu'il a beaucoup plus écrit; mais qu'une modestie farouche lui fit faire un peu avant sa mort le même sacrifice que *Virgile* auroit fait de son Eneïde, s'il eût trouvé des amis aussi souples à ses volontez, que le furent les Confreres de l'humble Benedictin.

D. Antoine Michel FOUQUERÉ, à donné en Latin les Actes du *Concile* tenu par les Grecs à *Jerusalem*, l'an 1672. D. Thomas DUFOUR, habile dans les Langues sçavantes, tourna depuis ses études du côté de la dévotion; c'est ce qu'on en a de plus remarquable, avec une *Grammaire Hebraïque*. D. Dominique FOURNIER tient encore ici son rang à moins de frais. On ne connoît de sa composition qu'un Livre sur *les Saintes Grottes de Saint Germain d'Auxerre*, avec quelques *Offices* de Saints. D. Jacques du Frische employé dans les Editions des Saints Peres, a eû la

principale part à celle de Saint *Ambroise.* Il formoit son plan pour travailler sur Saint *Gregoire de Nazianze*, lorsque la mort l'obligea d'en laisser l'execution à un autre. Ce fut D. François LOUVART, qui, apparemment, y a procedé fort lentement. Nous croyons au moins ne pouvoir donner de sens plus favorable aux paroles de notre Auteur, pour expliquer ce qu'il dit de cette Edition, *qu'elle ne remplira pas si tôt l'attente du Public.*

Il n'y a rien d'équivoque dans les expressions qu'il employe sur D. Antoine Paul Le GALLOIS ". Les Juges les plus severes reconnoissent, » dit-il, dans cet Illustre Benedictin » une memoire prodigieuse, une lecture immense, une facilité de s'exprimer dans la conversation, où il » répandoit une plenitude de pensées, » qui, jointe à la force de son raisonnement ravissoit en admiration tous » ceux avec qui il étoit obligé de discuter quelque point de doctrine ». Cet empire de *D. Le Gallois* sur les esprits eut pourtant ses bornes. La faculté de Theologie de Caën bou-

cha les oreilles aux charmes de son éloquence ; peu touchée des graces du langage, elle censura même durement quelques propositions, que *l'amour de la vérité* lui avoit fait avancer *avec assez peu de ménagement*, au rapport de son panegyriste. Il ajoute que cette faculté étoit alors composée de Docteurs *d'un merite assez obscur*. Aussi, D. *le Gallois* sçut-il, à l'entendre, " se menager une victoire aisée „ sur de pareils ennemis ; qu'il nous „ represente, accablez sous le poids „ de ses défenses, & n'ayant bien-tôt „ plus d'autre ressource que le silence „ & la confusion „. Comme il s'agit d'une affaire, que le tems ne nous permet pas d'approfondir, nous nous en tenons au recit du Pere le Cerf, qui peut-être se seroit rendu plus croyable en le prenant d'un ton moins élevé & moins méprisant. D. *le Gallois* étoit Prédicateur & n'imprima jamais que des sermons & quelques écrits polémiques. Il quitta la Chaire à quarante cinq ans ; & *desoccupé de tout* (situation fort singuliere à cet âge, & difficile à concilier avec ces *étonnans succèz qu'il avoit eus dans les plus*

grandes Villes). Il ſuivit le conſeil qu'on lui donna de travailler à l'Hiſtoire de Bretagne. Il la laiſſa imparfaite, étant mort d'une attaque d'apoplexie, & dans le lit d'honneur pour un ſçavant de ſa profeſſion. C'étoit au Mont-Saint-Michel, pendant qu'il y faiſoit la viſite du Chartrier.....

On doit à D. Jean GARET, l'Edition de *Caſſiodore*; à D. Julien GARNIER celle de Saint *Baſile*; ouvrage important qui le met au nombre des plus celebres Editeurs de la Congregation; & à D. Jean GELÉ une réimpreſſion du Dictionnaire de Monſieur *Baudrand*, avec l'éſperance d'avoir bientôt, par ſes ſoins, l'Edition correcte de toutes les Œuvres d'*Yves de Chartres*.

D. Gabriel GERBERON, un des Auteurs les mieux Titrez pour prendre place en une Bibliotheque d'Ecrivains Janſeniſtes, meritoit d'être au moins mis à part, dans une Bibliotheque d'Ecrivains Benedictins. Ce que le Pere le Cerf appelle ici, *ſes diſgraces*, ſemble au contraire le lui avoir rendu plus cher & plus reſpectable. Il le dépeint comme un homme qui a fait l'étonnement de ceux qui

goûtent le vrai merite ; “ & il avertit
» de se précautionner contre ceux qui
» n'en ont parlé que par interêt de par-
» ti ; & se sont efforcez de décrediter sa
» reputation » . Prenez & lisez, peut
on dire ici : voyez & jugez. Les Livres mêmes de D. *Gerberon* ; les censures réïterées que les Puissances Ecclesiastiques en ont faites : sa fuite en Hollande ; son Proçés instruit à Malines ; la necessité d'une rétractation ; & si le Pere le Cerf lui même en est cru ; la feinte & la duplicité de cette rétractation , tout cela concourt à former un temoignage , où il n'est pas possible de se méprendre. Les mots de parti , & d'interêt de parti , sont de ces termes sur lesquels notre Auteur n'a pas les idées bien distinctes. Pour preuve du peu de sincerité dont usa le Pere *Gerberon* ; en signant la profession de foi , qui lui fut presentée à Vincennes , il rappelle ce qui se passa depuis à Saint *Denys* , où on le surprit , dictant à un homme de confiance un écrit qui avoit pour Titre ; *Vain triomphe des Jesuites dans la Retractation du Pere Gerberon.* Tant pis pour le nouveau converti de vouloir envier

aux Jésuites & à tout vrai Catholique un sujet de joye aussi legitime & aussi Chrétien que celui là.

La liste des Ouvrages de D. *Gerberon*, qu'on produit ici, est tirée d'un memoire écrit de sa propre main, l'*Apologie de l'Abbé Rupert*, le *Marius Mercator*, & le Saint *Anselme* sont à la tête. On y justifie jusqu'au *miroir de la piété Chrétienne*, flétri par des Evêques auprès de qui l'Auteur avoit une si puissante protection. L'édition de *Baius* chez Henri Frix; & *l'Histoire du Jansenisme* en trois volumes y figurent avec le reste.

D. Michel GERMAIN, compagnon fidelle des Travaux & des voyages du Pere *Mabillon*, a pour sa part, dans la *Diplomatique*, ce qui regarde le Palais des Rois; & dans les *actes des Saints*, quelque chose du VII. & du VIII. siecle. Il a, outre cela, composé l'Histoire de Nôtre Dame de Soissons; & une autre Histoire abregée des Monasteres de la Congregation de Saint Maur. Mais ce dernier Ouvrage est un Trésor domestique, qu'on tient encore sous la clef.

D. François GESVRES, étoit bor-

né à l'emploi de Professeur en Theologie dans l'Abbaye de Saint Denys, lorsqu'il devint tout d'un coup Auteur par la necessité où il fut de se défendre. Un inconnu avoit attaqué quelques-unes de ses Thèses sous ce comique Titre, *Tombeau de la Théologie de l'Ecole* : D. *Gesvres* rendit la pareille à l'Aggresseur, en lui adressant à son tout un Ecrit intitulé *Tombeau de la Theologie des Sophistes.* C'étoit, dit le Pere le Cerf, son zéle & sa liberté à enseigner *les veritez Chretiennes*, qui l'engageoient dans cette contestation. Nous n'avons pas dequoi justifier, si le mot de *verité*, que chacun d'ordinaire entend & interpréte à sa maniere, a ici une application fort juste ; mais nous croyons pouvoir l'expliquer par un autre Ouvrage qui suivit de près ce coup d'essai de D. *Gesvres* : il n'y déguise point ce qu'il est ; & sur le point du Jansenisme, il déclare nettement n'en reconnoître point d'autre « qu'un attachement » sincere à la doctrine des Apôtres & » des Saints Peres.

Tout étoit alors en mouvement dans la Congregation pour repousser

les reproches de *l'Abbé Allemand.* Un des plus embaraſſans rouloit ſur l'imprudence qu'on avoit euë de laiſſer inſerer dans le Saint Auguſtin l'Analyſe du Livre *De correptione & Gratiâ*, compoſée par Monſieur *Arnaud.* D. *Geſvres* franchit genereuſement le pas, qui epouvantoit les plus hardis ; & pendant que ſes Confreres arrachoient l'Analyſe des exemplaires où elle ſe trouvoit, il entreprit d'en montrer la Catholicité dans un gros in douze Latin, qui a pour Titre, *Defenſio arnaldina.* Les applaudiſſemens de tous ceux qui s'intereſſoient à la memoire de Monſieur Arnaud, firent goûter à ſon Apologiſte le deſſein d'une Theologie Dogmatique, toute dans les principes de *la defenſe.* Paris auroit paru à bien d'autres le ſeul ſejour propre à y travailler. *D. Geſvres* trouva celui de Saint Denis même, trop ſujet aux diſtractions. Plein de ſon projet, il ſe retira à Reims, où il étudioit regulierement quatorze heures par jour, quelquefois ſeize. Il eût fallu un miracle pour le ſoutenir contre de tels excès ; & il prodiguoit ſa ſanté & ſa vie à la gloire

d'une cauſe, qui, certainement ne lui donnoit pas lieu d'eſperer, que le Seigneur derangeât le cours de la nature en ſa faveur. Ses Superieurs allarmez lui ôterent tous ſes Livres, & ne les lui rendirent que ſur la promeſſe, qu'il en uſeroit plus moderément. Mais il ne balança pas, dit le Pere le Cerf, de ſacrifier ſa parole à ſa paſſion pour l'étude qu'il rectifioit « par » des vües de Religion & de l'utilité » de l'Egliſe ». Il mourut bien-tôt victime du deſir ardent qu'il avoit de réformer les études de Theologie ſur le nouveau plan des prétendus *auguſtiniens*. Le Pere le Cerf met le dernier trait au caractere de D. *Geſvres* en citant Monſieur *Petit-Pié* pour garant des éloges dont il le comble.

Les Ecrivains ſuivans ont acheté moins cher le rang qu'ils occupent parmi les Sçavans de la Congrégation. D. Jean-Ange Godin préparoit une Edition des Conciles du Diocèſe de Roüen, que la mort ne lui a pas permis d'achever. L'honneur en eſt reſté au Pere *Pommeraye*. Dom Michel Gourdin parloit volontiers; & il parloit bien; mais autant qu'il

dépendit de lui, il eût la sage précaution de ne point imprimer. Il le fit pourtant une seule fois. Ce fut pour la justification de M. le Cardinal de Furstemberg, en réponse aux calomnies de Christophe Wolfgang. D. Pierre GUARIN resserré dans l'étude des Langues & particuliérement de l'Hébreu, vient d'en publier une Grammaire ample & méthodique. D. Robert GUERARD a réduit l'Histoire de la Bible en un abregé commode; plus propre néanmoins selon la critique du Pere le Cerf, à exercer la mémoire des enfans, qu'à en faciliter l'intelligence aux personnes plus avancées. D. Claude GUESNIÉ, de concert avec D. *Coutant*, a dressé la grande Table qui répond aux dix Volumes du Saint Augustin. Toute étenduë qu'elle est, quelques-uns se sont plaint d'y trouver des vuides, sur tout pour ce qui concerne certaines expressions regardées comme des Indices assûrez des vrais sentimens du Saint Docteur. Nous ne répondons point, que ce qui manque en un endroit, ne se rencontre peut-être dans un autre, du moins en termes équivalens. Une

Table est un Ouvrage dur, où les gens sont difficiles à contenter; mais favorable en ce sens, qu'on peut, avec quelque habileté, s'y rendre maître du Texte, & n'en présenter au Lecteur que ce qu'on juge bon qu'il envoye. D. *Gresnié*, quand il est mort, songeoit à une Edition du *Glossaire* de Monsieur du Cange, qu'il devoit augmenter d'un Volume. Ceux qui suivent son entreprise comptent pousser les Additions beaucoup plus loin.

D. Noël-Philibert JAMET a écrit sur *la circulation des esprits animaux.* D. Ambroise JANVIER a revû & publié les Œuvres de *Pierre de Celles*, Evêque de Chartres. D. Jean JESSENET méditoit de grandes productions. Formé par le Pere *Mabillon*, il n'y avoit rien de si relevé que l'estime & les soins de cet habile Directeur n'en fissent attendre; mais une fin prématurée fit avorter toutes les espérances que la Congrégation en avoit conçûës. Il n'y a pas jusqu'à la science du Plein-Chant restrainte d'ordinaire dans les Communautez à l'enceinte du Chœur, qui n'ait servi à D. Pierre Benoît de JUMILLAC, pour se

faire un nom dans le monde. Il la possedoit parfaitement; & en a composé un Livre, où il touche en Philosophe, en Artiste, & en Historien tout ce qui en concerne la pratique; jusqu'à remarquer les différentes manieres, dont l'on notoit le chant en Occident avant le systême d'*Aretin.* D. *Jumillac* a eu ses Envieux dans un genre de composition, si peu exposé, ce semble, à la concurrence. On a prétendu qu'il avoit seulement dirigé l'impression de cet Ouvrage que plusieurs jugent appartenir à un autre Benedictin, nommé Jacques le *Cler*.

D. François LAMI est un Auteur de réputation, & d'un ordre bien supérieur à ceux que nous venons d'indiquer. Entr'autres matieres qui ont occupé sa plume, il s'est piqué de creuser dans la connoissance de l'homme & dans celles de la Religion. L'humeur guerriere, qui, dans sa jeunesse lui avoit fait embrasser la profession des armes, ne fit presque que changer d'objet dans la Litterature. Il y eut des Adversaires de toutes les classes: il y porta & soutint des attaques sur

différens genres d'études, où, selon le Pere le Cerf, il n'eut jamais de désavantage bien marqué, sinon en une seule occasion. Ce fut celle où il *donna dans le travers* d'écrire contre l'*Auteur du Livre de la Priere publique*. D. le Cerf n'ose le condamner, ni l'approuver absolument dans ses démêlez avec M. *Gibert* sur l'éloquence du College; mais il se les représente l'un & l'autre, comme des gens qui chamaillent les yeux fermez, sans sçavoir où ils frappent. Les sujets de Religion, expliquez par les principes de Philosophie, sont ceux où D. *Lami* s'est le plus appliqué. Il a quitté pour s'y consacrer, la route battuës des grosses Editions. Mais il y a quelquefois essuyé l'inconvénient ordinaire à tous ceux qui ont transporté aux matieres Théologiques la méthode & l'esprit de la Philosophie moderne: c'est de faire trembler pour les veritez même qu'ils y défendent & ausquelles il faut d'autres appuis que ceux d'un systême d'opinion, & d'une combinaison de raisonnemens contestez. D. *Lami* se trouva un instrument souple pour agir au gré de

M. *Arnaud*, dans la guerre intestine qui s'éleva entre ce Docteur & M. *Nicole*, sur le *systéme de la Grace universelle*. Il écrivoit poliment & spirituellement ; mais l'esprit dans son stile se tournoit souvent en affectation. Il mourut à S. Denys l'an 1722. âgé de 75. ans.

Nous avons de D. Jacques LANGELÉ, une *Histoire du S. Suaire de Compiegne*. Il promettoit l'Histoire de l'Abbaye même de S. Corneille de Compeigne, où cette Sainte Relique est en veneration. Il est heureux d'en être demeuré au simple projet d'un Ouvrage, qui auroit apparemment pour piéces fondamentales ces mêmes tîtres & ces mêmes monumens, que nous voyons exposez de nos jours à une si severe revision.

D. Adrien LANGLOIS, étoit Grand Prieur de Jumiéges avant la Réforme. Il s'est conservé dans cette Abbaye une Tradition inscrite sur les murailles du Cloître, qui fait foi d'une punition fort singuliere exercée sur deux Princes rébelles, fils de Clovis II. & de Sainte Bathilde. C'est le sujet dune Dissertation composée par

D. *Langlois*; ſeul tître qu'on produiſe pour l'élever au rang d'Ecrivain.

D. Jean Liron, ſi l'on défere au jugement du Pere le Cerf, a trouvé le ſecret d'en uſurper un *qu'il ne mérite point d'occuper dans la République des Lettres.* L'expreſſion eſt un peu forte envers un Confrere, qui a, ſans doute ſes défauts, en qualité d'Auteur; mais après tout, habile & laborieux, & qui ſe voit, lui cinquiéme ou ſixiéme, odieuſement diſtingué de pluſieurs autres, auſſi défectueux pour le moins, & traitez communément avec beaucoup plus d'égards. Entre les Ouvrages du Pere *Liron*, on connoît plus particuliérement ce qu'il a fait ſur l'établiſſement des Juifs en France, ſur l'antiquité des Egliſes de la Bretagne Armorique, ſur Victor de Vite, ſur les deux Conquêtes d'Eſpagne par les Maures, & ce qu'il a intitulé les *Amœnitez de la Critique.* Il a conçu le deſſein d'une Bibliothéque générale des Auteurs de France, dont il a déja publié un Volume *in* 4°. qui ouvre un vaſte champ à la cenſure du Pere le Cerf. Ce Volume comprend les

Auteurs de l'ancien Diocèse de Chartres, où D. *Liron* est né. On ne croiroit qu'à peine combien l'amour de la Patrie l'intéresse aux moindres particularitez qui touchent le Païs Chartrain ; son tendre penchant lui fait recevoir pour bon, tout ce qui y tient par quelque endroit. Les Ecrivains de la Province se multiplient sous sa plume ; les Chansons & les Epigrammes y forment des Ouvrages de conséquence ; les Etrangers y acquierent droit de naturalité sur les plus legers rapports. C'est en partie ce que le P. le Cerf n'a pû se résoudre à lui pardonner.

Il seroit difficile de laisser quelque idée de chaque Ecrivain de la Congrégation, comme nous avons crû le devoir faire, sans allonger de beaucoup cet Extrait. Nous continuerons le mois prochain dans un second Article, ce qui n'a pas dépendu de nous de renfermer en un seul.

D. le Cerf écrit poliment & correctement. Il est parfaitement au fait des Editions & des autres particularitez de la Litterature. Il a le discernement exact & saisit communément

avec justesse le fort & le foible d'un Ouvrage & d'un caractere, par tout où il n'est point question de Jansenisme, ni de ce qu'il appelle en cet endroit l'*intérêt & la gloire de son Ordre.* Il a suivi une Orthographe particuliere, conforme au rafinement de quelques Modernes. Les Imprimeurs de Hollande n'ont pas été ingrats de la préference qu'il leur a donnée sur ceux de France : son Livre a un coup d'œil fort agréable. D. le Cerf est d'une famille distinguée dans la Normandie. On le dit simple Religieux dans l'Abbaye de Fécamp, & aspiroit à une place d'Ecrivain en tître dans la Maison de S. Germain-des-Prez.

ARTICLE XXVIII.

LETTRES EDIFIANTES ET curieuses écrites des Missions étranres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, XVII[e] *Recueïl; in 8°. pages* 445. A Paris, *chez Nicolas Leclerc, Mercier, &c.*

CE nouveau Recueïl remplit, avec distinction, l'une & l'autre partie de son Tî re. Il est, en effet, un des plus *édifians* & des plus *curieux*. On se sentira touché au recit du renversement de la Mission de la Chine; Mission dont les commencemens promirent beaucoup par les difficultez qui sont ordinairement le présage des succès, & qui étoit enfin parvenuë à un état florissant. Un grand nombre des principaux Mandarins; des Princes du Sang, étoient convaincus de la vérité de notre sainte Religion; des Lettrez d'illustres Familles l'avoient déja embrassée; le plus grand Empereur qu'ayent eu les Chinois la favorisoit, la protegeoit ouvertement; il en avoit permis la Prédication, &

l'établissement dans presque toutes les Provinces de l'Empire; mais en un moment toutes ces espérances se sont évanoüies, à la mort de ce grand Prince, la Religion perd son unique appui, & l'ennemi du salut n'a que trop profité de ces malheureuses circonstances pour ruïner en très-peu de tems les travaux de près de deux siécles.

On trouve dans l'Epître qui sert de Préface à ce *Recueïl*, un portrait du feu Empereur *Canghi*, qui paroit d'autant moins flatté, qu'il s'accorde parfaitement avec tout ce qu'en ont dit, ou écrit les différens Missionnaires qui ont vécu à la Chine. Ce Prince habile dans l'art de régner, étoit véritablement l'ame de son vaste Empire, qu'il gouvernoit bien plus par lui-même, que par ses Ministres. Les Princes de l'Asie de peur de diminuer dans l'esprit de leurs Sujets le respect & la veneration qu'ils exigent pour leurs pesonnes, ne paroissent presque jamais en public, & ne se laissent aborder que très difficilement; celui-ci avoit trouvé l'art de se communiquer à ses Peuples, & même aux

Etrangers ſans dégrader la Majeſté du Trône. Il avoit toutes les qualitez perſonnelles qui font & le grand Roi & le grand homme.

La *premiere* des Lettres qui compoſent le Recueïl, offre un détail des Conquêtes que la Foi a faites de Princes & Princeſſes d'une des plus illuſtres Familles de la Chine. On expoſe les motifs & les circonſtances de toutes ces importantes converſions. Ces Princes ne ſe ſont rendus qu'après s'être convaincus chacun en particulier par une étude ſérieuſe des principaux points du Chriſtianiſme ; que la Religion Chrétienne eſt ſeule véritable & qu'on eſt obligé de l'embraſſer.

La *ſeconde Lettre* eſt une Hiſtoire abregée, mais exacte, de la perſécution qu'on vient de ſuſciter aux Miſſionnaires & aux Chrétiens de la Chine ſous le nouvel Empereur. On y développe les cauſes & les motifs de ce funeſte événement. Les deux Miſſionnaires qui l'ont au moins occaſionnée, n'avoient, ſans doute, que de bonnes intentions. Un peu de réflexion ſur le génie de la Nation & ſur

la Politique des Magiſtrats Chinois. N'auroit pas permis d'imaginer qu'on verroit tranquillement violer des Loix de l'Empire auſſi recommandées que celle, par exemple, de ne point faire d'aſſemblée où ſe trouvent en même tems des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe; ou qu'on laiſſeroit, ſans aucune contradiction, s'établir parmi les Chinois, des Communautez de filles engagées par vœu à une perpétuelle virginité. On devoit ſur tout garder des meſures, ſous un nouveau Gouvernement, ſous un Empereur dont on ne connoiſſoit point encore les diſpoſitions par rapport à la Religion Chrétienne. On voit dans cette Lettre, que les Miſſionnaires de Pekin ont tenté toutes les voyes imaginables pour détourner l'effet de l'Edit de Proſcription, dreſſé par le Tribunal des Rites, & confirmé par l'Empereur. Mais leurs efforts ont été inutiles. Suivant la maxime des Chinois, qui ſe piquent de moderation & d'équité dans leurs jugemens, l'Empereur dans une Audience qu'il eut la bonté d'accorder aux preſſantes ſollicitations des Miſſionnaires, com-

battit les principales raisons qu'ils avoient alleguées dans leurs Placets, pour obtenir la revocation ou la modification de l'Edit. Il avoit déja permis que quelques-uns des Missionnaires demeurassent à Pekin en qualité de Mathématiciens, conformément à la Requête présentée contr'eux, & à la délibération du Tribunal des Rites; le seul point dans lequel l'Edit fut modifié, ce fut en ce que les Missionnaires des Provinces, qui, d'abord devoient être obligez de se retirer à Macao Ville qui est sous la domination des Portugais, pourroient rester à Canton. L'Auteur qui a écrit cette *Lettre* la finit par ces mots qui font bien connoître l'état déplorable de cette Mission désolée. « Qu'elle est « notre douleur de voir d'un côté en- « tre les mains des Infidéles plus de « trois cens Eglises qui avoient été « consacrées au vrai Dieu, & d'un « autre côté, plus de trois cens mille « Chrétiens, sans Prêtres, sans Pas- « teurs, & destituez de tout secours « Spirituel. Ce qu'il y a de plus dé- « plorable, ajoûte-t'il, c'est qu'au « moins d'un grand miracle, nous ne «

croyons pas qu'on puisse les assister, « sans exposer visiblement l'ombre « d'espérance qui nous reste dans le « sejour qu'on nous permet de faire à « Pekin.

Les deux *Lettres* suivantes regardent la Mission de Canada. L'Auteur de la premiere, est lui-même le sujet de la seconde : c'est un saint Missionnaire qui vient de succomber aux efforts que les Protestans de la nouvelle Angleterre faisoient depuis long-tems pour le perdre, sans qu'ils eussent d'autres motifs de la haîne qu'ils avoient conçûë contre lui, que le zéle de ce genereux Pasteur à écarter les loups de sa bergerie, & à prevenir le danger évident de la séduction à laquelle ses Neophytes auroient été exposez si les Anglois eussent exécuté le dessein qu'ils avoient formé de s'établir dans le Païs des *Abenakis*. Le fervent Missionnaire écrit à son neveu, qui lui avoit demandé le détail de ses occupations au milieu des Sauvages, il le fait avec cet air de simplicité & de modestie que les Saints ont toûjours, quand ils ne peuvent se dispenser de parler d'eux mêmes. Ce que

ſon humilité ne lui a pas permis de dire ſe trouve dans la *Lettre* ſuivante, écrite par le Supérieur général des Miſſions de la nouvelle France; on y trouve le tableau de ſes vertus, & on y lit les circonſtances de ſa précieuſe mort, bien différentes de celles que les Gazettes Proteſtantes en ont publié dans le tems.

Enfin, les deux dernieres *Lettres* de ce Recuëil ſont du Pere *Parennin* Miſſionnaire de la Chine, très-habile dans les langues Tartare & Chinoiſe; ces Lettres ſont adreſſées à Meſſieurs de l'Académie des Sciences. Dans la premiere, l'Auteur qui envoye à cette ſçavante Aſſemblée une traduction en langue Tartare quelques-uns de leurs Ouvrages, qu'il avoit faite par l'ordre & ſous les yeux du feu Empereur, leur fait, en quelque façon, hommage de ſon travail. Il leur rend compte de la maniere dont il s'y eſt pris pour faire cette Traduction; & à cette occaſion il les entretient du génie de cette langue étrangere, de ſa richeſſe, & de la difficulté qu'on trouve à écrire en Tartare. Il parle aſſez au long des

différentes eſpeces d'Ecritures Tartare ; des précautions que les Ecrivains apportent pour peindre & compoſer les caracteres d'un Livre qui doit être préſenté à l'Empereur. La derniere *Lettre* contient la deſcription de quelques plantes Chinoiſes ; l'Auteur décrit le plus exactement qu'il eſt poſſible, le corps & chacune des parties de la plante, ſes vertus, ſon uſage dans la Médecine, la nature du ſol où elle croit. Quoiqu'on connoiſſe déja la Rhubarbe en Europe, le P. *Parennin* en parle dans ſa *Lettre*, & ſoit pour l'uſage de cette plante dans la Médecine, ſoit pour la maniere dont on la prépare à la Chine, il en dit des particularitez qui ne peuvent manquer de faire plaiſirs aux Curieux. C'eſt ainſi que pour les Sciences Européennes que ces Miſſionnaires habiles ont portées à l'extrémité du monde, ils nous renvoyent les connoiſſances qui ne peuvent être recüeillies que dans les Païs où ils ſont & dans leurs momens de relâche. Tel eſt le Commerce qu'ils ſçavent faire.

ARTICLE XXIX.

DE INEXPLICALIBUS Acroasis II. Jacobi Facciolati Publici Dialecticæ Professoris habita in Gymnasio Patavino Mense Decembri MDCCXXV. *C'est-à-dire, des argumens insolubles : second discours de Monsieur Facciolati, Professeur public de Dialectique, prononcé au Collége, au mois de Décembre 1725. à Padoue, de l'Imprimerie du Seminaire, p. in 8°, pages 32.*

MOnsieur *Facciolati*, l'ornement du Collége, de *Padouë*, nous avoit déja donné un opuscule Philosophique sur les Enthymêmes. Il vient d'en donner un second dans la même forme que ses précédens Ouvrages. C'est un *discours* qu'il prononça au mois de Decembre 1725. en reprenant l'explication du second Livre des *Analytiques posterieures* d'Aristote. Il y traite *des argumens insolubles*, qui sont de deux sortes que les

Grecs nommoient τὸ ψευδόμενον, c'eſt à-dire, le trompeur, ou le menteur ; & le *Sorite* ainſi appellé du mot Grec Σωρὸς, *tas*, *amas*, parce que c'eſt un tas un amas de propoſitions accumulées. Cet argument à ſes régles comme les Syllogiſmes; ſi on les viole, on l'appelle *Sorite de Chryſippe* peut-être parce que ce philoſophe en fut l'inventeur. C'eſt une ſuite de propoſitions dans laquelle paſſant de l'une à l'autre, par degrez & par des changemens très-légers & preſque imperceptibles, on conduit l'eſprit d'un principe manifeſtement vrai à une concluſion manifeſtement fauſſe. C'eſt ce que le Juriſconſulte Julien. *De Reg. Jur. leg.* 65. appelle un argument badin, *Cavillatio*. Il ſe fait communément par interrogation : par exemple. *Dix grains eſt-ce beaucoup ou peu?* Si vous répondez que c'eſt peu ; mais, reprend le Dialecticien, ſi j'en ajoûte un, deux, trois, ſera-ce peu encore? Si vous dites que dix c'eſt beaucoup. Et ſi l'on en retranche un, deux, trois, replique-t'il, *ſera-ce beaucoup?* Ainſi embarraſſe-t'il ſon Adverſaire, qui ne ſçait à quel nom-

bre fixer précisément le peu & le beaucoup.

Quelque puerile que soit cette maniere de raisonner, Ciceron s'en est servi dans une occasion serieuse contre Verrès, L. III. C. 94. Sextus Empiricus contre les Grammairiens L. I. C. 3. Sénéque *de Benef. L. V. C.* 19. l'appelle insoluble, *inexplicabilis.* L'argument que les Grecs appellent φαλακρὸν, un argument *chauve* est de ce genre Laerce en parle dans la Vie d'Eubulide, & il ne sera pas inutile de s'y arrêter un moment pour dire ce que c'est, & faire entendre cet endroit de *Laerce* que Monsieur *Menage*, le plus habile certainement de ses Commentateurs avouë qu'il ne conçoit pas. Il conjecture que ce peut être cet argument-ci. Celui qui n'a point de cheveux est chauve, un homme qui a la tête rasée n'a point de cheveux; il est donc chauve. Mais Monsieur *Facciolati* montre que ce n'est point la pensée de Laerce, que l'argument *chauve* est un Sorite, par lequel on prouve qu'un homme chauve n'est point chauve. C'est Themisthius, qui le dit sur le VII. Livre

des Physiques d'Aristote. C'est d'un Sorite de cette espéce que se servit Socrate pour enhardir Alcibiade, & corriger la crainte qu'il avoit de paroître à Athènes dans les Assemblées du Peuple. Quoi! lui dit-il, au rapport d'Elien : *Var. Hist. L. II. C.* 1. *craindriez-vous ce Tailleur* d'habits? *Non*, répondit Alcibiade. Et ce Cordonnier ne le méprisez-vous pas? sans doute, repliqua-t'il, & cet autre Artisan l'appréhendez-vous davantage? *Non* certes : ajoûte-t'il. Et bien, reprit Socrate; voilà pourtant ce qui fait le Peuple d'Athènes. Si vous les méprisez chacun en particulier, pourquoi les craignez-vous tous ensemble?

Tel est l'argument du premier genre, qui n'est qu'un Sophisme. L'autre est un argument regulier, & que l'on soud aisément, s'il est faux; c'est une suite de propositions dans laquelle l'*attribut* de la proposition précédente devient le *sujet* de la suivante, & ainsi de suite jusqu'à la derniere. Il y en a de trois sortes, le simple; le retourné ou retrograde & le mixte. Le simple; tel est l'argument que

Monſieur *Leibnitz* apporte ſur le IV^e. Livre de Marius Nizolius C. 3. » Tout Corps eſt dans un eſpace ; ce » qui eſt dans un eſpace, peut être » dans un autre eſpace, ce qui peut » peut être dans un eſpace, peut chan- » ger d'eſpace ; ce qui peut changer » d'eſpace eſt mobile : donc tout corps » eſt mobile ». Celui-ci ſe propoſe auſſi, par interrogations, comme fait Stilpon à Metrocles dans Plutarque en lui reprochant la conduite de ſa fille. Eſt-ce ma faute, diſoit Metrocles, ou celle de ma fille ? *Quoi*, lui répond Stilpon, « les fautes ne ſont- » ce pas des chutes ? Les chutes ne ſont- » ce pas des égaremens de ceux dont » elles ſont les chutes ? Les égare- » mens, ne ſont-ce pas les malheurs » de ceux dont ils ſont les égare- » mens ».

Cette ſorte de Sorite ſe retourne & retrograde auſſi-bien que celui de Chryſippe. Ainſi Lactance *De falſâ Relig. C.* 16. dit en combattant l'abſurdité du Paganiſme qui admettoit les deux Sexes parmi les Dieux : « s'il » y a deux Sexes parmi vos Dieux.... » ils ont des maiſons por ſe retirer,

» s'ils ont des maisons, ils ont des » Villes; s'ils ont des Villes, ils ont » des champs qu'ils labourent, & » qu'ils cultivent, ce qui se fait pour » avoir dequoi vivre : ils sont donc » mortels, & par conséquent, ils ne » sont point Dieux : que s'ils n'ont » point de champs, ils n'ont point » de Villes; s'ils n'ont point de Vil- » les, ils n'ont point de maisons; » s'ils n'ont point de maisons, ils » n'ont point de commerce ensem- » ble, & il n'y a point parmi eux » deux Sexes. Il n'y a donc point de » femme : il n'y a donc point du tout » de Dieux ».

Un exemple fera comprendre ce que c'est que le Sorite: Arcesilas le fournit à Monsieur Facciolati; ce Philosophe Academique disputant contre les Stoïciens soutenoit qu'il n'y avoit point de choses compréhensibles, ni de compréhension. Il detruisoit par là ce qu'on appelle Science & raisonnoit à peu près ainsi, comme on l'apprend de Sextus Empiricus & de Ciceron. « Il n'y a point de compré- » hension. Il n'y a donc personne qui » ait de compréhension. S'il n'y a

„ personne qui ait de compréhen-
„ sion, il n'y a donc rien que l'on
„ comprenne : s'il n'y a rien que l'on
„ comprenne, lorsque le sage affirme
„ ou nie quelque chose, il affirme ou
„ il nie une chose qu'il ne comprend
„ point : s'il affirme ou nie une chose
„ qu'il ne comprend point, il ne fait
„ qu'opiner : le Sage opine donc :
„ mais dans la doctrine des Stoïciens,
„ le Sage n'opine point : le Sage n'af-
„ firme & ne nie donc rien : celui qui
„ n'affirme & ne nie jamais rien, suf-
„ pend toûjours son jugement : le Sa-
„ ge suspend donc toûjours son juge-
„ ment „.

Pour rendre ces sortes d'argumens justes & réguliers, il faut y observer ce que dit Aristote au commencement du III^e^ Chapitre des Catégories. « Quand on attribuë une chose „ à une autre chose, comme à son su-
„ jet, il faut que tout ce qui se dit de
„ l'attribut se dise aussi du sujet „. C'est là le fondement & là regle principale du Sorite. Voici celle que M. Facciolati y ajoute, 1°. Il ne faut point qu'il y ait de terme ambigu. C'est le defaut du Sorite de Gorgias de Leon-

tium ; rapporté par Sextus Empiricus *adv. Logic. L. 1. N. 69.* « Ce qui est » éternel n'a point de principe ; ce qui » n'a point de principe est infini : ce » qui est infini n'est nulle part. Car » ce qui est quelque part est contenu » dans un autre : il est par consequent » plus petit que cet autre ; il n'est » donc pas infini : ce qui n'est nulle » part n'est point du tout. Donc ce » qui est éternel n'est point ». Il ne » voyoit pas que le terme *infini* est ambigu. 2°. A plus forte raison, il ne faut point qu'il y ait de proposition ambiguë. Comme il y en avoit dans le Sorite par lequel Diophante, fils de Themistocle prétendoit montrer que ce qu'il approuvoit avoit l'approbation de tous les Atheniens *Plutarch. De Instit. pueror.* « Ce qui me plaît » disoit-il, plaît à ma mere : ce qui » plaît à ma mere, plaît à Themistocle : ce qui plaît à Themistocle est » du goût de tous les Athéniens : donc » ce qui me plaît, plaît à tous les » Athéniens ». On verra encore un exemple de ce défaut dans Ciceron *De finib. L. IV. C. 18. 30.* Il faut, sur tout prendre garde de ne point inférer de

proposition négative parmi des affirmatives : elle en rompt la suite & la liaison. Ainsi ce Sorite est faux. « La „ vertu est une habitude ; l'habitude „ est une qualité ; une qualité n'est „ point une substance : la substance „ subsiste par elle-même ; donc la „ vertu subsiste par elle-même „. Le vice de cet argument est, que d'une negative on en conclut une affirmative. Doù vient que, 4°. la proposition qui précéde immédiatement la conclusion peut être négative, pourvu que la conclusion soit aussi négative. Il y en a une sorte d'exemple dans Ciceron, L. III. C. 6. « si c'est le de-„ voir de l'homme d'assister l'homme, „ l'utilité que les hommes peuvent „ tirer les uns des autres est commune. „ Si elle est commune, nous sommes „ tous soummis à la Loi de la na-„ ture: si nous sommes tous soumis à la „ Loi de la nature, un homme ne doit „ point faire tort à un autre homme „ donc un homme ne doit point faire „ de tort à un autre homme „. 5°. On peut aussi faire un Sorite de propositions toutes negatives. Mais il y faut prendre plus garde, parce que

les propositions négatives sont plus propres à tromper. 6°. Il faut encore bien observer s'il y a de la liaison entre chacune des propositions & la suivante, & si la gradation est juste. C'est ce défaut que Cotta reprend dans l'argument que fait Velleïus, pour montrer que les Dieux sont semblables aux hommes *C. De Nat Deor. L I. C.* 32. « Les Dieux sont heureux; personne n'est heureux sans vertu : la » vertu ne peut-être sans raison. Il » n'y a point de raison que dans ce » qui a la figure qu'ont les hommes : » les Dieux ont donc la figure humai- » ne ». Les trois premieres propositions se suivent, dit Cotta, mais de la 3^e. à la 4^e. proposition la liaison manque; il a raison. On peut encore consulter sur ceci le même Ciceron. *Acad. Quest. L. IV. C.* 16. 7°. Enfin, la derniere regle est qu'il n'y ait dans le Sorite aucune proposition particuliere, si ce n'est peut-être la premiere. En effet, le *sujet* de chaque proposition du Sorite est le *moyen terme* d'un Syllogisme. Car le Sorite se reduit en autant de *Syllogismes de la premiere figure*, qu'il y a de proposi-

tions entre la premiere proposition & la derniere. Or dans la premiere figure la *mineure*, ou *l'assomption* doit être universelle, & généralement parlant un Syllogisme est absurde, si le *moyen terme* est particulier.

Toutes ces subtilitez de la Dialectique sont Traitées ici avec une netteté & une clarté admirable. Monsieur Facciolati a même sçû répandre des graces sur une matiere si sterile & si seche. Deux choses sur tout contribuent à cet effet : le choix des exemples & la beauté du stile. Les exemples ne sont point forgez à plaisir; ni appliquez ordinairement à des matieres, ou pueriles, ou peu instructives. Ils sont presque tous tirez de bons Auteurs, sur tout de l'antiquité. De Ciceron, d'Horace, de Seneque, de Plutarque, d'Aristote, de Sextus Empiricus, d'Elien, de Lactance, de M. Leibnitz. Le stile est toûjours celui de tous les Ouvrages de Monsieur Facciolati, plein de pureté, de douceur & d'élegance; & dans la matiere, & dans la forme de ce petit Ouvrage, on sent un esprit nourri de tout ce que la bonne antiquité a de plus exquis, & un

goût formé sur ses plus excellens modeles.

Il y a plus ; on y trouve de la critique, & il est bon d'avertir ici que M. Facciolati, chemin faisant, corrige très-judicieusement un endroit de Ciceron, en remettant en son veritable lieu un membre de periode, que les Copistes avoient mal à propos déplacé. C'est dans la refutation du Sorite de Velleïus par Cotta, *De Nat. Deor. L. I. C.* où, *n.* 32. on lit ordinairement *Adjungis ; nec rationem esse nisi in hominis figurâ. Quem tibi hoc daturum putas ? Si enim hoc ita esset, quid opus erat te gradatim istuc pervenire ? Quid autem est istuc gradatim ? Sumpsisses jure tuo.* On n'entend point ces deux derniers membres. Ou plûtôt il n'y a point de suite. Les Critiques ont taché de les corriger. Davies veut qu'on lise : *Quod autem est istuc gradatim sumpsisses jure.* D'autres ont mis : *Quid autem est istuc ? Gradatim sumpsisses jure.* Ce qui ne fait point de sens. Valker & Monsieur Bouhier ôtent ces mots. *Quid autem est istuc gradatim ?* Et pretendent qu'ils ne sont pas de Ciceron. La correction

de Monsieur Facciolati est plus naturelle & plus vrai-semblable que toutes celles-ci. Il prétend que les Copistes on transposé ces mots *sumpsisses jure tuo*. Et sans rien ôter, il ne fait que les remettre à leur place : & il lit; *si enim ita esset, quid opus erat te gradatim istuc pervenire ? Sumpsisses jure tuo. Quid autem est istuc gradatim ? Nam, &c.* Par là, le sens est parfaitement rétabli & on ne doute, nullement que Ciceron n'ait ainsi écrit. Si cela est ainsi, dit Cotta, c'est-à-dire, s'il n'y a de raison que dans ce qui a la figure de l'homme, qu'étoit, il necessaire que vous le prouvassiez, & que vous en vinssiez-là par degrez ? Vous l'eussiez supposé vray, comme vous aviez droit de le faire ? D'ailleurs, où est la gradation ? Car, &c. en ôtant ces derniers mots : *Quid autem est istuc gradatim ?* Le *Nam* qui suit n'est plus lié avec ce qui précede ; au lieu qu'avec la correction de M. Facciolati, tout est suivi d'un bout à l'autre, & l'on n'en peut voir de plus heureuse.

ARTICLE XXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

DOCUMENTA *sanæ & orthodoxæ Doctrinæ* P. MATTHÆI PETITDIDIER, &c. *In fol. pagg.* 4.

La premiere entre ces Piéces justificatives, est une *Protestation* datée du 28. Février 1721. par laquelle le R. P. *Petitdidier* Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe, & Abbé de Saint Pierre de Senone, déclare, contre les bruits nuisibles qui s'étoient répandus jusqu'à Rome, touchant sa Doctrine, « qu'il » déteste, & a *toûjours* détesté de *tout* » son cœur, *l'héresie Jansenienne*; qu'il » condamne & a *toûjours* condamné *de* » *cœur & de bouche, avec sincerité*, les » cinq fameuses Propositions qu'ont » condamnées Innocent X. & Alexan- » dre VII. prises à la rigueur, & dans » le sens propre que les paroles signi- » fient, de la maniere que le Saint Sié- » ge a plus d'une fois déclaré qu'elles

„ doivent être condamnées ; qu'il a
„ souscrit le Formulaire, qui lui a été
„ présenté par M. l'Evêque de Toul,
„ ensemble la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* de Clement XI. & en outre,
„ que de bonne foi il condamne toute
„ Doctrine, qui auroit quelque affinité avec lesdites Propositions, ou
„ attribuëroit à la Grace de nécessiter
„ en quelque maniere, comme si le libre-arbitre ne conservoit pas, sous
„ la grace la plus forte, le pouvoir actif de la rejetter, ou qu'il fût astreint
„ par quelque sorte de nécessité à un
„ parti ; & en consequence, il fait
„ profession de recevoir, comme les
„ précédentes Constitutions, dans le
„ même esprit, avec le plus grand
„ respect & l'obéïssance dûë au Saint
„ Siége, la CONSTITUTION UNIGENITUS, publiée dans le Diocése de
„ Toul, pendant qu'il y étoit, sans
„ qu'aucun ait réclamé contre ; & que
„ toute la Doctrine qui y est condamnée, il la condamne & réprouve
„ sous les qualifications y contenuës.
„ D'abondant, il professe qu'en aucun
„ Article de Foi, il n'a *jamais* été, &,
„ Dieu aidant, ne sera jamais de sen-

» timent contraire & different de celui » de l'Eglise Catholique, Apostoli- » que, & Romaine; finalement, qu'il » a défendu & défendra jusqu'au der- » nier soupir, non seulement de vive » voix, mais aussi par des Ecrits pu- » blics; cet attachement au Saint Sié- » ge & à ses prérogatives, qui est en » lui tel que tout Catholique le doit » avoir, contre tous ceux qui pensent » autrement. Et en foi de ce que des- » sus, il a apposé son Sceau à cet Ecrit, » qui est de sa propre main & signé de » lui, le vingt-huit Février mil sept » cent vingt-un. Au Monastere de » Saint Pierre de Senone ». C'est peut-être dans l'Impression, que se sont perduës les paroles décisives : *In sensu ab eodem Autore intento*, qui auroient déterminé le sens de tout le reste.

La seconde Piéce est un autre Acte passé à Rome pardevant Notaire, » en présence de Témoins, sous le pré- » sent Pontificat, le 13. Septembre » 1726. par lequel, librement & à ce » non-contraint, il fait à sçavoir qu'en » 1691. 1692. 1696. il auroit fait im- » primer à Paris trois Tomes contre » les erreurs & héréfies de la Bibliothé-

» que Eccléſiaſtique de Loüis Elies *Du-*
» *pin*, quelques-unes attaquant ſpé-
» cialement le Souverain Pontiſe, prin-
» cipalement ſur l'unité de la Chaire
» de Saint Pierre, les Appellations de
» toutes les Egliſes au Saint Siége, &
» le pouvoir du Souverain Pontiſe,
» pour dépoſer les Evêques dans le
» troiſiéme Siécle de l'Egliſe; leſquels
» Tomes par lui mis au jour, auroient
» engagé Monſieur *de Harlai*, lors Ar-
» chevêque de Paris, à contraindre le
» Sieur *Dupin* de retracter par un Ecrit
» imprimé, leſdites erreurs & héré-
» ſies.

» Item, atteſte qu'environ l'an
» 1700. il auroit donné au Public des
» *Diſſertations* Latines ſur l'Ecriture
» Sainte de l'Ancien Teſtament, dé-
» diées au Serenissime Duc de Lor-
» raine, & très-bien reçûës du Pape
» Innocent XII.

» Item, atteſte qu'en 1724. il au-
» roit fait imprimer à Luxembourg un
» Traité Théologique, pour l'Autori-
» té & Infaillibilité du Souverain Pon-
» tiſe, dédié à Innocent XIII. dans le-
» quel Livre la Conſtitution *Unigeni-*
» *tus* eſt ſoutenuë.

Mars 1727.

» ITEM, atteste & professe avoir » accepté & accepter toutes & chacune » Constitutions portées par les Papes contre les *Livres de la doctrine de* » *Jansenius*, & n'avoir jamais impugné, ni de vive voix, ni par écrit, » icelles Constitutions, au contraire » les avoir soutenuës.

» ITEM, atteste & déclare avoir » accepté purement & simplement la » Constitution de Clement XI. qui » commence par *Unigenitus*, & son » acceptation avoir été autrefois imprimée à Rome.

» ITEM, atteste que, dans le tems » qu'il étoit Président de sa Congregation, il s'est employé de tout son » pouvoir, pour faire ensorte que tous » les Religieux de la même Congregation, Province de Champagne en » France, acceptassent purement & » simplement la même Constitution » déja acceptée il y avoit long-tems » dans la Lorraine.

» QUE, quant à ses mœurs & à sa » doctrine saine, il en a été fait des » Informations, &c.

» ITEM, atteste & déclare, qu'il » ne reconnoît pour sien aucun Ou-

„ vrage, qui ne ſera point marqué de „ ſon nom & ſur-nom, & de ſa pro- „ feſſion, tous les Ouvrages qu'il a „ donnez étant ainſi marquez „.

Le troiſiéme Monument eſt une Lettre du R. P. *Petitdidier* à S. E. Monſeigneur le Cardinal *Corradini*, du 30. Septembre 1726. dans laquelle il affirme [que c'eſt temerairement & fauſſement qu'on lui impute l'*Apologie pour les Lettres Provinciales*, puiſqu'il ne l'a point compoſée, & que le Saint Siége ayant condamné ce qui y eſt contenu, il le condamne en la même maniere.] On voit par cet Acte, ce qu'il faut penſer de ce qui a été publié dans un *in* 4°. de 40. pages, datté du 18. Mars 1724. intitulé *Le faux Proſelyte*, ou *Premiere Lettre au R. P. Petitdidier*, principalement aux pages 2. & 3.

Le quatriéme Monument, ſont des Lettres teſtimoniales du Suffragant de Bâle, ſur la vie, les mœurs, & la bonne Doctrine du R. P. Petitdidier, en 1721.

Le Recueïl finit par une Atteſtation également favorable de Monſieur l'Abbé de *Laigle* Grand-Vicaire de M. l'E-

vêque de Toul, auſſi en 1721. laquelle fait foi que le R. P. Dom Petitdidier a ſigné le Formulaire d'Alexandre VII. contre les cinq fameuſes Propoſitions de *Cornelius Janſenius*, extraites de ſon Livre intitulé *Auguſtinus.*

Ce qui met le comble à la juſtification, c'eſt la promotion du R. P. à l'Epiſcopat, par la grace de N. S. P. le Pape BENOÎT XIII.

DE NAPLES.

ORAISONS *de Ciceron*, traduites en Italien par M. *Loüis* DOLCE. *in* 4°. beau papier. 3. *voll.* Nouvelle Edition. Par *Ricciardi*. 1727. On voit au commencement *la vie de l'Auteur*, & un Diſcours ſur la Rhétorique.

LES PANEGYRIQUES *Poſthumes* du P. Jacques LUCRANI, l'un des plus célébres Orateurs de ſon tems, s'impriment par les ſoins du P. *Thomas Rovistion*, auſſi D. L. C. D. J. On avoit déja quatre tomes de *Panegyriques* de cet éloquent Orateur; ſçavoir, deux tomes de *Panegyriques* des Saints de l'Ordre de Saint Dominique; un tome de *Panégyriques* des Saints de ſa Compagnie; & un tome de *Panégyriques* des Saints de divers Ordres ou Etats.

Mars 1727.

Ces trois volumes *in* 12. contiendront chacun dix *Panegyriques.* Les CARÊMES du même Auteur ont été imprimez depuis sa mort. Ses EPIGRAMMES *Latines*, & ses VERS Italiens ont paru sous le nom de *Paul Brinacio.*

LE Tome XI. des Œuvres de M. *Cujacini*, qui donnera un *Index* général de tout l'Ouvrage, va paroître *in folio* 1727. chez *J. Mutio.*

BREVISSIMA PARAFRASI *di Salmi di David.* C'est la seconde Edition de la Traduction Italienne des Pseaumes, d'aprés la Traduction Françoise du P. LALLEMAND Jésuite. La premiére Edition s'étoit faite à Rome : celle-ci est dédiée au Pape. 1727.

DE PETERSBOURG.

M. *Jean-Pierre* KOHL, Professeur en *Eloquence*, explique les Livres de M. HEINECCIUS, *de fundamentis stili cultioris*; outre les Leçons particulieres qu'il donne de la Langue Grecque, & de la Poësie tant Latine qu'Allemande.

M. *Chrétien* MARTINI, Professeur en *Logique* & en *Metaphysique*, explique *Institutiones Philosophiæ Wolfianæ*, par M. *Thummig.*

M. *Chrétien-Frideric* GROSS, Professeur extraordinaire en Morale, explique le Traité de PUFFENDORF, *du Devoir de l'homme & du Citoyen.*

M. *Georges-Bernard* BULFFINGER, Professeur en *Physique*; fait des Experiences de Physique, dont il donne en même-tems l'explication d'après les *Institutions de la Philosophie* de Monsieur NEWTON, imprimé à *Leyde* en 1723. par M. *S'Grave Sande*, à l'usage de ses Auditeurs.

M. *Jean-Simon* BECKENSTEIN venu de *Koenisberg*, Docteur & Professeur en Droit, donne le *Droit Public*, & l'*Histoire Moderne*, prêt à expliquer les *Institutes*, si les Auditeurs le désirent.

M. *Theophile-Sigefroi* BAYER, venu de *Koenisberg*, Professeur d'*Antiquitez*, traite des Antiquitez Grecques, & explique des Médailles & anciens Monumens du Païs Latin.

M. *Nicolas* BERNOULLI, Professeur de *Mathematiques*, apprend à les réduire en pratique.

M. *Frideric-Christophe* MAYER Professeur extraordinaire de *Mathematiques*, enseigne les Elemens de cette

Science, selon la Méthode de M. Wolf dans ses Allemandes.

M. *Jacques* HERMOUN, Membre des Academies des Sciences de Londres & de Berlin, & premier Professeur de *Mathematiques*, après avoir donné des Leçons d'*Algebre*, fera connoître l'usage de cette Science par la solution de toutes sortes de Problémes, pour passer ensuite à l'*Analyse* des *Infinis*, & à son usage.

M. *Joseph Nicolas* DE LISLE, Membre de l'Academie Imperiale, & de celles des Sciences de Paris, de Londres, & de Berlin, enseigne l'*Astronomie*, s'attachant particulierement aux *Observations* & aux découvertes Modernes.

M. *Daniel* BERNOULLI, Professeur de *Physiologie*, enseigne les Principes de Mathématiques nécessaires pour la Théorie de la *Medecine*, & la maniere d'en faire l'application à l'œconomie animale.

M. *Michel* BURGER, Docteur en *Medecine* & Professeur en *Chymie*, enseigne en Eté la Medecine-pratique, & en Hyver la Chymie.

M. *Jean-Georges* DUVERNOY,

Docteur en *Medecine*, Profeſſeur d'*Anatomie* & de *Chirurgie*, parlera pendant le premier ſemeſtre de l'Anatomie du Corps-humain & de la Chirurgie, & pendant le ſecond ſur la *Medecine*; laiſſant à M. Daniel Bernoulli la *Phyſiologie*.

M. *Jean Chrétien* Buxbaum, montre en Été la *Botanique*, & en Hyver l'*Hiſtoire naturelle*.

M. Schesler, enſeigne chaque jour pendant trois heures; les premiers principes de l'*Arithmetique*, de la *Géometrie*, & des *Fortifications*.

M. Maisel donne par jour deux leçons d'*Architecture civile*; & le Sieur Gesel, deux leçons de *Peinture* & de *Deſſein*. Le Sieur Osner montre de la *Sculpture*, ce qui en appartient à l'*Architecture*.

Dix Maîtres, qui tiennent un College de cinq Claſſes, apprennent aux enfans l'*Allemand*, le *François*, le *Grec*, le *Latin*, la *Géographie*, l'*Arithmetique* les élemens de la *Géometrie*, &c.

On publiera d'année en année un *Recueil des Diſcours & des Obſervations*, qui auront été preſentez chaque ſemaine à l'Aſſemblée de l'Academie

par les Professeurs & les autres Membres.

Athanase CONDOIDI Archimandrite, Grec de naissance, homme habile, & qui entend fort bien la Langue du Païs, travaille par ordre de l'Imperatrice, conjointement avec un autre Membre du Synode, à conferer avec le Grec la Version Russienne de la Bible, aujourd'hui si rare, qu'à peine peut-on la trouver à acheter pour douze Roubles.

M. BULFFINGER a fait le 7. Janvier 1726. jour de la Fête de Sa Majesté Czarienne, l'ouverture de notre Academie, dans la premiere Assemblée solemnelle, par un Discours sur les devoirs de l'utilité d'une *Academie des Sciences*, dans lequel il traita aussi cette question : “ *Si les observations qu'on „ a faites jusqu'à présent sur l'Aiman, suffisent pour pouvoir se flatter de résoudre „ le fameux Problême des Longitudes* „. Ce Sçavant est venu de *Tubingen* sur un Congé des plus honorables, qu'il n'a pû obtenir de S. A. S. que pour cinq ans. Il prononça le 1. de Juin 1725. sa derniere harangue sur l'application de la *Logique*, de la *Metaphysique*, &

de la *Morale*, au bien public : Elle est imprimée dans les *Eclairciſſemens Philoſophiques, ſur Dieu, l'Ame, le Monde, & les Attributs généraux des choſes,* qui viennent de paroître en Latin. M. J. LINSKI Interpréte de l'Academie a fait imprimer ſa Traduction de cette Harangue en Ruſſien: Le plan des Leçons publiques, qui ſeront données à la Jeuneſſe de cet Etat, les Lundis, Mercredis, Jeudis, & Samedis.

D'ALLEMAGNE,

D'AUGSBOURG.

Le P. *Thomas* ERHARD, Benedictin ayant ici publié, il y a plus de deux ans, une nouvelle Edition de l'*Imitation de Jeſus-Chriſt*, ſous le nom de *Jean* GERSEN *de Canabæo, de l'Ordre de Saint Benoît, Abbé de Veralli en Italie*; parce qu'il y a dans la Bibliothéque d'un certain Monaſtere de *Rotenbak* un Manuſcrit de cet Ouvrage, du XIV. ſiécle, tems auquel *Thomas à Kempis* ne vivoit pas encore.

L'année ſuivante, le Pere Euſebe AMORT, Chanoine Regulier, Bibliothéquaire & Profeſſeur en Théologie à *Pollingen* en Baviere, a donné par ordre des Superieurs, un volume *in* 8°.

ſur cette matiere ; dans lequel il aſſure 1°. qu'il a vû le Manuſcrit de Rotenbuk, & qu'il a été écrit vers l'an 1440. lorſque Thomas à Kempis étoit âgé de 60 ans. Il avance en ſecond lieu, que le prétendu *Jean Gerſen de Canabæo* eſt un Auteur ſuppoſé ; ſoit parce que depuis l'an 1230. juſqu'en 1616. perſonne n'en a fait mention ; ſoit parce qu'il n'y a aucun lieu dans le monde, qui s'appelle *Canabæum*. Il remarque, 3°. que le ſtile du Livre de l'*Imitation* eſt rempli de *Germaniſmes* ; comme *ſi ſcires totam Bibliam exteriùs* : car en Allemand *auſwendig* à quoi répond cet *exteriùs*, ſignifie *par cœur*. Il ſoûtient, 4°. que le nom de *Gerſen* ſe trouve à peine en cinq ou ſix Manuſcrits ; au lieu que plus de trente portent celui de Thomas : il ajoûte, 5°. que ſes Adverſaires ne produiſent aucun Manuſcrit plus ancien que l'an 1420. auquel *Thomas* avoit quarante & un ans. Il allegue enfin, en faveur de *Thomas* le témoignage de douze Auteurs contemporains, trente Manuſcrits écrits pendant qu'il vivoit, douze Editions faites dans les vingt-cinq premieres années après ſa mort, quatre-vingt Edi-

tions posterieures, & le suffrage de plus de cent cinquante Auteurs desinteressez. Le Pere Amort a beaucoup été aidé par le travail du *Pere Heser* Jesuite, dont les papiers lui ont été communiquez.

D'OSNABRUCK.

M. STRUBBER donne l'*Histoire* de cette Ville & de l'Evêché. Il prépare aussi une *Histoire* des principaux Théologiens Lutheriens depuis Luther, qui sera publiée par parcelles.

DE BRUNSWICK.

M. WEICHMANN, a réfuté dans un Programme plusieurs Auteurs modernes, qui soûtiennent que l'Empereur *Probus*, étoit fils d'un Païsan. Ses preuves pour le contraire se tirent. 1°, de ce que PROBUS étoit de *Sirmium*, alors Capitale de la Pannonie; 2°, des noms Latins, que son pere & lui porterent; 3°, du témoignage de *Flavius Vopiscus*, celui des anciens Historiens, qui a vécu le plus près du tems de *Probus*.

D'HANNOVER.

M. *Simon-Frideric* HAHN, Conseiller Historiographe de l'Electeur, fait réimprimer sa DISSERTATION *du*

Droit de l'Empire sur le Grand-Duché de Toscane : son second Tome des *MONUMENTA INEDITA*, va paroître : on craint la discontinuation de son HISTOIRE de l'EMPIRE.

DE HELMSTAEDT.

M. le Conseiller LEUSER, a publié la troisiéme & la quatriéme Partie de ses MEDITATIONS, *sur les Pandectes*. Il y a inseré sa DISSERTATION, *De Iniquitate Expectantiarum*, qui, imprimée séparément, avoit fait beaucoup de bruit : le tître est à present, *De Iniquitate & recto usu Expectantiarum*. Le Public n'attendra pas long-tems les deux parties suivantes, qui doivent être les dernieres de tout l'Ouvrage.

JUS SACRUM ROMANO-GERMANICUM, grand & important Ouvrage, doit s'imprimer à *Hanover*. M. le Docteur GOEBEL, y a mis la derniere main. Il nous procure aussi une nouvelle édition des Œuvres du fameux *Conring* : Elles traitent du *Droit public*, de l'*Histoire*, & de la *Politique* ; & avec quelques Piéces Anecdotes, elles rempliront trois volumes *in folio*.

M. MOSHEIM, devenu Professeur en Histoire Ecclésiastique, à la place

de M. l'Abbé *Schmidt*, qui a été fait *Emeritus*, est Auteur d'un volume de *Sermons Allemands*, dont la composition est fort estimée; & d'un Livre Latin de Pensées, *sur quelques endroits du Nouveau Testament.*

M. VON-DER-HARDT, a fait réimprimer le Poëme de *Musée*, qu'il fait regarder comme un Poëme Allégorique.

DE LEIPSICK.

SCRIPTORES *Rerum Saxonicarum & Misnicarum*, est un Recueïl d'Auteurs, sur l'Histoire de *Saxe* & de *Misnie*, par M. le Conseiller MENCKEN.

AUTEURS *de l'Histoire d'Autriche*, par le P. Jerôme PEZ, second volume.

M. R. DUELIUS, Chanoine Regulier de S. Augustin, & Bibliothéquaire de S. Hypolite, pour piquer d'émulation les Sçavans ou autres, qui sont avares des Chartres qu'ils possedent; leur donne l'exemple d'une communication genereuse, par ce Recueïl *RAIMUNDI DUELII vendebonensis excerptorum Genealogico-Historicorum Libri duo.* Le premier Livre contient les Extraits des Cartulaires des Siécles

XIII. XIV. XVI. & d'un Necrologe du XIV^e. Le second, cinq cent *Sigilla* des Siécles XII. XIII. XIV. XV. & les Diplomes de S. Hyppolite, qu'on ne trouvoit point dans les Cartulaires. On y a joint dans le premier Appendix *Jo. Hollandi & Jacobi Putrichii Bythini Sæc. XV. de familiis Bojariæ, quæ Ludis equestribus interfuerunt*; & dans un second Appendix, *Syntagma Antiquitatum & Sigillorum incerti temporis, vel alienorum*. A Leipsick, chez P. Monath. On trouve dans cet Ouvrage des Modeles des Caracteres, qui furent le plus en usage depuis le VI^e Siécle, jusqu'au XV^e, & des figures en taille-douce de divers Monumens anciens des Medailles & Antiquitez Sepulchrales, tant des Germains que des Romains, expliquées par des Notes très-curieuses.

Le TRAITÉ *des Forces mouvantes pour la pratique des Arts & Metiers*, donné par M. de Camus, Gentil-Homme Lorrain, en 1724. *in* 8°. vient d'être ici réimprimé.

LEÇONS d'*Ulric* HUBER, sur le Droit Civil, avec des *Observations* de Messieurs THOMASIUS & LUDER MENC-

KEN, réimprimées par les ſoins, & avec les Remarques de M. GEBAVER.

ANTHOLOGIA. Premiere Partie. Ce ſont des Lettres Latines, qui contiennent diverſes obſervations, ſur des matieres détachées de Litterature & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique. L'auteur M. *Jean-Chriſtophe* COLERUS, Miniſtre de Weimar, fera bien-tôt réimprimer les *Diſſertations* d'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. BASNAGE, qui ſont à la tête du Nouveau Caniſius.

CODEX *Italiæ Diplomaticus*, par M. LUNIG, premier tome : le ſecond ne ſera pas long-tems attendu. L'Auteur infatigable a déja publié un Recuëil de trente ou quarante gros volumes, & ſes Materiaux ne ſont pas tous employez.

DE NUREMBERG.

M. *Frideric* ROTHCHOLTZ, publie par parties deux Ouvrages. L'un, eſt le CATALOGUE *des Ouvrages Chimiques*, dont il a un nombreux Recuëil. L'autre, eſt un RECUËIL *des Portraits des principaux Sçavans* : plus de quatre Parties, chacune de cinquante *Portraits*, ont déja vû le jour. Il y joint les Abregez des Vies de ces Grands

Hommes. Il a auſſi donné depuis peu une édition nouvelle de cinquante *Portraits de divers Théologiens*, qui furent gravez à *la Haye*, en 1602. & publiez par *Jacques Verheyden.*

DE RINTELEN.

M. FURSTENAU, Profeſſeur en Medecine, va faire imprimer, *DE iis quæ deſiderantur in Medicinâ*, un *in* 4°. de 500. pages. Divers morceaux de cet Ouvrage ont déja paru en forme de DISSERTATIONS *Academiques* de LETTRES, ou de HARANGUES.

DE JEIVE.

On a fait paroître ici un volume *in* 4°. de divers Ouvrages Allemands de feu *Gaſpar* HERMAN SANDAGEN, Sur-Intendant, & premier Chapelain du Duc Holsfein. Ce ſont des explications de pluſieurs paſſages de l'Ecriture.

On travaille ici à une nouvelle édition des Concordances de NOL DIUS, fort corrigée.

On a imprimé un petit Recueïl des *Programmes* Théologiques de M. BUDDEUS, publiez pendant pluſieurs années ſucceſſivement aux Fêtes ſolemnelles, principalement à celle de Pâ-

ques. Il en a publié trois nouveaux, à l'occasion d'une de nos dernieres Promotions : le premier, *sur l'Infaillibilité du Pape*, contre le Livre du P. *Petit-didier* : le second, *des Conciles de Latran*, & du tort qu'ils ont fait, dit-il, à l'Eglise Chrétienne : le troisiéme, de l'*Origine du Socinianisme*, où il tâche de prouver contre l'*Histoire du Socinianisme*, imprimée à Paris, en 1723, que mal à propos on en attribuë les causes & la source aux Prétendus Réformez.

D'IENA.

Histoire de l'Erudition, par M. Stolle, l'un de nos Professeurs. C'est la troisiéme édition : elle surpasse la seconde de 1721. *in* 4°, par beaucoup d'Additions importantes : on les imprimera aussi séparément, pour qu'elles puissent accompagner les éditions précedentes : l'Auteur poursuivra son dessein ; & bien-tôt après, *Historia eruditionis Medicæ*, qui va paroître. Les Histoires de l'*érudition Juridique* & de l'*érudition Théologique*, concoureront à faire voir l'étenduë de l'érudition de l'Auteur.

Grotius, *de Veritate Religionis*

Christianæ de notre édition, avec des *Notes* & des *Additions* de M. KOELER, l'emporte, dit-on, sur l'édition de M. *Le Clerc.*

DE FOLDE.

M. SCHANNAT a mis au jour le premier volume d'un Recuëil de Piéces Historiques, tirées de diverses Archives : l'Ouvrage est en Allemand, *in* 4°, interessant pour ceux qui s'adonnent à l'Histoire, & pour ceux qui s'appliquent à connoître à fond la Langue Allemande ; & sera continué.

VENDANGES LITTERAIRES du même Sçavant Abbé, est un second volume, qui contient treize Articles du même genre, que ceux du tome précedent : il parut vers la fin de 1723. C'étoit un Recuëil des Monumens qui concernent l'Histoire Ecclésiastique d'Allemagne ; sçavoir, un *Necrologe de l'Eglise Metropolitaine de Mayence* : une *Liste des Abbez de Weissenbourg* : un *vieux Dyptique de Fulde* : une *Chronique du Monastere* de Scutter : un *Necrologe* de Laureshan : les *Antiquitez du Cloitre* S. Michel *de* Bamberg : les Anciennes *Traditions du Cloitre* Saint Etienne *de* Wurtzbourg : une *Chroni-*

que d'Erfort : un *Cartulaire* de Remhartsborn : un Extrait d'un *Necrologe de l'ancienne Abbaye* de Mollenbeck : *Notices du Monastere de tous les Saints : Mazures des Monasteres des Freres Blancs* : de *l'Origine*, & *des Abbez du Monastere* S. Jean *en* Rhingaw : *Donations faites au Cloître* S. Pierre, *dans la Forêt Noire* : un *Necrologe de l'Abbaye de Claronthal* : divers *Diplomes, Lettres*, &c.

DE MARPOURG.

M. HOMBERG, a fait imprimer, THEMIS, *seu de Ortu Legis Æternæ secundùm Sententiam Græcorum*, in 4°.

Un Auteur Anonyme a entrepris de donner tous les trois mois un Journal des Sçavans en Allemand, qu'il appelle *Courte Histoire de la Litterature Ancienne & Moderne de Hesse*. On a, dans la premiere partie, une liste de tout ce qui a paru pendant l'année 1724. dans les trois Universitez du Landgraviat & à *Cassel*.

DE HALL.

On annonce comme une nouvelle aussi interessante que celle des Ouvrages des autres, le silence dont est menacée la République des Lettres, de

la part de M. THOMASIUS Auteur *de HISTORIA Dissidiorum inter Sacerdotium & Imperium*, de plusieurs Oraisons & des Actes Juridiques & Philosophiques. On voit dans ce dernier Ouvrage les circonstances secrettes de ses persecutions. C'est peut-être pour avoir merité le titre qu'on lui donne de *Strenuus Pubertatis Philosophicæ in Germaniâ vindex*, qu'il est contraint de se taire.

SYSTÊME *de Jurisprudence Medicinale*, ou, si l'on l'aime mieux, *de Medecine Legale*, est l'Ouvrage du Conseiller de Cour, Professeur en Medecine & en Physique, M. ALBERTI. Il traite aussi dans un *Essai de Medecine Théologique*, qui paroîtra bien-tôt, de plusieurs cas, dont la décision semble avoir été faite par les Théologiens, & Medecins conjointement. Il y inserera ses DISSERTATIONS, *sur les Spectres, sur la puissance que le Démon a sur le corps des hommes*; & sur la *Medecine miraculeuse & surnaturelle de N. S. Jesus-Christ*.

M. LUDEVIG a publié son septiéme Tome, *de RELIQUIÆ MANUSCRIPTORUM*; & un sçavant Traité Latin,

ſur l'âge de Puberté & de Majorité, où il rapporte les Coûtumes anciennes & modernes de diverſes Nations ſur ce ſujet.

M. *le* D. LANGE, prétend prouver dans ſon Traité de l'IMMORTALITÉ de l'AME, nouvellement imprimé, que „ ce *dogme* ſe *démontre* évidemment par la Raiſon toute ſeule „.

M. BECHMER, apprend aux Juriſconſultes dans un nouvel opuſcule Allemand, l'Art de ſe bien ſervir des *Actes*, ou *Piéces* en procés.

DE BERLIN.

M. HENNING Regent d'un des Colleges d'ici, travaille à une *Hiſtoire des Evêques de Brandebourg, & de ceux de Havelberd.*

DE STETTIN.

M. *le* D. HERING, Profeſſeur en Droit, a publié une HISTOIRE de *l'Egliſe* Collegiale de Sainte Marie, du *College* Academique qui y eſt uni, & de *l'Egliſe* de *S. Othon*, qui eſt celle du Château.

D'ANGLETERRE.
DE LONDRES.

ACADEMIA tertia Anglicana, or

the Antiquarian Annals of Stamford in Lincoln, Rutland, and Nort-Hampton Schires. C'eſt-à-dire, ou les Antiquitez par Annales des Comtez de Stamford dans Lincoln, de Rutland, & de Nort-Hampton. Par Fr. Peck Recteur de Godeby. Ce ſera, dit-on, une Hiſtoire détaillée de l'Angleterre, habitée dans les premiers tems par les Bretons, Romains, Saxons, Danois, François, & Juifs. Le projet pour les ſouſcriptions promet tous les accompagnemens d'érudition, & tous les ornemens qui ont coûtume de rehauſſer ces grands Ouvrages.

ACTA REGIA. Recueïl, Tome XIV^{e}.

La Traduction Angloiſe de L'HISTOIRE des GRANDS-MAÎTRES de MALTHE, par M. l'Abbé de Vertot, s'imprime. Le Traducteur eſt un Prêtre Anglican & Anglois, demeurant à Paris.

La Démonſtration de la vraye Religion: THE DEMONSTRATION OF TRUE RELIGION; c'eſt un Recueïl de ſeize Sermons du Docteur Thomas BRUNET Chanoine de Saliſbury. On en eſt redevable à la celebre fonda-

tion faite par le Chevalier Robert *Boyle.*

PARAPHRASES & Commentaires du Doyen STANHOPE sur les Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année. 4. Volumes, chez Samuël *Harding.*

L'INTRODUCTION à *la Philosophie Naturelle* de *Jean* KEILL, traduite en Latin, se débite pour seconde Edition en Anglois, chez les Innys, augmentée d'un Recueïl des *Leçons* du même Auteur, Professeur de l'Université d'Oxford; & des *Démonstrations* des Théorêmes de M. Huygens, touchant la force centrifuge & le mouvement circulaire.

L'ESSAI *sur l'action de l'Orateur*, par le Docteur HENLY, augmentée en cette seconde Edition d'une Introduction du même Auteur, touchant l'Art Oratoire.

ON a imprimé pour la seconde fois PRÆLECTIONES CHYMICÆ, *in quibus omnes ferè operationes Chymicæ ad vera principia, & ipsius Naturæ leges rediguntur.* Anno MDCCIV. Oxonii *in Musæo*, qui contient 1°. *Lectionum*

Chymicarum quæ à Lipsiensibus Editoribus exhibentur, Recensio : 2°. Lectionum Chymicarum contrà Lipsiensium calumnias vindictæ.

D'OXFORD.

NOTRE Imprimerie délivre les Exemplaires de la *Cyropædie* de XENOPHON en Grec & en Latin. La Traduction est de M. *Thomas* HUTECHINSON, qui y a joint deux *Dissertations* des *Notes* Critiques, Historiques, & Philosophiques; une Carte Géographique, & de bonnes Tables.

DE HOLLANDE *& des Païs-Bas.*

D'AMSTERDAM.

TRADUCTION Françoise des Voyages autour du Monde par la Mer du Sud, aux années 1719, 20, 21, 22, par le Capitaine *Shelrook*, est sous presse, chez P. Humbert.

LE GRAND THÉATRE du Duché de Brabant, contenant la Description générale Historique & abrégée de l'origine & Antiquitez de toutes les Abbayes, Cloîtres, Eglises, qui se trouvent dans l'Archevêché de Malines, les Evêchez d'Anvers, & Bois-le-Duc, comme aussi de ceux qui sont au Wallon Brabant; les Vies de

ſes Evêques, & le Catalogue des Prévôts, Doyens, Archidiacres des Egliſes Cathédrales & Collégiales; les Abbez & Abbeſſes, Prieurs & Prieures, qui ont gouverné depuis l'établiſſement juſqu'à préſent; très-grand nombre de figures de taille-douce, qui repréſentent les Antiquitez.

DE ROTTERDAM.

Nouveau VOYAGE *aux grandes Indes*, avec une Inſtruction pour le Commerce des Indes Orientales, & la Deſcription de pluſieurs Iſles, Villes & Rivieres; chez Jean Hoshom.

On y trouve l'Hiſtoire des Plantes & des Animaux par le S^r Lullier, avec un Traité des Maladies particulieres aux Païs Orientaux & dans la route, & de leurs remedes. Par M. D. L. F. D. E. M. *in* 8°.

Le même a imprimé le Traité des Ambaſſades & des Ambaſſadeurs *in* 8°.

MÉMOIRES du Chevalier Jean Ker de Kerſland, en François & en Hollandois: Volume nouveau, chez Beman.

L'ANGLOIS *jaloux de ſa liberté*. In 12. Traduction du FREEHOLDER, ſe publie chez Witwerff.

l'Histoire du Danube; par le Comte de Marſilli : ce ſont les quatre derniers des 6. Vollumes *in folio* grandeur d'Atlas.

DE LOUVAIN.

Le P. Feyrens a calculé toutes les éclipſes de Soleil & de Lune, qui depuis 1726. juſqu'en 1750. ſeront vûës dans les Païs-Bas: & il en a donné la Deſcription; *eclipſes Solis & Lunæ ab anno 1726. uſque ad 1750. in Belgio appariture Meridiano Antuerpienſi accommodatæ, & Aſtronomiæ Cultoribus propoſitæ*. Chez Stryckwant, *in* 8°. pages 28.

DE SAVOYE, DE CHAMBERY.

Relation d'un Phénoméne obſervé à Chambery le 19. d'Octobre 1726.

Il étoit huit heures & un quart du ſoir, lorſque j'apperçûs vers le Nord Nord-Oüeſt, une clarté qui occupoit environ la ſixiéme partie de l'horiſon. Cet eſpace paroiſſoit plus brillant qu'il ne l'eſt un peu après le coucher du Soleil. Comme cette premiere clarté fut ſuivie à huit heures & demie d'une traînée de feu ou de lumiere fort rouge & fort vive, que quelques per-

ſonnes prirent pour des marques d'un embraſement; j'allai ſur une Tour, d'où je découvrois tout l'horiſon. Delà, je vis que ce feu étoit dans l'air, & non point ſur la terre: il étoit preſque vers le couchant d'Été, &, par rapport à moi, à la gauche de la premiere clarté, qui ſubſiſtoit toûjours avec une blancheur ſemblable à celle que l'on remarque dans certains endroits de la pleine-Lune, lorſqu'on la comtemple avec des lunettes. La traînée de feu ſembloit naître au-delà du Mont-Epine à une lieuë d'ici, ſur une baſe de pluſieurs toiſes, & paroiſſoit s'élever de plus de quarante degrez ſur l'horizon. Il ne paroiſſoit aucun mouvement dans ce feu, tandis que dans pluſieurs endroits de la premiere clarté, on voyoit un violent mouvement d'oſcillation, dont chaque ſecouſſe redonnoit un nouvel éclat à la lumiere qui en ſortoit, toûjours avec la même blancheur. Cette lumiere ayant paſſé vers le Nord-Nord-eſt, j'en vis ſortir à neuf heures une ſeconde traînée de feu, qui me couvrit la grande & la petite Ourſe. La différence que je remarquai

entre ces deux feux, consistoit en ce que le second n'avoit pas tant de largeur que le premier, & qu'il avoit pour base une partie de la lumiere qui brilloit sur le Mont du Chat, à deux lieuës d'ici vers le Nord. A neuf heures & demie, je vis naître une troisiéme traînée de feu au Nord-Nord-Est, aussi vive & aussi étenduë que la premiere, mais qui dura moins que la seconde ; & celle-ci moins que la premiere, qui subsista plus d'une heure. Tout cela se passoit sans bruit, sans odeur, & sans nuage apparent ; le reste du Ciel étoit serein. Il souffloit un petit vent de Nord, qui ne parut point troubler le Phénoméne. Ces trois feux cesserent un peu avant dix heures, non pas en diminuant par leur hauteur, mais par leur largeur. Sur les dix heures, je vis naître une quatriéme traînée de feu plus brillante & plus étenduë qu'aucune des précédentes. Elle prit naissance où la seconde avoit paru, mais elle dura moins que les autres.

Ce Phénoméne finit par une rougeur assez étenduë, qui parut au-dessus de la premiere clarté, & qui se

dissipa avec elle sur les dix heures, & ce Phénoméne a bien occupé le tiers de l'horison, mais plus vers le Nord-Oüest que vers le Nord-Est. Les traînées de feu ont paru dans cet ordre; deux aux extrémitez, & deux au centre de la grande clarté. Les lignes de chaque traînée étoient paralléles entr'elles, & perpendiculaires à l'horison. Tous ces feux furent produits aussi rapidement qu'est le mouvement d'une fusée enflammée.

Depuis le jour du Phénoméne, j'ai appris qu'il avoit été apperçû de plusieurs endroits assez éloignez d'ici: mais il n'y a point eu d'incendie, comme on l'avoit d'abord publié.

DE FRANCE,
DE PARIS.

LECTURES *Chrétiennes sur les principaux obstacles du salut, & sur les moyens de les vaincre:* traduites de l'Italien du P. J. P. *Pinamonti.* Cet Ouvrage est en Italien, de la même plume que *le Directeur dans les voyes du salut*, lequel se vend chez Noël *Pissot:* & il est mis en François par le même Traducteur: le *Directeur* parut il y a sept ou huit ans, sans qu'on

en connût l'Auteur, ni le Traducteur: on n'y vit que le nom de l'Approbateur M. d'*Arnaudin*, qui en fit un Eloge que le Public a confirmé: & en moins de deux années, le Livre imprimé à Paris, le fut aussi dans trois ou quatre Villes de Flandres. Aussi les Œuvres Spirituelles du P. *Pinamonti* ne sont point inférieures à celles du fameux P. *Segneri*, auquel il étoit associé, tant pour la composition de ces sortes de Livres, que pour les travaux Apostoliques. C'est le témoignage que rend du P. *Pinamonti*, l'Editeur de tous les Traitez de Dévotion que ce saint Missionnaire a faits. Préjugez favorables aux *Lectures Chrétiennes*, dont l'impression est déja bien avancée: elles se trouveront chez Noël *Pissot* Libraire.

» NOUVEAU système de *Musique*
» *Théorique, où l'on découvre le prin-*
» *cipe de toutes les Régles nécessaires à*
» *la pratique, pour servir d'Introduc-*
» *tion au* Traité de l'Harmonie. Par
» M. RAMEAU Organiste. A Paris,
» chez J. B. C. Ballard, 1726. *in* 4°.

NEGOCIATIONS *de Banque.* M. Etienne *Damoreau* expose dans ce Li-

vre qui se vend chez *Pissot*, " l'Ana-
» lyse du titre de fin, poids, & va-
» leur des especes d'or & d'argent,
» tant anciennes que courantes dans
» tous les Etats de l'Europe, avec tou-
» tes les explications curieuses & con-
» venables, pour faciliter les opéra-
» tions de Change & de Négociations
» de Banque.

LE GUIDE *des Banquiers de l'Europe* est promis par le Sieur *Giraudeau* Auteur de la Carte des *Arbitrages de France*, qui a paru ; & de celle des *Ordres & Commissions en Banque*, qui va paroître.

Jos. ANTELMII *Opus posthumum* renferme deux Piéces ; l'une est, ASSERTIO *pro unico sancto Eucherio Lugdunensi Episcopo* ; l'autre est, un Concile de Riez en 1285. qui n'a point encore été donné : CONCILIUM *Rhegiense sub Rostagno anni* MCCXXXV. M. C. *Antelmi* Evêque de Grasse a perfectionné par ses *Notes* cette premiere Edition, *in* 4°. chez Briasson.

L'HISTOIRE *de* FRANCE par le P. *Daniel*, subira toutes les diverses formes d'impression *in* 4°. Celle qui a cours a paru d'un trop petit caracte-

re à plusieurs personnes : on en donne un autre plus commode pour la vûë en 10. Volumes *in* 4°. & l'*Abregé* de la même *Histoire* en 6 Volumes grand papier, & gros caracteres.

DISSERTATIONS & REMARQUES sur *Homere*, avec la Traduction de la *Préface* de l'Homere Anglois de M. *Popée*, chez *Martin* à l'Etoile.

ENTRE plusieurs Livres des Païs Etrangers, déja annoncez, & que Guillaume *Cavelier* fils a reçûs ; il vend ROMA *Sancta*, *seu* BENEDICTI XIII. & *Cardinalium*, *qui ultimo Conclavi anno* 1724. *interfuere*, *viva virtutum Imago*, *in fol.* avec des figures, d'*Ausbourg*.

ANT. FRANCI *Synopsis Annalium Societatis Jesu. In Lusitaniâ*, *ab anno* 1548. *ad annum* 1725. *in fol.* 1726. d'*Ausbourg*.

HISTORIA FRISINGENSIS *ab anno Christi*, 724. *usque ad annum* 1624. *à Jo.* MEICHELBECK *Bene. in fol.* 2. *vol.* 1724. avec figures d'*Ausbourg*.

ON réimprime ici la Vie du B. *Loüis Gonzague*, de la Compagnie de Jesus, composée si élégamment par le R. P. d'Orleans, celebre Ecri-

vain de la même Compagnie. On l'a augmentée d'un 4e. Livre depuis la Canonisation de ce Saint.

Premiere LETTRE d'un *Théologien à l'Auteur des deux* Lettres *écrites à* M. Tournely, *ancien Professeur Royal de Sorbonne ; au sujet de l'Equilibre.*

L'EQUILIBRE dont il s'agit regarde la volonté ; & ce mot qu'on veut à toute force établir, signifie en elle une ou deux certaines dispositions : car les Adversaires ont deux sens à donner à *Equilibre*, dont l'un sert de couverture à l'autre. Il paroît que les premieres fois qu'ils ont employé ce terme, ils l'ont appliqué à l'état d'Innocence, & lui ont fait signifier un *pouvoir égal* entre le bien & le mal, pour faire ou ne faire pas, consentir ou resister ; de sorte qu'*Equilibre* & Liberté n'étoit qu'une même chose : ils le reconnoissoient dans Adam innocent ; & par cet *équilibre* ou exemption de nécessité, *sa volonté*, disent-ils, *étoit pleinement maîtresse de suivre l'impression des lumieres & des amours qui le portoient à Dieu.* Mais comme ces Messieurs ne croyent pas que cet *équilibre* ou liberté, subsiste

dans l'état présent, après la chûte du premier homme ; pour ne paroître pas nier & combattre le dogme de notre liberté, en niant & combattant l'*équilibre* ; ils veulent entendre par *équilibre* dans notre état, l'égalité du penchant pour le bien & le mal ; un contre-balancement exact de la charité & de la cupidité, qui dans la volonté, sont les deux contre-poids. En effet, comme dans leur Théologie tout le *pouvoir* & la *force* pour le bien est dans la charité; tout le pouvoir & la force pour le mal est dans la cupidité : l'équilibre, qui étoit l'égalité de *pouvoir* pour le bien & le mal, devient à leur égard une égalité entre la cupidité & la charité, ou une égalité de penchans & d'attraits. Lors donc qu'on assûre à la volonté, même en notre état, comme un dogme de foi, l'égalité de pouvoir entre le bien & le mal ; ils reprochent qu'on assûre que l'homme, pour être libre & pouvoir mériter & démeriter, doit être porté au bien & au mal par des penchans & des attraits égaux, & avoir la charité & la cupidité en degrez pareils & dans un parfait équilibre. Ils avoient

ainsi interprété l'Assertion de M. l'Abbé *Tournely* ; & ils soutenoient qu'il exige sous le nom d'*équilibre*, une égalité d'attraits & de penchans, lorsqu'il ne parle que d'un *pouvoir suffisant*, & d'une vraye & pure liberté, ou exemption de nécessité. La fraude ayant été découverte & publiée, ils l'ont desavoüée, notre Auteur les en convainc ici. Néanmoins par leurs propres paroles qu'il rapporte, &, comme ils prétendent, en revanche que l'*équilibre* entendu même au sens du sçavant Docteur, ne peut être adjugé à l'homme en notre état, sans extravagance ; notre *Théologien* s'applique dans cette *premiere Lettre*, à montrer que l'*équilibre* pris ainsi, est présentement le même que dans l'innocence. Il leur dit : selon vous, & dans la *défense de la Grace Efficace* par feu M. l'Evêque de *Mirepoix*, „ l'équilibre qu'Adam avoit reçû dans „ le Paradis Terrestre en ce que ses „ attraits pour le bien étoient pleine„ment soumis à la volonté, ou que „ sa volonté étoit pleinement maî„tresse de suivre l'impression des lu„mieres & des amours qui le por-

„ toient à Dieu „. Or l'attrait pour le mal eſt pleinement ſoumis à la volonté de l'homme, même en notre état ; *ſub te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius :* & ſa volontéeſt encore *pleinement maîtreſſe* de ſuivre l'impreſſion des lumieres & des amours qui le portent à Dieu, " *poteſt diſſentire ſi velit* „ : c'eſt même un dogme de la Foi. 2°. Vous voulez que S. Auguſtin ait reconnu dans Adam une Grace, " qui, lui donnant „ tous les attraits néceſſaires pour „ faire le bien, le mettoit en ce genre „ dans une ſorte d'*équilibre* „ ; parce que S. Auguſtin a dit de Dieu, par rapport à Adam: *dimiſit facere quod vellet:* mais S. Auguſtin a dit auſſi de Dieu, par rapport à nous : *dimitit ut quis quod voluerit eligat.* Que manque-t'il donc, pour que l'Aſſertion de cet *équilibre* en notre état, ſoit, ſelon vous, un dogme de Foi, puiſqu'elle eſt de l'Ecriture Sainte, du Concile de Trente, & enfin de S. Auguſtin, qui a dit encore, *conſentire autem vocationi Dei, vel ab eâ diſſentire, propriæ voluntatis eſt.* Le *Théologien*, après pluſieurs remarques anciennes,

 qui

qui étoient très-dignes d'être répetées, rapporte les paroles de l'Adversaire, auquel il répond : « tout le monde » voit aujourd'hui clairement, que » tant de disputes sur la Grace, qui » ont duré si long-tems, & qui ont » pris tant de formes differentes, » aboutissent toutes à admettre, ou » à rejetter l'*Equilibre* ; & que même » l'Eglise auroit déja la consolation de » voir son honneur vengé sur ce point, » si l'on n'eût pas traversé les inten- » tions pacifiques du Souverain Pon- » tife qui gouverne l'Eglise ; parce » qu'il n'y a rien de plus précis que » l'Article (IV) qu'on vouloit op- » poser à cette Doctrine de l'*Equi-* » *libre* ». On est au fait des préten- tions de cet Adversaire, en se res- souvenant que par cette Doctrine de l'*Equilibre*, il entend le dogme de la liberté exempte de nécessité, ou le dogme du pouvoir suffisant.

Seconde Lettre *d'un Théologien, pour servir de* Réponse *à la seconde écrite à* M. Tournely, *ancien Professeur Royal de Sorbonne, au sujet de* l'Equilibre. In 4°. page 29. ce sont les *Réponses* aux objections principales con-

tre l'*Equilibre* pris pour *Liberté*: objections usées, Réponses renouvellées. La Lettre commence par: "sans » autre préambule, j'entre tout d'un » coup », &c. & finit par: "*Recte* » *mentitus es in caputtuum*: je suis avec » tout le respect que je vous dois » &c.

DE PAU.

On a imprimé ici une *Oraison funebre* de M. Le Maréchal de *Grammont*, Gouverneur de Navarre & du Bearn, prononcée dans l'Eglise des Cordeliers le 25. Mai 1726. par le P. *Desplasses* Jesuite. La Ceremonie s'étant faite pendant les Etats, le Pere *Desplasses* prit à cette occasion, pour Texte de l'Eloge funebre, ces paroles de l'Ecriture: *mortuus est ..... & congregatus est universus Israël, & planxerunt eum.* 1. Reg. 25. I. Les deux parties du discours renferment le caractere d'un heros Chrétien. Le P. *Desplasses* fait voir dans M. le Maréchal de *Grammont*, un Grand, vraiment digne des récompenses du monde, un Grand, vraiment digne des récompenses de la Religion. M. de *Grammont*,

ſecondé par de nobles inclinations, animé par les exemples domeſtiques, ſoutenu par de grandes vertus, mérita les récompenſes du monde, en rendant à la Partie des ſervices éclatans, des ſervices conſtans, des ſervices de toute eſpéce. Il ſe ſignala d'abord ſous M. le Dauphin à Philisbourg, à Manheim, à Frakendal, à Nervinde. Il eut à Ramilly la gloire de retarder long-tems la victoire des ennemis, de ramener trois ou quatre fois à la charge un reſte de Troupes épouvantées, & de faire une belle defenſe avec une retraite glorieuſe. L'Orateur, après avoir loüé le Guerier, ſuit ſon Héros dans le Conſeil & à la Cour. Là, il le repréſente comme un Courtiſan déſintereſſé, & un ami plein de zéle & de droiture. Enfin M. de *Grammont* s'eſt rendu digne des récompenſes de la Religion. Deſabuſé de la vanité long-tems avant ſa mort, il n'a donné que des exemples d'une piété ſolide. Il a employé ſon credit & ſes biens au ſoulagement des malheureux. Les beaux ſentimens dans leſquels il eſt mort, ſemblent être & la récompenſe d'une vie Chrétienne, & le gage

le plus assuré d'une heureuse immortalité.

DU FOREZ.

AVIS ...... LETTRE *de l'Auteur du Traité Théologique* à N. S. P. BENOIT XIII. .... TRADUCTION...... RÉPONSE *faite par l'Ordre* du Pape...... TRADUCTION..... *Autre* RÉPONSE de M. le *Cardinal* PAOLUCCI....... *Autre* RÉPONSE de Monseigneur MAYELLA. Ir 8°. page 8.

Il y a eû un Livre qu'on appelloit TRAITÉ THÉOLOGIQUE, *où l'on démontre*, &c. Les presens qui en furent distribuez honorablement à Rome, attirerent de la politesse de cette Cour des Remercimens gracieux. Le meilleur ami de l'Interessé les publie, „ comme des Approbations qu'a re- „ çûes de Rome le *Traité Théologi-* „ *que* „, & “ comme des Jugemens „ décisifs en faveur de cet Ouvrage, bien propres à faire voir qu'on avoit grand tort de prévoir “ que *l'Eglise* „ n'entreroit jamais dans les sentimens „ de l'Auteur „. Le premier témoignage en faveur du *Traité Théo-*

logique où l'on démontre, &c. est une Lettre Latine de l'Auteur même au Pape, par laquelle, après quelques traits de zéle contre la Nation, il déclare qu'il a entrepris son *Traité*, pour redresser presque tous les Fidéles de France : il entre en matiere par ce tour remarquable ; *sanctitas vestra...... exhortatus est.* Après la *Traduction* suit la *Réponse faite de l'Ordre du Pape à cet Auteur du* Traité Théologique, *par Monseigneur* LARCARI, *Archevêque de Nazianze*, secretaire d'Etat de SA SAINTETÉ, & depuis Cardinal. Si l'on s'en tient au texte original [Le Pape a reçû volontiers & la Lettre & le Livre, par lesquels l'Auteur a prétendu faire voir, combien il est épris de zéle pour la défense de la Religion Catholique & des décrets de Rome. SA SAINTETÉ ne doutant nullement que, travaillé avec soin, cet Ouvrage ne soit rempli d'érudition, de prudence, & de pieté, & que le sujet n'y soit dignement traité ; qu'ainsi le S. Pere a été charmé de ce que notre Théologien, en s'exerçant l'esprit, se propose de recüeillir un fruit digne de la Congregation

dont il eſt membre ; qu'Elle l'exhorte de continuer ſes efforts pour atteindre à ce but, & lui donne ſa Benediction]. Ce compliment, d'autant plus obligeant qu'il ne paroît pas précedé de la lecture de l'Ouvrage, ſe tourne par la *Traduction*, ou plûtôt la paraphraſe qu'on voit à côté, en une Approbation ſolemnelle pleine d'Applaudiſſemens, & qu'il eſt agréable de comparer avec le Texte Latin. S. E. M. le Cardinal *Paolucci*, dont la *Réponſe* ſuppoſe une lecture du Livre *d'un bout à l'autre*, y releve *un zéle animé*, & ne ſe déclare point ſur la doctrine qui y eſt contenuë & débitée. Enfin, *l'autre Réponſe de* Monſeigneur *Mayella*, Archevêque d'Emeſe, Secretaire des *Brefs* AD PRINCIPES, *au R. P. André de Grazac*, n'eſt pas moins précautionnée : & ce Prélat, ſi bon Juge, en remerciant du préſent ſans approuver l'Ouvrage, s'eſt réſervé de le pouvoir approuver avec plus d'efficace. En effet, il eſt bien plus avantageux pour un Ecrivain, que l'Approbation ne ſoit pas donnée à ſon Livre en remerciment ; & un Auteur eſt trop humble, quand il s'efforce de réduire l'une à l'autre.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Mars 1727.

ART. XXII. *Eloge de Monsieur Chaduc.* Page 413

ART. XXIII. *Lettre aux Auteurs des Mémoires de Trevoux, &c.* p. 420

ART. XXIV. *L'article LXXI. des Mémoires du mois d'Août* 1725. *sur le nom de Cesar, justifié par le P. H. J.* p. 432

AAR. XXV. *Lettre 4^e d'un Religieux de la Trappe au R. P. D. T. M. B. D. L. C. D. S. M.* p. 447

ART. XXVI. *Le cours du Missisipi, ou les Sauvages de la Louizianne, &c.* p. 478

ART. XXVII. *Bibliothéque Historique & Critique des Auteurs de la Congrégation de S. Maur, &c.* p. 500

ART. XXVIII. *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres, &c.* p. 540

ART. XXIX. De inexplicabilibus Acroasis II, &c. *C'est-à-dire, des argumens insolubles, &c.* p. 548

ART. XXX. *Nouvelles Litteraires.*

De Rome. 561
De Naples. 567
De Petersbourg. 569
D'Allemagne, d'Augsbourg. 673
D'Oſnabruck. 575
De Brunſwick. ibid.
D'Hannover. ibid.
De Helmſtadt. 576
De Leipſick. 577
De Nuremberg. 579
De Rintelen. 580
De Jeive. ibid.
D'Iena. 581
De Folde. 582
De Marpourg. 583
De Hall. ibid.
De Berlin. 585
Ee Stettin. ibid.
D'Angleterre, de Londres. ibid.
D'Oxford. 588
D'Amſterdam. ibid.
De Rotterdam. 589
De Louvain. 590
De Savoye, de Chamberi. ibid.
De France, de Paris. 593
De Pau. 602
Du Forez. 604
De Trevoux. 607

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clousier, Pierre Gandoüin, Nicolas Gosselin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, rüë S. Jacques, Quay des Grands Augustins & au Palais;

SÇAVOIR,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Marieres à chaque Volume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wighs* & des *Toris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12. compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in* 12.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in* 12.

Les

Les Pensées sur la Comette 4. vol. 12.
L'Histoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.
Les Mémoires de la Rochefoucault.
Les Mémoires de Montrésor, 2. vol. *in* 12.
Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. *in* folio.
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in* 12.
Les Essais de Montagne, sur l'imprimé à Londres.
Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.
Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

Errata pour le mois de Mars 1727.

PAge 435. ligne 2. ΦΛΑΥΙ, *lisez*, ΦΛΑΟΥΙ. Page 436. ligne 10. dans son son origine, *lisez*, dans son origine. Page 447. ligue 21. Bouoît, *lisez*, Benoît. Ligne 25. le, *lisez*, la. Page 448. ligne 20. present, *lisez*, prescrit. Page 449. ligne 26, donc, *lisez*, tout. Page 455. ligne 21. commençnient, *lisez*, commençoient. 461. ligne 21. Le, *lisez*, Les. Page 472. ligne 1. exceptée, *lisez*, excepté. Page 478. ligne 9. des Sauvages, *lisez*, de Sauvages. Page 480. ligne 24. de *Houmas*, lisez, des *Houmas*. Page 482. ligne 27. *Cadakios*, lisez, *Cadodakios*. Page 497. ligne 18. Alibmons, *lisez*, Alibamons Page 502. ligne 4. *application,ap* lisez, *probation*. Page 507. ligne 7. Prafane, *lisez*, Profane. Page 508. ligne 2. creusat, *lisez*, creusa Page 509. ligne 23. parût, *lisez*, paru. Page 515. ligne 8. l'Academie, *lisez*, l'Occident. Page 519. ligne 10. Commendes, *lisez*, Commandes. Page 529. ligne 5. tout, *lisez*, tour. Page 533. ligne 6. envoye, *lisez*, en voye. Page 536. ligne 13. Compeigne, *lisez*, Compiegne. Page 539. ligne 15. aspiroit, *lisez*, aspirant. Page 542. ligne 7. de Princes, *lisez*, de plusieurs Princes. Page 543. ligne 28. qu'au moins, *lisez*, qu'à moins. Page 546. ligne 18. quelques-uns, *lisez*, de quelques. Page 547. ligne 19. soummis, *lisez*, soumis. Page 557. ligne 9. *C. D. Nat. Deor. L1.* lisez, *Cic. De Nat, Deor. L.* 1. Page 570. ligne 3. HERMOUN, *lisez*, HERMANN. Page 572. ligne 18 devoirs de l'utilité, *lisez*, devoirs & l'utilité. Page 573. ligne 21. *Rotenbak*, lisez, *Rotenbuk*. P. 577. lig. 21. Hyppolite, *lis.* Hippolite. P. 578. lig. 4. Hyppolite, *lis.* Hippolite. P. 585. lig. 18. *Havelberd*, lis. *Havelberg*. P. 586. lig. 25. OF TRUE, *lis.* OF THE TRUE. P. 587. lig. 20. augmentée, *lis.* est augmenté. P. 595. lig 22. MCCXXXV, *lis.* MCCLXXXV. P. 596. lig. 24. *Bene.* lis. *Bened.* P. 599. lig. 24. en ce que, *lis.* consiste en ce que.

SPECIAL 83-S
PERIOD 98
N
1
J0
1927
no 1

THE GETTY

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1886